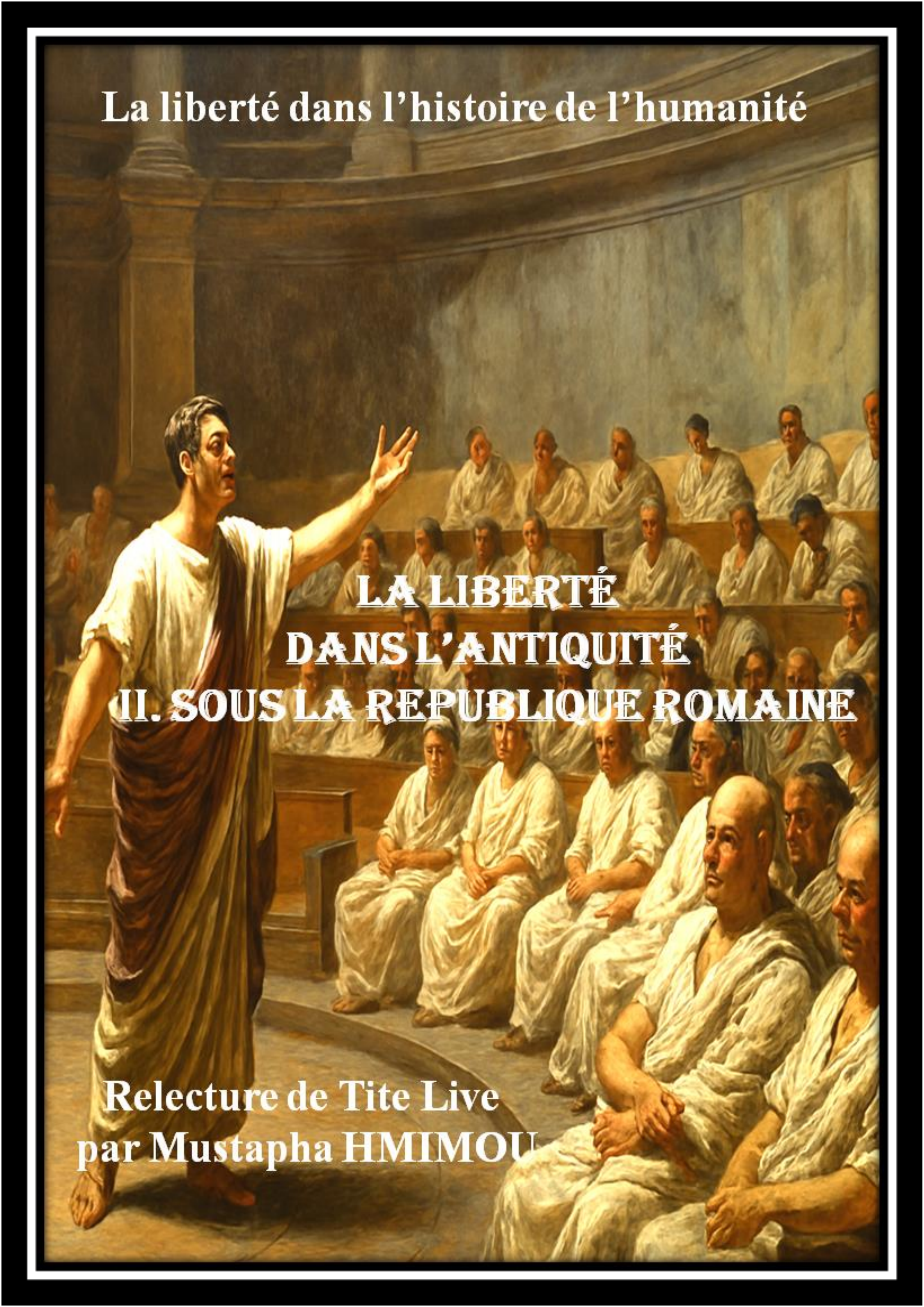

La liberté dans l'histoire de l'humanité
LA LIBERTÉ
DANS L'ANTIQUITÉ
II. SOUS LA REPUBLIQUE ROMAINE
Relecture de Tite Live
par Mustapha HMIMOU

LA LIBERTÉ DANS L'ANTIQUITÉ

II. SOUS LA RÉPUBLIQUE ROMAINE

Relecture de Tite Live par Mustapha HMIMOU



LA LIBERTÉ DANS L'HISTOIRE DE L'HUMANITÉ

"*La liberté dans l'histoire de l'humanité*" est une série de quatre ouvrages qui résultent de recherches approfondies guidées par la curiosité. Au milieu du siècle dernier, trois régimes autocratiques au sud de l'Europe, au Portugal, en Espagne et en Grèce, se sont éclipsés sans coup férir en faveur de la démocratie. Pourquoi en fut-il autrement au sud et à l'est de la Méditerranée, où le Printemps arabe s'est mué en un sombre Automne ?

L'objectif de cette série est donc tout simple : savoir comment des peuples, comme les Romains de l'Antiquité, les Vénitiens de la Sérénissime, les Anglais du Moyen Âge et les premiers Américains, ont pu acquérir leur liberté et quelles leçons pouvons-nous en tirer aujourd'hui ?

En scrutant leurs histoires respectives, on finit par se rendre compte que, comme toute bonne chose, la liberté des peuples n'a jamais été un don qui, comme la pluie, tombe du ciel. Elle ne peut être acquise qu'après d'âpres luttes. De la Rome antique à la République de Venise, en passant par la Grande-Bretagne et les États-Unis, chaque peuple libre a dû livrer ses propres combats contre l'autocratie.

Au fil de ces pages, nous vous invitons à faire un passionnant voyage à travers les âges et les continents, à la découverte des récits de peuples qui ont su, chacun à sa manière et selon ses propres contingences, conquérir la liberté tout en restant toujours vigilants pour ne pas la perdre.

Il ne s'agit pas seulement d'une plongée dans le passé, mais d'une réflexion sur notre propre époque pour poser les bonnes questions : que signifie réellement être libre ? Quels enseignements pouvons-nous tirer de ces luttes pour mieux comprendre notre présent et bien entrevoir notre avenir ? Car, au-delà de l'histoire, ces leçons sont aussi des outils pour construire un futur où la liberté ne se prend pas pour acquise, mais se défend sans relâche.

Peut-être trouverez-vous ici de bonnes réponses. Peut-être aussi ces livres vous inciteront à poser d'autres questions, encore plus pertinentes. Bonne lecture donc.

Série d'ouvrages dédiée à mes petits-enfants, ***Sarah***, ***Youssef***, ***Kenza*** et ***Aymane***, ainsi qu'à tout le monde de tout temps, pour que l'on sache que la liberté n'a jamais été offerte et ne le sera jamais, mais plutôt conquise, défendue et préservée par une vigilance de chaque instant.

Mustapha HMIMOU

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION

Dans la première partie, consacrée à la monarchie, nous avons vu, avec Tite-Live, comment la liberté romaine, telle une plante encore fragile, a germé dans un sol mal préparé. Les premières formes de droit public, les balbutiements d’un ordre civique, et les assemblées exclusivement patriciennes portaient déjà en germe une aspiration plus large, qui allait mûrir à travers les luttes et les crises pour inclure toute la ***plèbe***.

Pour rappel, la ***plèbe*** désignait l’ensemble des citoyens romains qui n’appartenaient pas aux familles fondatrices de la cité, dites patriciennes. Exclue des hautes fonctions politiques et religieuses, la plèbe formait pourtant la majorité du peuple, active dans l’agriculture, le commerce et l’artisanat, et incluait aussi bien des pauvres que des riches.

Témoin de la fin de la République, Tite-Live écrit son Histoire de Rome pour fuir la tyrannie rampante de son époque et ressusciter l’idéal républicain des anciens. Proche d’Auguste mais non sans distance, il fait de son œuvre un manifeste indirect : les vertus civiques — liberté, courage, résistance au pouvoir arbitraire — y sont exaltées, tandis que la décadence impériale affleure en contrepoint, comme un avertissement.

Pour une étude détaillée de sa vie, de sa méthode et de son traitement de la monarchie, notamment la chute de Tarquin et la naissance de la libertas, le lecteur pourra se reporter à la première partie.

Dans les livres conservés, Tite-Live fait de la liberté le fil conducteur de l’ascension romaine : de la révolte contre les rois aux conflits entre patriciens et plébéiens, en passant par les grandes crises institutionnelles. Relu à travers le prisme de l’émancipation politique, son récit éclaire les mécanismes du pouvoir et de la résistance, cœur de notre réflexion sur l’histoire de la liberté depuis l’Antiquité.

Mais cette liberté fut malmenée par l’ambition d’une nouvelle élite patricienne qui a soutenu le cinquième roi étrusque, le premier

assassiné, et surtout son gendre Servius Tullius qui lui a succédé au mépris des règles établies. Lui qui, au gré de la même élite fortunée et avec son appui établira de nouvelles règles militaires et politiques, fondées sur la richesse au détriment de celles égalitaires établies depuis le règne de Romulus. Nouvelles règles censitaires qui furent balayé par Tarquin le Superbe le premier à usurper le pouvoir par la force et gouverné par la terreur. Et il fut en retour le premier à être déposé et le dernier roi de la monarchie déchue au profit de la république.

Et c'est cette République, et surtout la manière dont elle a pensé, défendu, ajusté et parfois trahi la liberté, que nous allons explorer dans cette deuxième partie consacrée à *la liberté dans l'antiquité*. Avec elle s'ouvre une ère inédite. Ere d'un tout nouveau régime fondé surtout sur la collégialité des magistrats, élus pour un mandat annuel. Un régime tapis en même temps et pour très longtemps par une rude tension pour justement plus de liberté entre d'une part patriciens privilégiés et dominants et d'autre part plébéiens dominés et méprisés, menant un long combat pacifique pour obtenir des droits politiques et sociaux égaux.

Ce conflit pour la liberté, connu sous le nom de *lutte des ordres*, sera au cœur de notre voyage dans le temps, pour voir comment les Romains, déjà dans l'antiquité, ont pensé la liberté comme un bien commun, mais toujours en danger.

Quant à l'authenticité historique de ces récits rapportés, et pour rappel, Tite-Live affirme qu'à partir de la « *seconde naissance* » de Rome, après le sac de la ville par les Gaulois en 390 av. J.-C., les événements civils et militaires deviennent plus clairs, les archives ayant alors été mieux conservées. Il est toutefois légitime de s'interroger sur les sources qu'il a pu mobiliser pour raconter l'histoire antérieure à cette catastrophe, puisque, selon lui, les documents religieux, officiels et privés furent détruits dans l'incendie. Tite-Live n'en dit mot, mais il semble à bon nombre d'historiens qu'il s'est appuyé sur des traditions orales fixées par écrit après coup, des annales anciennes sauvées ou reconstituées, et parfois sur les reconstructions morales ou politiques de ses prédécesseurs. Le lecteur

doit garder à l'esprit que cette partie de l'histoire romaine relève autant de la mémoire collective que d'une stricte exactitude historique.

Ce livre n'est pas un récit neutre des faits. Il poursuit l'effort entamé dans la première partie pour faire dialoguer l'œuvre de Tite-Live avec les interrogations de notre époque. Nous l'interrogeons, nous le suivons, nous le contredisons parfois mais toujours avec le souci d'éclairer cette notion si précieuse et si fragile qu'est la liberté.

Puissent ces pages vous conduire plus loin encore dans la réflexion, dans l'admiration ou dans le doute. Car l'histoire romaine n'est pas un simple souvenir du passé. Elle est aussi un miroir tendu à notre présent et surtout un patrimoine universel à ne pas négliger.

En route donc, à travers les siècles de la République romaine, entre grandeur et tensions, vertus publiques et dérives privées, pour suivre, encore et toujours, les chemins tortueux de la liberté.

AVANT-PROPOS

Dans cette seconde partie, Tite-Live annonçait qu'il allait désormais raconter ce que fit le peuple romain, en temps de paix comme en temps de guerre, une fois devenu libre. Il parlerait des charges annuelles confiées aux magistrats, ainsi que de la suprématie des lois, désormais plus fortes que celle des hommes. Selon lui, c'est la tyrannie et l'arrogance du dernier roi, Tarquin le Superbe, qui expliquaient l'accueil enthousiaste réservé par le peuple au nouveau régime de liberté. À l'inverse, les tous premiers rois avaient été honorés par le peuple, qui leur reconnaissait le mérite d'avoir construit des quartiers entiers pour accueillir les foules venues s'installer à Rome et d'avoir contribué à la croissance de la cité.

Il estimait donc qu'il ne faisait aucun doute que Brutus, dont la renommée était avant tout liée à l'expulsion du tyran, aurait causé un tort considérable à la République naissante si, par le passé, il avait renversé un roi plus juste dans le but d'instaurer prématurément la liberté. Imaginez ce qui serait arrivé alors dans la ville avec ces foules de bergers venus de tous horizons, fuyant leur patrie et protégés par l'inviolabilité du temple. Sans la crainte de l'autorité royale, ils n'auraient pas obtenu la liberté, mais plutôt l'impunité pour sombrer dans le chaos, emportés par les tempêtes des discours démagogiques des tribuns.

Ces mêmes foules, encore étrangères à la ville, auraient alors pu se heurter trop tôt aux puissants, avant même d'être unies à eux par des alliances de sang, des mariages ou un attachement commun à la terre, qui ne se créent qu'au fil du temps. Selon lui, un tel conflit, survenu trop tôt, aurait pu faire s'effondrer cet État encore fragile.

Mais ce danger avait été évité, concluait-il, grâce à l'action progressive d'un pouvoir mesuré, qui permit à la cité de croître jusqu'à maturité, et à cette plante féconde de donner enfin, en son temps, les fruits abondants de la liberté.

Une fois la royauté abolie, une ère nouvelle s'ouvrit. En 509 av. J.-C., Rome se dota d'un régime républicain : sans roi, fondé sur la loi,

la collégialité des magistrats et le rejet de toute forme de tyrannie. Mais derrière ces principes, le pouvoir resta l'apanage d'une minorité : les plus riches parmi les nobles. La République, bien que politique dans sa forme, fut en réalité dominée par la richesse et par la naissance : une véritable ***ploutocratie aristocratique***. Qu'en fut-il au juste ?

PLOUTOCRATIE ARISTOCRATIQUE

(509 av. J.-C. – 452 av. J.-C.)

Tite-Live montre comment Rome fit naître la liberté après la chute de Tarquin. Le pouvoir royal fut aboli et remplacé par deux consuls patriciens élus pour un an par les patriciens les plus riches de la cité, empêchant toute concentration durable du pouvoir. Bien qu'ils conservassent les insignes royaux, leur autorité était désormais tempérée par la collégialité et la brièveté du mandat.

Il convient ici de préciser ce que représentait ce consulat dans la Rome antique, afin d'éviter les malentendus que pourrait entretenir un mot si familier aujourd'hui, mais dont le sens a profondément changé. Le consul n'était ni un diplomate ni un ministre, mais l'équivalent d'un chef d'État : investi de l'imperium, il exerçait l'autorité suprême, à la fois civile, militaire et judiciaire. À la différence du roi, cette autorité était divisée entre deux titulaires élus pour un an par les citoyens réunis en comices centuriates — une assemblée populaire fondée sur le cens, c'est-à-dire la richesse.

L'innovation majeure résidait dans cette double contrainte : d'un côté, la collégialité interdisait à un seul homme de gouverner seul ; de l'autre, la limitation annuelle du mandat empêchait qu'un pouvoir durable ne s'installe. Mais surtout, chaque consul disposait du droit de veto sur les décisions de l'autre. Ce droit d'opposition, pierre angulaire de l'équilibre républicain, empêchait tout emportement unilatéral : rien ne pouvait être décidé sans l'accord explicite des deux magistrats. Il ne s'agissait donc pas seulement d'un changement de personnes, mais d'une véritable rupture institutionnelle. La République naissante se définissait avant tout par la limitation et la partage du pouvoir.

Certes, les cités grecques avaient déjà expérimenté diverses formes de gouvernement sans roi, mais dans le contexte italien, Rome innovait : elle fut la première à instaurer un régime durable sans souverain, fondé sur des magistrats élus, temporaires et responsables.

Et tout porte à croire que la première classe centuriate, issue du recensement de Servius Tullius, joua un rôle moteur dans cette transition : c'est elle qui, riche, armée et déjà consciente de sa force politique, fit le

choix de remplacer la royauté par un pouvoir collégial, éphémère et partagé entre ses membres.

Brutus et Collatin, premiers consuls de la République, ne furent sans doute pas élus au sens formel que prendra plus tard l'élection consulaire. Tite-Live ne mentionne ni vote, ni convocation des comices. Leur désignation semble s'être imposée d'elle-même, dans l'élan de la révolte et avec l'assentiment tacite de l'aristocratie dominante.

Brutus fit donc jurer au peuple de ne plus jamais tolérer de roi. Il renforça aussi le Sénat, en le complétant par trois cents nouveaux membres issus des élites équestres, mêlant anciennes familles et notables récents. Cette réforme consolida l'équilibre des institutions. Le Sénat, gardien de la politique extérieure, avait l'exclusivité des affaires étrangères et de la définition des alliances diplomatiques.

Les consuls, eux, s'occupaient principalement de l'exécution des lois, de la justice, de l'administration interne, ainsi que du commandement militaire en période de guerre. Ils présentaient également les projets de loi aux comices centuriates. Initialement, la sélection des nouveaux sénateurs était une prérogative royale, avant d'être transférée aux consuls, comme on vient de le voir avec Brutus.

Ainsi s'institua la liberté romaine : un pouvoir partagé, limité dans le temps, encadré par des lois et des corps stables. Une idée politique audacieuse, dont l'écho résonnera longtemps dans l'histoire des peuples libres.

Rappelons que les récits antiques, transmis par des auteurs comme Tite-Live, ont souvent tendance à concentrer les efforts de réformes sur un seul homme. Il s'agit moins d'un reflet fidèle de la réalité que d'un style narratif propre à l'époque. En vérité, la naissance de la République romaine fut le fruit d'un équilibre délicat entre plusieurs forces au sein de l'élite, soucieuses d'éviter le retour de la tyrannie sans renoncer à leurs privilèges.

Tite-Live rapporte cependant que, dans la foulée de ces réformes, on prit soin aussi de régler les affaires religieuses. Puisque le sacrifice aux dieux communs relevait autrefois de l'autorité royale, il fut décidé de

confier cette fonction non aux deux consuls, mais au grand pontife. Cela visait à éviter tout renforcement excessif de leur pouvoir, et donc tout affaiblissement de la liberté nouvellement acquise.

Les Romains, selon lui, poussèrent le zèle jusqu'à l'extrême. Une fois écartée toute menace directe, ce fut le simple nom du second consul, Tarquin Collatin, époux de la défunte Lucrèce, qui devint source d'inquiétude. On se souvenait que la famille des Tarquin avait été étroitement liée à la royauté, depuis Tarquin l'Ancien jusqu'à Tarquin le Superbe, son petit-fils, qui avait conquis le trône par la violence.

Même après son expulsion, ce dernier n'avait cessé de revendiquer son droit au trône, convaincu qu'il s'agissait d'un héritage familial. Or, Collatin, bien que consul et adversaire du tyran, portait encore ce nom. Et dans une cité désormais libre, il semblait périlleux de laisser aux Tarquin, même les plus vertueux, une quelconque place au sommet de l'État. Ainsi, la méfiance envers Collatin, pourtant héros de la révolution, se transforma en exigence politique : pour que la liberté soit pleinement assurée, il fallait qu'il renonce lui-même à son pouvoir. Comment fut-ce arrivé ?

Abdication forcée d'un consul

Brutus convoqua le peuple et rappela le serment romain de ne plus jamais tolérer de roi. Il déclara avec fermeté : "*Rome ne sera vraiment libre que lorsque la dernière trace des Tarquins aura disparu*." S'adressant directement à Collatin, descendant de Tarquin, il lui demanda de quitter volontairement ses fonctions pour le bien de la République : "*Pars, ami de Rome, et emporte avec toi le nom détesté des Tarquins*."

Stupéfait, Collatin resta d'abord silencieux. Les nobles romains l'assaillirent alors de supplications. Finalement, craignant la confiscation de ses biens s'il résistait, il accepta à contrecœur d'abdiquer et partit en exil avec ses possessions.

À ce moment-là, et sur proposition du Sénat, Brutus obtint des comices centuriates, où dominait la première classe la plus fortunée selon la réforme de Servius Tullius reprise en République, une loi ordonnant l'exil de tous les membres de la famille des Tarquin. Il convoqua ensuite les mêmes comices pour élire Publius Valérius comme second consul en

remplacement de Collatin, qui avait démissionné, en raison de son rôle également crucial dans l'expulsion des rois.

C'est ainsi que la deuxième loi fut édictée par les comices centuriates, sur proposition du consul qui avait remplacé le rôle du roi. La première loi, votée par les mêmes comices sous la proposition du consul Brutus, avait été l'exil de toute la famille des Tarquin, dépouillée de ses biens, au début de la révolution. C'est avec ces décisions du consul Brutus que les changements constitutionnels commencèrent à se manifester concrètement.

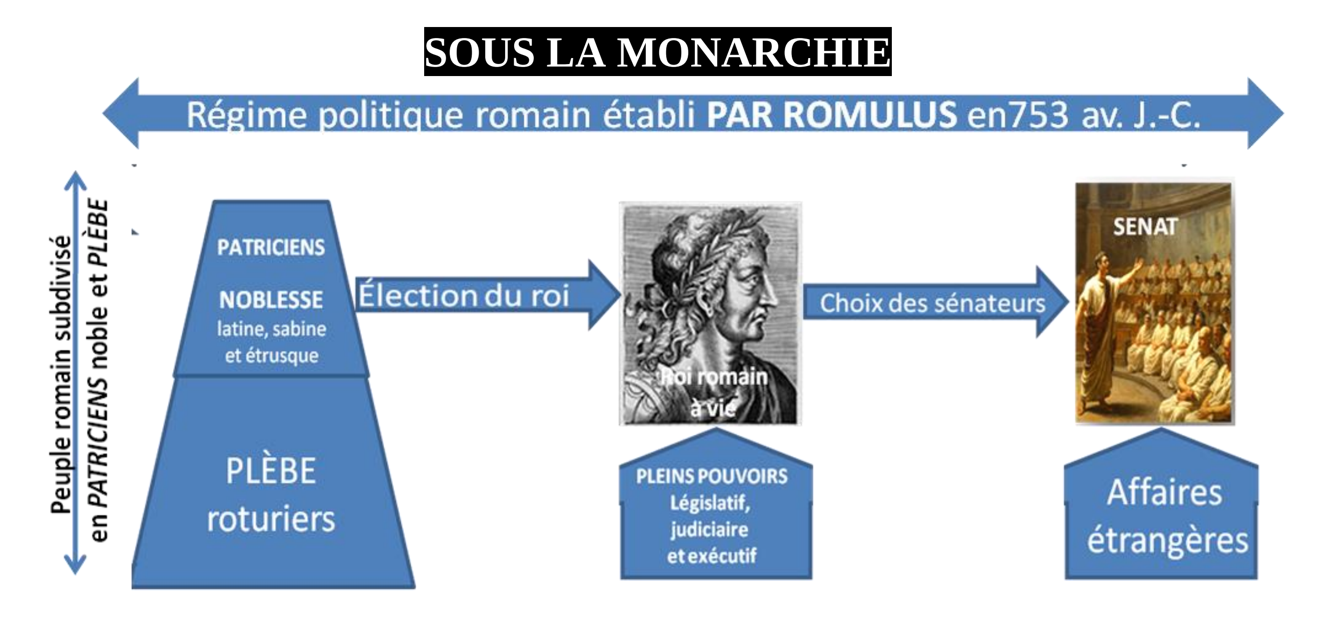
Sous la monarchie, le roi élu par le peuple était celui qui promulguait les lois et nommait qui bon lui semblait aux postes élevés de l'État, agissant en tant que représentant du peuple et mandaté pour exercer même le pouvoir législatif. Cela changea avec la République, où le pouvoir législatif devint directement une prérogative des comices centuriates, représentées en réalité par la puissante première classe fortunée du peuple romain, sans distinction de classe instituée jadis par le roi Servius et conservée par la République.

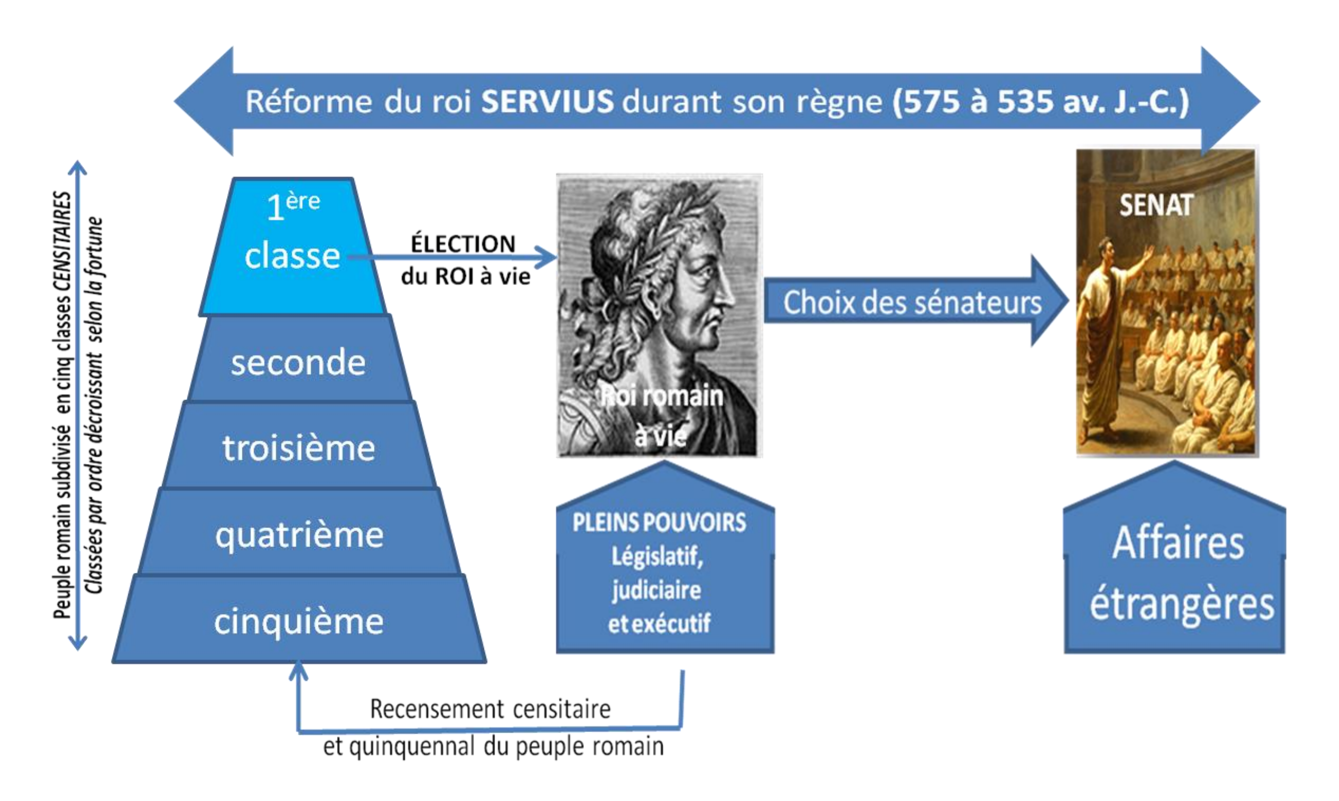
Le Sénat eut désormais le pouvoir de proposer des lois, à l'instar des parlements modernes. Quant au consul, remplaçant du roi, il avait la possibilité de présenter des projets de loi, à l’instar des gouvernements modernes, et de proposer des candidats aux postes élevés de l'État, comme le ferait un gouvernement moderne. Mais c'était le peuple, représenté dans les comices centuriates, qui approuvait ou rejetait par un vote à la majorité ce qui lui était proposé, que ce soit par le Sénat via les consuls ou directement par les consuls eux-mêmes. En somme, les comices centuriates, représentées surtout par la classe la plus fortunée du peuple, exerçaient des prérogatives semblables à celles des parlements modernes, et bien plus encore.

Nous vous rappelons que le vote des comices centuriates, que ce soit pour approuver des propositions de lois, des projets de loi ou pour élire des hommes d'État, était effectué en priorité par la classe la plus fortunée du peuple romain, parmi les cinq classes, selon le cens instauré auparavant par le roi Servius.

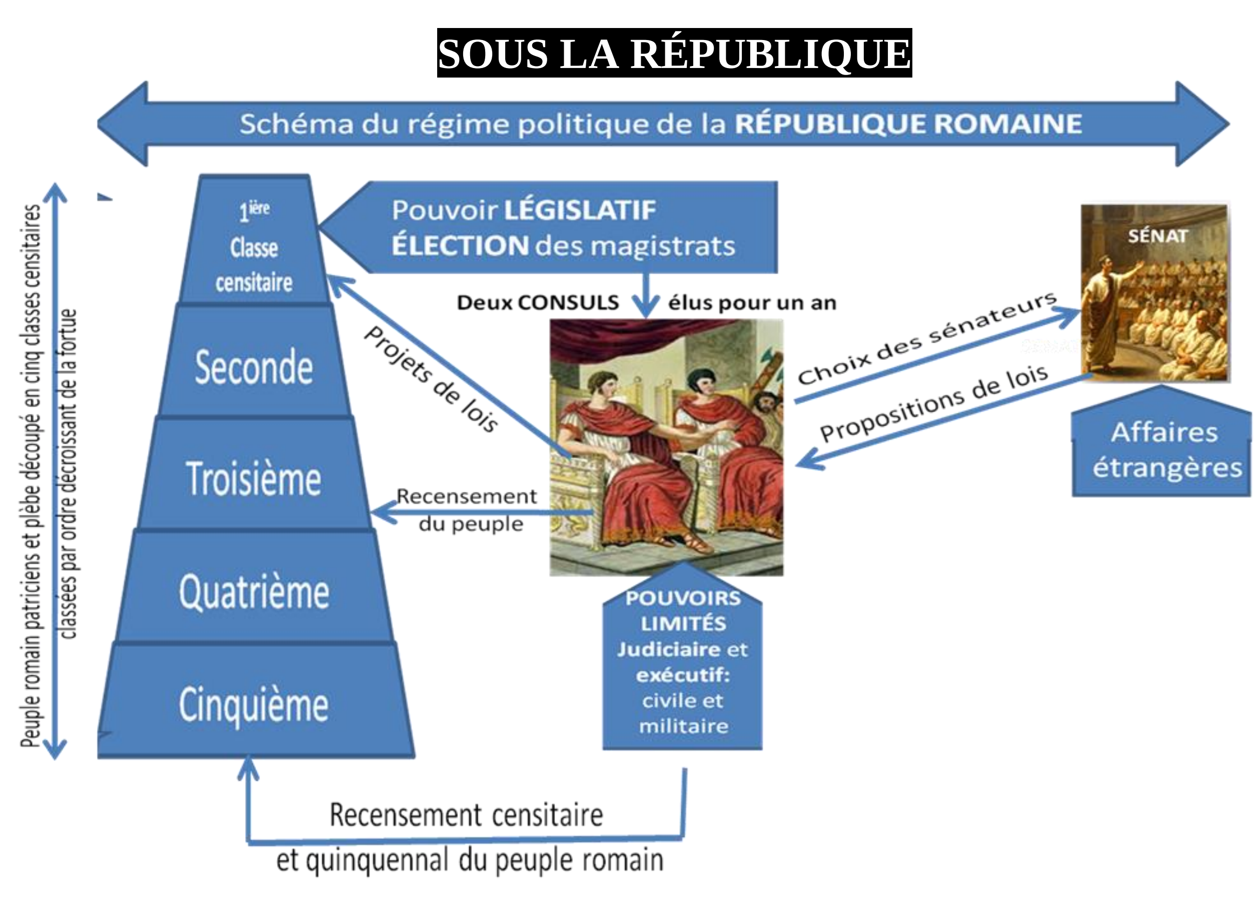
La première classe était la première à voter. Si la décision n'était pas tranchée à ce stade, c'était alors seulement que la classe suivante était sollicitée pour voter, ce qui était très rare. Ainsi, le scrutin se concluait souvent sans avoir à solliciter les votes des autres classes. Tel fut le vote censitaire, basé sur la fortune et non sur les personnes. Ce n'était pas "*un homme, une voix*", mais autant de voix par personne, au prorata de sa fortune, tout comme dans les assemblées générales des actionnaires des sociétés anonymes de nos jours. C'est pourquoi nous vous rappellerons cette particularité à chaque mention de ces comices centuriates. Et pour mieux comprendre la rupture institutionnelle entre les deux régimes politiques — monarchie d'un côté, république de l'autre — comparons-les à travers les trois schémas synthétiques suivants :

SOUS LA MONARCHIE





SOUS LA RÉPUBLIQUE



Après avoir examiné les bases institutionnelles de la République, il est essentiel de se pencher sur les premières crises qui mirent à l'épreuve cette fragile nouvelle forme de gouvernement. Parmi elles, la première conspiration visant à restaurer la monarchie, menée par des partisans de l'ancien régime, révéla les tensions internes et les dangers qui menaçaient la stabilité de l'État naissant.

Première conspiration contre la République

Tite-Live dit que personne à Rome ne s'attendait à une guerre pour restaurer la monarchie. Cependant, ce qui était impensable arriva, mais ce qui semblait encore plus surprenant, c'était que la liberté fût menacée par la trahison. Certains jeunes de haute naissance, ayant profité sous la monarchie de privilèges sans contrainte, regrettaient désormais leurs avantages perdus.

Ils disaient : *"Le roi était un homme à qui nous pouvions tout demander, juste ou injuste. Avec lui, les possibilités étaient infinies, tant pour les intérêts que pour les bénéfices. C'était lui qui pouvait punir ou pardonner, et il savait faire la différence entre un ami et un ennemi. Tandis qu'aujourd'hui, les lois immuables et cruelles servent davantage les intérêts du pauvre que ceux du puissant. Il n'y a ni pitié ni clémence pour ceux qui osent les enfreindre. N'est-il pas dangereux, dans ce monde d'erreurs que nous apporte la faiblesse humaine, de n'avoir pour soutien que la pureté de la loi ?*".

Contrairement aux discours publics prononcés sur les tribunes, les propos élaborés dans les cercles privés étaient bien l'œuvre des conteurs. Tite-Live les intègre pourtant dans son histoire. Pourquoi ? Parce que ces récits, même fictifs, reflètent les valeurs admirées par la société romaine de l'époque – justice, égalité, liberté. En les transmettant, les conteurs perpétuaient ces idéaux. À l'inverse, quand un peuple glorifie l'injustice ou le despotisme dans ses récits, c'est le signe d'une corruption imposée par ses dirigeants.

Tite-Live décrit comment l'arrivée à Rome d'émissaires de Tarquin, venus réclamer ses biens sous couvert de paix, provoqua l'indignation. Le Sénat, seul compétent en affaires étrangères depuis l'ère d'Ancus

Marcius, débattit longuement : refuser risquait d'offrir un casus belli, accepter reviendrait à encourager l'ennemi à commencer la guerre.

Parallèlement aux négociations officielles, les envoyés de l'ancien roi jouaient un double jeu. Tandis que certains réclamaient publiquement la restitution de ses biens, d'autres tramaient en secret le rétablissement de son pouvoir. Ils cherchaient à corrompre de jeunes nobles, parmi lesquels figuraient même les fils du consul Brutus, préparant ainsi une trahison dans l'ombre.

Le Sénat, sans se douter de la manœuvre, accepta d'accorder aux émissaires un délai pour organiser le transport des biens royaux. Mais ceux-ci mirent ce répit à profit pour sceller leur complot avec les jeunes patriciens. Ils allèrent jusqu'à leur soutirer une lettre d'engagement envers le roi déchu, servant de preuve pour les compromettre irrémédiablement en cas de désistement.

Un esclave, témoin invisible de leurs tractations, avertit les consuls. Ces derniers intervinrent en secret, arrêtant les conjurés en flagrant délit, la lettre en main. Ils furent aussitôt enchaînés. Quant aux émissaires, leur sort suscita l'hésitation, en raison de leur statut diplomatique.

Le Sénat, ébranlé par cette trahison, refusa dès lors de restituer les biens de Tarquin. D'abord tenté de les nationaliser, il finit par les livrer au pillage du peuple, scellant ainsi la rupture définitive avec la monarchie. Seuls les terrains entre la ville et le Tibre furent épargnés : consacrés aux dieux, ils devinrent le Champ de Mars.

Le châtiment fut exemplaire. Tous les conspirateurs, y compris les fils de Brutus, furent exécutés publiquement. Leur crime fut perçu comme un triple parricide : envers leur père, envers la fonction consulaire et envers Rome enfin libre. Brutus assista lui-même au supplice de ses fils, qui furent fouettés puis décapités.

En récompense pour le service rendu à la liberté, l'esclave dénonciateur fut affranchi, reçu dans la cité comme citoyen. Ultime symbole d'une République qui, dès ses premiers pas, entendait châtier la trahison et honorer la loyauté à la gloire de la liberté contre le retour du despotisme.



Les gardes du consul Brutus
lui apportent les corps de ses fils exécutés.

Pourtant, les historiens modernes considèrent cette scène comme emblématique, mais probablement fictive. Elle reflète les valeurs que les Romains voulaient promouvoir : la vertu publique, la justice, la rigueur républicaine. Plus qu'un fait avéré, c'est un récit symbolique fondateur. Mais qu'à cela ne tienne : les conteurs romains nous ont ainsi transmis la trace d'un système de valeurs exaltant la liberté, que les Romains de leur temps chérissaient et aimaient entendre, sans se soucier de son authenticité historique.

Mais la chute sanglante des conspirateurs n'éteignit pas la menace tarquinienne. Tarquin le Superbe, depuis son exil étrusque, ourdit une revanche plus terrible : il convainquit les cités de Véies et de Tarquinia de prendre les armes contre la jeune République. Et pourtant le Sang de la Liberté : Brutus tombe, la République triomphe

Pour le triomphe de la liberté

Ce fut devant ces murs ennemis que Brutus, héroïque défenseur du nouveau régime, trouva la mort rapporte Tile Live. Et il ajoute que frappé à mort en combat singulier par Arruns, le propre fils de Tarquin. Ainsi périt le fondateur de la liberté romaine, martyr de l'institution qu'il avait créée.

Il est essentiel de noter ici que le commandement de l'armée en guerre resta l'apanage de la magistrature consulaire, qui remplaça la

fonction royale. Selon les circonstances, les deux consuls pouvaient mener ensemble les troupes, ou l'un partait au combat tandis que l'autre administrait Rome. Quant aux décisions de guerre et de paix, elles relevaient exclusivement du Sénat - comme depuis le règne d'Ancus Marcius, petit-fils de Numa. Ainsi, aucune institution ne détenait un pouvoir absolu dans ce nouveau système politique romain.

Et puis Tite-Live raconte qu'à la nuit tombée, la bataille restait indécise. Saisis d'une terreur panique, Tarquin et ses alliés étrusques abandonnèrent secrètement le champ de bataille. À l'aube, le consul Valerius découvrit leur fuite et ramena triomphalement ses troupes à Rome avec les dépouilles ennemies.

La même légende veut qu'une voix divine ait annoncé cette victoire. Mais l'histoire a retenu que la République triompha du despotisme. Les funérailles de Brutus, grandiose hommage officiel, furent éclipsées par le deuil unanime du peuple romain. Pendant un an, les matrones portèrent le noir, pleurant ce héros qui avait vengé l'honneur violé de Lucrèce et fondé leur liberté.

Pourtant, alors que Rome pleurait encore son héros, un vent de suspicion s'éleva contre le consul Valerius lui-même, accusé de comploter contre l'ordre républicain qu'il avait combattu pour le défendre. Ce paradoxe cruel allait devenir la première pierre de touche des nouvelles institutions - démontrant leur capacité à juger équitablement jusqu'à leurs plus hauts magistrats.

Procès d'un consul

Valerius, héro de guerre récemment acclamé, se retrouva soudain accusé d'aspirer à la royauté. On lui reprochait son retard à nommer un nouveau collègue et sa maison bâtie sur les hauteurs. Profondément blessé, il convoqua le peuple représenté par les comices centuriates. Et devant la foule, il abaissa symboliquement les faisceaux consulaires, puis lança : "*Brutus mourut pur, tombé pour la République. Moi, survivant, je ne recueille que soupçons ! Moi, pourfendeur des rois, accusé de royalisme ! Ma maison vous effraie ? Soit. Je la rebâtirai dans la vallée pour que le peuple plane toujours au-dessus de son consul !*". Et sur-le-

champ, il déménagea ses matériaux et s'installa en contrebas, prouvant par l'acte sa loyauté à la liberté républicaine.

Ce geste spectaculaire de Valerius – abaissant les faisceaux et descendant littéralement au niveau du peuple – préfigurait ses réformes institutionnelles. Car bientôt, le même consul allait graver dans le bronze des lois fondamentales sur l'autorité judiciaire, renforçant les droits des citoyens face au pouvoir consulaire.

Lois contre les coups d'Etat

Pour bien dissiper les soupçons pesant sur lui, le même consul Valerius fit ensuite voter par les comices centuriates deux lois, gagnant de ce fait une telle popularité, qu'on le surnomma 'Publicola' (l'ami du peuple).

La première était une loi contre la tyrannie, autorisant les citoyens représentés par les comices centuriates à poursuivre les crimes contre la sureté de l'État, avec peine de mort et confiscation des biens pour les condamnés. Le peuple l'accueillit avec joie.

Cette loi, votée par les mêmes comices centuriates (l'assemblée législative), transférait ainsi au peuple le pouvoir de juger les hommes d'État. Un pouvoir qui appartenait autrefois aux rois, et que les consuls de la République abandonnèrent ainsi volontairement.

Concrètement, les procès se déroulaient ainsi : tout magistrat pouvait, comme procureur de la république, accuser devant les comices centuriates quiconque menaçait la sécurité de la République - par conspiration il fallait entendre attaque contre ses institutions, ou lâcheté à la guerre. Le procès, public, commençait par l'accusation, suivie de la défense de l'accusé par lui-même ou par un représentant, puis de l'audition des témoins. Enfin, les comices centuriates votaient pour trancher, à la manière des jurys populaires modernes.

Valerius fit aussi voter une autre loi cruciale, dite *'lex Valeria'*. Elle garantissait à tout citoyen romain le droit de faire appel au peuple (comices centuriates) s'il estimait avoir été injustement condamné par un

consul ou un magistrat. Ce fut l'une des premières protections contre l'arbitraire du pouvoir.

Ainsi, par ces deux lois, Valerius Publicola ne se contenta pas de rassurer le peuple : il jeta les premières fondations d'un ordre républicain où le pouvoir exécutif acceptait d'être jugé par ceux qu'il gouvernait. La tyrannie n'était plus seulement redoutée ; elle devenait punissable. Et l'arbitraire des magistrats trouvait désormais une limite dans l'appel au peuple.

Dans cette logique nouvelle, il était naturel que le peuple, représenté par les comices centuriates et désormais juge suprême des abus de pouvoir, devienne aussi le maître de l'élection des tous premiers magistrats suprêmes. C'est ainsi que furent élus les premiers consuls de la République pour u mandat d'un an.

Election des deux premiers consuls

Tite-Live rapporte que, pour s'assurer seul l'honneur d'avoir fait voter ses lois, le consul Valerius convoqua les comices centuriates afin d'élire son collègue. Il proposa Spurius Lucretius, mais celui-ci mourut peu après son élection, remplacé aussitôt par Marcus Horatius Pulvillus. Tels furent les événements civils et militaires de la première année suivant l'expulsion des rois tarquins. L'année suivante, Valerius fut reconduit dans sa fonction, aux côtés de Titus Lucretius.

Il faut rappeler que ce système de suffrage favorisait largement les plus riches. Dans les comices centuriates, la classe supérieure parce que la plus fortunée avec plu de 50% de la richesse totale de la cité votait presque toujours la première et la dernière, rendant inutile le vote du reste. C'était là une forme de ***ploutocratie***, bien éloignée de l'idéal démocratique.

Au terme de cette première année républicaine, trois institutions tenaient les rênes de l'État à savoir :

1) **Le Sénat**, hérité de la monarchie, délibérait sur la guerre, la paix, les affaires extérieures, et proposait des lois.



Tableau représentant le Sénat romain

2) **Les comices centuriates**, fondés par Servius Tullius, votaient les lois, élisaient les magistrats et jugeaient par vote les affaires d'atteinte à la sécurité de l'Etat.

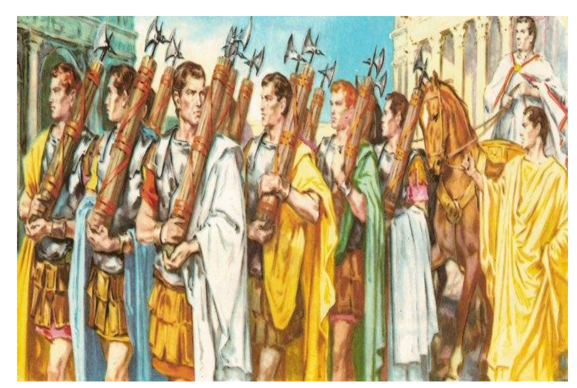


Représentation du vote des comices centuriates

3) **Le consulat**, **institution** nouvelle, remplaçait la royauté : deux consuls élus pour un an organisaient le recensement censitaire et quinquennal du peuple, commandaient l'armée, rendaient la justice, administraient la cité et présentaient les lois au vote du peuple représenté par les comices centuriate.



Représentation des deux consuls dans leur tenue officielle.



Représentation d'un consul romain sur son cheval, précédé de ses neuf gardes.

Mais la jeune République n'était pas pour autant à l'abri des menaces extérieures. Dès 508 av. J.-C., la famille du roi déchu chercha de nouveau à reprendre le pouvoir par la force. Tite-Live raconte qu'elle se tourna vers le roi étrusque de Clusium, Lars Porsenna. elle le supplia avec insistance en lui disant: "*Ne laissez pas des princes de votre sang vivre*

dans la misère ! Si on laisse les peuples renverser leurs rois sans punition, bientôt il n'y aura plus de différence entre nobles et roturiers. La royauté, ce lien sacré entre les dieux et les hommes, doit être défendue!" Porsenna, convaincu par ces arguments, vit là une occasion d'étendre son pouvoir. Il décida de marcher sur Rome avec une puissante armée pour rétablir la monarchie, espérant installer un roi étrusque sur le trône.

La puissance de Clusium et la réputation de son roi glaçaient les esprits. Face à cette menace imminente, le Sénat romain à qui reviennent les affaires étrangères, redoutait par-dessus tout, un éventuel ralliement de la masse populaire défavorisée à Tarquin. Il lui multiplia alors les gestes de bonne volonté, conscient que la survie de la liberté dépendait désormais de son soutien. Il n'eut donc d'autre choix que de la courtiser par les tous les moyens possibles.

Il se préoccupa d'abord de ravitailler le peuple. Il fit venir du blé des régions voisines et même de contrées lointaines. Le sel, jusque-là vendu à prix fort en raison d'un monopole privé, fut réquisitionné par l'État et mis en vente à tarif réduit. Le peuple fut exempté de toute taxe, et l'ensemble des dépenses publiques fut assumé par les riches seuls, jugés capables d'en supporter la charge.

Par ces flatteries, le Sénat sut préserver l'unité civique, même durant le siège le plus cruel, lorsque la faim égalisait riches et pauvres dans leur haine du mot "roi". Jamais nul homme ne gagna autant de popularité par des moyens illégitimes que le Sénat n'en obtint par une sagesse politique bien calculée.

Remarquons ici un Sénat terrifié à l'idée du retour de Tarquin, qui avait jadis décimé ses rangs et humilié l'assemblée en réduisant son nombre. Les grands, naturellement enclins à dominer le peuple, durent alors temporiser, de peur que la plèbe, lésée par le nouveau régime censitaire, ne se tourne vers les Tarquins. Mais, comme nous le verrons, cette soumission sénatoriale n'était que tactique : dès l'extinction de la menace extérieure, les patriciens reprendront le dessus.

Jusqu’ici, la lutte politique à Rome était horizontale : les patriciens s’opposaient au roi au nom de la liberté de leur ordre, contre la tyrannie d’un des leurs. Désormais, elle devient verticale : un peuple plébéien en quête de liberté affronte une oligarchie patricienne jalouse de ses privilèges. Cette transformation marque une singularité gréco-romaine : un véritable combat pour la liberté, et non un simple conflit entre despotes — ce qui distingue Rome des peuples voués à la soumission servile. Et après les exploits des vétérans, ce fut au tour de la jeunesse romaine de se lever. Ayant goûté à la liberté, elle s'en fit la gardienne audacieuse.

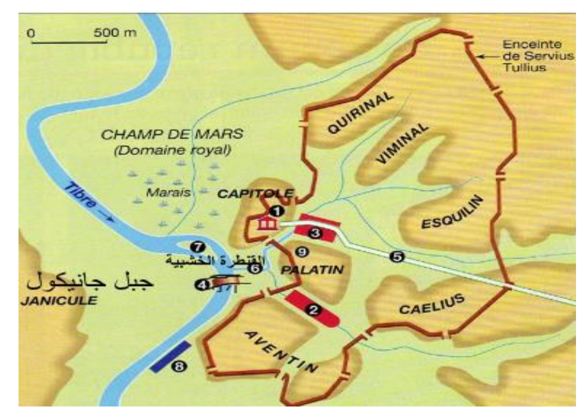
Au secours de la liberté menacée

Tite-Live raconte que, à l’approche de l’ennemi, les paysans vinrent se réfugier dans Rome, protégée par son solide rempart et par le Tibre qui la séparait de l’armée étrangère. Mais une passerelle de bois rendait possible un assaut. C’est alors qu’un héros, Horatius Coclès, fit face seul à l’envahisseur.

En poste près du pont, il vit l’ennemi s’emparer du Janicule et se précipiter vers le fleuve. Ses camarades, pris de panique, fuyaient déjà leur position. Il en arrêta quelques-uns, leur rappelant qu’ils mourraient de toute manière si l’ennemi franchissait le pont. Il leur ordonna donc de le détruire à coups de feu et de fer, tandis que lui tiendrait tête aux assaillants pour les en empêcher.



*Le héros **Horatius** et des soldats derrière lui démolissant le pont*



Le rempart de Rome, le site du plateau du Janicule et le pont en bois

Pas la peine de citer les détails de la suite du récit. Disons simplement que le plan réussit : Rome éleva une statue au héros Horatius et le récompensa en terres et en honneurs. Et après cet échec, l'ennemi renonça à prendre la ville de force et choisit de l'assiéger. Il coupa toute source d'approvisionnement et lança ses soldats ravager les campagnes alentour, si bien que les paysans durent même rentrer leur bétail à l'intérieur des murs. Sauf que cette liberté laissée à l'ennemi n'était qu'un piège.

Le consul Valerius attendait l'instant opportun pour une attaque surprise. Pour disperser les troupes ennemies, il décida d'appâter leurs soldats avec la perspective du pillage. Un grand nombre de paysans, accompagnés de leurs troupeaux, furent envoyés hors des murs, par la porte la plus éloignée du camp ennemi. L'information fut discrètement transmise par des esclaves que la faim avait gagnés à la solde de l'ennemi. Celui-ci mordit à l'hameçon. Pensant obtenir butin facile, il franchit le fleuve en masse.

Une fois de plus nous n'entrerons pas ici dans les détails de cette manœuvre : disons simplement qu'elle réussit. Pris en embuscade, aucun des soldats sortis du camp n'en réchappa. Ce fut la fin des incursions ennemies sur les terres romaines.

Ce n'était pas un ennemi ordinaire, mais un roi déchu — Tarquin — qui cherchait à reprendre le pouvoir par la force. Rejeté par un peuple désormais attaché à sa liberté, il préféra livrer Rome plutôt que renoncer à régner. Face à cette menace, la République opposa l'union, le courage et la ruse. La liberté, encore neuve, fut défendue non par la force brute, mais par l'intelligence civique. Et peu importe la véracité des faits : à travers ces récits, les conteurs romains laissent transparaître une culture qui glorifie la liberté et désigne inlassablement le despotisme comme son ennemi juré.

Après l'héroïsme de Coclès, un autre jeune Romain incarne cette métamorphose intérieure d'une jeunesse désormais éprise de liberté. Jadis spectateurs passifs des abus royaux, les jeunes deviennent acteurs résolus de la République. L'histoire de Gaius Mucius en offre un exemple, peut-être légendaire, mais saisissant, au gré de conteurs qui savaient flatter l'orgueil d'un peuple fier de sa liberté.

Tite-Live rapporte que le siège continuait, et la famine s'aggravait à mesure que le prix du blé montait. L'ennemi se vantait d'affamer Rome sans même livrer bataille. Ce spectacle révolta un jeune noble romain, Gaius Mucius, indigné de voir le peuple libre assiégé par ceux-là mêmes qui, hier encore, l'opprimaient sous la royauté. Il décida de frapper un coup d'éclat. Et pour éviter tout malentendu, il se rendit d'abord au Sénat et déclara : « *Pères conscrits, j'ai un dessein noble : que les dieux me viennent en aide, car je vais me glisser dans le camp ennemi*. »

Armé d'un poignard, il entra seul chez l'ennemi. Près du roi, se tenait une foule, au milieu de laquelle son secrétaire distribuait la solde. Les deux hommes, habillés de façon semblable, rendaient difficile toute distinction. Ne voulant pas éveiller de soupçons, Mucius laissa le sort décider et tua le mauvais homme : le secrétaire.

Capturé, il fut conduit devant le roi. Loin de le supplier, il lança fièrement : « *Je suis Romain. J'étais venu pour tuer un ennemi, prêt à mourir comme j'étais prêt à frapper. D'autres viendront. Prépare-toi donc ! Chacun d'entre nous, individuellement, fera de ta vie un péril constant. Ce n'est pas Rome qui t'enverra une armée, c'est sa jeunesse, poignard en main.* »

Le roi, furieux mais troublé, menaça de le brûler vif s'il ne révélait pas toute la conspiration. Mucius, impassible, plaça sa main dans le feu et la laissa rôtir sans un cri : « *regarde, roi, ce que vaut le corps pour qui recherche la gloire.* ». Ébranlé, le roi le libéra en disant : « *Va. J'admire ta bravoure, que j'aurais souhaité voir au service de ma patrie*. ». Mucius répondit alors, feignant la reconnaissance : « *Puisque tu sais honorer le courage, je te révèlerai ce que tu n'aurais pu obtenir par la peur : nous sommes trois cents jeunes Romains, tous prêts à t'abattre. Le sort m'a désigné premier. Les autres suivront, un à un.* ».



Représentation du scribe assassiné
et du jeune romain plaçant sa main dans le feu devant le roi.

Le roi libéra le jeune homme qui avait perdu sa main droite et qui fut surnommé pour cela Scaevola. Cependant, le danger auquel le roi avait échappé, uniquement grâce à l'incapacité du jeune homme à le distinguer de son secrétaire – ce dernier ayant été tué à sa place –, et la menace persistante qu'il devait affronter tant que ce jeune homme ne serait qu'un parmi trois cents autres encore en vie, l'affectèrent à un point tel que ce fut lui qui prit l'initiative de proposer aux Romains des négociations pour conclure une paix.

Il ordonna à ses ambassadeurs de l'accompagner à Rome. Parmi les conditions de paix, il tenta en vain d'obtenir le retour du roi déchu Tarquin sur son trône. Il ne fit cela que pour apaiser son allié. Cependant, il obtint la restitution de leurs terres pour les Véiens, ainsi que la libération des prisonniers en échange de l'évacuation de la colline du Janicule. Ainsi, la paix fut conclue, et le roi se retira avec son armée dans son pays.

Certains historiens doutent de la véracité de cet épisode et le considèrent comme une construction légendaire au service de l'orgueil national romain. Il est possible que la paix conclue avec Porsenna reflète plutôt une négociation réelle, ayant mis fin à une menace étrusque pesant sur Rome dans ses débuts républicains. Quoi qu'il en soit, cette histoire illustre comment les Romains surent façonner des récits édifiants, où le courage individuel et l'amour de la patrie et surtout de la liberté deviennent des vertus fondatrices ; vérités morales si ce n'est historiques.

Nous pourrions également évoquer un autre acte de bravoure, celui d'une jeune Romaine, que nous avons omis de citer en raison de son

faible intérêt politique. Ce qui importe avant tout, une fois encore, ce n’est pas tant la précision historique de ces récits — que certains jugent enjolivés, voire fictifs — mais l’esprit politique qu’ils révèlent et sous-entendent.

Tite-Live lui-même, dans l’introduction de son œuvre, reconnaît que ces événements, trop anciens et dépourvus de preuves, ne sauraient être ni totalement crus ni totalement niés. Ce qui compte, c’est que, quelle que soit leur époque, tous les conteurs romains exaltent dans ces récits la liberté du peuple contre le despotisme, qu’il vienne d’un individu comme Tarquin, ou d’un groupe oligarchique comme le Sénat. Ces histoires, même fragiles d’un point de vue factuel, témoignent d’une pensée politique étonnamment avancée pour une civilisation encore plongée dans les brumes du passé.

Quant aux derniers développements du conflit contre les Étrusques, Tite-Live rapporte que, désireux de ne pas rentrer bredouille, leur roi attaqua l’une des cités latines soumises à Rome, suscitant la riposte de toutes les autres. Son armée fut décimée. Parmi les rares survivants, certains trouvèrent refuge à Rome, où ils furent soignés et accueillis avec bienveillance. Quelques-uns repartirent, chantant les louanges de l’hospitalité romaine ; d’autres restèrent, devenant eux-mêmes romains. Nous avons condensé ici ce récit trop long, car s’il est touchant, il s’éloigne du cœur de notre propos à savoir l’histoire sociale et politique de la liberté romaine. Et ainsi s’acheva la deuxième année de la République, avec la fin du mandat des consuls Valerius et Horatius. Mais la jeune République n’était pas encore hors de danger. À peine la paix conclue qu’un autre péril se profile : les ambitions d’un roi étranger qui, à son tour, rêve de restaurer la monarchie à Rome.

Défi à relever pour la liberté

Après l'élection de deux nouveaux consuls pour la troisième année de la République, arriva la quatrième année et furent élus pour cette période les consuls Publius Lucrétius et Publius Valerius. C'est au cours de cette année-là que des ambassadeurs du roi de la ville de Clusium arrivèrent à Rome, réclamant une dernière fois le retour de Tarquin sur

son trône. Le Sénat les accueillit et leur annonça qu'il enverrait des ambassadeurs à leur roi pour lui transmettre la réponse des sénateurs.

Il est essentiel de souligner ici, et pour rappel, que les affaires étrangères, incluant les négociations de paix ou de guerre ainsi que la réception et l'envoi d'ambassades, relevaient autrefois sous la monarchie de l'autorité exclusive du roi avec le Senat comme instance consultative. Or, ces prérogatives furent intégralement transférées au Sénat sous la République, et non aux consuls, pourtant héritiers institutionnels de la fonction royale.

Cette répartition claire des compétences, bien qu'aucune constitution écrite ne la formalisât, évitait toute confusion dans l'exercice du pouvoir. Les Romains, à l'instar des Grecs, fondaient d'ailleurs cette rigueur institutionnelle sur un principe sacré : les lois et coutumes, consacrées par des serments divins, acquéraient ainsi une inviolabilité morale dans les consciences. Ces normes non écrites, sanctifiées par le rituel religieux, s'imprimaient dans les esprits avec la force d'un décret des dieux, garantissant leur observance mieux que ne l'aurait fait aucun parchemin.

Et dès le retour des ambassadeurs du roi, le Sénat dépêcha vers lui ses propres émissaires, choisis parmi ses membres les plus éminents. Devant le monarque, ils déclarèrent au nom de l'assemblée : *"Ô roi, notre Sénat aurait pu répondre à vos envoyés, en peu de mots, que Rome ne tolérerait jamais le retour des rois. Mais après tant d'années d'amitié entre nos peuples, il a préféré t'envoyer ses meilleurs orateurs pour t'expliquer, avec les égards dus à ton rang, que cette question est irrévocablement close. Insister ne ferait qu'altérer nos relations. Puisque ta demande heurte la liberté du peuple romain, nous devons la refuser – à notre grand regret, car nous aurions souhaité ne jamais te contrarier. Rome n'est plus un royaume, mais une cité libre. Ses portes s'ouvriront peut-être à des ennemis, jamais à la tyrannie. Telle est la volonté unanime de ses citoyens. Le jour où Rome perdrait sa liberté serait le dernier de son existence. Et toi qui lui portes affection, tu ne saurais souhaiter sa survie sans elle."*

Le roi, confus, répondit : *"Puisque votre résolution est immuable, je ne vous importunerai plus par des requêtes vaines. Mais je ne bercerai*

pas non plus Tarquin d'illusions : qu'il cherche ailleurs un appui pour ses projets guerriers ou pacifiques. Rien ne doit compromettre la paix que nous avons scellée.". Et ses actes confirmèrent cette parole. Il restitua à Rome les otages prévus par le traité et les terres des Véiens. Ainsi s'établit une paix durable entre les deux cités. Tarquin, rejeté par les Étrusques, trouva refuge chez les Latins. Son gendre Octavius Mamilius prépara alors une guerre contre Rome. Ce conflit allait conduire à la création d'une institution républicaine inédite : *la dictature*.

Contrairement à son sens moderne, cette magistrature exceptionnelle était conçue pour protéger la République en temps de crise. Temporaire et encadrée, elle permettait de concentrer les pouvoirs entre les mains d'un seul homme, le temps de surmonter le danger. Cette innovation constitutionnelle s'inscrivait dans l'équilibre des institutions romaines, aux côtés du Sénat, des comices et du consulat. Elle répondait à un paradoxe typiquement romain : parfois, pour sauver la liberté, il fallait temporairement la suspendre. La suite montrera comment fonctionnait concrètement cette dictature républicaine, si différente de ce que le terme évoque aujourd'hui.

Dictature républicaine au service de liberté

Cette année-là, pendant les jeux annuels de Rome, certains jeunes Sabins eurent l'audace d'enlever des jeunes filles romaines. La foule se rassembla et des altercations éclatèrent, menaçant de se transformer en bataille. Les Romains redoutaient que cela ne serve de prétexte à une rébellion des Sabins, d'autant plus qu'une guerre avec les Latins, qui avaient formé une coalition de trente peuples contre Rome sous l'incitation d'Octavius Mamilius, le gendre de Tarquin, était également sur le point d'éclater.

Dans ce climat tendu, la question de la création du poste de *dictateur* fut soulevée pour la première fois à Rome. Cependant, il n'est pas clair en quelle année exactement cela se produisit, ni quel consul fut le premier à exercer cette fonction pour affronter la crise à venir. Les historiens diffèrent sur ces points. Ce qui est certain, c'est que vu l’urgence son élection fut faite par les consuls en exercice plutôt que,

comme il se devait, par les *comices centuriates*, conformément aux lois de Rome.

Lorsque le dictateur fut élu et qu'il apparut dans Rome accompagné de sa garde armée, une crainte se répandit parmi la population, qui comprit qu'elle n'avait plus d'autre choix que de se soumettre à son autorité. Contrairement aux consuls, dont les décisions pouvaient être contestées par l'un ou l'autre, il n'y avait plus de recours possible. L'obéissance était désormais obligatoire.

Les Sabins, eux aussi, furent frappés de crainte par l'instauration de ce dictateur, qu'ils considéraient comme une mesure dirigée contre eux. Ils lui envoyèrent ainsi qu’au Sénat des ambassadeurs pour leur demander la paix, sollicitant le pardon pour les jeunes fautifs. Le dictateur leur accorda son pardon, mais exclut les adultes responsables des guerres incessantes. Après des négociations, un accord de paix aurait pu être trouvé, mais les Sabins refusèrent de payer une indemnité à Rome pour ses préparatifs militaires. Rome déclara alors la guerre, mais une trêve tacite maintint une paix relative pendant une année.

Il peut paraître surprenant qu'une République romaine, fondée sur la liberté, ait créé l'institution du dictateur. Mais comme l'explique si bien Nicolas Machiavel dans *Le Prince*, ce n'est ni le titre ni le poste qui ont mené Rome à la tyrannie, mais ceux qui ont usurpé le pouvoir. La création du dictateur visait à faire face aux crises imprévues, permettant une prise de décision rapide quand l'ordinaire était trop lent.

Machiavel souligne que le choix du dictateur par les consuls était un compromis pour éviter de froisser leur autorité, assurant ainsi une réponse efficace aux urgences. Le dictateur avait un pouvoir limité à six mois, et ses décisions étaient exécutées sans recours, garantissant la stabilité en période de crise. Cette institution, loin d’être une porte ouverte à la tyrannie, visait à préserver la liberté et la république en temps de danger.

La onzième année de la République, Rome dut affronter une terrible menace. Tarquin l'Ancien, le roi exilé, s'était allié à son gendre Octavius Mamilius et à trente peuples latins pour tenter de reprendre le pouvoir. Des Romains exilés les soutenaient dans cette entreprise désespérée.

Face à ce péril extrême, le Sénat ordonna aux consuls de nommer un dictateur. Pour la deuxième fois, ce fut Mamilius qui assuma ce rôle. La

guerre qui suivit fut acharnée, avec son lot de victoires et de défaites des deux côtés. Le sort des armes finit par sourire aux Romains. Tarquin fut blessé, son gendre tué au combat, et leur camp tomba aux mains des légions. Ce triomphe, bien que coûteux en vies, scella définitivement le sort de l'ancienne monarchie.

Cet épisode historique démontre avec éclat l'utilité de la dictature républicaine. Dans les moments où la survie même de l'État était en jeu, cette magistrature exceptionnelle permit à Rome de concentrer ses forces et de prendre les décisions rapides qu'exigeait la situation. Loin d'être un instrument de tyrannie, elle se révéla au contraire le rempart ultime de la liberté contre ceux qui voulaient rétablir l'ancien ordre.

La leçon est claire : parfois, pour sauver la République, il faut savoir en suspendre temporairement les règles normales. Les Romains l'avaient compris, qui firent de la dictature non pas un danger pour leurs institutions, mais leur meilleure garantie en temps de crise.

Tarquin mourut en 495 av. J.-C., marquant la fin d'une époque et un tournant décisif pour la jeune République romaine. En l'absence de toute menace extérieure, le peuple romain se retrouva confronté aux penchants despotiques de ses élites, les plus puissants et les plus fortunés. C'est ainsi qu'après une lutte horizontale entre les grands pour la liberté, une autre pour la même liberté commença, cette fois-ci verticale, entre les grandes élites et le petit peuple. Dans ce contexte, la république démocratique se forgea lentement mais sûrement, mettant à l'épreuve ses institutions et ses dirigeants face aux défis de la consolidation du pouvoir tout en préservant la véritable liberté, une liberté égale pour tous, nobles comme roturiers.

Luttes du petit peuple pour sa liberté

Tite-Live rapporte que l'événement majeur de l'année 495 av. J.-C. fut la mort de Tarquin l'Exilé, qui, après la défaite de ses alliés latins, chercha refuge auprès d'Aristodème, tyran de Cumes. Cela réjouit le peuple et le Sénat, mais les nobles furent encore plus heureux. Le peuple, qui avait jusque-là bénéficié de leur soutien, se retrouva alors persécuté.

Cela montre que la République romaine fut surtout l'œuvre des élites patricienne. Sous la monarchie, les nobles étaient en harmonie avec le peuple plébéien, car ils avaient besoin de lui pour affronter les dangers extérieurs. Sous Tarquin le Superbe, ce furent les nobles qui souffrirent

de son despotisme. Craignant un retour à la tyrannie, ils instituèrent un système républicain, principalement pour préserver leur propre liberté, bien que le peuple plébéien en bénéficia également, mais de manière accessoire.

Une fois la menace de Tarquin écartée, les nobles, devenus plus puissants grâce aux guerres, n'hésitèrent pas à priver ce peuple plébéien de sa liberté, tout en conservant la leur. Si Tarquin avait seulement persécuté le peuple tout en préservant les privilèges des nobles, ceux-ci ne se seraient pas révoltés. Le conflit initial était horizontal, opposant les élites au roi, mais après la défaite de la monarchie, il devint vertical, opposant désormais le peuple aux grandes familles, marquant ainsi une nouvelle étape dans l'évolution du système républicain.

Il convient de s'arrêter ici pour bien comprendre de quoi parle l'historien Tite-Live. Il est essentiel de connaître la différence entre les citoyens patriciens et les autres membres du peuple, la plèbe. Cette distinction importante ne peut être saisie qu'en se référant aux recherches et études académiques. Voici un résumé de cette question :

Rappelons que les familles des trente clans, que Romulus avait répartis parmi les premiers habitants de Rome, étaient les fondateurs de la ville. C'est ainsi qu'elles méritèrent le titre de noblesse. Leurs enfants et descendants, qui héritaient de cet honneur, étaient appelés ***patriciens***. Ils jouissaient de tous les privilèges politiques et religieux de la citoyenneté, privilèges qui n'étaient pas accordés aux autres habitants venus s'installer à Rome, qui se sont multipliés avec le temps et étaient appelés la plèbe.

La classe des patriciens n'était pas fermée sur elle-même. Elle restait ouverte aux autres membres de la plèbe et aux étrangers, soit par adoption, soit par sélection de la part des institutions de l'État. Ainsi, certains rois étrangers de Rome, comme le roi Numa, Servius Tullius et Tarquin, furent choisis pour devenir patriciens.

Le premier critère qui distinguait les patriciens de la plèbe était la richesse. En effet, les patriciens étaient les plus riches, possédant les meilleures terres rurales de Rome et de ses colonies, héritées des ancêtres fondateurs de la ville, en plus de celles acquises par la distribution des butins de guerre ou par l'achat. Une autre source de richesse des

patriciens était leur implication dans le commerce, ainsi que les ressources de leurs propriétés agricoles, urbaines, mines, ateliers et usines artisanales. Cependant, il est important de noter que tous les patriciens n'étaient pas nécessairement riches. Ils étaient répartis, comme la plèbe, en cinq classes selon leur richesse, un système créé par le roi Servius. Parmi les patriciens, il y avait aussi des pauvres sans ressources.



*Représentation montrant la différence d'apparence entre les **patriciens** et les **plébéiens**.*

La possession de terres par la plèbe était autorisée, mais les patriciens demeuraient la classe la plus riche en biens fonciers. Les plébéiens libres, tout comme les patriciens, travaillaient dans le commerce, l'agriculture et les métiers artisanaux, et certains étaient riches, même dans la première classe du découpage censitaire servien..

L'écart de richesse entre les patriciens et les plébéiens était accentué par la distribution des butins de guerre, qui se faisait de manière hiérarchique, privilégiant les cavaliers et les classes supérieures, laissant aux fantassins des classes inférieures, en grande majorité plébéiens, une part négligeable.

Le plus grand contraste était politique. Seuls les patriciens pouvaient accéder aux fonctions publiques, mais les plébéiens avaient le droit de vote, bien que leur influence soit limitée dans les comices centuriates de la première classe la plus fortunée où ils furent minoritaires.

En revanche, les plébéiens n'avaient pas du tout accès à la justice sans l'intervention d'un patron patricien, qu'ils choisissaient dans un système de clientélisme. Le patronage entre plébéiens et patriciens était crucial, et l'influence d'un patricien était mesurée par le nombre de clients qu'il protégeait. Cette relation avait une grande importance dans les élections et l'adoption des lois dans la première classe centuriate la plus fortunée.

Ce système de clientélisme et de hiérarchie sociale allait bientôt mener à un affrontement direct, marquant le premier grand conflit entre les plébéiens et l'élite patricienne, un tournant crucial dans l'histoire de la République romaine.

Tit Live raconte qu'à l'approche de la guerre contre les Volsques, la république était divisée entre les patriciens et la plèbe. Les plébéiens, en colère après l'emprisonnement des débiteurs insolvables, se demandaient pourquoi ils se battaient pour la liberté extérieure, mais souffraient d'oppression à l'intérieur même de la république. Leur colère grandissait à mesure qu'ils voyaient des scènes de misère, comme celle d'un ancien centurion plébéien, ruiné par les guerres et les impôts, qui se suicida en public. Ce spectacle attira l'attention de la foule plébéienne, qui se rassembla au forum pour protester.

Les sénateurs présents sur place, concernés par l'enrôlement pour la guerre, se retrouvèrent menacés par cette foule en colère, et ce n'est que l'intervention des consuls qui leur permit de s'échapper. Les manifestants exigèrent l'appel du Sénat et encerclèrent le bâtiment pour influencer ses décisions. Peu de sénateurs étaient présents, mais la pression croissante des plébéiens les força à se réunir, bien que des divergences existaient parmi eux sur la manière de gérer la crise. Certains proposaient de recourir à la force, tandis que d'autres préféraient la négociation.

En pleine crise, une nouvelle alarmante arriva des Latins. les Volsques avançaient avec une grande armée pour assiéger Rome. Le peuple plébéien se réjouit, pensant que les dieux puniraient les patriciens. Ils se dirent : « *Nous périrons tous, mais ce sont les patriciens qui doivent prendre les armes, car ce sont eux qui en récoltent les bénéfices*. » Le

Sénat, pris au piège, supplia le consul Servilius d'agir pour sauver la république.

Le consul convia alors le peuple plébéien et expliqua que le Sénat était préoccupé par leurs problèmes, mais que, face à l'urgence de la guerre, il ne pouvait traiter d'autres sujets. Il promit que les demandes du peuple seraient satisfaites après la guerre.

Le Sénat promulgua un décret interdisant d'empêcher un citoyen de s'enrôler ou de saisir ses biens tant qu'il était soldat. Dès la publication, les prisonniers furent libérés et rejoignirent l'armée. Ils formèrent de grandes cohortes pour affronter l'ennemi. Cette guerre contre les Volsques se distingua par l'enthousiasme des troupes.

Il est important de noter que le Sénat pouvait émettre des décrets pour traiter des situations spécifiques, contrairement aux lois votées par les comices centuriates, qui étaient générales et applicables partout et en tout temps. Mais une fois la guerre terminée, les promesses furent oubliées. Le conflit entre plébéiens et patriciens reprit de plus belle, plus vif encore qu’auparavant.

Tite-Live raconte qu’après ces victoires successives, la plèbe attendait avec impatience que le consul Servilius tienne ses promesses, tout comme le Sénat qui s’y était engagé. Mais son collègue, le consul Appius, d’un tempérament autoritaire et désireux de rabaisser Servilius, se montra inflexible envers tous les débiteurs insolvables. Il permit aux créanciers de reprendre ceux qu’on avait libérés et d’enchaîner de nouveaux débiteurs.

Chaque soldat saisi par les ordres d’Appius se tournait alors vers Servilius pour implorer sa protection. Les victimes rappelaient leurs exploits militaires, exhibaient leurs blessures, et accusaient le consul de trahir sa parole. Ils le suppliaient d’intercéder auprès du Sénat ou de les défendre, au moins, comme citoyens et soldats.

Ému par leurs paroles, Servilius hésitait, mais ne pouvait agir : non seulement son collègue le bloquait, mais l’ensemble de la classe patricienne s’était rangée derrière la ligne dure d’Appius. Par son attitude de neutralité, Servilius perdit à la fois la faveur de la plèbe, qui le traitait de lâche, et celle du Sénat, qui le méprisait comme un opportuniste sans autorité. Bientôt, il fut détesté autant que son impitoyable collègue.

Notons ici que, jusqu'à cette période de la République, l'exercice de la justice dans les affaires ordinaires relevait des consuls. Cela changera plus tard avec la création d'une institution spécifique dédiée au pouvoir judiciaire. Les questions touchant à la sécurité de l'État, quant à elles, demeuraient du ressort des comices centuriates. Il faut également souligner que le pouvoir de chaque consul était limité par celui de son collègue, afin d'éviter toute forme de despotisme individuel, comme celui du roi Tarquin l'orgueilleux. Aucune décision n'était valable si elle était contredite par l'autre consul. Ce principe de contre-pouvoirs sera maintenu dans toutes les institutions à direction collégiale.

Tite-Live raconte que le peuple plébéien, enhardi par ses victoires, adopta une nouvelle forme de protestation. N'attendant plus rien ni des consuls ni du Sénat, les citoyens se pressaient autour du tribunal dès qu'un débiteur insolvable y était conduit. Ils couvraient les audiences de leurs cris et menaçaient de recourir à la violence, empêchant ainsi tout verdict d'être entendu ou appliqué. La peur changea alors de camp : ce ne furent plus les débiteurs, mais les créanciers qui commencèrent à craindre pour leur sécurité, face à une foule chaque jour plus téméraire.

Une nouvelle guerre menaçant d'éclater contre les Sabins, le Sénat proclama la mobilisation générale. Mais la plèbe refusa d'y répondre. Furieux, le consul Appius accusa son collègue de complicité avec la foule et de trahison envers la République, promettant de restaurer à lui seul l'autorité du Sénat.

Pourtant, l'audace du peuple plébéien ne fit que croître. Chaque jour, il encerclait le tribunal d'Appius. Lorsqu'un débiteur insolvable fut arrêté, la foule réclama sa libération. Appius, qui savait comment cela finirait, aurait pu refuser la grâce, mais les conseils des sénateurs influents eurent raison de sa rigidité plus sûrement que les cris de la plèbe. L'agitation prit bientôt une tournure plus grave : des réunions secrètes furent organisées, où l'on tenait des discours enflammés. Finalement, le mandat des deux consuls arriva à son terme : Servilius quitta ses fonctions rejeté par tous, Appius, lui, fut salué par les nobles. Et ace à cette montée de la contestation populaire et à l'effritement de l'autorité consulaire, le Sénat adopta une position de plus en plus rigide.

Sénat versus plèbe

Selon Tite-Live, deux nouveaux consuls furent élus, sans surprise, par la première classe censitaire, la plus fortunée et majoritairement patricienne. Rien d’étonnant à ce qu’ils partagent les vues de leurs prédécesseurs : les candidats étaient d’abord sélectionnés par les consuls sortants, seuls à pouvoir proposer deux noms pour deux postes. Ce filtrage assurait aux patriciens le contrôle du pouvoir.

De plus, en tant que pontifes, les consuls pouvaient invoquer les signes divins pour retarder ou restreindre les candidatures. Le vote devenait alors une simple formalité, à moins qu’il n’y ait plus de candidats que de postes.

Face à ce simulacre d’élection, la plèbe, toujours méfiante, poursuivit ses réunions secrètes, bien décidée à ne plus laisser son sort se jouer sur un coup de tête sur la place publique.

Les deux nouveaux consuls, conscients de la menace des réunions secrètes, en firent rapport au Sénat. Celui-ci, furieux, leur reprocha de fuir leurs responsabilités et de vouloir faire porter au Sénat les conséquences de leurs échecs. Un sénateur s’exclama : « *Si Rome avait des hommes d’État, seules les réunions légales existeraient. Mais ces conciliabules divisent Rome. Un seul homme comme Appius les ferait taire en un instant.* »

Les consuls demandèrent alors au Sénat de leur donner des ordres. Le Sénat leur ordonna de proclamer la mobilisation générale avec fermeté, jugeant que l’inaction avait mené à l’agitation populaire. Lorsqu’ils appelèrent les jeunes pour l’enrôlement, les foules leur crièrent : « *Le peuple ne se laissera plus duper. Aucun soldat ne vous suivra tant que les promesses ne seront pas tenues. Rendez la liberté au peuple avant de l’envoyer combattre !* ».

Les consuls, soucieux de l’injonction du Sénat, songèrent à revenir devant lui. Mais des jeunes patriciens les poussèrent à démissionner, leur reprochant de manquer de courage. De retour au Sénat, les consuls déclarèrent : « *Vous ne pourrez nous accuser de lâcheté. Que ceux qui nous critiquent se tiennent à nos côtés lors de l’enrôlement.* » Ils retournèrent à leur tribunal et appelèrent un jeune homme qu’ils avaient repéré. Lorsque celui-ci refusa d’obéir, la foule intervint pour le protéger,

et les consuls ordonnèrent son arrestation. Les sénateurs présents se précipitèrent pour soutenir l’autorité de l’État, mais la foule les repoussa. Heureusement, l’intervention des consuls calma la situation, évitant ainsi un affrontement violent.

Pour résumer les débats au Sénat, après un tumulte intense, les membres se retrouvèrent confrontés à trois options. La première proposait de limiter l’enrôlement à ceux qui le souhaitaient. La deuxième prônait la mobilisation générale pour éviter une division parmi le peuple. La troisième, portée par l’ancien consul Appius, consistait à nommer un dictateur dont les ordres seraient incontestés, ce qui allait à l’encontre des recours habituels à l’intercession. C’est ce dernier avis qui prévalut, et le Sénat s’apprêtait à nommer Appius lui-même dictateur. Cependant, grâce à la sagesse de certains membres influents, la décision fut prise de confier ce poste à Valerius, reconnu pour son tempérament conciliant.

Cependant, le peuple estimait qu'il était la cible de la nomination d'un dictateur. Toutefois, l'ordonnance qu'il émit immédiatement calma les esprits. Elle ressemblait à celle du précédent consul Servilius, en qui ils n'avaient pas confiance quant à ses promesses et son autorité. Le peuple se résigna à la situation et répondit à l'appel àl’enrôlement. Jamais auparavant le nombre de mobilisés n’avait été aussi élevé, si bien que dix cohortes furent formées, trois pour chaque consul et quatre pour le dictateur.

Malgré les victoires de Rome, les patriciens et la plèbe cherchaient une solution à leurs conflits internes. Les créanciers s’opposaient aux intentions des plébéiens et aux promesses du dictateur. Mais Valerius, soucieux du peuple, présenta un rapport au Sénat sur le problème des débiteurs insolvables. Lorsqu’il fut rejeté, il dit : "*Je ne vous plais pas parce que je vous appelle à un compromis. Vous regretterez bientôt de ne pas avoir un homme à la tête du peuple comme moi. Je préfère être témoin du soulèvement en tant que citoyen plutôt que de l'affronter en tant que dictateur*.". Et il abdiqua de son poste. Le peuple, voyant sa sincérité, l’accompagna jusqu’à chez lui, sous ses applaudissements.

La situation devenant de plus en plus intenable pour les plébéiens, leur mécontentement culmina dans une rébellion ouverte. N’ayant plus confiance dans les promesses des élites, ils décidèrent de prendre une mesure radicale : ils se retirèrent sur la montagne sainte, un acte de

protestation qui marquerait un tournant décisif dans leur lutte pour la liberté.

Occupation pacifique du mont sacré

À ce moment-là, les patriciens craignaient à la fois la démobilisation des soldats et l'habitude que prenaient les masses de comploter lors de réunions secrètes. L’armée étant toujours sous serment de levée, le Sénat prétexta un danger extérieur et ordonna son retrait de la ville. Mais cette décision précipita la rébellion de la plèbe.

La première intention de ces militaires plébéiens était de s'attaquer aux consuls pour se débarrasser de ses engagements militaires. Mais, voyant que le meurtre ne dissiperait pas un serment sacré, ils se réunissent sous la proposition de l’un d’entre eux pour se réfugier sur la montagne sacrée, à trois milles de Rome. Ils s’y installèrent sans leader, disposant de tout ce dont ils avaient besoin, protégés par une position fortifiée, et ne cherchant à attaquer personne tant qu’ils n’étaient pas attaqués.

Un grand effroi s’empara de la ville. La tension était palpable, suspendant toute activité dans l'attente de ce qui allait se passer. Le reste de la population, abandonnée, craignait la violence des patriciens. Ces derniers redoutaient également les masses, incertains s’ils devaient les expulser ou les maintenir en ville.

Combien de temps les insurgés restaient-ils tranquilles sur la montagne sacrée ? Que se passerait-il en cas de guerre avec les voisins pendant ce temps ? Les patriciens n’avaient plus d’autre espoir que d’établir un compromis entre les deux camps. Ce compromis était désormais inévitable et à n’importe quel prix. Ils envoyèrent donc Ménénius Agrippa en médiateur, car il était apprécié de tous et originaire des couches populaires.

Lorsqu'Agrippa entra dans le camp des insurgés, il ne fit rien d'autre que raconter une fable populaire de l'époque. Il leur dit : « *Il fut un temps où les membres du corps humain ne vivaient pas en harmonie comme aujourd'hui. Chaque partie ayant sa propre nature et son propre langage. Tous les autres organes se plaignaient de l’estomac, qui bénéficiait de tout sans rien faire d’autre que profiter de ce qui lui était donné. Ils*

conspirèrent contre lui et cessèrent de lui fournir de la nourriture. Cela nuisit à tout le corps, y compris aux membres qui cherchaient à punir l'estomac. Alors, l'harmonie s'instaura entre tous les organes lorsqu'ils comprirent que chacun avait besoin de l'autre, sans quoi tous périrait. » Les assistants comprirent que l'estomac représentait les patriciens et les membres le peuple plébéien, ce qui apaisa les tensions.

Ce fait, qu'il soit légendaire ou historique, révèle une vérité politique essentielle : dans une cité divisée, au cœur d'un environnement extérieur hostile, l'absence de compromis menace la survie de toute la communauté. Si la plèbe et le patriciat n'étaient pas parvenus à s'entendre, Rome risquait non seulement la guerre civile, mais aussi l'asservissement par ses ennemis, guettant pareille occasion. L'image de la montagne sacrée, refuge d'une plèbe en rupture, symbolise une sage volonté de résolution pacifique face à un dilemme crucial : la réconciliation et un nouvel équilibre ou le chaos et la ruine commune.

Le compromis ne fut donc pas un luxe, mais une nécessité vitale. Et c'est le patriciat qui dut, à contrecœur, en payer le prix fort. En acceptant le serment sacré de la plèbe, il légitima la création du tribunat plébéien, scellé par la toute première loi du peuple.

Le repli de la plèbe sur le mont Sacré constitue un tournant décisif. Pour la première fois, la République aristocratique patricienne est contrainte de reconnaître une forme de représentation politique au peuple. De cette rupture naît un régime nouveau, encore incertain, où deux légitimités se font face : celle du Sénat, enracinée dans la tradition aristocratique, et celle des tribuns de la plèbe, issus d'un acte fondateur de désobéissance collective. Cette phase de coexistence conflictuelle entre les deux ordres marque l'émergence d'une ***ploutocratie aristocratique contestée***, objet du chapitre suivant.

PLOUTOCRATIE ARISTOCRATIQUE CONTESTEE

Avec la création du tribunat, la République entre dans une nouvelle phase. La plèbe, forte de son retrait collectif sur la montagne sacrée, obtient non seulement le droit d'avoir des représentants, mais surtout de les choisir elle-même, sans intervention du Sénat ni des magistrats patriciens. Cette conquête politique, née d'un serment sacré, inaugure un régime inédit, où la volonté populaire commence à se faire entendre à côté du pouvoir aristocratique.

Naissance du tribunat

Pour rappel, vers 494 av. J.-C., au plus fort de la crise entre plébéiens et patriciens, les premiers, exaspérés, quittèrent Rome et se retirèrent sur une colline qu'ils consacrèrent à Jupiter : le Mont Sacré. Là, ils accomplirent des rites religieux au cours desquels ils se lièrent entre eux par un serment solennel. Ce serment prévoyait la création de magistrats propres au peuple, les tribuns de la plèbe, et déclarait leur personne inviolable : quiconque porterait la main sur eux deviendrait sacer, c'est-à-dire maudit des dieux. Par cet acte, les plébéiens s'unissaient pour protéger physiquement leurs représentants contre toute violence, notamment celle des licteurs au service des magistrats patriciens.

Ce serment prit valeur de loi sacrée – lex sacrata – impossible à abroger, car perçue comme une norme d'essence religieuse. Si certains auteurs antiques la présentent comme un pacte accepté par les deux ordres pour restaurer la paix civile, les historiens modernes estiment, quant à eux, qu'elle n'engageait d'abord que les plébéiens insurgés, et ne fut intégrée au droit qu'implicitement, au fil du temps.

Les traditions divergent sur le nombre et le nom des premiers tribuns : Tite-Live évoque deux hommes élus en 493, Albinius et Sicinius, tandis que d'autres sources citent jusqu'à six noms différents, signe de la part légendaire de cet épisode. Mais toutes s'accordent à reconnaître qu'en jurant fidélité à leurs tribuns, les plébéiens posaient un jalon fondateur dans leur lutte pour la reconnaissance politique et la défense de leur liberté.

Tite-Live rapporte que deux nouveaux consuls furent élus cette année-là, et que le Sénat, soucieux d'apaiser les tensions, chercha une voie de réconciliation avec les masses plébéiennes. Il finit par reconnaître leur première loi, née de leur serment sacré, qui institua officiellement le tribunat de la plèbe.

Mais comme Tite-Live ne livre pas un traité de droit public, il ne s'attarde pas sur ce qui nous intéresse précisément : quels furent les outils institutionnels censés garantir cette protection ? Comment les tribuns étaient-ils élus ? Quels pouvoirs exacts exerçaient-ils ? Quels moyens avaient-ils pour imposer leur autorité face aux magistrats patriciens ? Ce silence n'est pas un obstacle : les récits qui suivent mettront en scène ces tribuns, devenus peu à peu les fers de lance de la lutte plébéienne pour arracher des droits, souvent au prix d'une âpre opposition aux privilèges patriciens.

Le problème tenait à l'absence de protection réelle pour les plébéiens contre les abus des magistrats patriciens. Ils ne pouvaient compter que sur la bonne volonté de leurs patrons patriciens ou sur l'intervention d'un consul contre son collègue, des recours incertains et dépendants du bon vouloir de cette élite privilégiée.

Les événements récents montrèrent l'insuffisance de ces protections. Dans leurs assemblées secrètes, les plébéiens décidèrent qu'il leur fallait une institution propre, avec des représentants issus de leur rang, élus pour un temps limité, responsables devant leurs électeurs et protégés par une inviolabilité à la fois juridique et religieuse.

La création du tribunat affranchit les plébéiens de la dépendance envers les patriciens pour faire valoir leurs droits. Avec des représentants issus de leur rang, ils n'avaient plus besoin de patrons patriciens pour accéder à la justice ou se défendre face aux consuls. Le clientélisme ne servit plus qu'à obtenir des faveurs particulières. Les patriciens, de leur côté, y voyaient encore un moyen de consolider leur pouvoir.

Les négociations entre plébéiens et patriciens n'auraient jamais abouti sans l'occupation du mont consacré. Tite-Live en minimise la portée, la réduisant à une simple insubordination militaire. En réalité, par l'arrêt du travail, les plébéiens paralysèrent Rome. Essentiels à l'économie, notamment à l'agriculture, ils provoquèrent une disette qui

força les patriciens à céder. Cette action pacifique, véritable première grève générale, fit émerger un parti plébéien fort, armé d'un levier redoutable à faire valoir dans chaque négociation.

Il ne faut surtout pas sous-estimer l'intelligence des plébéiens, souvent perçus comme une classe méprisée par le patriciat. Parmi eux se trouvaient des enseignants, et l'éducation, en Grèce et en Italie antique, était un service social fondamental. Rarement un noble était analphabète. L'enseignement était divisé entre privé à domicile et public dans les écoles accessibles à ceux qui pouvaient se le permettre, où l'on apprenait non seulement la lecture et l'écriture, mais aussi des compétences pratiques pour la vie sociale, culturelle, économique, politique et militaire.

Le corps enseignant était souvent composé de plébéiens, parfois d'esclaves instruits, montrant ainsi que le savoir n'était pas l'apanage des élites. Dans les réunions secrètes des plébéiens, des juristes et orateurs, hommes de loi habitués à transmettre ces savoirs, participaient activement. Cela explique pourquoi l'accord entre les plébéiens et le Sénat a pu être facilité par le sage médiateur Agrippa, après des négociations sans doute longues et difficiles.

Tite-Live évoque l'élection des deux premiers tribuns de la plèbe sans en préciser les modalités. Or, dans un premier temps, le système de vote adopté par les plébéiens reproduisait celui des comices curiates, propre aux patriciens. Ce mimétisme permettait à ces derniers d'influencer indirectement le choix des tribuns, notamment par l'intermédiaire de leurs clients plébéiens. Ce mode de scrutin fut par la suite profondément modifié afin de garantir l'indépendance de l'élection — une réforme arrachée dans la douleur, à la suite d'événements tragiques sur lesquels nous reviendrons en temps voulu.

Et puis, Tite-Live rapporte que, la même année, mourut Agrippa, le sage médiateur aimé de tous, tant des plébéiens que des patriciens. Son prestige auprès du peuple avait grandi après sa médiation lors de l'occupation du mont sacré. À sa mort, sa famille n'ayant pas les moyens d'assurer ses funérailles, les plébéiens organisèrent une collecte, chacun contribuant selon ses capacités.

Peu après sa disparition et dans un climat toujours tendu entre les classes, un nouveau jalon fut posé : la Lex Icilia proposée par la plèbe et votée entre 456 et 454 av. J.-C.., qui vint compléter les protections sacrées déjà obtenues, en renforçant les droits et la sécurité des représentants plébéiens.

La loi Isileia

Les terres publiques de Rome, *ager publicus*, étaient sous le contrôle quasi exclusif des patriciens, qui les exploitaient sans partage. Les plébéiens, bien qu'en majorité, étaient exclus de l'accès à la propriété foncière, dépendant pour beaucoup de leur subsistance du bon vouloir des élites patricienne. Cette inégalité renforçait leur marginalisation économique et alimentait un profond ressentiment.

L'absence de terres cultivables et de terrains pour la construction de leurs logements dans la cité accentuait la pression sociale, d'autant plus forte que les retours de guerre libéraient régulièrement de nouveaux territoires conquis, qui étaient affectés au domaine public, mais qui revenaient aussitôt et exclusivement aux grandes familles patriciennes, soit par achat, soit par location.

Au départ, la loi dite d'Icilia fut proposée en 486 av. J.-C. non par un tribun, mais par un consul, Spurius Cassius Vecellinus, dans l'intention de calmer les tensions croissantes entre patriciens et plébéiens. Il suggéra d'attribuer aux plus démunis une partie des terres publiques, notamment sur le mont Aventin, pour soulager la misère et prévenir une nouvelle crise sociale. Cependant, le Sénat rejeta catégoriquement cette proposition, la voyant comme une menace à la mainmise des grandes familles sur le domaine foncier.

Le projet de loi, rejeté en 486 av. J.-C., fut pourtant repris chaque année par les tribuns de la plèbe. Ce n'est qu'en 456 av. J.-C., sous la conduite des deux tribuns Lucius Icilius et Lucius Alienus, que la plèbe parvint à faire adopter une loi qui se rapprochait de la loi agraire initiale, tant redoutée par les patriciens. La lex Icilia ne concernait toutefois que la répartition de parcelles de terrain à bâtir sur le mont Aventin, mais elle représentait un premier pas significatif.

La loi prévoyait le partage de terres de l'Aventin, l'une des sept collines de Rome, en plusieurs lots distribués à la plèbe. Rapidement, la colline devint un bastion plébéien, couverte d'habitations et offrant une visibilité directe sur la Rome sénatoriale. Le choix de cette colline n'était pas anodin : elle avait été le théâtre de la première sécession de la plèbe en 494 av. J.-C. et abritait le temple de Cérès, Liber et Libera, symbole de l'autonomie plébéienne. Avec cette loi de lotissement, Icilius fit également adopter une mesure fondamentale, octroyant aux tribuns de la plèbe, à l'instar des consuls, le droit de convoquer le Sénat et d'y prendre la parole.

Mais ces avancées, arrachées de haute lutte par la plèbe, ne pouvaient qu'attiser la rancœur d'un patriciat jaloux de ses privilèges perdus. Derrière les concessions, se tramait déjà une volonté de reprise en main. C'est ainsi que s'ouvrit une nouvelle phase de tensions : la tentative patricienne de reconquête de son hégémonie sur la plèbe.

L'"incident avec le sénateur dit Marcius Coriolan ne fut qu'un exemple de l'arrogance des élites à l'encontre des droits et de la dignité de la plèbe romaine. Sauf que ses propos menaçants poussèrent les tribuns à intervenir pour défendre sa communauté en plaidant dans un Etat de droit plutôt que de la laisser y recourir à la force. L'un d'eux traduisit en justice le sénateur accusé d'offense à la plèbe. Une étape cruciale dans la lutte pour la reconnaissance et la dignité du peuple romain

Procès d'un sénateur

Tite-Live rapporte que, cette année-là, d'importantes quantités de blé arrivèrent de Sicile. Le Sénat délibéra alors sur le prix auquel il convenait de le vendre à la population. Plusieurs sénateurs estimèrent que l'occasion était propice pour faire pression sur la plèbe et tenter de lui faire restituer les droits qu'ils avaient arrachés aux nobles patriciens par la pression, notamment lors de leur retraite sur le mont Sacré.

Il est également observé ici que les dépenses liées aux achats de l'État à l'étranger faisaient partie des affaires étrangères, qui relevaient de la compétence du Sénat. Par conséquent, la fixation des prix de ces biens à l'intérieur était également de son ressort. Le consul, en tant qu'autorité exécutive, était responsable de l'acquisition de ces biens à l'étranger, tout comme il dirigeait l'armée après que le Sénat ait déclaré l'état de guerre.

Le patricien dit Marcius Coriolan menait la faction la plus virulente contre l'autorité grandissante de l'institution tribunitienne. Il clamait : *«S'ils veulent du blé au prix d'autrefois, qu'ils rendent au Sénat ses anciens droits ! Pourquoi verrais-je ces plébéiens revêtus d'une puissance aussi insolente ? Dois-je plier sous leur joug ? Devrai-je supporter plus longtemps qu'il ne faut de vivre à la merci de ces misérables, endurant leurs outrages ? Moi qui n'ai pu tolérer Tarquin comme roi, accepterais-je un plébéien comme tribun ? Qu'ils se retirent donc, comme jadis, sur le Mont Sacré ou quelque autre colline qui leur convienne ! Qu'ils reviennent ensuite prendre notre blé dans nos campagnes, comme ils l'ont fait trois années durant ! Qu'ils se repaissent de nos récoltes, fruits de leur propre colère ! Je vous le dis : les affamer sans pitié les ramènera à labourer nos terres – car ils préféreront bientôt cultiver sous le joug que périr les armes à la main. »*

Le Sénat trouva ce discours excessivement violent. La plèbe, exaspérée, se prépara aux armes, accusant les patriciens de les affamer en ennemis pour leur arracher jusqu'au pain quotidien. *« Ces nobles, disaient-ils, veulent nous ôter le blé étranger, cette providence inespérée, à moins que nous ne livrions nos tribuns enchaînés ou que nous tendions nous-mêmes nos dos aux verges ! »*

À leurs yeux, Marcius Coriolan n'était qu'un bourreau ne leur laissant que le choix entre la mort et l'esclavage. Ils étaient prêts à l'assaillir à sa sortie de l'assemblée, mais les tribuns calmèrent les esprits en décidant de le traduire en justice devant le peuple. Ainsi, la plèbe devint à la fois juge et partie dans ce procès où se jouait la vie ou la mort de son ennemi.

Tite-Live ne semble pas exagérer ici en disant que *"le peuple fut juge et partie dans l'affaire concernant la vie de son ennemi"*. Le tribunal dans ce cas, ne fut pas celui des *comices centuriates* contrôlées par les patriciens et leurs clients plébéiens les plus fortunés de la première classe centuriate. Coriolan fut jugé plutôt par les *comices tributes* à raison d'une voix par tribu où votent patriciens et plébéiens.

Depuis le roi Servius le nombre de tribus s'élevait à 21 dont 4 pour la ville de Rome à majorité pro-patricienne et donc 19 rurales plutôt pro-

plébéiennes. Ce qui y faisait que les décisions électorales législatives et judiciaires furent plébéiennes 19 voix sur 4.

Et comme les deux comices coexistaient jusqu'à cette époque, en voici une comparaison synthétique :

Population	Patriciat + Plèbe	Patriciat	Plèbe
Comices	Comices centuriates	Comices curiates	Comices tributes
Découpage	6 classes censitaires	4 tribus *urbaines* ***patriciennes***	Mêmes 4 tribus *urbaines* ***plébéiennes***
Mode de scrutin	Le scrutin commence par la première classe et s'y arrête s'il est concluant		Une voix par tribu
Compétences **électorales**	1) **Consuls**, 2) **préteurs** (juges), 3) **censeurs** (recensements quinquennal et contrôle des mœurs)		4) **Édiles** (administration urbaine), 5) **questeurs** (contrôle budgétaire), 6) **tribuns** de la plèbe
Compétences **législatives**	Droit général	aucune	Droit plébéien
Compétences **judiciaires**	Crimes contre l'Etat passibles de peine de mort		Délits contre l'Etat passibles d'amendes, ou d'exil
Influence **sociale**	Directement patricienne		Indirectement patricienne

Ceci rappelé, autre nouveauté : le tribun de la plèbe, un roturier, put mettre en accusation un sénateur. Une révolution, car c'était auparavant réservé aux consuls nobles.

Le Sénat vit dans le fait de traduire Coriolan en justice devant le peuple représenté par les comices tributes une provocation, rapporte Tite Live. La plèbe, exaspérée, menaçait de se soulever, accusant les patriciens de les affamer pour les soumettre. Coriolan, à leurs yeux, symbolisait cette oppression. Ils voulaient le lyncher, mais les tribuns

optèrent pour un procès public, qui calma la foule. Ainsi, le peuple parut devenir juge et partie – mais en réalité, le pouvoir restait aux mains des élites.

Au début, le patricien Marcius Coriolan ne considérait les menaces des tribuns de la plèbe qu'avec mépris. Il déclarait : "*Leur autorité se limite à protéger la plèbe, sans pouvoir juger ou punir. Ils sont les représentants de la plèbe, et non du Sénat*." Mais les foules plébéiennes en colère manifestèrent une agressivité telle que les nobles ne purent échapper au danger qu'en sacrifiant l'un des leurs.

Incités par leur haine farouche envers cette plèbe déchaînée, les sénateurs résistèrent avec ténacité, mobilisant toute leur influence personnelle et celle de leur ordre. Ils dispersèrent leurs clients plébéiens parmi la foule, dans l'espoir de diviser l'assemblée et d'influencer ses membres pour détourner ses projets et éviter la tempête. Mais en vain. Alors, se tournant vers les tribuns, désormais semblables à des procureurs au tribunal, ils les pressèrent par des supplications, comme si chaque sénateur était un accusé. Ils implorèrent une grâce : celle d'un seul citoyen, d'un seul sénateur. Si les tribuns refusaient de l'innocenter, qu'ils daignent au moins lui accorder le pardon, en tenant compte des supplications du Sénat

Mais l'accusé, Marcius Coriolan, ne se présenta pas au jour fixé pour son procès. Les tribuns de la plèbe, qui étaient à l'origine de l'accusation, durcirent alors leur position. Il fut condamné par contumace. Or, Tite-Live ne précise ni la nature du tribunal, ni le verdict exact, ni la loi pénale qui aurait justifié une telle sentence.

S'il s'était agi des comices tributes, c'est-à-dire le concilium plebis, l'assemblée exclusivement plébéienne présidée par un tribun, ce serait une première historique : un citoyen patricien condamné par un organe populaire. En revanche, si le jugement avait été prononcé, comme il était d'usage à l'époque, par les comices centuriates, dominées par les patriciens, cela indiquerait un tournant. Malgré leur puissance institutionnelle, les patriciens auraient sacrifié l'un des leurs pour éviter une nouvelle sécession plébéienne, comme le suggère Tite-Live.

Coriolan, sénateur indigné par ce qu'il considérait comme une trahison de la part de ses pairs et de sa patrie, s'exila chez les Volsques.

Là, animé par le ressentiment, il conçut des projets de vengeance contre Rome. Projets qui, malgré leur ampleur, échouèrent.

Après son exil, Coriolan fut chaleureusement accueilli par les Volsques, en particulier par leur chef, qui partageait avec lui une haine ancienne de Rome. Ensemble, ils projetèrent une guerre contre la cité, mais le peuple volsque, affaibli par la peste et ses défaites passées, manquait d'enthousiasme.

Profitant des jeux annuels organisés par Rome, le chef volsque avertit secrètement les consuls d'un possible débordement de ses jeunes compatriotes, puis se retira ostensiblement. Le Sénat, paniqué, fit expulser tous les Volsques présents. Humiliés, ces derniers quittèrent Rome furieux.

Sur le chemin du retour, leur chef les attendait et, par un discours enflammé, les convainquit de se venger. Sous la conduite Coriolan, leur armée ravagea la campagne jusqu'aux portes de Rome. Les négociations échouèrent, et ce fut l'intervention de la mère de Coriolan, qui le supplia de renoncer, qui sauva la cité. Touché, il se retira, entraînant avec lui les Volsques. Une nouvelle tentative de guerre éclata peu après, mais les dissensions entre les coalisés permirent à Rome d'écraser définitivement ses ennemis.

À peine la menace de Coriolan écartée, une autre tension éclata entre patriciens et plébéiens, cette fois autour de la terre. Un consul, pourtant fidèle à Rome, fut condamné à mort pour avoir osé remettre en cause l'ordre établi : il avait proposé la première loi de réforme agraire.

Procès d'un consul

Tite-Live rapporte qu'un traité conclu avec les Herniques permit à Rome de s'approprier les deux tiers de leurs terres. Le consul Spurius Cassius proposa d'en distribuer la moitié aux alliés latins et l'autre moitié aux soldats de la plèbe. Il envisageait aussi de reprendre certaines terres publiques accaparées par les grands patriciens. Ce fut la première tentative de réforme agraire par un consul, et dès lors, chaque projet de ce type provoqua de fortes secousses.

De nombreux nobles, inquiets pour leurs domaines, accusèrent Cassius de vouloir s'attirer les faveurs de la plèbe pour rétablir la royauté. Son collègue s'opposa à lui et dénonça un cadeau empoisonné. La plèbe, elle-même, commença à se méfier de cette générosité envers les alliés étrangers. Le consul rival accepta finalement la réforme, à condition que les terres reviennent uniquement aux citoyens romains. Cassius, repoussé, tenta alors d'acheter du blé sicilien à distribuer à la plèbe, qui y vit quand même une tentative de corruption. Ainsi les soupçons s'intensifièrent, sa popularité s'effondra, et sa libéralité fut accueillie avec indifférence, comme un luxe inutile en temps de prospérité.

À peine le consul Cassius eut-il quitté sa charge annuelle qu'il fut condamné à mort par les comices centuriates compétentes. Sa condamnation ne fait aucun doute, bien que certains historiens prétendent que c'est son propre père qui le fit exécuter, afin d'épargner à la famille le déshonneur d'une accusation de crime contre l'État, affirme Tite Live. Sur sa tombe fut gravé : « *Offert par la famille des Cassii* ». Cependant, je penche plutôt pour l'accusation de haute trahison, ajoute-t-il, portée contre lui par les questeurs (*Questeurs*), suivie d'un procès devant le peuple, qui le condamna à la peine capitale.

Pour nous, Cassius fut condamné parce que le tribunal centuriate, composé en majorité de patriciens parmi les plus riches, était manifestement partial, jouant à la fois le rôle de juge et de partie. Son projet de redistribution égalitaire des terres conquises aux soldats, y compris aux plébéiens, avait frappé de plein fouet la pire crainte des élites, à savoir partager la richesse avec les plus faibles. Comme le souligne Machiavel : "*L'homme oublie plus vite la mort de son père que la perte de son patrimoine*."

Deux points méritent d'être soulignés. D'abord, les magistrats romains bénéficiaient d'une immunité pendant leur mandat, ce qui leur permettait de gouverner sans crainte immédiate de poursuites, mais les rendait responsables après. Ce principe assurait une certaine stabilité en permettant des décisions sans paralysie par la peur des répercussions judiciaires. Ensuite, le mécanisme de reddition des comptes après le mandat agissait comme un garde-fou contre les abus de pouvoir. Les magistrats étaient ainsi soumis à un contrôle et à des sanctions une fois

leur fonction terminée, ce qui renforçait la gouvernance par la responsabilité et la justice.

Pour ce faire, les Athéniens pratiquaient l'ostracisme, un procédé par lequel, à travers un tirage au sort, ils bannissaient pour dix ans les magistrats jugés dangereux. Cette pratique arbitraire décourageait parfois les citoyens les plus compétents de servir dans des fonctions publiques

Ensuite, les questeurs, mentionnés ici pour la première fois par Tite-Live, bien que simples subalternes chargés des finances publiques, purent engager des poursuites contre Cassius. Responsables de la collecte des impôts, des amendes et du contrôle budgétaire, ils montrèrent par leur action que nul, si puissant soit-il, n'était au-dessus des lois.

Rome avait alors trouvé un équilibre institutionnel entre quatre pôles : le Sénat et les consuls (représentants de l'élite), les comices centuriates, assemblée législative et judiciaire à dominante patricienne, et enfin les tribuns de la plèbe. Cet agencement rompait avec les formes de pouvoir tyrannique, qu'elles soient royales ou oligarchiques. Un épisode marquant de cet équilibre fut le procès de deux nobles — un sénateur et un consul — tous deux condamnés, l'un pour outrage à la plèbe, l'autre pour abus de pouvoir. Ces deux affaires révélèrent les tensions persistantes entre plèbe et patriciat, ainsi que les mécanismes encore imparfaits de contrôle du pouvoir dans la jeune République romaine.

Le procès du consul, exécuté pour avoir soi-disant menacé la sécurité de l'État, n'avait pas éteint l'écho de sa proposition. Au contraire, son projet de réforme agraire, criminalisé par les élites, devint après sa mort un symbole puissant aux yeux du peuple. Ce qui avait conduit à sa condamnation devint désormais l'étendard d'une revendication populaire de plus en plus pressante.

Revendication d'une loi agraire

Les lois agraires avaient pour objet un meilleur partage des terres en faveur des citoyens pauvres. La question agraire est un problème fondamental qui a perturbé la République romaine pendant toute sa durée et fut l'une des causes de son déclin. Selon le récit rapporté par Tite-Live la haine du peuple envers le consul condamné ne dura pas longtemps. Le projet de distribution des terres conquises durant la guerre, bien qu'il ait

coûté la vie à son auteur, exerçait désormais une fascination irrésistible sur les esprits. L'avidité du peuple grandit à mesure que l'égoïsme des patriciens s'accentuait.

Après la victoire sur les Volsques et les Èques, les généraux avaient privé les petits soldats de leur part du butin. Le consul Fabius, fraîchement élu, le vendit tout entier et versa le produit de la vente dans le trésor public. Ce geste lui valut l'animosité du peuple. Les troubles s'intensifièrent. Une guerre étrangère survint alors, suspendant à nouveau les dissensions internes. Dans un élan d'unité entre patriciens et plébéiens, les Romains remportèrent une brillante victoire sur les Volsques et les Èques, qui avaient repris les armes contre Rome.

Mais, dès cette même année, l'appât d'une nouvelle redistribution des terres conquises fut remis sur la table pour séduire l'opinion des masses plébéiennes. Ce fut au tour des tribuns, leurs représentants, de s'approprier cette revendication afin de renforcer la légitimité de leur magistrature. Les patriciens, persuadés que la plèbe avait une tendance naturelle à la violence, craignaient que cette générosité ne la rende plus audacieuse encore. Ils comptaient toutefois sur la fermeté des consuls pour contenir toute agitation.

En résumé, les tribuns de la plèbe échouèrent, pendant plusieurs années, à faire pression sur les consuls, en tant que généraux de guerre, pour qu'ils redistribuent les terres conquises aux soldats plébéiens. Ce n'est qu'en affrontant la résistance inflexible de la puissante famille des Fabius, réputée pour son hostilité farouche envers les revendications plébéiennes, que les tribuns parvinrent à infléchir le rapport de force. Les patriciens s'efforçaient constamment de promouvoir et de faire élire des consuls issus cette même famille.

Il faut rappeler que la désignation d'un candidat au consulat revenait au consul sortant. Pour orienter son choix il invoquait les auspices pour favoriser celui qu'il voulait voir lui succéder. Bien que l'élection fût formellement assurée par les comices centuriates, le vote était en réalité décidé dès le suffrage de la première classe, largement composée des patriciens les plus fortunés et de leurs clients parmi les riches plébéiens, selon le système censitaire hérité du roi Servius Tullius.

Face à cela, les plébéiens, majoritaires dans l'infanterie, exerçaient leur pression en refusant l'enrôlement aux moments critiques. Cette stratégie leur valait au moins des promesses de concessions, notamment foncières. Mais avec l'élection d'un Fabius au consulat, tout espoir s'évanouit. Enrôlés de force, les soldats mirent alors au point un nouveau moyen de pression : la rébellion, en pleine bataille, sous les yeux de leur général. Une manière de se venger en l'humiliant, lui qui incarnait l'hostilité patricienne à leurs revendications.

Rébellion sur champ de bataille.

Selon Tite-Live, les tensions internes se poursuivaient cette année-là, malgré une menace extérieure de plus en plus inquiétante. Loin de calmer la plèbe, ces dangers ne firent qu'attiser son ressentiment. À l'initiative d'un tribun, qui voyait dans cette conjoncture difficile une occasion propice pour exiger le partage des terres conquises, les plébéiens refusèrent de s'enrôler. Ce tribun devint la cible de l'hostilité des patriciens, d'autant plus que son collègue, au lieu de le soutenir, s'allia aux consuls pour lever les troupes. Deux armées furent alors constituées.

Ce que Tite-Live ne dit pas ouvertement, mais que le champ de bataille laisse deviner, c'est que les soldats plébéiens s'étaient laissés enrôler tout en préméditant une vengeance humiliante contre leurs généraux, hostiles à leurs revendications. Une manière spectaculaire, mais risquée, d'affirmer une fois encore leur poids politique.

En effet, l'armée envoyée contre les Véiens n'obtint aucun résultat décisif. Quant à celle commandée par le consul Fabius, elle fut confrontée à plus d'obstacles dans ses propres rangs que face à l'ennemi. Cet homme illustre, véritable pilier de la République, vit son armée le trahir au rythme du ressentiment qu'elle éprouvait à son encontre. Une simple charge de cavalerie aurait suffi à ébranler l'adversaire, mais l'infanterie refusa de poursuivre les fuyards. Indifférents, les soldats n'eurent égard ni aux supplications de leur commandant honni, ni à l'opprobre qui les attendait, ni même aux dangers qu'ils faisaient peser sur l'avenir de la République. Ils refusèrent d'avancer d'un pas. Pis encore, ils quittèrent le champ de bataille pour regagner le camp, révoltés contre leur général et contre la loyauté de la cavalerie envers lui.

Le consul fut impuissant face à ce climat de rébellion. Les grands hommes, observe Tite-Live, savent souvent mieux comment vaincre un ennemi que comment gouverner leurs concitoyens. Fabius rentra à Rome avec, dans son sillage, plus de haine que de gloire. Mais les patriciens avaient encore assez de poids pour préserver la haute magistrature dans la maison des Fabius : le consulat fut confié à un autre membre de cette même famille, aux côtés d'un collègue.

Après avoir défié leurs chefs sur le champ de bataille, les soldats plébéiens semblaient prêts à toutes les audaces pour faire entendre leurs revendications. Mais une menace extérieure, imprévue, détourna soudain leur colère intérieure. Par ses provocations imprudentes, l'ennemi parvint malgré lui à retourner contre lui toute la fureur des soldats romains encore mécontents de leurs généraux.

Trêve politique

Les événements de cette année, rapportés en détail par Tite Live en long et en large, sont ici résumés pour n'en garder que l'essentiel. L'un des nouveaux tribuns de la plèbe, élu parmi deux titulaires et trois assistants, relança la demande de redistribution des terres conquises en faveur des soldats pauvres, malgré les échecs de ses prédécesseurs.

Comme eux, il incita la plèbe à refuser l'enrôlement pour faire pression sur les consuls et les patriciens. Mais les grandes familles parvinrent de nouveau à neutraliser l'initiative en retournant ses collègues contre lui. Ceux-ci, élus par les plébéiens mais souvent issus de clans fidèles aux patriciens, pouvaient être aisément influencés. Ce défaut du système électoral, influencé encore par le vote des trente curies romaines, toutes patriciennes, ne tarda pas à être une fois de plus dénoncé par les tribuns eux-mêmes. Les patriciens, avec l'appui des tribuns qu'ils contrôlaient, réussirent donc à enrôler la plèbe pour une nouvelle guerre venue cette fois du nord.

Les Étrusques, inquiets de voir une république toujours victorieuse émerger parmi eux, craignaient qu'elle n'inspire leurs propres classes populaires. Ils profitèrent du mécontentement des soldats romains, récemment en révolte contre leur commandement, pour provoquer Rome et la pousser à la faute.

Par imprudence, leurs troupes pillèrent les terres romaines ; par méprise, elles offensèrent l'honneur de Rome et raillèrent sa bravoure. Humiliés, les soldats réclamèrent eux-mêmes la guerre avec une ardeur que leurs généraux observèrent avec satisfaction. Ceux-ci laissèrent l'ennemi provoquer à loisir, jusqu'à ce que la rage dépasse la rancœur. Alors, les soldats supplièrent les consuls de lancer l'assaut, jurant devant les dieux de ne revenir qu'en vainqueurs.

La bataille fut rude. Rome ne triompha qu'au prix de lourdes pertes, dont celle d'un consul et d'un Fabius, ce dernier respecté tant de la plèbe que de l'aristocratie. Son sacrifice scella une fragile unité face à un ennemi désormais haï de tous.

Après l'humiliation infligée aux consuls sur le champ de bataille, et en contraste avec la dernière guerre contre les Étrusques, l'élite romaine sembla prendre conscience de la gravité des tensions internes. Pour éviter un nouveau scandale, on porta au consulat un membre de la famille Fabius, cette fois soutenu par la plèbe. Contre toute attente, ce consul tenta de désamorcer le conflit social en proposant une réforme audacieuse : le partage équitable des terres conquises. Mais le patriciat avait la cuirasse dure, et l'initiative fut rejetée avec mépris par le Sénat.

Un consul populaire

Caeso Fabius, membre de la célèbre famille patricienne, fut élu consul avec un collègue, cette fois grâce au soutien de la plèbe davantage que par celui des nobles. Il décida de ne pas se concentrer sur les guerres ni sur l'enrôlement, mais de rétablir la paix sociale entre la plèbe et le patriciat.

Dès le début de son mandat, il proposa au Sénat de devancer les tribuns en procédant lui-même au partage égal des terres conquises. Il affirmait qu'il était juste de distribuer ces terres à ceux qui les avaient arrachées à l'ennemi au prix de leur sang.

Mais sa proposition fut rejetée avec mépris. Certains sénateurs se plaignirent même de voir ce consul autrefois ferme céder sous le poids de sa popularité. Malgré ce refus, l'année se passa sans agitation sociale.

On pourrait se demander pourquoi le consul n'usa pas de son autorité pour forcer le partage des terres conquises ? La réponse réside dans une réalité politique implacable. Même s'il avait pris l'initiative, il aurait nécessité l'accord de son collègue consulaire. Et même dans ce cas, les deux consuls se seraient exposés à des poursuites judiciaires pour avoir menacé la sécurité de l'État, comme l'avait été un consul précédent, accusé de tenter de rétablir la monarchie en soudoyant le peuple. Cette situation montre à quel point l'ampleur des enjeux sociaux et politiques rendait la moindre déviation des pratiques institutionnelles risquée.

Cet affrontement socio-politique fut suivi d'une série de guerres, dont aucune ne fut initiée par Rome. Cela étonne, mais s'explique. Les élites, soucieuses d'éviter les soulèvements internes et le refus d'enrôlement des plébéiens, préféraient maintenir la paix. Dans ce contexte, Rome semblait moins agressive que ses voisins, pour qui la guerre était souvent un moyen ordinaire d'enrichissement et de domination.

Sur le plan politique, les guerres détournaient les masses de la domination des dirigeants et occupaient l'élite, loin de la lutte pour le pouvoir. Sur le plan économique, dans un contexte profondément belliqueux, elles constituaient une source de richesse : pillages, conquêtes territoriales, butins et captifs alimentaient les ressources nécessaires à l'armement et à l'entretien de l'armée. Dans un tel environnement, l'agression passait pour un moyen légitime de défendre et d'accroître les biens du peuple. Ainsi celui qui n'attaquait pas risquait d'être attaqué. Nous passerons donc sur ces campagnes militaires pour nous concentrer sur la vie sociale et politique de la République, en lien avec la liberté qui est l'objet de notre étude.

Après le consulat de Caeso Fabius, dont la modération ne parvint pas à infléchir l'inflexibilité du Sénat, l'affrontement changea de nature. Les tribuns, faute d'obtenir gain de cause sur les revendications plébéiennes, ouvrirent un nouveau front : celui de la justice populaire. Ils firent traduire d'anciens consuls devant le peuple, non plus pour leur hostilité aux lois agraires, mais pour leur conduite militaire jugée défaillante. Ces procès, fondés sur des motifs techniques et non sociaux, signalaient un glissement stratégique : affaiblir les patriciens par le biais du droit, même en l'absence de faute politique flagrante.

Procès d’un général

Selon Tite-Live, la paix revenue fit baisser les prix des denrées à Rome, et du blé fut importé par crainte d’une future disette. Mais comme la situation resta calme, les négociants mirent leurs réserves sur le marché. L’abondance combinée au chômage éveilla les esprits à l’indiscipline. Faute de péril extérieur, on se mit à en chercher à l’intérieur même de Rome. Une fois encore, les tribuns de la plèbe recoururent à leur discours habituel en relançant la question du partage des terres conquises entre tous les soldats. Ils dirigèrent leur campagne non seulement contre la noblesse dans son ensemble, mais aussi contre chaque patricien en particulier.

Les deux tribuns intentèrent ainsi un procès contre le général Titus Ménénius, l’accusant d’avoir abandonné une forteresse romaine proche de son camp. Le général ne contesta pas l’accusation, mais le Sénat prit vivement sa défense. Grâce au prestige encore vivant de son père, le sage Agrippa, les tribuns renoncèrent à réclamer la peine capitale. Ils demandèrent à la place une amende. Mais pour Ménénius, cette sentence équivalait à une condamnation à mort. incapable de supporter un tel affront, il dépérit et mourut malade, rongé par l’humiliation.

Comme on l’a vu, le tribunal du peuple était en réalité composé des membres les plus fortunés de la première classe des centuries. Le procureur y était toujours un homme d’État : soit un consul, soit un tribun de la plèbe – comme dans le cas présent – ou un autre magistrat. Mais, comme on l’a constaté, les verdicts ne servaient en définitive que les intérêts des grandes familles, sous l’influence du Sénat. L’épisode le montre clairement : sans l’intervention des tribuns de la plèbe, aucune accusation n’aurait été portée contre ce général par le consul lui-même. Il s’agissait là d’un moyen de pression exercé par un représentant de la plèbe pour gagner, peut-être, la sympathie du peuple et prouver que son institution osait défier les puissants, dans l’espoir d’arracher peu à peu davantage de droits.

Tite-Live rapporte qu’un autre procès marqua cette même année. Il s’agissait de Spurius Servilius, consul sortant. Contrairement à l’accusé précédent, il ne chercha ni à attendrir ses juges ni à solliciter la clémence

du Sénat. Il fit face aux accusations des tribuns avec confiance, s’appuyant sur sa gloire passée et sa conviction d’être innocent.

On lui reprochait d’avoir manqué de fermeté lors d’un affrontement contre l’ennemi. Mais, avec un courage digne de celui qu’il montra au combat, il réfuta point par point les griefs soulevés par les tribuns et la plèbe. Il alla jusqu’à condamner la cour et le peuple, les tenant pour responsables de la mort du général Menenius, fils du sage Agrippa, décédé l’année précédente. Or c’est précisément ce même Agrippa qui, autrefois, avait permis à la plèbe d’obtenir les droits dont les tribuns se prévalaient aujourd’hui.

Ce discours impressionna fortement. Son collègue de consulat fut appelé comme témoin et partagea l’éclat de sa défense. Mais ce qui contribua surtout à le sauver fut la condamnation posthume de Menenius, qui entraîna un retournement de l’opinion. Or pour nous ce qui le sauva, en réalité, c’est que le tribunal dit ici « du peuple » c’était celui des comices centuriates qui était entre les mains de l’aristocratie. Ce qu’on appelait ici « le peuple » correspondait en fait à la première des six classes de la société, dominée par les chevaliers et entièrement composée de nobles patriciens. Selon le système de vote, conçu en leur faveur, c’était cette classe qui formait le tribunal.

Après les deux procès provocateurs intentés par les tribuns contre deux consuls la République sembla vaciller vers la violence politique. Chaque accusation portée contre un grand de Rome renforçait l’audace de la plèbe, mais attisait aussi la fureur silencieuse du patriciat. Ce climat de confrontation ouvrit la voie à un épisode plus grave encore : non plus un procès où *l'on plaide*, mais le chaos où *l'on assassine* l'adversaire. La lutte pour la liberté quittait désormais le terrain institutionnel pour basculer dans la terreur.

L’assassinat d’un tribun

Tite-Live rapporte que l’un des nouveaux consuls fut chargé de la guerre contre les Véiens, mais elle n’eut pas lieu car ces derniers demandèrent une trêve de quarante ans. Les Romains l’acceptèrent en échange d’un tribut annuel en argent et en blé. Et comme d’habitude ce retour de la paix extérieure raviva aussitôt les tensions internes.

Le projet de redistribution des terres conquises revint au cœur des revendications des tribuns, qui s'en servirent pour attiser l'indignation de la plèbe contre les patriciens. Les deux consuls en place s'y opposèrent fermement, sans être impressionnés ni par la condamnation du général Ménénius ni par le procès de l'ancien consul Spurius Servilius. Mais, sitôt leur mandat achevé, un tribun de la plèbe les cita à comparaître devant l'assemblée du peuple.

Peu après l'élection des nouveaux consuls, les deux anciens furent effectivement traduits en justice. En signe de deuil, ils revêtirent la toge sombre et s'adressèrent non pas à la plèbe, mais aux patriciens. Ils les exhortèrent à renoncer aux charges de la République et à ne voir, dans les ornements du pouvoir, que des parures funèbres, dans les faisceaux consulaires, que les bandelettes des victimes sacrifiées. Si ce magistrat suprême conservait à leurs yeux encore quelque prestige, il fallait admettre qu'il était désormais réduit à l'état de subordonné des tribuns, condamné à attendre leurs ordres, et à craindre d'agir autrement. À peine se tournait-il vers le Sénat ou se souvenait-il qu'il existait d'autres corps dans la cité, qu'on lui rappelait l'exil de Coriolan, l'exécution de Ménénius, la condamnation de Servilius.

Ce discours frappa les esprits. Les patriciens tinrent alors une réunion secrète, en cercle restreint, où seuls les plus sûrs furent admis. Tous s'accordèrent sur la nécessité de sauver les accusés, par tous les moyens, licites ou non. Les avis les plus radicaux prévalurent, et les bras prêts à passer à l'action ne manquaient pas.

Le jour du procès, le peuple se rassembla en masse sur la place publique. Tout était en place, sauf l'accusateur, le tribun qui avait porté l'affaire. Son absence prolongée étonna d'abord, puis inquiéta. On murmura qu'il avait cédé aux pressions, et les soupçons de trahison se répandirent. On déplorait l'abandon d'une cause publique et la lâcheté d'un homme censé représenter les siens. Puis la nouvelle tomba : il avait été retrouvé mort, assassiné chez lui.

La stupeur se répandit aussitôt. La foule se dispersa comme une armée privée de son général. Les tribuns eux-mêmes, terrorisés, prirent soudain conscience de la fragilité de leur protection, pourtant garantie par les lois sacrées qu'ils avaient obtenues avec l'aval du Sénat. Quant aux

patriciens, ils ne cachèrent pas leur satisfaction. Aucun ne songea à nier le crime. Certains, même innocents, prétendaient y avoir participé. Tous répétaient que seule la violence pouvait mettre un frein à la domination croissante des tribuns de la plèbe.

Les plébéiens et les patriciens revenaient, avec cet événement et ses moindres détails, à leur point de départ, comme si le roi Tarquin le Superbe était mort seulement hier. Rien ne protégeait les plébéiens de la cruauté et de l'oppression des nobles, tant que le respect religieux dû aux représentants des plébéiens n'avait aucune valeur pour les patriciens, qui ne reconnaissaient ni leur religion ni leurs dieux. Ainsi, ce respect fut violé sans que cela n'entraîne de conséquences notables, au contraire, les patriciens s'en réjouirent publiquement et sans la moindre retenue.

Cet assassinat du tribun, loin de mater la plèbe, produisit l'effet inverse : elle révéla au grand jour l'impuissance des représentants du peuple face à l'autorité brutale des consuls. Ce fut un moment de bascule. La plèbe comprit qu'elle ne pouvait plus compter sur des tribuns soumis ou paralysés par la peur. Elle chercha ailleurs une nouvelle voix. C'est dans ce climat d'humiliation et de colère qu'émergea une figure inattendue : un simple soldat, Voléro Publilius, qui allait raviver la puissance tribunicienne et redonner au peuple confiance dans sa capacité à se faire justice. Cela commençait par la résistance à la tyrannie patricienne.

Luttes politiques du tribunat

Tite-Live rapporte qu'immédiatement après cette victoire sanglante du patriciat, un décret fut promulgué par le Sénat ordonnant l'enrôlement pour la guerre. Aucun des tribuns de la plèbe, terrorisés, ne s'y opposa. Les consuls purent ainsi rassembler leurs troupes sans difficulté. Les plébéiens, cependant, se fâchèrent davantage de l'inertie de leurs représentants que de la détermination des consuls. Ils commencèrent à dire que cela marquait la fin de leur liberté, et qu'ils revenaient à la condition d'autrefois. La force de la représentation plébéienne était morte avec l'ssassinat de leur tribun, enterrée avec lui dans sa tombe. Il leur fallait donc réfléchir à d'autres moyens de résister à la domination des patriciens. Privé de tout soutien, le peuple n'avait d'autre recours que de se défendre lui-même.

Les consuls disposaient d'une garde personnelle de vingt-quatre hommes armés. Mais, comme le souligne Tite-Live, ces gardes étaient tous des plébéiens et il n'y avait pas de protection plus dérisoire pour la plèbe en colère. Leur force n'était qu'illusion : elle ne semblait redoutable que si l'on voulait bien le croire.

Pendant qu'ils discutaient de cela, un des gardes des consuls vint pour arrêter Voléron, un centurion plébéien fier d'avoir été capitaine d'une troupe, avait refusé de se faire enrôler à nouveau comme simple soldat. Il demanda alors la protection des tribuns de la plèbe. N'obtenant aucune réponse favorable, le consul ordonna de le déshabiller et de le fouetter.

À ce moment-là, l'homme s'écria : « *Puisque les tribuns de la plèbe préfèrent voir un citoyen être flagellé, et plutôt que de risquer d'être tué par vos mains, je demande alors à être protégé par le peuple !* ». La violence du garde augmenta alors à mesure que le cri de Voléron s'intensifiait. L'homme parvint à se libérer de l'emprise du garde grâce à sa propre force et à l'aide de ceux qui l'entouraient, dont les voix s'élevaient pour le défendre. Il recommença alors à crier : « *Je cherche refuge auprès du peuple et je leur demande d'être mon soutien. Venez à moi, citoyens et amis, car vous ne pouvez attendre aucun secours de vos tribuns, qui sont eux-mêmes dans le besoin de votre protection !* »

La foule apparut alors, comme prête à se lancer dans une bataille. Il n'y avait plus de doute : la crise s'aggravait et aucune considération particulière ou publique ne pouvait l'arrêter. Les consuls, qui voulaient faire face à cette violente tempête, comprirent alors que la dignité du pouvoir sans force est un pouvoir fragile. On agressait leurs gardes et brisait leurs armes, au point qu'ils furent chassés de la place publique pour se réfugier dans l'édifice du Sénat, sans savoir jusqu'où irait le triomphe du centurion Voléron.

Lorsque les troubles se calmèrent enfin, les consuls convoquèrent le Sénat pour une réunion et se plaignirent des humiliations subies, de la violence des plébéiens et de l'audace de Voléron. Après avoir écouté toutes les opinions sur cette violence, les sénateurs âgés prirent la décision de ne pas répondre à la colère des plébéiens par la répression.

Tite-Live évoque ici la présence de plusieurs tribuns après l'assassinat de l'un d'entre eux, ce qui suggère une confusion de sa part. Le passage de deux à quatre tribuns n'intervient qu'au moment du vote de la loi portée par Voléro Publilius, événement marquant la véritable reconquête de la puissance tribunicienne et sujet de la section suivante.

La loi Voléron

Tite-Live rapporte que Voléron, homme révolté, gagna une grande popularité auprès de la plèbe, qui l'élut tribun avec un collègue [*donc deux tribuns et pas plus*] . Contrairement à ce qu'on attendait de lui, qu'il profite de sa charge pour se venger des anciens consuls en les poursuivant, il ne prononça pas un mot contre eux. Il proposa plutôt à la plèbe une loi électorale visant à répartir les votants selon les tribus réelles, et non plus selon les quatre tribus urbaines, où dominait l'influence patricienne, au détriment des dix-neuf autres tribus majoritairement plébéiennes situées hors de la ville.

Il faut rappeler que Voléron avait lui-même été victime d'un abus de pouvoir. Lorsqu'un consul tenta de le faire flageller, le tribun resté en poste après l'assassinat de son collègue n'intervint pas. Voléron le soupçonnait d'être à la solde des patriciens. Contraint de faire appel au peuple pour échapper à la punition, il comprit, comme tout plébéien, que bon nombre de tribuns étaient élus uniquement dans les quatre tribus urbaines grâce au soutien des patriciens, et pouvaient se retourner contre la plèbe au besoin. Au lieu de chercher une vengeance égoïste, il proposa une loi d'intérêt général destinée à garantir l'élection autonome des tribuns, en intégrant au vote les dix-neuf tribus rurales, majoritairement plébéiennes et hors de l'influence directe des patriciens installés en ville.

Selon Tite-Live, la loi proposée, bien qu'apparemment anodine, inquiétait les patriciens : elle visait à les priver de l'influence qu'ils exerçaient sur l'élection des tribuns par leurs clients plébéiens. Ils s'y opposèrent fermement, tentant de retarder le vote pour l'enterrer. En vain.

Réélu l'année suivante, Voléron trouva en son collègue Laetorius un allié plus audacieux. Militaire réputé pour son courage, celui-ci attaqua frontalement le consul Appius, choisi par les patriciens pour sa haine notoire de la plèbe. Il l'accusa d'avoir été élu non pour gouverner, mais pour réprimer. Peu versé dans l'art oratoire, il lança simplement : «

Romains, je parle peu, mais j'agis. Demain, je tomberai devant vous ou la loi sera votée. »

Le lendemain, les tribuns occupèrent la tribune. Laetorius ordonna l'expulsion des patriciens. Des jeunes refusèrent ; il fit arrêter certains. Appius protesta, prétendant que le tribun n'avait autorité que sur la plèbe. Le ton monta. Laetorius ordonna l'arrestation du consul, qui répliqua en ordonnant celle du tribun. La foule prit le parti de ce dernier, envahit la place, et força le consul à battre en retraite, aidé par son collègue. L'assemblée fut finalement levée, sans vote, mais non sans tensions. Pour préserver la paix, il fallut rappeler aux uns la prudence, aux autres le respect.

C'est précisément ce que redoutait le tribun Voléron, auteur de la proposition. Sans l'assentiment des patriciens, il apparaissait difficile de faire voter la loi, bien qu'en principe ces derniers n'aient pas le droit de s'opposer à une décision ne concernant que la plèbe. Leur opposition ne se manifestait pas par des moyens juridiques, mais par la menace, la violence, voire l'assassinat, comme ce fut le cas d'un ancien tribun.

Tite-Live raconte ensuite que les consuls convoquèrent le Sénat. La séance s'ouvrit dans le tumulte, mais l'apaisement vint peu à peu. Le calme l'emporta sur la colère, et l'assemblée renonça à poursuivre l'affrontement avec la plèbe. Tous louèrent alors l'attitude conciliante du consul Quinctius, collègue d'Appius, et supplièrent ce dernier de reconnaître que l'autorité consulaire ne valait que dans les limites du consensus. Si chacun tirait la République de son côté, elle se déchirerait.

Mais Appius Campius refusa de céder. Il accusa le Sénat d'avoir trahi la République, estimant que c'était au Sénat de soutenir le consul, et non l'inverse, et que les patriciens subissaient désormais une loi plus dure encore que celle imposée par la plèbe depuis le mont Sacré. Devant l'unanimité des sénateurs contre lui, il se tut.

La plèbe put alors faire adopter sa loi électorale sans opposition. Pour la première fois, les comices tributes élurent les tribuns de la plèbe. Selon le témoignage de l'historien Bézon, leur nombre doubla à cette occasion, passant de deux à quatre, et il en donne même les noms. Et pour rappel voila le tableau synthétique du découpage électoral, législatif et judiciaire des institutions romaine jusqu'à cet époque :

Population	Patriciat + Plèbe	Patriciat	Plèbe
Comices	Comices centuriates	Comices curiates	Comices tributes
Découpage	6 classes censitaires	4 tribus *urbaines* ***patriciennes***	**21** tribus ***4 urbaines +19 rurales*** *Au lieu des seules 4 tribus urbaines*
Mode de scrutin	Le scrutin commence par la première classe et s'y arrête s'il est concluant		Une voix par tribu
Compétences **électorales**	7) **Consuls**, 8) **préteurs** (juges), 9) **censeurs** (recensements quinquennal et contrôle des mœurs)		10) **Édiles** (administration urbaine), 11) **questeurs** (contrôle budgétaire), 12) **tribuns** de la plèbe
Compétences **législatives**	Droit général	aucune	Droit plébéien
Compétences **judiciaires**	Crimes contre l'Etat passibles de peine de mort		Délits contre l'Etat passibles d'amendes, ou d'exil
Influence **sociale**	Directement patricienne		Indépendance plébéienne *Fin de l'influence patricienne*

L'échec d'Appius à faire obstacle à la loi électorale ne fut qu'un premier revers. Car, au-delà du Sénat, c'est dans la rue et sur les champs de bataille que la plèbe entendait désormais affirmer sa puissance. Et Appius, haï pour son obstination, allait en faire personnellement les frais.

Vengeance populaire contre un consul impopulaire

Tite-Live rapporte qu'après les troubles internes, une guerre éclata contre certains voisins. Le consul Appius partit en campagne, mais son ressentiment envers la plèbe, qui l'avait vaincu politiquement, affecta son commandement. Il détestait particulièrement la loi qu'il avait échouée à empêcher, et qu'il considérait comme un affront.

Cette colère se manifesta dans une brutalité excessive envers les soldats plébéiens, qui répondirent par une résistance passive. Ils ralentissaient la marche, négligeaient les tâches et montraient du mépris pour leur général. Après avoir échoué à imposer son autorité, Appius se résigna et accusa les centurions plébéiens de saboter son armée, les qualifiant de manière ironique de tribuns ou Volérons.

L'ennemi observa l'obstination de l'armée contre son général, le consul Appius, et espérait que cela tournerait à la rébellion contre son collègue Fabius. L'armée d'Appius, au lieu de refuser la victoire comme celle de Fabius, chercha délibérément la défaite. Dès qu'elle s'aligna pour la bataille, elle se déroba honteusement vers son camp, où elle se contenta de repousser l'ennemi sans chercher à le vaincre.

Cependant, Appius ne se laissa pas décourager et tenta de rassembler son armée. Mais ses soldats refusaient de se regrouper, certains réclamant même de quitter le camp. Finalement, Appius céda, annonçant la retraite pour le matin, tout en menaçant les coupables. Dès l'aube, l'ennemi attaqua, et l'armée romaine fut dévastée. Le consul rassembla les survivants et se réfugia hors du territoire ennemi, où il humilia ses soldats, les interrogeant sur leurs armes perdues et infligeant des châtiments aux officiers, se lamentant de ne pas avoir puni les morts.

Les soldats plébéiens de l'armée de Quinctius, collègue d'Appius, combattirent vaillamment. Leur général, juste et bienveillant, tranchait avec la dureté d'Appius. L'ennemi, le sachant estimé de ses troupes, évita l'affrontement. Quinctius laissa alors ses hommes le piller librement et leur remit tout le butin, avec des éloges. À leur retour, les soldats disaient : « *Le Sénat nous a donné un père, à l'autre armée un bourreau*. » L'année 471 av. J.-C. fut ainsi marquée par une victoire des plébéiens, à la fois morale et politique. Le Sénat dut reconnaître leur assemblée en renforçant son poids sans affaiblir sa propre autorité.

Plus que les faits eux-mêmes, c'est la nature verticale du conflit qui marque : d'un côté, l'aspiration des humbles à la liberté et à la justice ; de l'autre, l'attachement des grands à l'hégémonie. Ce que les patriciens comprirent, c'est que les soldats plébéiens traitèrent spontanément leurs généraux comme ils le méritaient. Une leçon sur le respect.

Cette victoire des plébéiens en 471 av. J.-C. fut suivie de nouvelles revendications concernant le partage des terres conquises. Appius, désormais sans fonction consulaire, s'opposa avec sa manière fruste à cette mesure et offensa le tribunat. Cela lui valut d'être poursuivi en justice, où il se montra à la fois arrogant et intransigeant.

Procès du consul impopulaire

Tite-Live rapporte que cette année-là, les tensions internes étaient exacerbées par les protestations concernant le partage des terres conquises, notamment à cause du procès du consul Appius, farouche opposant à cette mesure. Défendant les propriétaires fonciers, il se comportait comme un consul supplémentaire. Les tribuns de la plèbe, animés par la haine qu'il suscitait, lui intenta un procès l'accusèrent d'offense au tribunat.

Appius, arrogant, ne se soumit à aucune pression, ni des tribuns ni du Sénat. Il défendit sa cause avec l'assurance qui caractérisait sa carrière, allant jusqu'à troubler la foule par son intransigeance. Après plusieurs ajournements, Appius mourut avant la reprise de son procès. Un tribun tenta d'empêcher l'éloge funèbre, mais la plèbe, en dépit de sa rancœur, refusa de lui priver cet honneur et une foule nombreuse suivit son cortège funéraire.

La mort d'Appius, survenue avant la fin de son procès, laissa un goût amer d'inachevé dans la mémoire collective. Elle demeurait le signe d'un pouvoir brutal qui n'avait pas été pleinement jugé. Mais ce moment de dépit ne fit qu'attiser un désir plus profond, plus ancien encore : celui de voir la cité elle-même, avec ses terres et ses richesses, cesser d'être le monopole d'une poignée de familles patriciennes. C'est ainsi que le regard de la plèbe se tourna plus loin : vers la propriété foncière au cœur même de Rome.

Revendication d'une loi agraire au cœur de la cité

Tite-Live rapporte que cette année-là, fut élu le dernier survivant des Fabius, tous tombés lors de la guerre précédente. À ses côtés, Aemilius, pour son second consulat, relança son ancien projet de redistribuer les terres conquises au profit du peuple. Les tribuns de la plèbe y virent une chance inespérée et renouvelèrent leur demande,

jusqu'alors systématiquement repoussée. Inquiets, les patriciens accusèrent Aemilius de flatter la plèbe au mépris de leur droit exclusif sur la propriété foncière, surtout à Rome même, et s'appuyèrent sur son collègue pour bloquer cette initiative.

Le conflit fut évité grâce à une solution de compromis proposée par Fabius : la fondation d'une colonie sur des terres récemment conquises, mais situées trop loin de Rome. Une commission fut chargée d'en organiser le découpage et la distribution. Toutefois, l'éloignement dissuada la plupart des candidats. Les plébéiens, quant à eux, déclinèrent l'offre : ce qu'ils revendiquaient désormais, c'étaient des terres à Rome même, ou du moins dans ses environs. La revendication prenait ainsi une nouvelle dimension : il ne s'agissait plus seulement de distribuer les terres conquises, mais bien d'engager une véritable réforme agraire visant les propriétés patriciennes elles-mêmes.

Or, contrairement aux terres conquises, leur redistribution exigeait une loi, et donc un nouveau bras de fer politique. Car les comices centuriates, dominées par les riches propriétaires fonciers patriciens, y détenaient le pouvoir législatif. Sauf qu'il est surprenant qu'Aemilius, partisan déclaré d'une réforme agraire, ait pu, selon l'usage, voir sa candidature au consulat proposée par les consuls sortants, pourtant hostiles à cette politique. Et Tite-Live n'en souffle mot. Cependant une guerre éclata alors, apportant assez de butin pour différer la crise.

Tite-Live rapporte qu'en 465, le cens comptabilisa **124 714 citoyens**. Instaurée jadis par le roi **Servius Tullius**, ce système censitaire romain constituait une originalité dans le monde antique. Alors que, dans la plupart des sociétés, les distinctions politiques et militaires reposaient sur la naissance, Rome lia droits politiques et obligations militaires à la richesse mesurée, grâce à un recensement régulier.

Pour rappel, ce recensement, effectué tous les cinq ans, servait de base à la répartition des citoyens entre les six classes censitaires, selon l'échelle décroissante de leur fortune. Cette classification déterminait non seulement les obligations militaires de chacun, mais aussi leur poids politique. Le cens, en ce sens, n'était pas une simple formalité administrative : il offrait, à chaque cycle quinquennal, l'occasion pour les uns d'être promus à la première classela plus fortunée et la plus influente,

et pour d'autres, d'en être rétrogradés. Il exprimait ainsi, à sa manière, l'instabilité des hiérarchies sociales au sein du peuple romain.

Mais l'année 464 fut catastrophique. Une épidémie frappa Rome avec une rare violence : elle emporta les deux consuls, de nombreux sénateurs et une grande partie de la population, notamment dans les campagnes. Ce fléau aurait pu servir la cause de la liberté, s'il était survenu juste après l'assassinat du tribun. Les patriciens, superstitieux, y auraient peut-être vu un châtiment infligé par leurs dieux. Et pourtant, même survenu plus tard, ce malheur ne fut pas sans effet bénéfique : selon le récit rapporté par Tite-Live, les patriciens n'y virent aucun signe de colère divine pour avoir cédé aux revendications de la plèbe. Ce qui, en soi, était déjà un progrès.

Au même moment, un ennemi menaçait Rome. Mais, découvrant une ville déjà ravagée par le fléau, il renonça à l'attaquer et se dirigea vers d'autres terres à piller. Les sénateurs survivants demandèrent alors aux femmes d'implorer les dieux dans les temples pour apaiser leur colère. L'accalmie survint en 463. L'année suivante, en 462, deux nouveaux consuls furent élus. Ils levèrent des armées, confièrent l'administration de la ville à un préteur, puis partirent en campagne, remportant plusieurs victoires.

Tite-Live mentionne ici pour la première fois la fonction de préteur, sans en préciser l'identité. C'est compréhensible car les lecteurs romains de son époque savaient parfaitement de quoi il s'agissait. Pour nous, en revanche, il convient de rappeler qu'il s'agissait d'un magistrat de la République, élu pour un an par les comices centuriates, et chargé de rendre la justice à Rome en lieu et place des consuls. Investi de l'imperium, le préteur pouvait au besoin commander une armée. D'abord magistrat unique, la fonction évolua avec la création d'un second préteur, dit préteur pérégrin, chargé des affaires impliquant des étrangers. Toutefois, les sources s'accordent à dire que cette magistrature ne fut officiellement créée qu'en 366 av. J.-C. Ce qui soulève une question d'anachronisme quant à la mention de cette fonction par Tite-Live pour une période antérieure.

Et puis la lutte politique entre plèbe et patriciat reprit ses droits. De la revendication du droit à la propriété foncière au cœur même de la cité,

un tribun franchit un pas décisif : en sa qualité de magistrat, il déposa un projet de loi visant à encadrer par écrit l'autorité des consuls.

Luttes contre l'arbitraire consulaire

Tite-Live rapporte que, comme souvent, les succès militaires à l'extérieur s'accompagnaient de tensions internes. Profitant de l'absence des consuls, le tribun Térentilius proposa de limiter leur pouvoir par une loi, jugeant leur autorité excessive, plus insupportable encore que celle d'un roi. Il voulait confier à cinq citoyens la rédaction d'un projet encadrant les prérogatives consulaires.

Ce passage fait référence à un épisode célèbre de l'histoire de la République romaine, survenu vers 462 av. J.-C., au moment où les tensions entre plébéiens et patriciens s'intensifient.

Le tribun de la plèbe Caius Terentilius Harsa (ou Térentilius) proposa une *lex Terentilia*, une loi visant à encadrer l'imperium, c'est-à-dire le pouvoir suprême des consuls. Son idée était simple mais révolutionnaire : soumettre le pouvoir des magistrats à un code écrit, plutôt qu'à la coutume ou à leur seule autorité. Il proposa que cinq citoyens (une commission) soient chargés de rédiger ce projet de loi.

Ce n'était pas encore une limitation effective, mais une tentative d'encadrement institutionnel, ce qui inquiétait fortement les patriciens. Ceux-ci voyaient là une attaque contre leur pouvoir, puisque seuls des patriciens étaient consuls et exerçaient l'imperium. Comparer l'autorité des consuls à celle d'un roi, comme le fit ce tribun, était une critique violente, car Rome venait de chasser ses rois et se méfiait désormais de tout pouvoir trop concentré.

Cet épisode marque l'un des premiers pas vers une codification du droit, qui aboutira quelques années plus tard à *la Loi des Douze Tables*. C'est donc un moment-clé où la plèbe commence à revendiquer des garanties juridiques claires face à l'arbitraire des magistrats patriciens.

Le Sénat, alarmé, fut convoqué à l'initiative d'un édile, magistrat élu pour un an, chargé notamment de la police, de la surveillance des bâtiments publics, de l'organisation des jeux et de l'approvisionnement

de la ville – une fonction créée en -494 en même temps que la tribune de la plèbe.

Cet édile dénonça vigoureusement le projet, qu'il accusa d'être une attaque contre la République, et accusa le tribun de profiter du vide politique. Il rappela que, si les consuls abusaient de leur pouvoir, ils pouvaient être traduits en justice par les tribuns eux-mêmes. À ses yeux, le vrai danger venait du retour d'un tribunat trop puissant.

Les trois autres tribuns furent exhortés à intervenir. L'édile leur rappela que leur rôle était de protéger les citoyens, non de déstabiliser l'État. Convaincus, ils obtinrent de leur collègue qu'il suspende son projet. Les consuls furent rappelés. À son retour, l'un d'eux organisa une grande distribution de butin et le Sénat vota un triomphe, différé à sa demande jusqu'à ce que la menace du projet fût écartée. Térentilius recula.

Mais dès l'année suivante, en 461 av. J.-C., les tribuns relancèrent leur proposition. Des signes jugés funestes furent interprétés par les prêtres du patriciat comme de mauvais présages, et appelèrent à l'unité du peuple. Les tribuns dénoncèrent une manœuvre patricienne, et le conflit reprit.

Comme chaque année, une nouvelle alarmante parvint des alliés : les Volsques et les Èques se prépareraient à la guerre. Le Sénat ordonna alors la levée de deux armées, chacune confiée à un consul, l'une dirigée contre les Volsques, l'autre contre les Èques.

Mais sur la place publique, les tribuns de la plèbe dénonçaient ce qu'ils qualifiaient de supercherie. Selon eux, la menace était fabriquée de toutes pièces. Ils accusaient le Sénat d'utiliser la rumeur de guerre pour détourner l'attention des revendications sociales. N'ayant plus la possibilité d'écraser la liberté du peuple par la force, l'oligarchie patricienne aurait recours à la ruse : prétendre que les colonies s'allient à des ennemis inexistants pour justifier une mobilisation. En réalité, disaient-ils, la guerre déclarée visait Rome elle-même, ou du moins son peuple : on armait les citoyens pour mieux les envoyer loin, hors de la ville, en représailles à leur soutien au projet de réforme agraire. Mais, concluaient les tribuns, leur union leur donnait le courage : tous

s’accordaient à dire que Rome n’était menacée d’aucun péril, et que les dieux avaient déjà approuvé l’an passé leur défense de la liberté.

Pendant ce temps, sur l’autre côté de la place, les consuls entamaient l’enrôlement. Les tribuns, suivis d’une foule en colère, accoururent pour s’y opposer de force. La tension monta rapidement. Quand un officier du consul tenta d’arrêter un citoyen récalcitrant, un tribun ordonna sa libération. Dès lors, la loi perdit toute autorité et la violence devint l’unique arbitre. Les patriciens eux-mêmes, chaque jour, empêchaient en retour les tribuns de faire voter leur projet sur la place publique. Le conflit éclata pour de bon lorsque les tribuns donnèrent le signal d’ouverture du vote aux comices tributes. Les patriciens refusèrent alors de quitter les lieux. Et en l’absence des anciens, garants de la modération, la prudence céda la place à la passion. Même les consuls préférèrent se retirer pour éviter d’exposer leur autorité à l’humiliation.

Le bras de fer entre les tribuns et les consuls ne tarda pas à faire émerger de jeunes figures patriciennes prêtes à en découdre. Parmi elles, Cæso Quinctius, fils du célèbre Cincinnatus, incarne l’arrogance et la fougue d’une jeunesse patricienne décidée à briser net l’ascension populaire. Sa confrontation avec le peuple et ses représentants illustre jusqu’où les élites étaient prêtes à aller pour défendre leur ordre.

Liberté bafouillée

Tite-Live raconte qu’un jeune patricien, Céson Quinctius, fils de Lucius Quinctius Cincinnatus, ex-consul et ex-dictateur à deux reprises, se distinguait par son origine noble, sa stature imposante et sa grande éloquence. Il incarnait la puissance des institutions consulaires et dictatoriales, et n’hésitait pas à user de sa force physique pour repousser violemment les plébéiens et leurs représentants.

Un jour, un tribun de la plèbe déposa une plainte contre lui. Au lieu de se soumettre, Céson, animé par un esprit de défiance, intensifia sa lutte contre la plèbe. Il cherchait à provoquer ses ennemis et à affirmer son pouvoir, ce qui alimenta la haine entre les classes sociales. Les tribuns, désireux de l’humilier davantage, continuèrent à attaquer Céson, cherchant moins à faire aboutir leur proposition qu’à l’amener à commettre des erreurs. La plèbe, soutenant leurs accusations, exigea sa traduction en justice.

Le procès du jeune Céson approchait et l'opinion publique semblait avoir fait de sa condamnation une victoire pour la liberté. Céson, conscient de sa défaite, se présenta humblement au tribunal, accompagné de ses parents et des notables de la ville pour sa défense. L'un d'eux, ancien consul à trois reprises, loua les qualités de Céson : "*Ni mes ancêtres ni Rome n'ont vu un jeune homme aussi courageux et vertueux. Il a servi sous ma direction et s'est souvent battu contre l'ennemi*." Un autre ajouta : "*Un jour, dans une situation périlleuse, Céson m'a été un secours précieux*.". Un consul récent, vantant les exploits de Céson, conclut : "*Il serait préférable pour Rome de l'avoir comme citoyen que comme ennemi. Ses défauts se corrigeront avec l'âge*." Le père de Céson, bien que réticent à ajouter des éloges, implora le tribunal de pardonner les erreurs de son fils, causées par la fougue de sa jeunesse.

En contrepartie, certains plaignants rejetèrent ces appels, citant les injustices subies de la part de Céson. L'un d'eux raconta : "*Après la peste, j'ai trouvé un groupe de jeunes en lutte, et mon frère, encore malade, a été frappé par Céson si fort qu'il en, perdit connaissance*." Le tribun Verginius, l'accusateur, ordonna son arrestation et son enchaînement. Un défenseur protesta : "*On ne peut pas arrêter un accusé avant son jugement*.". Verginius répondit : "*Je ne punis pas encore le prévenu, mais le peuple doit être certain qu'il sera châtié*."

Les autres tribuns acceptèrent la libération sous caution de Céson, fixée à 3 000 as, en plus de dix garants. Ce fut la première fois à Rome que cela se produisit. Mais Céson, dès sa libération, s'exila en Étrurie. Le jour du jugement, il ne se présenta pas, et le tribunal fut dissous. Le père dut payer la caution et se réfugia, lui aussi, dans un lieu retiré.

Le calme revint alors à Rome grâce à un équilibre fragile entre le patriciat et les députés de la plèbe, chacun redoutant la force de l'autre. Ce climat de terreur mutuelle les poussa à modérer leurs actions, évitant ainsi un affrontement direct.

Équilibre de la terreur

Tite-Live titre cette section : « *Renouvellement de l'obstruction à la loi sur les pouvoirs du consulat* ». Ce qu'il décrivit se résumait à un «*équilibre de la terreur* » entre les patriciens et les tribuns de la plèbe.

Il rapporte que les tribuns de la plèbe considéraient le départ de Céson comme une victoire sur le Sénat et un signe favorable à l'adoption de leur projet. Mais les jeunes, notamment ceux proches de Céson, restaient déterminés à ne pas céder. Malgré leur défaite, ils conservaient des ressources pour relancer leur attaque.

Après l'exil de Céson, les tribuns de la plèbe redéposèrent leur proposition devant les comices tributes, leur assemblée populaire. Cette fois, ils furent attaqués par les jeunes patriciens, soutenus par un groupe de partisans plébéiens. Ils dispersèrent la foule, et cette confrontation ne laissa ni honneur ni honte chez les protagonistes. Les plébéiens se retrouvaient ainsi confrontés à mille Césons au lieu d'un seul.

Durant les périodes où les tribuns ne proposaient pas leur loi, les jeunes patriciens se montraient plus conciliants. Ils traitaient bien les plébéiens, les accueillaient chez eux, les soutenaient dans les lieux publics et laissaient les tribuns mener leurs affaires sans opposition. Cependant, dès qu'il s'agissait de la loi sur les pouvoirs du consulat, ils devenaient plus agressifs. Sinon, en dehors de ces moments, ils jouissaient d'une grande popularité.

Ainsi, non seulement les tribuns accomplirent leur mandat sans trop de difficultés, mais ils furent réélus sans opposition. Avec le temps, cette douceur dans les rapports contribua à tempérer l'attitude des plébéiens. En conséquence, les patriciens réussirent à bloquer la proposition des tribuns pendant toute l'année.

Mais si le calme semblait revenir entre patriciens et plébéiens, une autre tension, plus profonde encore, couvait dans l'ombre. Tandis que les citoyens débattaient de lois et de terres, les esclaves qui n'avaient ni droits ni patrie commencèrent à élever la voix. Pour la première fois, la République dut faire face à une révolte d'un tout autre genre : celle d'hommes enchaînés réclamant la liberté.

Révolte des esclaves

Tite-Live rapporte qu'après l'élection des nouveaux consuls, la ville semblait calme. Pourtant, les tensions internes persistaient : d'un côté, les tribuns de la plèbe relançaient la question du partage des terres ; de l'autre, les jeunes patriciens tentaient de séduire le peuple, ce que les

tribuns dénonçaient comme une manœuvre suspecte. On parlait d'un complot, du retour à Rome d'un exilé, d'un plan des patriciens visant à massacrer la plèbe et à éliminer les tribuns pour abolir leur institution, rétablissant ainsi l'ordre antérieur à la sécession sur le mont Sacré. À cela s'ajoutait la crainte, comme chaque année, d'un assaut des Volsques ou des Èques. Mais un événement plus grave encore éclata soudainement.

En pleine nuit, un groupe de 2 500 hommes composé de bannis et d'esclaves, mené par un Sabin nommé Appius Herdonius, s'empara du Capitole et de la citadelle. Ils tuaient sur-le-champ quiconque refusait de se joindre à eux.

Il faut rappeler que l'esclavage à Rome avait trois origines : l'endettement insolvable, la capture lors des guerres et le commerce d'esclaves. L'exil, quant à lui, sanctionnait certaines fautes graves.

Le matin venu, les cris "Aux armes, l'ennemi est dans la ville !" résonnèrent sur le forum. Les consuls hésitaient à armer le peuple. Ignorant encore si la menace était étrangère ou issue d'une sédition interne, ils redoutaient d'enflammer la situation. L'autorité de l'État semblait impuissante face à la panique générale. Ils décidèrent toutefois de distribuer des armes, prudemment, juste assez pour organiser une première défense. Sans savoir la taille ni la nature de l'ennemi, ils répartirent les postes de garde.

À l'aube, la situation se précisa : les insurgés étaient des esclaves réclamant leur liberté, conduits par Herdonius, qui parlait au nom des opprimés. Il exigeait le retour des exilés et l'abolition de l'esclavage, espérant que le peuple romain accéderait de lui-même à ces demandes. Faute de quoi, il menaçait de recourir à l'aide des Volsques et des Èques.

La décision des consuls de distribuer des armes, bien qu'exceptionnelle, souligne que, dans Rome, seuls les agents de l'État pouvaient porter les armes. En temps de guerre, l'armée se réunissait armée hors des murs, et n'y rentrait pas en armes. Porter une arme à l'intérieur sans ordre des consuls équivalait à une atteinte à la sécurité de la cité.

Tite-Live ajoute que, malgré l'éclaircissement de la situation, le Sénat et les consuls craignaient une attaque coordonnée des Sabins et des

Véiens, avec la complicité d'Herdonius. Quant aux Volsques et aux Èques, ils n'auraient pas manqué cette occasion d'attaquer une Rome affaiblie. La présence de 2 500 rebelles sur le Capitole accentuait la vigilance : désormais, tout esclave devenait un ennemi potentiel au sein même des foyers. On redoutait autant de faire confiance aux esclaves que de les brusquer, par crainte de nourrir leur rancune. Seule une solution politique semblait pouvoir sauver la République.

Au milieu des périls qui menaçaient Rome de toutes parts, nul ne songeait à la montée de l'hostilité entre la plèbe et les patriciens. Ce conflit, en réalité ancien, ne s'était manifesté pleinement que lorsque les autres dangers s'étaient faits moins pressants. Pourtant, dans cette crise, les tribuns et leurs partisans représentaient, selon Tite Live, le péril le plus profond.

Leur discours frôlait le délire : ils prétendaient que la guerre n'était qu'un simulacre, un stratagème monté par les patriciens pour détourner l'attention du projet visant à limiter les pouvoirs consulaires. Selon eux, même l'occupation du Capitole par les esclaves n'était qu'une mise en scène. Une fois leur réforme adoptée, assuraient-ils, les insurgés, complices des patriciens, se retireraient en silence, comme ils étaient venus. Ils exhortèrent la plèbe à déposer les armes et à se rendre au forum pour voter. Devant cette agitation, les consuls convoquèrent d'urgence le Sénat, jugeant la menace des tribuns plus grave encore que les événements de la nuit passée.

Lorsque le consul Publius Valerius apprit que les soldats plébéiens avaient déposé les armes et abandonné leurs postes de garde, il laissa son collègue présider la séance du Sénat et se rendit aussitôt sur la place publique. Là, il s'adressa d'abord aux tribuns de la plèbe. Leur demandait-il s'ils comptaient faire tomber la République en s'alliant avec le chef rebelle Appius Herdonius ? Ce misérable avait-il donc réussi à corrompre les citoyens après avoir déjà séduit les esclaves ? Était-il pensable de déposer les armes et de débattre de lois alors que l'ennemi occupait le Capitole au-dessus de leurs têtes ?

Puis, se tournant vers la foule, il s'indigna que les Romains restent indifférents à la sécurité de la cité et à celle des dieux eux-mêmes, assiégés sur le Capitole. Les sanctuaires étaient souillés par une bande

d'esclaves, et pourtant on délibérait sur la place comme en temps de paix. Des ennemis, par milliers, se trouvaient à l'intérieur même des murs. Ils tenaient le Capitole, dominant la place publique et le Sénat, et cependant le peuple votait ici, les sénateurs délibéraient là, comme si de rien n'était.

Il exhorta donc tous les citoyens, patriciens et plébéiens, magistrats et tribuns, à prendre les armes pour libérer le Capitole et rétablir la paix dans la cité de Jupiter. Il invoqua Romulus, le père fondateur, celui qui avait jadis sauvé le Capitole des Sabins en échange d'or. Qu'il inspire à ses descendants le courage de marcher sur ses traces. Lui, Publius Valerius, consul de la République, était prêt à le suivre autant qu'un mortel peut suivre un dieu.

Enfin, il conclut en des termes menaçants. Il appelait tous les Romains à prendre les armes. Ceux qui s'y refuseraient ne sauraient dire s'ils seraient poursuivis par l'autorité consulaire, par les tribuns ou par les lois sacrées. Qu'ils soient au Capitole ou sur la place publique, tout opposant serait désormais traité en ennemi. Et si les tribuns osaient empêcher les citoyens de se battre contre le rebelle Herdonius, alors qu'ils osent donc lever les armes contre leur propre consul. Lui, dans ce cas, oserait à leur égard ce qu'un patricien loyal oserait contre un roi injuste.

Lorsque le consul s'écria : « Toi qui as repris le Capitole après qu'il eut été vendu aux Sabins contre de l'or », il faisait allusion à l'épisode de la fille du commandant de la citadelle de Rome à l'époque de Romulus, que les Sabins avaient corrompue avec de l'or pour qu'elle leur ouvre les portes de la ville. Le fait d'invoquer de tels souvenirs dans les discours et les cérémonies montre à quel point les Romains, à travers les siècles, tenaient à l'histoire de leur cité et à celle de ses voisins. Il est clair qu'ils la consignaient avec soin, la transmettaient à leurs enfants et la conservaient dans ses moindres détails voire enjolivés, jusqu'à parvenir aux historiens comme Tite-Live. Ce dernier puise dans ce patrimoine tel qu'il l'a reçu, avec ses excès et ses lacunes, et commente certains faits lorsqu'il juge qu'ils le méritent.

Et lorsque le consul Valérius déclara aux tribuns de la plèbe qu'il oserait contre eux ce que le chef de leur peuple avait osé jadis contre les

rois, il faisait référence à Brutus, le noble patricien qui renversa Tarquin le Superbe et abolit la monarchie. Par cette allusion, le consul menaçait directement l'institution même du tribunat, si elle persistait dans sa résistance.

Tite-Live rapporte qu'il n'y avait plus moyen d'éviter l'affrontement avec l'ennemi. Tous les ingrédients d'une explosion étaient réunis. Pourtant, les tribuns de la plèbe échouèrent à faire adopter leur proposition, et le consul ne put marcher sur le Capitole occupé.

La nuit, en tombant, apaisa les tensions. Les tribuns se retirèrent de la place publique par crainte de la force consulaire. Une fois la foule libérée de ses meneurs, les patriciens s'y infiltrèrent pour diffuser un discours adapté aux circonstances. Ils cherchaient à faire prendre conscience aux plébéiens des périls auxquels ils exposaient la République. Le conflit, disaient-ils, ne se limitait plus à un désaccord entre patriciens et plébéiens : c'était désormais le Sénat, la citadelle de Rome, les temples, les lieux sacrés de tous les citoyens et la cité elle-même qui risquaient d'être livrés à l'ennemi. Pendant qu'ils tentaient ainsi d'apaiser les esprits, les deux consuls se postèrent aux portes et sur les remparts, prêts à toute éventualité.

Dans la nuit même, la ville alliée de Tusculum apprit la prise du Capitole, les troubles internes à Rome et les autres malheurs qui l'agitaient. Lucius Mamilius, alors dictateur à Tusculum, réunit le Sénat et y fit entrer le messager porteur de ces nouvelles. Il leur déclara qu'il ne fallait pas attendre une demande d'aide officielle de Rome : l'état critique de la cité, les dieux, les alliances et les serments passés leur commandaient d'intervenir sans délai. Selon lui, secourir un voisin puissant comme Rome était un don des dieux qu'il ne fallait pas laisser passer. La décision fut prise de lever des troupes et de les équiper.

À l'aube, l'arrivée de ces renforts à Rome fit d'abord croire à une attaque des Volsques ou des Èques, mais la méprise fut vite levée, et les portes leur furent ouvertes. Ils entrèrent en ordre jusqu'au forum. Le consul Valerius, renforcé par leur présence, rassembla ses troupes et promit que, sitôt le Capitole libéré et la paix rétablie, il laisserait les assemblées plébéiennes voter librement leurs lois. Ce geste, dit-il, était un

hommage à ses ancêtres et à l'intérêt du peuple. Malgré l'opposition des tribuns de la plèbe, les soldats reçurent l'ordre de monter au Capitole.

Les armées romaines et tusculanes engagèrent ensemble la bataille pour reprendre la citadelle. Chaque commandant encourageait ses hommes, tandis que la peur gagnait les insurgés, dont toute la défense reposait sur la force de leur position. L'assaut atteignit l'entrée du temple, où le consul Valerius fut mortellement frappé.

Son collègue prit immédiatement le commandement. Profitant de la confusion provoquée par la mort de leur chef, ses soldats prirent le dessus. Le chef rebelle Lucius Mamilius fut tué, et son sang profana le temple, dit Tite live. Les survivants, pour la plupart des esclaves, furent capturés et châtiés. Le Capitole fut libéré, purifié par des sacrifices, et les alliés honorés comme il se devait. Quant au peuple, il offrit chacun un quart d'as pour la solennité des funérailles du consul Valerius.

La révolte des esclaves, matée dans la douleur par les seuls patriciens, laissa la cité exsangue et divisée. La plèbe, absente du combat, vit sa loyauté une fois de plus mise en doute, tandis que les tribuns perdaient en crédit. Dans ce climat de méfiance, les comices centuriates, sous l'influence de l'aristocratie, portèrent au consulat un homme austère, retiré de la vie publique, dont le passé parlait pour lui : père d'un exilé, ruiné pour l'avoir défendu, et peu enclin à pardonner. Élu sans illusion, il allait bientôt prononcer, du forum, une diatribe implacable — non contre un camp, mais contre tous.

Diatribe pathétique du nouveau consul

Tite-Live rapporte qu'au retour de la paix à Rome, les tribuns de la plèbe relancèrent le Sénat pour qu'il tienne la promesse faite par le défunt consul Publius Valerius. Ils mirent son collègue en garde contre le parjure et demandèrent qu'on laisse le peuple voter leur proposition. Celui-ci refusa, affirmant qu'il n'avait rien promis et ne se sentait pas lié par le serment d'un autre.

Ces tensions durèrent jusqu'à l'élection d'un nouveau consul. Grâce aux manœuvres des patriciens, les comices centuriates élurent Lucius Quinctius Cincinnatus, père de Céson, jeune patricien qui s'était autrefois insurgé contre la plèbe et avait été pour cela exilé en Étrurie.

Rappelons que Cincinnatus, lorsqu'on exigea de lui le paiement de la lourde caution pour son fils, vendit tous ses biens, puis partit vivre reclus dans une modeste ferme au-delà du Tibre. Il fut pourtant élu consul sans avoir changé de condition, toujours simple paysan. Et plus tard, après être brièvement revenu cultiver son champ, il sera nommé dictateur. Étant donné que les charges publiques exigeaient des dépenses personnelles, il bénéficia sans doute du soutien financier des patriciens qui l'avaient fait élire.

Tite-Live dit encore que la plèbe s'étonna de cette élection : elle se retrouvait sous l'autorité d'un consul qui lui était hostile, influencé par ses trois fils aussi fiers que leur frère exilé, et tout aussi animés par l'indignation sénatoriale. Mais eux se montraient plus prudents, plus modérés, quand les circonstances l'imposaient.

Sitôt en charge, Cincinnatus se rendait régulièrement sur la place publique, y convoquait son conseil, y fustigeait les nobles et réprimandait la plèbe avec la même vigueur. Il affirmait que les tribuns, en se succédant à la tête de la plèbe, n'avaient pas gouverné Rome, mais dirigé une famille divisée par les injures et les querelles. Selon lui, le courage, la rigueur et toutes les vertus militaires et civiles s'étaient exilés de Rome en même temps que son fils Céson. Ne restaient plus dans la ville que des bavards indisciplinés, experts en agitation, réélus deux ou trois fois à la faveur de leurs intrigues. À ses yeux, ils menaient à Rome une vie de licence royale.

Et il lançait : «*Ce tribun, Aulus Verginius, ne mériterait-il pas le même sort que le rebelle Herdonius, simplement parce qu'il n'était pas à la tête de ceux qui ont envahi le Capitole ? Il le mériterait mille fois plus, si l'on voulait être juste. Herdonius vous a au moins avertis de son hostilité en vous attaquant les armes à la main. Celui-là, au contraire, voulait vous désarmer, niant le danger, pour vous livrer sans défense aux esclaves et aux bannis…*

…Et vous ! — sans blâmer les consuls — vous avez couru défendre le Capitole avant même d'avoir neutralisé vos ennemis de l'intérieur. J'en rougis devant les dieux et les hommes. L'ennemi tenait la citadelle et le Capitole, profanait le temple de Jupiter très bon et très grand. Ce chef couvert de crimes, meneur d'esclaves et de bannis, s'était emparé du lieu sacré. Et ce sont nos alliés latins qui ont été les premiers à prendre les

armes pour nous défendre. À ce moment-là, on ne savait plus si ceux qui allaient libérer le Capitole seraient les chefs de notre armée ou les leurs. Nous, qui n'admettions même pas qu'un allié lève une armée sans notre autorisation, aurions été livrés à l'ennemi si nos alliés n'avaient pas agi d'eux-mêmes. »

Puis, s'adressant aux tribuns : « *Est-ce là votre manière de sauver le peuple, en le livrant sans armes au massacre ? Comment pouvez-vous justifier cela ? Et si l'un de vous venait se plaindre que ses esclaves avaient encerclé sa maison, croiriez-vous qu'il faille le secourir ? Et Jupiter, très bon et très grand, dont le temple fut envahi par des esclaves et des bannis, ne méritait-il pas d'être sauvé ? Vous réclamez pour vous l'inviolabilité, mais refusez toute sainteté aux dieux. Vous ne cessez de dire que vous soumettrez votre proposition au vote cette année, malgré les crimes que vous avez commis contre les hommes et les dieux. Si vous y parvenez, sachez-le : je prends les dieux à témoin que le jour de mon élection comme consul sera mille fois plus funeste à la République que la perte de Publius Valerius*. »

Enfin, s'adressant au peuple *: «Mais avant tout, Romains, mon collègue et moi avons décidé de partir en guerre contre les Volsques et les Èques. Et je ne sais si les dieux nous seront plus favorables dans cette guerre qu'ils ne l'ont été dans la paix. Si les Volsques et les Èques avaient eu vent de la révolte qui agitait Rome, il vaudrait mieux parler au passé de la catastrophe qui nous aurait frappés, plutôt que d'en faire un cauchemar pour demain. ».*

Pourtant, le nouveau consul, résolu à imposer son autorité, se trouvait face à l'opposition farouche des tribuns de la plèbe. Ce bras de fer allait marquer un tournant dans la lutte entre les deux parties pour le contrôle politique de la République.

Bras de fer au sujet du pouvoir consulaire

Selon Tite-Live, le discours du nouveau consul Quinctius toucha une partie du peuple et redonna espoir aux patriciens. Mais les tribuns de la plèbe, soupçonnant une manœuvre, rejetèrent ses propos. Ils insistaient : « *Comment mèneront-ils la guerre sans enrôlement ?* ». Quinctius répondit qu'il n'avait nul besoin de nouvelles recrues : les soldats déjà sous les armes avaient prêté serment de ne pas se démobiliser sans nouvel ordre, serment qu'il entendait faire respecter.

Les tribuns tentèrent de contester la validité de ce serment, arguant qu'il avait été prononcé alors que Quinctius n'était qu'un citoyen. Mais les soldats, par respect religieux et civique, s'y tinrent. Ne pouvant bloquer les préparatifs militaires, les tribuns espérèrent retarder le départ de l'armée.

C'est alors qu'un présage favorable encouragea le déplacement des assemblées hors de Rome, près du lac Régille, où devait être établi un nouveau lieu consacré aux affaires publiques. Ce changement inquiéta les tribuns parce qu'hors de Rome, ils perdaient toute autorité, tandis que les consuls pouvaient faire voter des décisions sans opposition.

La crainte d'un basculement institutionnel se renforça lorsque Quinctius refusa de convoquer les élections consulaires, appelant à la nomination d'un dictateur. Les tribuns, pour marquer leur défi, firent réélire les mêmes représentants que l'année précédente — un acte de provocation inédit, perçu comme une insulte au Sénat et symptôme d'une République au bord de la rupture.

Tite-Live rapporte que le Sénat était réuni au Capitole lorsqu'il fut rejoint, en pleine panique, par la plèbe et ses tribuns. La foule suppliait les sénateurs et les consuls de faire preuve de clémence pour éviter la nomination d'un dictateur. Mais le consul restait ferme : tant que les tribuns persisteraient dans leur rébellion contre l'autorité sénatoriale, il refuserait tout compromis.

Après avoir présenté au Sénat un rapport sur les revendications de la plèbe, le consul obtint une décision claire : interdiction faite aux tribuns de soumettre leur proposition au vote pour l'année en cours, et défense aux consuls de faire sortir l'armée de Rome. Les sénateurs considéraient que la réélection des mêmes tribuns constituait une menace pour la stabilité de la République.

Les consuls se conformèrent à ces ordres. Mais, malgré leurs protestations, la plèbe réélut les mêmes tribuns. En représailles, les patriciens décidèrent de faire élire à nouveau Lucius Quinctius au consulat.

Jamais, au cours de l'année, le consul Lucius Quinctius ne s'était exprimé avec autant de vigueur que lors de son discours devant le Sénat, après avoir appris sa réélection. Il s'indigna : «*Faut-il vraiment vous*

étonner, pères conscrits, que la plèbe méprise votre autorité, alors que vous êtes les premiers à l'affaiblir ? Si elle a violé votre décision en reconduisant ses tribuns, vous faites de même en me reconduisant au consulat. Vous vous mettez ainsi au même niveau qu'elle, en rompant avec les usages. On dirait que l'équilibre de notre République ne dépend plus que des humeurs et du laxisme. Suivez donc ces foules irréfléchies, au lieu de les ramener à la raison par l'exemple. Quant à moi, je ne suivrai pas les tribuns. Je ne couvrirais pas d'opprobre votre décision en acceptant un second mandat. Toi, mon collègue, je t'en conjure : ramène le peuple à la mesure. En agissant ainsi, tu n'affaibliras pas ma position, au contraire, tu renforceras la justesse de mon refus et éloigneras de moi le soupçon d'ambition personnelle. »

À la suite de cette déclaration, les deux consuls publièrent un édit interdisant à tout citoyen de voter l'année suivante pour la réélection de Lucius Quinctius. Tout vote contraire serait déclaré nul.

À peine le calme revenu après la crise précédente, une nouvelle tension surgit, mêlant vengeance personnelle, manœuvres judiciaires et lutte institutionnelle. Cette fois, le conflit opposa les questeurs et les tribuns, chacun défendant une cause symbolique : d'un côté, la poursuite d'un tribun accusé de faux témoignage ; de l'autre, l'exigence d'un encadrement juridique du pouvoir consulaire. Ce fut le début d'un bras de fer où chaque camp posa ses conditions : un chantage politique inédit.

Chantage : codification du pouvoir consulaire contre procès d'un tribun

Tite Live rapporte qu'une nouvelle source de tension apparut à Rome. Les deux questeurs poursuivirent en justice le tribun Marcus Volscius pour faux témoignage dans l'ancienne affaire de Céson Quinctius. De nombreux éléments prouvaient que son frère, prétendument agressé par Céson au point qu'il en mourut, n'était jamais sorti de chez lui depuis le début de sa maladie jusqu'à sa mort. De plus Céson n'était pas à Rome au moment des faits. Ses compagnons d'armes affirmaient qu'il n'avait jamais quitté le camp. Une multitude de citoyens, convaincus de la fausseté du témoignage, se proposèrent d'intenter un procès. Soutnu par ses collègues, Volscius refusa de comparaître.

Face à l'évidence, les tribuns s'efforcèrent de gagner du temps. Ils s'opposèrent à la tenue des comices pour juger leur collègue tant que leur

propre projet de loi sur la codification du pouvoir consulaire n’était pas examiné. Ainsi, chaque camp bloquait l’agenda de l’autre, et l’impasse persista jusqu’au retour des consuls. Ceux-ci, accueillis en vainqueurs des champs de bataille, mirent immédiatement fin aux débats sur la loi, laissant croire à une défaite des tribuns.

Mais ces derniers, visant une réélection, réservèrent leur énergie pour ce nouveau mandat auquel les consuls s’opposèrent farouchement, qu’ils considéraient comme une atteinte directe à la dignité consulaire. Pourtant, malgré cette résistance, les tribuns remportèrent la victoire.

Puis voici les Sabins aux portes de Rome, semant la panique dans la ville. Le peuple prit les armes sans attendre. L’armée romaine, encerclée, envoya cinq cavaliers prévenir le Sénat. Seul espoir : Lucius Quinctius. On le trouva labourant son champ. Surpris, il fit appeler sa toge par sa femme, écouta les envoyés et fut aussitôt nommé dictateur. Il leva une armée, encercla l’ennemi et le força à se rendre. De retour à Rome, il refusa tout honneur et releva de ses fonctions le consul assiégé.

Mais avant d’abdiquer, il permit la tenue du procès du tribun Marcus Volscius, accusé de faux témoignage contre Céson. Les tribuns, intimidés, ne s’y opposèrent pas. Volscius fut condamné et s’exila à Lanuvium. Seize jours après sa nomination pour six mois, Quinctius abdiqua.

Ce récit souligne l'importance de la fonction de dictateur pour résoudre rapidement les crises menaçant la liberté et la République. Le dictateur remplaçait les consuls, devenant l'autorité suprême sur tous, y compris les consuls et tribuns de la plèbe. Ses décisions étaient sans appel et la désobéissance était punie de mort pour trahison, sans jugement. Cependant, pour éviter tout abus, son mandat était limité à six mois ou à la durée de la crise. Après son mandat, il redevenait un citoyen ordinaire.

À peine apaisée par la rigueur de la dictature, la République retomba dans ses tensions ordinaires. Le procès de Volscius clos, les tribuns n’abandonnèrent pas leur stratégie d’escalade. La paix revenue, un nouveau bras de fer s’engagea, cette fois autour de l’enrôlement militaire. Comme souvent, la menace extérieure servit de levier pour arracher un avantage intérieur. Cette fois, il ne s’agissait pas du vote tant attendu sur le projet de loi visant à codifier le pouvoir consulaire, qui

restait bloqué par l’opposition des patriciens, mais plutôt d’une proposition inattendue visant à augmenter le nombre des tribuns.

Viennent ensuite les consuls Quintus Minucius et Marcus Horatius Pulvillus. L’année débute sans troubles extérieurs, mais les tribuns relancent, comme à l’accoutumée, leur offensive contre l’autorité consulaire, défendant à nouveau leur projet de loi. Le climat devient plus tendu que jamais, prêt à basculer, lorsqu’arrive à point nommé la nouvelle d’une attaque nocturne des Èques contre Corbio et de l’enlèvement de la garnison.

Les consuls convoquent aussitôt le Sénat, qui ordonne la levée d’une armée de renforts improvisés pour secourir le mont Algide. La querelle législative cesse aussitôt, remplacée par un nouveau conflit : l’enrôlement.

L’autorité des consuls semblait prête à céder sous la pression des tribuns, quand survint une nouvelle alerte : l’armée sabine descendait dans la campagne romaine, pillant sur son passage et marchant vers la ville. Devant ce péril, les tribuns acceptent l’enrôlement, mais à une condition : après cinq années d’efforts sans effet réel, ils exigent que le nombre de tribuns du peuple passe de cinq à dix.

La nécessité force les patriciens à céder, non sans imposer une restriction : les mêmes tribuns ne pourront pas être réélus. Pour éviter que cette clause ne soit oubliée après la guerre, les comices sont aussitôt convoqués. Trente-six ans après la création de la charge, le nombre de tribuns est porté à dix, deux par classe, et il est convenu que cette règle s’appliquera désormais à l’avenir.

Et ce fut grâce à cette force numérique accrue du tribunat que, en 454 av. J.-C., soit un demi-siècle seulement après la fondation de la République, fut enfin formulée et acceptée, la demande plébéienne de codification et de publication d’une législation équitable, encadrant le pouvoir consulaire et garantissant les mêmes droits pour tous.

Dernier pas vers la codification des lois régissant les droits des citoyens

Tite Live rapporte que réélus, les tribuns poursuivirent leur campagne pour faire avancer la même réforme législative qui consiste à rédiger des règlements dans l'intérêt des deux ordres, et assurer à tous une

égale liberté. Ils furent déterminés à ne pas laisser leur mandat s'écouler sans résultat.

Cependant l'alerte d'une invasion étrangère interrompit cette mobilisation. L'armée romaine l'emporta, mais les consuls vendirent tout le butin pour combler les caisses publiques, provoquant la colère des soldats et renforçant les critiques populaires à leur égard.

Traduit en justice à la fin de leur mandat, les deux consuls furent condamnés à des amendes, sans que cela n'ébranle la fermeté de leurs successeurs, qui refusaient toute demande réforme. Face à cette impasse, les tribuns appelèrent à sortir du conflit en leur lançant cette supplication : "*Si les lois plébéiennes vous déplaisent si fort, vous n'avaient qu'à autoriser la création, en commun, de commissaires choisis parmi notre peuple et parmi le vôtre, pour rédiger des règlements dans l'intérêt des deux ordres, et assurer à tous une égale liberté*."

Or on peut légitimement se demander pourquoi les tribuns de la plèbe tenaient tant à cette revendication. Il faut savoir que le droit romain coutumier de l'époque accordait une importance extrême, et parfois cruelle, aux formes. La moindre erreur de procédure, fût-elle verbale, pouvait faire perdre à un citoyen ses droits dans un procès.

Ces règles complexes n'étaient connues que des prêtres, gardiens exclusifs de la tradition juridique. Même des patriciens, et plus encore les plébéiens, voyaient leurs causes rejetées pour des fautes de forme dont ils ignoraient jusqu'à l'existence, car ces règles n'étaient ni écrites ni rendues publiques.

Il était donc juste, pour tous, que l'on fixe ces règles, qu'elles soient formelles ou non, qu'on les mette par écrit et qu'on les publie dans les tribunaux, afin que tout justiciable puisse les connaître et qu'aucun ne soit lésé par son ignorance. C'est ce que réclamaient les tribuns de la plèbe en échange de leur renoncement à proposer la création d'une commission chargée de limiter les pouvoirs consulaires, un projet qui inquiétait profondément les patriciens.

Les patriciens ne rejetaient pas ces propositions. Mais ils affirmaient qu'aucun citoyen n'était légitime pour établir des lois s'il ne provenait pas de leur ordre. Les tribuns de la plèbe finirent par céder à cette condition, bien qu'elle fût perçue comme un recul. En échange de

l’abandon de leur proposition initiale, celle de limiter les pouvoirs consulaires, ils acceptèrent que seuls des patriciens soient chargés de rédiger les lois. Cela permit la création d’une commission de dix membres, tous issus de l’ordre patricien, appelée le ***décemvirat***, chargée de mettre par écrit les lois qui régiraient désormais l’ensemble du peuple romain. C’était un compromis ; les plébéiens renonçaient à siéger parmi les rédacteurs, mais obtenaient que les lois deviennent publiques et accessibles à tous, ce qui mettait fin à l’arbitraire judiciaire fondé sur des normes superstitieuses et occultes. On envoya alors à Athènes trois patriciens, avec l'ordre de copier les célèbres lois de Solon, et de prendre connaissance des institutions des autres états de la Grèce, de leurs mœurs et de leurs droits.

Il est bon cependant de rappeler ce que Solon avait accompli à Athènes, six siècles avant notre ère, pour comprendre à quel point certains droits citoyens étaient précoces ailleurs qu’à Rome. Élu vers 594, il supprima les dettes, libéra les citoyens tombés en servitude, interdit qu’on puisse être réduit en esclavage pour une dette. Mais surtout, il établit des règles nouvelles qui rendaient chaque citoyen acteur de la vie publique.

L’Assemblée devint un véritable organe de décision, avec le droit d’élire les magistrats, de les juger à la fin de leur mandat, voire de les exclure du Sénat. Un grand jury populaire, tiré au sort, fut chargé de trancher la plupart des litiges. Ces institutions permettaient au peuple non seulement d’être protégé, mais de participer. Ce fut là, pour l’époque, une avancée majeure. Rien de tel n’existait encore à Rome, où le pouvoir était largement concentré entre les mains des patriciens et des élites, bien que des institutions comme l'Assemblée des plébéiens et les tribuns aient commencé à offrir aux citoyens une forme de représentation et de protection.

Tite Live rapporte que les années suivantes, les trois patriciens revinrent à Rome avec les lois d'Athènes, ce qui renforça les demandes des tribuns pour la rédaction des lois. Il fut décidé de créer des décemvirs dotés d’une autorité absolue, sans élire d’autres magistrats pour l'année. La question de leur origine, plébéienne ou patricienne, fit débat, mais les patriciens finirent par l’emporter, à condition que les lois sacrées favorables aux plébéiens ne soient d’aucune façon remises en question.

Il convient de rappeler ici les gains importants que les plébéiens ont arrachés des patriciens jusqu'à cette année, qu'ils considéraient comme leurs droits sacrés et que les patriciens étaient tenus de respecter. Ils avaient d'ailleurs exigé que la nouvelle commission législative ne touche pas à ces acquis dans ses projets de lois.

Ces droits peuvent être résumés ainsi : le droit des plébéiens d'élire dix tribuns qui les représentaient dans tous les domaines publics, défendant leurs intérêts et leur bien-être. Leur droit d'élire leurs tribuns selon une organisation territoriale (les comices tributes plébéiennes), et non sur la base de l'organisation clansique (les comices curiates plébéiennes), afin d'assurer l'indépendance de leur vote vis-à-vis de l'influence des clans patriciens et de leurs partisans parmi les plébéiens. L'immunité et la protection accordées aux tribuns, garantissant leur intégrités physique et morale. Toute interruption de leur discours était considérée comme un crime, punissable par une amende, voire par la peine de mort et la confiscation des biens du coupable si celui-ci ne réglait pas l'amende.

Le droit pour les plébéiens de légiférer pour eux-mêmes, en présentant des projets de loi par leurs tribuns aux assemblées plébéiennes dites comices tributes. Le droit des tribuns plébéiens de poursuivre en justice tout fonctionnaire de l'État enfreignant la loi, à l'instar des autres magistrats qui ont le droit de se poursuivre mutuellement. Le droit pour les tribuns plébéiens de convoquer le Sénat et de lui adresser des discours, au même titre que les consuls. La propriété foncière par les plébéiens sur le mont Aventin, au sud-ouest de Rome.

Mais cette république, fondée sur un équilibre précaire entre patriciens et plébéiens, allait bientôt connaître une suspension brutale de ses institutions ordinaires. À la faveur d'une demande populaire de mise par écrit du droit, les tensions furent habilement détournées vers une solution inédite : le remplacement temporaire des magistratures traditionnelles par un collège de dix hommes, les décemvirs, chargés de rédiger un code de lois. Ce fut le début d'une expérience politique exceptionnelle, où la promesse de la loi écrite masquait, pour un temps, l'effacement des garanties républicaines.

DECEMVIRAT

(452. – 449 av. J.-C.)

Tite-Live écrit que, trois siècles et deux ans après la fondation de Rome en 753 av. J.-C. le régime changea une fois encore. Le pouvoir passa des consuls aux décemvirs (*commission de dix magistrats*), comme il avait jadis glissé des rois aux consuls. Ce changement, toutefois, ne fut pas aussi marquant, car il ne dura que trois ans. Sauf que des débuts prometteurs furent rapidement suivis d'abus qui précipitèrent la fin de cette institution. Le pouvoir revint alors aux consuls. Entre temps commença le premier décemvirat.

Premier décemvirat

((451-450 av. J.C.)

Dix décemvirs furent élus par les *comices centuriates*. Parmi eux, figuraient les trois envoyés à Athènes, choisis pour leur connaissance des lois grecques. Les sept autres furent sélectionnés parmi les plus âgés, supposés moins enclins à contester les innovations juridiques. Le plus influent était un membre de la famille des Appius, connue pour son hostilité envers la plèbe. Pourtant, à rebours de ses aïeux, il adopta une posture flatteuse envers elle, cherchant à gagner sa faveur.

Chaque décemvir exerçait le pouvoir dix jours à tour de rôle. Tous se distinguèrent par une rigueur équitable envers tous, parfois au détriment de certains. Un exemple suffit à illustrer cette justice impartiale. Lorsqu'un cadavre fut découvert sous la maison d'un patricien, le décemvir responsable, bien qu'ayant le droit de juger et de condamner seul, préféra renvoyer l'affaire devant le peuple. Il renonça ainsi à un pouvoir absolu, au nom de la liberté des citoyens. Ce fut dans ce climat de défiance et de lutte pour la liberté que les Dix Tables virent le jour.

Publication des dix tables

Tite Move rapporta que lorsque cette justice fut appliquée avec une rigueur égale pour tous, grands et petits, à l'image de celle des dieux, les décemvirs ne négligèrent pas la rédaction du nouveau droit que tout le peuple attendait avec impatience. Une fois leur travail achevé, ils le présentèrent en dix tables. Ils s'adressèrent aux citoyens romains en ces termes : « *Pour le bonheur, la gloire et la prospérité de la République, et*

pour votre propre bien ainsi que celui de vos enfants, nous vous invitons à lire ces lois. »

Les décemvirs avaient pesé les droits de chacun avec autant d'équité que pouvaient le permettre dix esprits humains, cherchant à établir un équilibre entre tous. Mais ils comptaient aussi sur les remarques et les suggestions de l'ensemble du peuple pour parvenir à un texte encore plus juste. Il leur appartenait, par leur sagesse, de tout examiner, de débattre chaque point, de décider ce qu'il convenait d'ajouter ou de supprimer. Ainsi, le peuple romain aurait la fierté non seulement d'avoir approuvé ses lois, mais aussi de les avoir conçues.

Après les corrections proposées par l'opinion publique et jugées fondées, les comices centuriates ratifièrent les lois des dix tables. Elles forment encore aujourd'hui les principes du droit public et privé sur lesquels s'est appuyée l'immense accumulation de lois ultérieures. Il courait d'ailleurs des rumeurs selon lesquelles deux autres tables compléteraient ce premier corpus pour constituer la véritable codification du droit romain.

Cependant, Tite-Live n'a pas précisé le contenu exact des lois. En cherchant, on ne trouve que quelques éléments : le code a été rédigé de manière succincte et poétique, avec une rigueur formelle. Il portait principalement sur les règles de procédure et des principes fondamentaux, sans couvrir l'ensemble des lois appliquées par la société romaine. Les trois premières tables distinguaient les cas déclaratoires, qui visaient à vérifier la validité des affirmations des parties devant le tribunal, et les cas exécutifs, qui permettaient à la partie gagnante de faire exécuter la décision. Parmi ces derniers, l'action en saisie permettait au créancier de traiter le débiteur comme il le souhaitait en cas de non-paiement, tandis que l'action en prise de gage permettait de saisir les biens du débiteur jusqu'à ce qu'il règle sa dette.

Concernant l'esclavage des débiteurs et en général, la loi des Douze Tables romaines de 451 av. J.-C. était bien moins avancée que celle de Solon, législateur d'Athènes. Solon avait annulé toutes les dettes, restitué les biens hypothéqués et affranchi les serfs liés à leurs créanciers. En revanche, la loi romaine n'a pas suivi un tel principe.

Les quatrième et cinquième tables des Douze Tables touchaient au droit civil, notamment à l'autorité paternelle. Le père de famille, maître absolu des biens comme des personnes, avait le droit de vendre ses enfants comme ses esclaves[1]. Un fils n'était libéré de cette autorité qu'après avoir été vendu trois fois[2]. Chaque foyer formait ainsi une sorte d'État miniature[3]. Pour en savoir plus, on peut consulter *La Cité antique* de Fustel de Coulanges. Selon lui, le père de famille était une figure quasi souveraine, et la famille, une micro-société autonome. Fustel voyait dans ce pouvoir familial absolu la base de l'ordre social antique — mais aussi la raison pour laquelle la liberté individuelle n'y existait pas encore.

Ce droit civil, choquant à nos yeux, était tout à fait banal pour l'époque. Il montre malgré tout le chemin immense parcouru depuis. À l'inverse, le droit public romain, lui, semble avoir devancé son temps : dans bien des pays aujourd'hui encore, il lui faudrait presque en rougir.

Les tablettes six et sept traitèrent des règles relatives aux biens et aux actions juridiques les concernant, en précisant les types de biens, les différentes formes de propriété, les méthodes d'acquisition et les moyens de protection de la propriété. Les cinq dernières tablettes se concentrent sur code pénal, le divisant en deux catégories. Les crimes publics, qui affectent la sécurité de l'État et l'intérêt général comme la haute trahison, l'incendie et le meurtre. En revanche, les crimes privés, qui causent des dommages aux individus, comme le vol ou les agressions, furent caractérisés par des peines sévères et souvent excessivement vengeresses.

En principe, le mandat des décemvirs devait s'achever dès la publication des lois promises, ouvrant la voie au retour du consulat. Cela fut accompli en moins d'un an grâce à leur zèle. Mais, sous prétexte d'attendre le moment opportun pour organiser les élections, on en profita pour installer un nouveau décemvirat, ardemment désiré par certains.

Election du second décemvirat

Tite-Live fournit quelques détails concernant la campagne électorale des nouveaux membres de ce second décemvirat. En résumé, lors des élections pour le deuxième décemvirat en 450 av. J.-C., une intense

[1] *Fustel de Coulanges* : La Cité antique, *Livre II, ch. VI*

[2] *Idem.*

[3] *« L'État, au début, n'est que l'agrandissement de la famille. » idem.*

compétition naquit parmi les plus hauts personnages de Rome. Ceux qui avaient d'abord rejeté cette charge, considérée comme trop dangereuse et autoritaire, se retrouvèrent soudainement prêts à la briguer, notamment par crainte que des mains indignes n'en prennent possession. Appius, un des candidats, se distingua en cherchant à se faire bien voir du peuple, notamment par l'intermédiaire de ses partisans tribunitiens (comme Duilius et Icilius). Bien que ses collègues aient d'abord soutenu cette ambition, ils commencèrent à se méfier de ses intentions.

Les membres de l'aristocratie romaine, qui jusque-là le soutenaient, commencèrent à douter de ses véritables motivations, le soupçonnant de vouloir rester à la tête du décemvirat par ambition personnelle plutôt que pour l'intérêt de l'État. Pour le contrer, ses collègues lui attribuèrent la présidence des comices, pensant ainsi le limiter. Cependant, Appius manipula la situation à son avantage, écartant ses rivaux (comme les Quinctius et son oncle Gaius Claudius, défenseur des patriciens) et réussissant à faire élire des individus moins influents. Appius, en se nommant lui-même premier décemvir, provoqua de vives critiques, sa décision étant perçue comme une audace inouïe. Commença alors le second décemvirat.

Jusqu'alors, les plébéiens jugeaient le consulat à peine moins odieux que la monarchie. Mais face aux nouveaux décemvirs, dont les décisions, à la différence de celles des consuls, ne pouvaient être annulées par aucun veto, ils en vinrent à souhaiter ardemment le retour de cette magistrature détestée.

Second décemvirat

(450-449 av. J.C.)

C'est alors que ladite modération du premier décemvirat s'est avérée juste masque de vertu. Car, sous les dehors d'une réforme juste et mesurée, certains préparaient déjà, au nom du bien public, la confiscation du pouvoir et d'une liberté fragile, chèrement acquise. Commença alors le décemvirat de la terreur. Mais qu'à cela ne tienne, la plèbe, déjà assez bien rompue aux combats pour davantage de liberté plutôt que pas de liberté du tout, n'y alla pas de main morte pour redresser la barre.

De la liberté à la terreur

D’après Tite-Live, dès leur arrivée au pouvoir, Appius et les autres décemvirs jetèrent rapidement le masque et s’abandonnèrent à leur nature autoritaire. Ils façonnèrent leurs collègues selon leurs méthodes, bien avant le début officiel de leur magistrature. Dès leur premier jour, l’atmosphère fut marquée par la terreur. Chaque décemvir tourna à tour les douze faisceaux, symboles du pouvoir royal. Le forum fut rempli de cent vingt licteurs porteurs de haches, une démonstration claire de leur pouvoir absolu.

Les décemvirs prenaient des décisions sans appel, et toute tentative de contester leur autorité était réprimée dans l’œuf. Tite-Live rapporte qu’à mesure que leur régime s’instaurait, la terreur se concentra principalement sur les plébéiens. Les patriciens étaient épargnés, tandis que le bas peuple subissait la cruauté et l’arbitraire des magistrats. En dépit des apparences d’un système de justice, les décisions étaient souvent prises à l’avance et en privé. Des rumeurs circulaient sur un complot secret entre les décemvirs pour maintenir leur pouvoir à vie, empêchant la convocation des comices. Ainsi, sous Appius et ses collègues, Rome vécut sous un régime de terreur, où la république semblait se transformer en un pouvoir autoritaire et inébranlable, et où la plèbe souffrait de la tyrannie des nouveaux décemvirs, tandis que le patriciat, assez complaisant, appelait de tous ses vœux la perpétuation de ce nouveau régime.

Tite-Live raconte qu’à Rome, le peuple, déçu et trahi, cherchait un secours même chez les patriciens qu’il avait autrefois soupçonnés d’ennemi de la liberté. Mais le Sénat, bien qu’hostile aux décemvirs, méprisait aussi la plèbe et la laissa souffrir, estimant qu’elle méritait son sort pour avoir voulu trop de liberté. Les décemvirs, pourtant censés céder le pouvoir aussitôt après avoir rédigé et publié les lois, s’y accrochaient. Ils s’entourèrent de jeunes patriciens avides, qui profitaient du chaos pour dépouiller les citoyens. Les violences se multipliaient, les condamnations devenaient arbitraires, les biens confisqués. Et cette jeunesse noble préférait cette tyrannie à une liberté qu’elle n’appréciait plus.

Le peuple avait supporté, enduré, encaissé. Il avait plié sous la loi des décemvirs, croyant d'abord à une parenthèse nécessaire. Mais lorsque la tyrannie s'installa dans la durée, et que les ennemis de Rome s'approchèrent des murs, la soumission commença à se fissurer. Ce n'est plus l'indignation seule, mais l'action passive, le retrait, le refus de participer, qui marquent la naissance d'une résistance. Une résistance qui ne dit pas encore son nom, mais qui rejette déjà l'ordre imposé.

De la résilience à la résistance

Tite Live rapporte qu'avec l'arrivée des ides de mai[1], le mandat des décemvirs aurait dû expirer pour permettre le retour du conulat. Pourtant, aucune nouvelle magistrature ne leur fut substituée. Bien qu'officiellement revenus à la vie privée, ils continuaient à se comporter en maîtres, affichant la même arrogance et le même apparat que dans l'exercice de leur pouvoir. Leur tyrannie n'était plus dissimulée.

La liberté, perdue sans espoir de retour, se pleurait désormais à voix basse. Aucun vengeur ne se levait, et les Romains eux-mêmes doutaient de leur propre courage. Même les peuples voisins, jadis soumis, refusaient désormais de reconnaître un empire privé de liberté.

Dans ce climat de décomposition morale et civique, les Sabins profitèrent de la situation pour piller les campagnes romaines sans rencontrer de résistance. Peu après, les Èques firent de même depuis le mont Algide. Pris de panique, les décemvirs convoquèrent le Sénat, chose oubliée depuis longtemps. Or le Sénat ne répond pas aux appels de gens devenus ordinaires. Leur appel resta donc sans réponse. Presque aucun sénateur ne se montra. Les plus dignes, dégoûtés par l'oppression, cherchant à s'éloigner autant que possible du pouvoir arbitraire s'étaient volontairement retirés à la campagne pour vaquer à leurs propres occupations.

Le peuple, témoin de cette attitude méprisante pour ces usurpateurs du pouvoir, comprit qu'un sursaut d'honneur était encore possible. Le refus collectif de répondre aux ordres des décemvirs fut perçu comme un premier geste de résistance. Si le Sénat osait les ignorer, pourquoi la

[1] *Le quinzième jour des mois de mars, de mai, de juillet et d'octobre dans le calendrier des anciens Romains, et le treizième des autres mois*.

plèbe ne ferait-elle pas de même en refusant l'enrôlement militaire ? L'unité entre peuple et sénat, dans le rejet de cette autorité illégitime, devenait le seul espoir de restaurer la liberté.

Jusqu'ici, par une résistance passive, le Sénat avait gardé le silence, boudant les convocations des décemvirs. Et puis sans transition Tite-Live le montre soudain réuni. Il a donc omis de signaler qu'il s'agissait d'un passage à la résistance active où il ne fut pas question de débattre du danger extérieur au gré des décemvirs, mais plutôt pour dénoncer leur usurpation du pouvoir comme affaire plus urgente encore.

Diatribes au sénat contre le pouvoir usurpé

Le Sénat c'est quand même réuni, pas pour discuter des affaires urgentes mais plutôt pour dénoncer le pouvoir illégitime. Les décemvirs imposaient le silence à l'assemblée, interdisant toute discussion sur la république. Ce fut alors que qu'un sénateur, Lucius Valerius Potitus, demanda la parole avant le vote. Sur les menaces des décemvirs, il répliqua : «*J'irai porter ma dénonciation devant le peuple !* » déclenchant le tumulte.

À son tour, Marcus Horatius Barbatus s'éleva avec la même audace et montra les usurpateurs du pouvoir en disant : «*Voilà les dix Tarquins ! Ce n'est pas le nom de roi que nous avons rejeté, ce nom fut porté par Jupiter, et par Romulus lui-même ; c'est la violence et l'orgueil des rois que nous avons chassés ! Ce que nous n'avons pas supporté d'un seul homme, pourquoi le tolérerions-nous chez dix personnes ordinaires ?* ».

Puis il les avertit : «*Interdisez la liberté de parole ici, et vous la verrez surgir au-dehors. Pourquoi n'aurais-je pas le droit de convoquer le peuple, si vous, simples citoyens, vous convoquez le Sénat ?* ». Et de conclure avec gravité : « *La douleur qui combat pour la liberté est plus forte que la cupidité qui défend l'injustice.* ». Il dénonça enfin l'effondrement total de la légalité : plus de comices, plus de magistrats élus, plus d'alternance. Les décemvirs, bien que privés de toute légitimité, conservaient les faisceaux comme des rois. «*Ils ne sont ni du peuple, puisqu'ils n'ont rien fait par lui, ni des patriciens, puisqu'ils n'ont même pas convoqué le Sénat depuis près d'un an !* ». Et il conclut : «*Vous comptez sur la peur ? Mais les maux que vous nous infligez sont*

désormais pires que les dangers que nous pourrions courir en vous défiant. »

Mais qu'à cela ne tienne, l'arrogance primait sur la raison. Les décemvirs assez fiers de leurs forfaits, tenaient, au nom de la guerre, à prolonger la tyrannie aux dépens de retour de la légalité et la liberté. Et la plèbe surtout, privée de ses tribuns, restait ainsi sans défense et soumise à une autorité que plus rien ne semblait contenir.

Quand l'arrogance l'emportait sur la raison.

À la violente interpellation d'Horatius, les décemvirs furent saisis d'un trouble visible. Ils ne surent ni répondre avec autorité, ni feindre la patience. Ils étaient désemparés, comme s'ils ne savaient plus par quel biais se tirer d'affaire. Alors, Gaius Claudius, vieillard respectable, oncle d'Appius chef des usurpateurs, se leva et dans un discours plus chargé de prières que de reproches, il s'adressa directement à son neveu, dans une supplique publique où se mêlaient les liens du sang et la voix de la cité blessée. "*Je t'en conjure, par les mânes de ton frère, par les mânes paternels, respecte les liens de la société où tu es né, plutôt que cette sacrilège alliance contractée avec tes collègues.*" Et il poursuivit : "*La république, après tout, si elle ne peut obtenir leur assentiment, rentrera, malgré eux, dans ses droits. Mais les grandes collisions amènent de grands ressentiments ; je tremble sur les suites.*"

Les décemvirs, malgré leur habitude de faire taire toute opposition, ne l'interrompirent pas. On devinait dans leur silence une honte pesante, mêlée à la peur de perdre ce pouvoir auquel ils s'étaient illégitimement accrochés. L'intervention de Claudius fut comprise par tous comme une négation ouverte de la légitimité des décemvirs. Ce fut sûr qu'ils n'étaient plus des magistrats, mais de simples citoyens se maintenant au pouvoir par la force.

Un autre sénateur proposa alors de nommer un interroi. C'était une manière détournée mais claire de refuser aux décemvirs le droit de convoquer et de présider le sénat. Si l'on suivait cet avis, on les replaçait de fait dans la vie privée. À l'inverse, délibérer sous leur convocation, c'eût été reconnaître leur autorité. La proposition renforça le camp de ceux qui exigeaient la fin de leur tyrannie.

C’est alors que Lucius Cornélius Maluginensis, frère d’un des décemvirs et orateur réservé pour la fin, prit la parole. Sous prétexte d’urgence militaire, il chercha à détourner l’attention du sénat : "*Je ne conçois pas*, dit-il, *par quelle fatalité les décemvirs rencontrent, parmi ceux qui ont brigué le décemvirat, leurs seuls ou du moins leurs plus violents adversaires. Pourquoi, après tant de mois écoulés sans menace extérieure, choisit-on ce moment précis, où l’ennemi est aux portes, pour raviver les discordes civiles ?*" Il ajouta : "*Il est juste qu’alors que des soins plus sérieux occupent les esprits, personne ne préjugeât une si grave question.*" Et conclut : "*Appius Claudius devra rendre compte des comices qu’il a tenus pour nommer les décemvirs, et dire s’ils avaient été créés pour une seule année, ou jusqu’à l’acceptation des lois que l’on attendait. Mais pour l’heure, tout ce qui n’est pas la guerre doit être écarté. S’il subsiste un doute quant à la réalité de cette guerre, que le Sénat envoie une délégation pour vérifier les faits. Mais si vous tenez ces nouvelles pour vraies, il faut proclamer sans délai la mobilisation générale, afin que les décemvirs conduisent les armées là où cela s’impose. Rien ne doit primer sur cette mesure"*

Et c’est ainsi, qu’au nom de la guerre, on voulait prolonger la tyrannie ; et au nom de la légalité, on différerait encore le retour de la liberté. La plèbe, elle, restait sans défense, privée de tribuns, et soumise à une autorité que plus rien ne semblait contenir.

Les jeunes patriciens siégeant au Sénat insistaient pour suivre l’avis favorable aux décemvirs. Mais les sénateurs Valérius et Horatius s’y opposèrent vivement, préférant ouvrir le débat par une déclaration en faveur de la république. Ils menacèrent de s’adresser directement au peuple si une faction du Sénat tentait de les réduire au silence. Ils refusaient que de simples citoyens les fassent taire, ni dans cette assemblée, ni devant le peuple. Et ils n’entendaient pas reculer devant les armes dérisoires des gardes.

Appius comprit alors que le destin du décemvirat était scellé s’il ne répondait pas à cette violence par une fermeté égale. Il s’écria alors : «*Malheur à quiconque oserait élever la voix pour parler d’autre chose que de la guerre.* ». Comme Valérius réaffirmait qu’il ne se tairait pas sur ordre d’un simple citoyen, Appius lança un garde dans sa direction. Mais Valérius avait déjà atteint le seuil du Sénat, appelant le peuple à la

rescousse. Le sénateur Lucius Cornélius retint alors Appius, cherchant à apaiser les esprits, et mit fin à l'incident en laissant Valérius s'exprimer librement. Cette liberté de parole, toutefois, ne produisit que des protestations symboliques et les décemvirs illégitimes finirent par obtenir ce qu'ils voulaient.

Dans le fond, les grands patriciens nourrissaient toujours une rancune tenace envers l'institution tribunitienne, qui avait longtemps été une épine dans leur autorité. À leurs yeux, la plèbe désirait davantage le retour de ses tribuns que celui du consulat lui-même. Ils préféraient donc attendre une abdication volontaire des décemvirs, plutôt qu'un nouveau soulèvement du peuple attisé par la haine. Ils affirmaient que, sans intervention violente des masses, le pouvoir passerait naturellement du décemvirat au consulat. Et qu'alors, grâce à la bienveillance des futurs consuls en temps de guerre comme de paix, la plèbe finirait par oublier le besoin de se doter de ses propres représentants.

Mais la plèbe, ayant déjà goûté à une liberté fragile mais chèrement acquise, n'était nullement disposée à replonger dans la tyrannie. Le Sénat, lui aussi écœuré par les excès des décemvirs, se montrait pourtant conciliant, mû non par adhésion mais par rancune envers la plèbe. Se sentant abandonnée, celle-ci décida de compter sur elle-même. Car ceux qui régnaient n'étaient plus des magistrats légitimes, mais de véritables usurpateurs. Résolue à ne pas plier tant qu'elle n'aurait pas retrouvé ses droits, la plèbe engagea un bras de fer contre ces tyrans.

Bras de fer entre plèbe et usurpateurs du pouvoir

Personne, au Sénat, n'osa s'opposer à la levée des troupes. Les jeunes gens, redoutant un pouvoir sans appel, s'inscrivirent sans résistance. Mais la guerre s'annonçait plus redoutable dans les rangs de l'armée que face à l'ennemi. Par colère et par défi et pour se venger, les soldats se laissèrent vaincre, achetant au prix de leur propre honte celle de leurs chefs. Le camp tomba aux mains de l'ennemi.

À Rome, la peur atteignit un tel degré que le Sénat, oubliant sa haine contre le décemvirat illégitime, ordonna l'organisation de la défense. On établit des postes dans la ville, et tous ceux encore en âge de porter les armes furent appelés à protéger les murs, à monter la garde

devant les portes. Au dehors le Sénat agit pour contenir les désastres comme au-dedans.

Mais une question demeure : pourquoi, alors que le souvenir du Mont Sacré restait vivant dans les mémoires plébéiennes, celle-ci n'a-t-elle pas, dès le début, eu recours à son arme la plus redoutée : le retrait collectif ? Ses leaders, surtout, devaient sûrement se concerter pour riposter. Avant de recourir au *sit-in* qui viendra très tôt, n'ont-ils pas préféré commencer par se venger personnellement de leurs ennemis — et d'Appius en particulier ? Ce ne serait pas la première fois qu'un Appius paierait le prix de l'humiliation infligée à la plèbe sur le champ de bataille. Déjà, en 495 av. J.-C., les soldats s'étaient laissés vaincre pour faire perdre sciemment l'honneur d'Appius Claudius Sabinus. Même geste, même nom, même mépris.

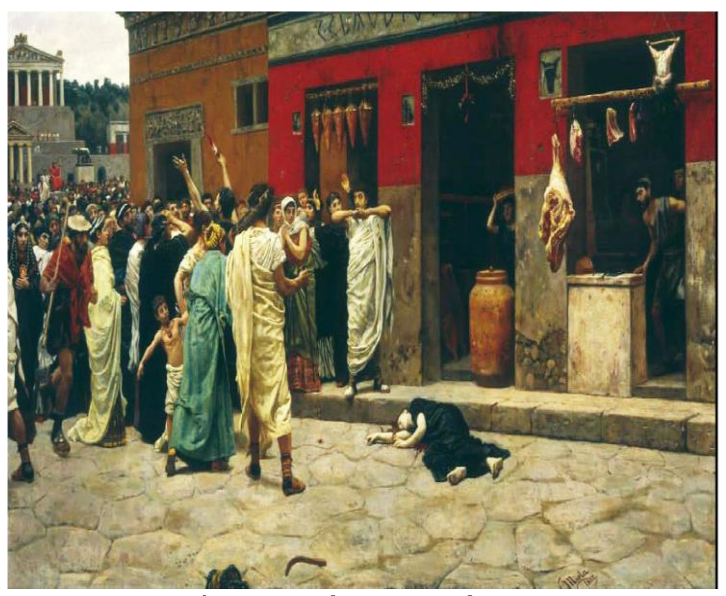
Mais les décemvirs illégitimes, pour se venger à leur tour de l'humiliation subie, ajoutèrent l'horreur à la défaite. Deux crimes, l'un au camp, l'autre dans la cité, marquèrent l'apogée de leur tyrannie.

Au camp, les soldats supportaient mal d'obéir à des chefs qu'ils méprisaient. L'un de leurs officiers, un plébéien nommé Sicinius, brave et estimé, incarnait cet esprit de révolte montante. Il avait gagné le respect de ses camarades, non seulement par son courage, mais aussi par sa volonté de défendre les droits de la plèbe. Craignant que son influence ne s'étende et n'embrase toute l'armée, le chef des tyrans, Appius Claudius, fomenta un complot pour le faire assassiner et faire passer ce forfait sur le compte de l'ennemi. Cependant, une enquête attentive sur la scène du crime permettait à ses camarades de découvrir la supercherie. La vérité éclata au grand jour, et les soldats, furieux d'avoir été manipulés, se sentaient trahis. La haine à l'égard des décemvirs illégitimes se décupla, alimentée par l'assassinat lâche d'un de leurs officiers les plus respectés. Le meurtre de Sicinius ne fit qu'attiser la révolte au sein de l'armée, ravivant le désir de renverser ces tyrans.

L'autre crime rappelle étrangement celui perpétré contre l'honneur de la princesse Lucrèce, dont la tragédie précipita la chute de Tarquin le Superbe et de la monarchie romaine pour laisser place nette à la république. Il s'agissait ici aussi d'une jeune fille libre, promise à un citoyen respectable, qu'un décemvir illégitime, mû par le désir coupable

et l'arrogance du pouvoir, voulut s'approprier. Pour parvenir à ses fins, il ordonna qu'on la déclare esclave à vendre, dans un simulacre de procès où il fut à la fois juge, partie et acheteur par voie détournée.

Son père se trouvant alors au camp militaire où il servait, fut averti par des messagers envoyés par la foule écœurée lui demandant de venir défendre sa fille. Le tyran envoya alors un message pour l'en empêcher Mais trop tard il était déjà en route. Arrivé au tribunal il retrouva la victime aux mains des gardes prêts à la livrer à l'imposteur complice d'Appius. Il l'a alors vivement et pathétiquement défendue, mais en vain. Vaincu par l'indignation et brisé par l'impuissance, mais fidèle à l'honneur romain, il préféra la tuer de sa propre main en la poignardant plutôt que de la laisser livrée au déshonneur.



Représentation du meurtre de Virginie
par son père avec un couteau de boucher

Dans les deux cas, avec Lucrèce autrefois tout comme Virginie cette fois-ci, ce fut comme si, dans l'imaginaire romain, une soumission aussi abjecte à la tyrannie ne pouvait être représentée que par l'acceptation de l'honneur romain bafoué. Et on préférait tuer la victime pour sauver l'idée même de liberté, plutôt que de la laisser vivre admise parmi les romains sous le joug de la tyrannie. Tite-Live, attentif aux échos de l'histoire, n'a pas manqué de d'y faire ce parallèle juste par un clin d'œil sans amples détails.

Il est donc légitime que le lecteur s'interroge si toutes ces histoires dramatiques ne seraient-elles que des légendes habilement fabriquées par

des conteurs de l'époque, pour condamner la tyrannie et à exalter la liberté ? Or, à y regarder de plus près, même si ces récits relevaient en tout ou en partie du mythe, ils ne sont nullement pour nous anodins. Ailleurs, , la tyrannie pour la plupart des peuples de la même époque fut la règle toute naturelle parce que sans nulle alternative. Parler de liberté, chez eux, revenait à parler de couleurs à un aveugle-né.

C'est précisément ce qui rend ces récits romains si remarquables pour nous, peu importe qu'ils soient nés de l'imagination des conteurs de ces époques reculées ou de la plume de leurs historiens. Ce qui compte, c'est que ces Romains savaient bien faire la différence entre tyrannie et liberté. Même enveloppée de légende, cette conscience politique mérite notre attention et admiration.

Tite-Live rapporte que la foule, révoltée par le crime, voyait dans cette agitation une chance de recouvrer la liberté. Appius convoqua Icilius, fiancé de la victime, pour l'intimider et briser l'élan de révolte. Mais Icilius, soutenu par une foule indignée, refusa d'obéir. Appius tenta alors de le faire arrêter par la force, avançant avec un groupe de jeunes patriciens.

Deux sénateurs, Valerius et Horatius, s'interposèrent et repoussèrent le garde, s'opposant à toute arrestation par un pouvoir illégitime. On ordonna alors que l'on cesse de protéger un simple citoyen devenu tyran. Appius, vaincu, se couvrit la tête et quitta les lieux furtivement, dissimulé sous sa toge. Son collègue convoqua en hâte le Sénat. Et quand la foule vit les patriciens eux-mêmes rejeter les usurpateurs, elle se calma, nourrie d'un nouvel espoir. Le Sénat décida alors de ne plus provoquer le peuple et de prévenir toute révolte au sein de l'armée, car Verginius, père de la jeune fille, était attendu sous peu au camp.

Tite-Live rapporte que le Sénat envoya le plus jeune de ses membres au camp pour demander aux usurpateurs sur place de prévenir toute rébellion parmi les soldats. Cependant, Verginius, le père de la jeune victime, arriva avant lui, suscitant une agitation bien plus grande que celle observée à Rome. Accompagné d'environ quatre cents citoyens, choqués par les événements en ville, il se présenta devant les soldats, portant encore le couteau taché du sang de sa fille. Lorsqu'on lui demanda ce qui s'était passé, il ne répondit que par des larmes. Une fois

qu'il eut attiré l'attention des soldats, il raconta l'histoire en détail, levant les mains en signe de supplication. Il leur dit : « *Ne me faites pas porter le poids de la faute d'Appius. Je n'ai tué ma fille que pour préserver son honneur, plus précieux que ma propre vie.* » Il implora les soldats, leur rappelant que leurs filles, sœurs et épouses méritaient leur protection contre cette tyrannie.

Les soldats, bouleversés par son récit, décidèrent qu'il fallait mettre fin à cette usurpation du pouvoir et répétaient que l'heure était venue de restaurer la liberté. Lorsqu'un messager annonça qu'Appius, presque mort, avait fui en exil, tout le camp se leva. Le tumulte y était tel que les usurpateurs sur place tentèrent de calmer la situation sans succès, n'ayant plus ni l'autorité ni la force de faire face à une révolte armée.

Tite-Live rapporte que les soldats quittèrent le camp en bon ordre et marchèrent sur Rome, où ils occupèrent le mont Aventin comme de simples citoyens. Ce fut là leur moyen de pression ultime et décisif, dont l'efficacité avait déjà fait ses preuves. De là, ils appelèrent à la restauration des tribuns de la plèbe et à la reprise des libertés perdues, mais sans recours à la violence. Le Sénat, conscient que les décemvirs déchus étaient les seuls responsables de cette crise, rejeta toute idée de répression et préféra la voie de la négociation.

Il envoya une délégation pour interroger les soldats sur leur désertion et leur occupation armée. Ceux-ci avaient des réponses, mais aucun porte-parole : tous craignaient de se désigner, redoutant les représailles. Alors, de la foule s'éleva une clameur unanime : que le Sénat leur envoie les sénateurs Valerius et Horatius — eux seuls sauraient écouter et recueillir leurs revendications.

Tite-Live rapporte que les soldats quittèrent le camp en bon ordre et marchèrent sur Rome, où ils occupèrent le mont Aventin comme de simples citoyens. Ce fut là leur moyen de pression ultime et décisif, dont l'efficacité avait déjà fait ses preuves. De là, ils appelèrent à la restauration des tribuns de la plèbe et à la reprise des libertés perdues, mais sans recours à la violence. Le Sénat, pris de court et privé de toute force légitime pour intervenir, dut renoncer à toute attitude hostile et se résoudre à la négociation.

Il envoya une délégation pour interroger les soldats sur leur désertion et leur occupation armée du mont sacré. Ceux-ci avaient des réponses, mais n’avait aucun porte-parole. Tous craignaient de se désigner, redoutant les représailles. Alors, de la foule s’éleva une clameur unanime : que le Sénat leur envoie les sénateurs Valerius et Horatius, conciliants comme Agrippa l’avait été autrefois. Eux seuls sauraient écouter et recueillir leurs revendications.

Cette seconde occupation du mont sacré offrit à la plèbe une occasion précieuse, non seulement pour faire tomber les usurpateurs, mais aussi renforcer ses institutions propres. Une nouvelle revendication émergea, dictée par les circonstances soit la création de tribuns militaires, investis de la même immunité des tribuns de la plèbe, mais chargés de défendre, au besoin, les soldats enrôlés contre l’arbitraire de leurs généraux, dans les camps et les champs de batail hors de Rome.

Fin du décemvirat

Tite-Live raconte que, sur le mont Aventin, et faute de commandement, Verginius père de Virginia exhorta les soldats à désigner dix chefs et à les nommer *tribuns des soldats*. Refusant lui-même tout honneur avant d’avoir vengé sa fille, il laissa d’autres prendre la tête. Ainsi naquit cette nouvelle institution.

De leur côté, les troupes en guerre contre les Sabins, informées par Icilius et l’oncle de Virginie du crime d’Appius et de la mort de Sicinius, se révoltèrent également. Icilius, craignant d’être devancé, fit élire dix tribuns dans son armée. Les deux forces se rejoignirent sur l’Aventin et élurent deux chefs, Marcus Oppius et Sextus Manilius.

Face à cette double révolte, le Sénat tergiversait. Les deux sénateurs Valerius et Horatius sympathisants avec a plèbe refusèrent d’entreprendre toute médiation avec les insurgés tant que les décemvirs usurpateurs ne déposeraient pas leur autorité, déjà illégitime. En réaction au tergiversions du sénat, les soldats abandonnèrent le mont Aventin pour aller sur le mont Sacré, haut lieu symbolique de la première sécession, afin de réclamer la restauration des tribuns de la plèbe et de défendre leurs droits. Le reste du peuple les y rejoignit. Ne restèrent à Rome avec les femmes et les enfants que les vieillards et les impotents.

Cette marche massive et silencieuse vers le mont frappa les esprits. Rome vidée de ses citoyens valides devint une ville fantôme. Le Sénat, acculé, accusa les décemvirs usurpateurs d'avoir conduit la République au bord du gouffre. Et sous la pression, ils s'y soumirent et implorèrent sa protection contre la colère populaire, redoutant d'être livrés à la vindicte.

Dès que Valérius et Horatius furent envoyés auprès du peuple, l'accueil fut enthousiaste. On les voyait comme les artisans de la liberté retrouvée. Icilius prit la parole au nom de tous. Il formula les revendications principales : le retour des tribuns de la plèbe, le rétablissement du droit d'appel au peuple, et l'amnistie pour tous ceux qui avaient participé à la rébellion militaire. Seuls les décemvirs échappaient à la clémence. On réclamait qu'ils soient livrés à la vindicte du peuple. Certains parlaient même de les brûler vifs.

Les deux sénateurs envoyés du Sénat répondirent avec mesure. Ils reconnurent que les demandes du peuple étaient fondées et auraient pu venir du Sénat lui-même. Mais ils rejetèrent l'idée de vengeance. Ils plaidèrent pour une paix durable, sans haine, où la liberté ne se construirait pas sur la cruauté. Ce n'était pas le moment de punir, mais de reconstruire. Qu'on redonne d'abord au peuple ses magistrats, ses droits, et la possibilité de juger en toute justice.

La fermeté des revendications portées par Icilius, finirent par emporter la décision du Sénat. Les usurpateurs se retirèrent, la magistrature décemvirale fut abolie, et l'ordre ancien put être restauré. Il fallait désormais reconstruire les institutions légitimes. C'est dans ce contexte que furent convoquées les élections des tribuns de la plèbe, puis celles des deux consuls.

Élections des tribuns de la plèbe, puis celles des deux consuls.

Les négociateurs, porteurs des revendications du peuple, obtiennent du Sénat l'abdication des décemvirs. Appius, conscient de la haine qu'il inspire, devine qu'il est déjà condamné dans les cœurs. Il abdique le premier. Un sénatus-consulte fixe alors les conditions : abdication immédiate, retour à l'ordre ancien, et amnistie générale pour les insurgés.

La nouvelle est portée au camp dans un élan de liesse. Les soldats, suivis du peuple, rentrent dans Rome. Mais selon la coutume, ils

retournent d'abord sur l'Aventin, lieu symbolique de la première sécession, pour y élire leurs tribuns. Sous la présidence du grand pontife, dix tribuns sont désignés. Lucius Verginius arrive en tête, et neuf autres figures populaires. On décrète l'élection de deux consuls, avec rétablissement du droit d'appel au peuple. Tous ces actes marquent la restauration de la légalité républicaine.

Et puis un interroi nomma les deux nouveaux consuls : Lucius Valérius et Marcus Horatius. Ce consulat populaire, bien qu'il ne lésât en rien les droits des patriciens, souleva leur hostilité. Tout ce qui renforçait la liberté du peuple leur paraissait une menace pour leur autorité.

A noter que l'interroi ici n'a aucun lien avec la monarchie. Il s'agissait d'un sénateur chargé par le Sénat d'expédier les affaires courantes dans l'attente de l'élection de deux nouveaux consuls, lorsque celle-ci n'avait pu se tenir à temps. Ensuite, il avait le pouvoir de nommer deux consuls intérimaires, dans l'attente que le peuple, réuni par centuries, élise les siens. Enfin, Tite-Live qualifie ces consuls désignés de "*consuls populaires*", peut-être parce qu'ils étaient appréciés de la plèbe, tout en n'ayant pas été élus par les comices centuriates, dominés, comme on le sait, par les patriciens.

Les consuls firent voter trois lois fondamentales. La première reconnaissait force obligatoire aux plébiscites pour l'ensemble du peuple. La deuxième rétablit le droit d'appel au peuple, avec interdiction de créer à l'avenir une magistrature sans appel, sous peine de mort. La troisième proclamait la sacro-sainteté des tribuns, des édiles et tous autres magistrats plébéiens. Tout contrevenant verrait sa tête vouée aux dieux infernaux et ses biens confisqués au profit du temple de Cérès.

Les tribuns retrouvèrent ainsi la plénitude de leur inviolabilité, fondée sur l'antique serment populaire. Quant aux sénatus-consultes, ils furent désormais conservés dans le temple de Cérès, sous la garde des édiles, pour prévenir toute falsification.

Enfin, sur proposition d'un tribun, le peuple vota une ultime garantie : laisser Rome sans tribuns ou créer des magistratures sans appel serait un crime passible du supplice. Les patriciens s'indignaient en silence mais tout changeait.

Bilan juridique et institutionnel du décemvirat

Sur le plan juridique, la plèbe obtint un acquis majeur : les ***Lois des Douze Tables***, soit la première codification écrite du droit romain, qui rendirent la justice plus prévisible et accessible, rompant avec l'arbitraire patricien. Sur le plan institutionnel, le décemvirat marqua d'abord une régression brutale avec la suspension du tribunat et du droit d'appel, mais la réaction populaire força leur rétablissement plutôt ***renforcé***.

1) Le tribunat redevint *sacro-saint* pour tous. Cela voulait dire que **porter la main sur un tribun**, l'insulter ou l'entraver dans ses fonctions, était **un crime religieux**, puni de mort.
2) Le droit d'appel qui fut sanctuarisé. Il s'agissait de l'appel au peuple, dans les procès criminels. En vertu de ce droit, en dernier ressort, l'accusé citoyen romain pouvait porter sa cause devant les ***comices centuriates***, et non devant les comices tributes, même si ces derniers gagnaient en influence avec le temps.
3) Toute nouvelle magistrature sans appel fut interdite sous peine de mort. Plus précisément, la loi Valeria Horatia (portée par les consuls Valerius et Horatius) déclara : « *Celui qui créerait une magistrature sans droit d'appel serait frappé des verges et de la hache*. »

Les *tribuns militaires*, qui avaient été choisis exceptionnellement par les soldats lors de la crise du décemvirat, ne devinrent ni permanents ni institutionnalisés à ce moment-là. Leur rôle était circonstanciel, lié à la révolte et à l'absence de magistrats légitimes. Ils furent remplacés dès le retour à l'ordre républicain par les consuls réguliers, restaurés par l'intermédiaire d'un interroi. Ce n'est que plus tard, avec la création des tribuns militaires à pouvoir consulaire (à partir de 444 av. J.-C.), qu'une forme de magistrature alternative, parfois ouverte à des plébéiens, vit le jour, mais elle ne découle pas directement du décemvirat.

Ainsi, la plèbe sortit de l'épreuve avec des institutions consolidées, un droit clarifié, mais toujours exclue du pouvoir effectif. Mais Rome n'était pas pour autant devenue une *démocratie*. Le pouvoir restait entre les mains d'une aristocratie sénatoriale, et les nouvelles garanties ne faisaient que rétablir un équilibre instable, arraché par la force. La liberté avait triomphé, non l'égalité.

On pourrait qualifier cette nouvelle phase de la République romaine *de* ***ploutocratie aristocratique régulée***. Un régime politique encore dominé par les grandes familles riches (ploutocratie aristocratique), mais dont le pouvoir est encadré depuis l’adoption des Douze Tables, qui soumet les décisions à un droit commun écrit, réduisant l’arbitraire patricien et amorçant un encadrement légal des rapports entre les ordres. La phase d’un tel régime dans l’histoire de la république romaine est l’objet du chapitre suivant.

PLOUTOCRATIE ARISTOCRATIQUE REGULEE

(449 - 390 av. J.-C.)

Après la chute du décemvirat, Rome ne devint pas une démocratie. Le pouvoir effectif resta entre les mains des patriciens, détenteurs des magistratures supérieures et de l'autorité sénatoriale. Mais une nouveauté décisive surgit : le peuple, à travers ses tribuns restaurés, n'était plus sans voix. Deux forces politiques désormais s'opposaient au grand jour. D'un côté, le parti aristocratique, solidement ancré au pouvoir ; de l'autre, le parti démocrate, encore marginal mais désormais organisé autour du tribunat et des comices tributes. Cette division nouvelle, non institutionnelle mais bien réelle, introduisit à Rome une dynamique inédite : la politique ne se réduisit plus aux rivalités de clans nobles, elle devint le théâtre d'une lutte continue entre deux visions du pouvoir. C'est à cette République hybride, fondée sur un compromis fragile entre domination aristocratique et pression populaire, que Tite-Live consacre ce chapitre : une ***République aristo-démocratique***, où la liberté se joue dans le conflit même.

De ce fait, Tite-Live rapporte que tout ce qui se faisait en faveur de la plèbe était perçu par les patriciens comme une atteinte à leur autorité. Cela restait, selon eux, un point de droit constamment contesté. La question désormais posée était la suivante : les décisions et lois votées par les assemblées plébéiennes (plébiscites) seraient-elles contraignantes pour les patriciens ? Les deux nouveaux consuls présentèrent justement un projet de loi rendant obligatoires pour tous les citoyens, plébéiens comme patriciens, les décisions prises par les comices tributes. Par là, ils donnaient au peuple l'arme la plus redoutable.

Ils proposèrent également une autre loi rétablissant le droit de recours au peuple contre les jugements des magistrats, comme garantie essentielle de la liberté des citoyens. Mais comme si cela ne suffisait pas, la même loi précisait que ce droit était désormais inaliénable : aucune autorité nouvelle ne pourrait l'abolir ou le suspendre. Une clause supplémentaire déclarait, devant les dieux et les hommes, que celui qui violerait cette loi serait légalement passible de mort, et que son exécuteur, quel qu'il soit, ne pourrait être inquiété d'aucune manière.

On est parfaitement en droit d’être surpris par une disposition légale permettant, à cette époque, à n’importe quel citoyen de verser le sang d’un simple suspect, sans jugement préalable. On ne doit pas s’en étonner trop car telles lois antiques étaient nombreuses, et bien souvent étrangères à notre conception moderne du droit et de la justice.

Puis Tite-Live ajoute qu’ainsi, le sort du peuple fut de nouveau suffisamment, et même largement, protégé grâce au droit d’appel au peuple et au soutien des magistrats qui les représentaient. Mais les deux nouveaux consuls redonnèrent aussi vigueur au caractère sacré et à l’immunité des tribuns de la plèbe, jusque-là non reconnues par les patriciens. Pour renforcer cette sacralité d’origine religieuse, ils y ajoutèrent une loi punissant de mort et de confiscation des biens quiconque porterait atteinte à l’intégrité d’un magistrat du peuple, qu’il s’agît d’un tribun de la plèbe, d’un édile, d’un juge ou d’un commissaire.

Selon les juristes, cette loi ne conférait pas une inviolabilité générale, mais ne faisait que punir celui qui attentait à un magistrat. Tous pouvaient donc être poursuivis et emprisonnés par un supérieur, sauf les tribuns de la plèbe, qui bénéficiaient, eux, d’une immunité complète, garantie par l’ancien serment prêté par le peuple lors de la création de leur charge.

Certains juristes ont soutenu que cette loi Horatia s’étendait aussi aux consuls ainsi qu’aux préteurs, juges ordinaires délégués par les consuls, parce que le consul était lui-même juge. Mais cette interprétation est facile à réfuter : à cette époque, le titre de juge ne désignait pas le consul, mais bien les préteurs seuls.

Jusqu’à présent, nous n’avons trouvé chez Tite-Live aucune mention explicite des juges de droit commun, c’est-à-dire des *préteurs*, qui rendaient la justice entre citoyens romains dans les affaires civiles et pénales ordinaires. Cette fonction judiciaire resta longtemps assumée par les consuls eux-mêmes, jusqu’à l’année 366 av. J.-C., lorsque les patriciens, pour accepter l’élection d’un consul plébéien, exigèrent en contrepartie que les fonctions judiciaires soient séparées de celles des consuls. Ainsi naquit la préture, confiée à deux juges patriciens afin d’éviter que l’un des leurs ne soit un jour jugé par un plébéien devenu consul.

Ces deux préteurs étaient élus chaque année par les comices centuriates, comme les autres magistrats. Ils occupaient le troisième rang dans l'ordre croissant des magistratures, après les questeurs (chargés des finances) et les édiles (chargés de l'administration de la cité), et avant les consuls, au quatrième rang, et les censeurs, au cinquième et dernier rang, les plus hauts magistrats de la République, créés en 443 av. J.-C. lorsque le recensement fut retiré des attributions consulaires.

Nul ne pouvait briguer une magistrature sans avoir exercé les précédentes : un consul, par exemple, avait été auparavant questeur, puis édile, puis préteur. Cela étant dit, une fois encore, Tite-Live ne rapporte aucun fait relatif aux juges de droit commun, pourtant chargés de rendre la justice. Il ne les mentionne qu'incidemment dans un passage final, et non comme acteurs du récit.

Tite-Live ajoute enfin que telles furent les lois promulguées par les deux nouveaux consuls, jetant les bases de la seconde époque républicaine. Par la suite, un tribun, Marcus Duillius, fit adopter par les comices tributes une loi criminalisant le fait de laisser la plèbe sans représentants, ou de créer une autorité dépourvue du droit d'appel. La peine prévue était la flagellation et la décapitation à la hache. Les patriciens regardaient toutes ces lois avec douleur et amertume, sans pour autant pouvoir s'y opposer, car elles n'avaient encore été appliquées avec excès contre personne.

Mais pour la plèbe redevenue libre, la restauration des droits ne suffisait pas. Vint alors, comme un aboutissement nécessaire, le temps du règlement de comptes. Une République renaissante ne saurait tourner la page sans juger ceux qui avaient personnifié l'arbitraire. Les anciens décemvirs devaient répondre de leurs actes.

Procès des anciens décemvirs

Après le renforcement de la puissance des tribuns, ces derniers décident de s'attaquer à leurs ennemis. Verginius choisit Appius comme premier accusé. Appius, accompagné de jeunes patriciens, rappelle son ancien pouvoir tyrannique. Verginius l'accuse d'avoir commis de nombreux crimes, mais se concentra sur le plus grave : avoir privé une personne libre de sa liberté. Il fit allusion à sa fille Virginia. Nous n'allons pas nous attarder sur ce procès et ces détails qui comportent bon

nombre d'incohérences juridiques et institutionnelles auxquelles Tite Live ne fit pas attention fasciné plutôt par les récits pathétiques qu'il a rapporté sur cette affaire. Retenons toutefois que l'accusé Appius désespéré et humilié s'est suicidé avant la tenue de son procès. Il en fut de même pour certains de ses anciens collègues tandis que d'autres se sont fait exilés.

Après le procès des décemvirs, une étape cruciale dans la lutte pour la justice et la liberté du peuple, les tensions entre les élites et la plèbe ne se dissipèrent pas immédiatement. Si la chute des décemvirs marqua la fin d'un régime tyrannique, elle ne signifiait pas pour autant que les droits du peuple étaient pleinement restaurés. C'est dans ce contexte de fragilité institutionnelle et de méfiance persistante que les consuls Lucius Valerius et Marcus Horatius prirent la parole. Leur discours, prononcé devant la multitude, s'inscrivait comme une déclaration solennelle de soutien à la liberté des plébéiens et à la réaffirmation de leurs droits face à l'aristocratie. Ces interventions furent un tournant décisif dans le rétablissement de l'équilibre républicain, promettant de restaurer ce qui avait été perdu sous le joug des décemvirs.

Discours consulaires à la gloire de la liberté

Comme d'habitude, nous vous épargnerons les détails ennuyeux des batailles et nous nous concentrerons sur leurs résultats et sur les valeurs que les consuls transmettaient à leurs soldats. Comme vous l'avez appris précédemment, les soldats du peuple, lors de la dernière guerre, ont délibérément provoqué la défaite de leur propre armée, par vengeance envers les décemvirs.

Cependant, cette défaite a encouragé les peuples des Éques, des Volsques et des Sabins à harceler Rome et à piller ses terres. Le Sénat ordonna aux consuls de partir avec des armées pour les repousser. Ces batailles se soldèrent par une victoire des Romains sur les deux fronts. Ce qui nous intéresse ici ce sont les valeurs que chaque consul a insufflées à ses soldats à travers leurs discours.

Ainsi, Tite-Live rapporte que sur le front contre les peuples des Éques et des Volsques, le consul Valérius s'adressa à ses soldats en ces termes : "*Souvenez-vous que vous partez aujourd'hui pour la première fois en guerre pour la liberté de Rome, après avoir obtenu la vôtre. La*

victoire vous reviendra à vous, et non pas pour que les soldats vainqueurs soient les victimes des décemvirs. Vous ne partez pas ici en guerre sous la conduite d'Appius, mais sous ma direction, celle de Valérius, consul issu d'une famille de libérateurs, et moi-même je suis le libérateur du peuple romain….

... Vous devez prouver que les victoires passées ont été remportées aux noms de vos chefs et non pas en vos noms comme soldats. Il serait honteux que vous montriez ici, face à vos ennemis, moins de courage que vous n'en avez montré face à ceux qui vous oppressaient parmi vos compatriotes. Il ne faut pas que vous subissiez la honte d'être sous le joug des étrangers avec moins de force que vous n'en avez montré face à l'arbitraire de vos anciens tyrans…

... À l'époque de la paix, seule la virginité de la jeune Virginie était en danger. La peur ne résidait que dans la débauche et les vices d'Appius. Mais si vous perdez cette guerre, vos enfants seront tous exposés à la violence et à la tyrannie de ces milliers d'ennemis." Puis il leur rappela leur union sur le mont Aventin et sur le mont Sacré, et leur dit : *"Retrouvez la force que vous avez montrée dans ces lieux où, il y a quelques mois, vous avez reconquis votre liberté. Vous devez montrer que l'esprit des soldats romains, après la chute des décemvirs, est aussi fort qu'il l'était avant leur prise de pouvoir."*

Ensuite, il s'adressa aux cavaliers, principalement issus de la noblesse, en ces termes : *"Allez, jeunes gens, que votre courage soit à la hauteur de la noblesse de votre rang, qui vous place au-dessus des fantassins. L'ennemi a reculé lors de notre premier contact. Foncez sur lui avec vos chevaux, chassez-le du champ de bataille, car il ne tiendra pas face à votre audace. Vous pouvez voir qu'il hésite plus qu'il ne résiste*."

Quant à la seconde ligne de front, la guerre se menait contre les Sabins. L'armée romaine était sous le commandement du consul Horatius. Lorsqu'ils apprirent la victoire de leurs camarades contre les Éques et les Volsques, les Sabins, qui se moquaient d'eux en évoquant leur défaite précédente, furent confrontés à ce discours du consul : "*Soldats, vous avez entendu parler de la victoire de vos camarades. Ils ont prouvé qu'ils méritaient d'appartenir à un peuple libre. Cette armée a mérité sa*

victoire grâce aux conseils sages de mon collègue et aux compétences de ses soldats. Quant à moi, je n'agirai que selon les conseils et les décisions que vous me soumettrez. Nous pourrions prolonger la guerre avec certains avantages, ou bien l'achever rapidement, maintenant. Si vous vous sentez assez résolus pour terminer la bataille immédiatement, vos cris, comme ceux que vous poussez sur le champ de bataille, confirmeront vos intentions et la force de votre détermination à remporter la victoire." Puis les soldats poussèrent un cri enthousiaste et, finalement, la victoire fut de leur côté contre les Sabins.

Cette double victoire, à l'honneur des soldats de la plèbe plutôt qu'à celui de Romme patricienne ne fut pas du goût du Sénat jaloux de l'honneur qui devait être exclusivement patricien. Ce fut pourquoi il ne décréta qu'un seul jour de triomphe en l'honneur des consuls. Mais le peuple, sans y être appelé, se rend en masse aux supplications, donnant ainsi plus d'éclat à cette manifestation. Les deux consuls, suivant un accord entre eux, rentrèrent à Rome à un jour d'intervalle pour prolonger les festivités tout en convoquent le Sénat sur le Champ de Mars au milieu de l'armée.

Pour éviter leurs plaintes et leurs critiques les consuls déplacèrent la réunion près du temple d'Apollon. Malgré cela, certains sénateurs se plaignent d'avoir été réunis avec les soldats, afin de les mettre sous pression populaires. . Au milieu des opposants, un sénateur, Gaius Claudius critique les consuls, accusant qu'ils cherchèrent à triompher du Sénat plutôt que de l'ennemi. Il rappella que le triomphe n'avait jamais été une décision du peuple. Les tribuns ne devaient pas outrepasser leurs pouvoirs. Cette opinion est suivie par les anciens sénateurs. Et la majorité vote contre le triomphe. Le tribun Lucius Icilius porta alors la question devant le peuple. Là Tite Live ne précise pas de quel peuple il s'agissait comices tributes plébéienne ou comices centuriates à majorité patricienne et donc pro-sénat. Mais, pour la première fois, le peuple accorde le triomphe sans l'approbation du Sénat.

Ainsi, grâce à leur précédente révolte contre le pouvoir des décemvirs, aux droits qu'ils avaient obtenus, et au soutien des consuls Valérius et Horatius, favorables à leur cause, les plébéiens et leurs représentants arrachèrent, jour après jour, de nouveaux droits aux dépens des patriciens et du Sénat qui leur était acquis.

Fortifiés par ces nouveaux succès politiques et soutenus par un consulat acquis à leur cause, les plébéiens purent enfin rétablir pleinement leur institution protectrice : le tribunat. On procéda alors à l'élection des dix nouveaux tribuns du peuple.

Elections de nouveaux tribuns et nouveaux consuls

Tite-Live raconte que la victoire remportée par les représentants de la plèbe sur le Sénat leur valut, hélas, un excès de confiance en eux-mêmes. Animés par un esprit de solidarité, ils décidèrent de se représenter ensemble à l'élection suivante. Pour justifier ce projet, ils affirmaient que le Sénat, en s'attaquant aux consuls Valerius et Horatius, préparait un nouvel assaut contre les droits du peuple. Ils disaient : «*Nous n'aurons pas toujours deux consuls comme Valerius et Horatius, prêts à préférer la liberté du peuple à leurs propres intérêts. Que se passera-t-il, alors que ces lois nouvelles sont encore fragiles, si deux consuls issus de nos adversaires sont élus et s'en prennent à de jeunes tribuns inexpérimentés ?* »

Le hasard voulut que, dans ce contexte tendu, la présidence de l'assemblée plébéienne revînt à Marcus Duillius, homme prudent, conscient des périls que ferait courir à la cité une fracture ouverte entre les deux ordres, si les mêmes tribuns étaient reconduits. Il déclara qu'il ne tiendrait pas compte de la candidature des tribuns sortants. Ses collègues protestèrent et l'exhortèrent à laisser au peuple la liberté d'élire qui il voulait, ou bien à se retirer au profit d'un tribun plus fidèle à l'esprit des lois nouvelles qu'aux désirs du Sénat. Duillius consulta alors les consuls Valerius et Horatius sur leurs intentions concernant la future élection consulaire. Tous deux lui répondirent qu'ils ne brigueraient pas un second mandat, ce qui ne fit que renforcer ses craintes d'un basculement. Il les amena alors devant le peuple, et leur posa la même question publiquement et ils confirmèrent leur renoncement.

Marcus Duillius présida donc les élections des nouveaux tribuns. Le jour du vote, seuls cinq tribuns furent élus sur les dix requis ; résultat des manœuvres des sortants. Duillius mit fin au scrutin et refusa de convoquer le peuple pour compléter le collège. Il soutint que la loi ne fixait pas le nombre de tribuns à élire en un seul jour, et que, dans un tel cas, les élus du jour devaient se charger de désigner leurs collègues

manquants pour atteindre le nombre de dix. Et iIl lut publiquement la loi, disant : «*Si l'on vous propose d'élire dix tribuns et que vous ne complétez pas ce nombre le jour du scrutin, les tribuns déjà élus choisiront les autres, et ces derniers seront légitimes au même titre*.» Il resta ferme jusqu'à ce que ses collègues sortants cèdent. Ainsi termina-t-il son mandat, honoré à la fois par le Sénat et par le peuple tout entier. Les cinq tribuns élus désignèrent les cinq manquants selon le vœu du Sénat, allant jusqu'à choisir deux patriciens.

Il est étonnant de voir deux patriciens devenir tribuns de la plèbe, une magistrature pourtant réservée aux plébéiens. Comment cela a-t-il pu se produire ? Sans doute à cause d'un concours de circonstances : un vide juridique a permis aux cinq tribuns élus de compléter eux-mêmes leur nombre, laissant place à une manœuvre du Sénat. On peut aussi supposer que le statut social de ces « patriciens » prêtait à confusion, ou qu'ils avaient rompu avec leur ordre. Enfin, certains pensent que Tite-Live exagère ou rapporte un épisode symbolique, plus politique qu'historique.

Il poursuivit pour dire que deux nouveaux consuls furent élus, impartiaux, ne penchant ni pour l'un ni l'autre ordre. Leur magistrature fut paisible, tant au dehors qu'au dedans, à l'exception d'un seul tribun de la plèbe, récemment élu, connu pour son hostilité aux patriciens. Ce dernier déclara avoir été dupé, à la fois par le Sénat et par ses collègues complices. À la différence du scrutin précédent, il proposa au peuple une loi exigeant que l'élection des tribuns aille à son terme, jour après jour, jusqu'à ce que les dix sièges soient pourvus. Il réussit à la faire adopter. Durant toute sa charge, il combattit sans relâche les patriciens, ce qui lui valut le surnom de tribun obstiné.

Cette composition hybride du collège tribunicien, avec cinq élus modérés et cinq cooptés dont deux patriciens, suscita l'espoir d'une réconciliation durable entre les deux ordres. Mais cette paix de façade ne tarda pas à révéler ses limites. Dès l'année suivante après l'élection de nouveaux tribuns et consuls, les vieilles tensions resurgirent, attisées par une jeunesse patricienne provocatrice au gré des grands et une plèbe de plus en plus désabusée. Tite-Live en trace un tableau saisissant.

Fragile cohabitation entre plèbe et patriciat

Selon le récit rapporté par Tite-Live raconte, l’année suivante, deux nouveaux consuls furent élus, ainsi qu’un nouveau collège de tribuns de la plèbe. Les tensions entre les tribuns et la jeunesse patricienne reprirent aussitôt, mais chacun s’efforça de les contenir sans porter atteinte ni à l’autorité des tribuns ni à celle du Sénat.

Un décret fut alors promulgué pour lever une armée contre les Èques et les Volsques. Mais son application fut différée, afin d’éviter toute révolte populaire. Les consuls affirmaient que la paix extérieure dépendait du maintien de la paix intérieure, car les divisions internes pouvaient enhardir l’ennemi du dehors. Ce fut ainsi, seul le souci de préserver la paix avec les étrangers ramena une fois de plus le calme civil.

Mais chaque camp cherchait toujours à tirer profit de la modération de l’autre. Lorsque la plèbe se montrait conciliante, la jeunesse patricienne en profitait pour l’insulter et la railler. Les tribuns prenaient la défense des plus vulnérables, mais sans grand succès au début. Puis ces offenses finirent par les atteindre eux-mêmes, surtout dans les derniers mois de leur mandat, quand l’autorité de tous les magistrats s’affaiblissait à l’approche de la fin de l’année.

Les grands patriciens soutenaient les excès de leur jeunesse. Les anciens du Sénat voyaient bien les débordements de leurs fils, mais puisque ces débordements étaient inévitables, ils préféraient qu’ils viennent des leurs plutôt que des adversaires. La plèbe commença à désespérer de la capacité des tribuns à la protéger, sauf à élire des hommes du caractère d’Icilius ex-fiancé de la défunte Virginia. Ils estimaient que, depuis deux ans, leurs tribuns n’avaient plus que le nom de leur charge, sans autorité ni prestige. C’était comme s’il était devenu impossible de fixer quelques limites pour protéger la liberté en temps de paix.

Chacun feignait de soutenir l’égalité, tout en cherchant à dominer l’autre. Pour éviter d’être dominé, chacun s’efforçait de devenir lui-même l’adversaire redouté. Tous se plaignaient de l’injustice ; et comme s’il fallait absolument un oppresseur et un opprimé, tous finissaient par devenir oppresseurs.

Avec l'élection de deux nouveaux consuls, la situation était calme tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de Rome. Mais la guerre était imminente. L'antagonisme entre les deux ordres de citoyens n'était plus contenable. Les tribuns excitaient les plébéiens contre les patriciens. La comparution de certains devant la justice ravivait encore les débats sur la place publique.

Informés de ces dissensions, les Èques et les Volsques furent enhardis à prendre les armes contre Rome. Leurs chefs dirent à leurs soldats : «*Voyez ! Rome ne vous a même pas envoyé d'armée. Une paix trop longue l'a ramollie, et les divisions l'ont privée du goût du combat. Rome n'est plus un foyer commun, toute leur haine des étrangers, les Romains la retournent désormais contre eux-mêmes. Il n'y aura pas d'occasion plus propice pour écraser ces loups que la fièvre de la discorde rend aveugles.* ». Ils commencèrent alors à piller, ravager et incendier les campagnes romaines et celles de ses alliés. Ils avancèrent jusqu'aux portes de la ville, la menaçant d'invasion.

Qu'ils soient authentiques ou reconstitués par la plume de l'historien, les discours, ici ou ailleurs, nous plaisent trop pour être résumés, et moins encore pour être omis. Ils méritent d'être lus, ne serait-ce que pour admirer l'art oratoire d'une époque où la parole bien construite pour convaincre, dans une plaidoirie, valait bien l'épée bien épuisée et maniée sur un champ de bataille. Car lorsque l'épée devait rester au fourreau, c'est le verbe qui tranchait.

Ainsi les Romains, même dans leurs récits les plus dramatiques, savaient prêter à leurs héros et à leurs magistrats des paroles capables de soulever une foule, d'émouvoir un sénat ou de retourner le sort d'une guerre. Lire ces discours, c'est entrer dans un monde où l'éloquence était une arme enseignée dès le plus jeune âge, et même les conteurs, à leur manière, y prenaient part, tissant dans leurs récits des propos dignes d'un tribunal ou d'un champ de bataille.

C'est dans cet esprit que des historiens, comme Tite-Live, prenaient soin de rapporter l'intégralité des discours conservés ou reconstruits. Voici donc celui que prononça le nouveau consul, lorsqu'il s'adressa aux plébéiens en ces termes : «*Bien que je n'aie rien à me reprocher, c'est avec une grande honte que je m'adresse à vous, citoyens de Rome.*

L'histoire retiendra que les Èques et les Volsques, durant mon mandat, sont parvenus jusqu'aux murs de la cité sans rencontrer de résistance. Si j'avais su qu'une telle humiliation m'attendait cette année, j'aurais préféré être en exil, voire mort, plutôt que de subir ce déshonneur. Et si ces hommes aux portes entraient par la force et occupaient donc Rome sous mon consulat ? J'ai eu ma part de gloire ; j'aurais dû mourir avant ce troisième mandat, pour préserver mon honneur. Mais à qui s'adresse l'insulte de ces ennemis lâches ? À nous, les consuls ? Alors retirez-nous notre autorité ! Et si cela ne suffit pas, punissez-nous. ...

... Mais si cette humiliation est dirigée contre vous, plaise aux dieux que vous obteniez leur pardon et échappiez à leur colère. Le repentir seul pourrait vous suffire. Non, ce n'est pas à des lâches que l'ennemi s'est attaqué, ni avec confiance en son courage qu'il est venu. Il nous connaît bien. Il sait ce que nous valons. C'est la discorde entre plébéiens et patriciens, notre entêtement réciproque, notre soif injuste de domination, la vôtre de liberté sans limite, votre haine envers nos magistrats, et la nôtre envers vos tribuns, qui nourrissent l'audace de l'ennemi…

…Que voulez-vous, au nom des dieux ? Vous avez voulu des tribuns : nous vous les avons accordés, au nom de la concorde. Vous avez exigé la commission des décemvirs : nous avons subi son poids. Vous en avez rejeté l'autorité : nous les avons contraints à abdiquer. Vous les avez poursuivis une fois redevenus citoyens : nous avons toléré la mort et l'exil de grands hommes. Vous avez voulu plus de tribuns : vous les avez obtenus. Ils avaient le pouvoir des consuls. Malgré l'humiliation infligée aux patriciens, vous avez eu vos magistrats à l'égal des nôtres. Vous avez gagné le droit d'intercéder par vos tribuns, celui d'en appeler au peuple, et même de légiférer pour tous les Romains, patriciens compris. Sous prétexte d'égalité, vous piétinez nos droits. Nous avons souffert et continuerons de souffrir.

Mais qu'est-ce qui mettra fin à nos querelles ? Quand la ville sera-t-elle vraiment à nous tous ? Quand sera-t-elle notre patrie commune ? Nous, qui perdons ces conflits, savons mieux supporter la paix que vous, qui les remportez. Par haine envers nous, vous avez occupé l'Aventin, puis le mont Sacré. Aujourd'hui, nos terres sont ravagées, et nul ne s'y oppose. Vous ne combattez qu'un ennemi : nous. Vous ne portez les armes que contre nous. Cela ne vous suffit-il pas ? Alors, faites preuve de

courage ! Quand vous assiégez le Sénat, quand vous semez la haine sur la place publique, quand vous emplissez les prisons des meilleurs citoyens, c'est là que vous montrez votre ardeur. Mais sortez donc de Rome et faites face à l'ennemi ! Sinon, contemplez depuis les remparts vos champs dévastés, vos biens pillés, respirez la fumée de vos maisons brûlées. Mais seule la République en pâtit. Nos campagnes brûlent, notre ville est assiégée, et l'honneur de la guerre revient à nos ennemis…

…Et vous ? Qu'en est-il de vos intérêts personnels ? Chacun de vous mesurera bientôt ce qu'il a perdu à la campagne. Mais que recevrez-vous ici en compensation ? Que peuvent vous rendre vos tribuns? Du bruit, des discours à votre goût, des accusations contre les meilleurs citoyens, des lois empilées, des assemblées sans fin... Mais qui d'entre vous en est jamais sorti avec un seul bien pour sa femme ou ses enfants ? Rien, sinon rancunes, haines et divisions, dont vous ne serez sauvés ni par votre bravoure ni par votre innocence, mais seulement par l'aide d'étrangers…

…En guerre, nous, les consuls, étions vos chefs, non vos tribuns. C'est au camp, pas sur la place publique, que vous brandissiez vos armes. C'est là que vos cris faisaient fuir l'ennemi, non à Rome, pour intimider le Sénat. Vous reveniez couverts de butin, avec des prisonniers nobles, victorieux pour vous-mêmes, pour Rome et pour vos familles. Et maintenant ? L'ennemi part avec vos richesses. Restez donc attachés à vos tribuns, et passez votre vie sur la place publique. Mais la nécessité du combat vous poursuivra aussi longtemps que vous la fuirez. Vous avez méprisé la menace des Èques et des Volsques jusqu'à ce qu'ils soient devant vos portes. Si vous ne les chassez pas, vous les retrouverez chez vous, dans la citadelle et sur le Capitole. Voilà deux ans que le Sénat a ordonné la levée des troupes : et nous restons ici à nous disputer comme des femmes, jouissant d'une paix qui ne pouvait qu'amener la guerre…

…Je sais qu'on peut s'exprimer plus doucement. Mais il faut parfois sacrifier la politesse à la vérité. Mon tempérament ne m'y contraint pas, mais la nécessité, si. Je veux plaire, Romains, mais je veux plus encore vous sauver, peu importe ce que vous pensez de moi. La nature veut que celui qui vous parle de vos intérêts immédiats vous séduise davantage que celui qui ne pense qu'au bien commun. À moins que vous ne croyiez que ces flatteurs, qui ne vous veulent ni en paix ni en

guerre, soient ceux qui pensent vraiment à l'intérêt général. Ils tirent gloire de vos désordres et profitent de vos clameurs. Une parfaite entente entre plébéiens et patriciens les rendrait insignifiants. Ils préfèrent donc l'agitation à l'oubli. C'est pourquoi ils mènent la révolte. Si vous êtes enfin prêts à rejeter ces dérives et à retrouver les traditions de vos ancêtres, alors je ne reculerai pas devant le châtiment si je ne repousse pas ces pillards, si je ne les chasse pas de leur camp, si je ne retourne contre leurs villes l'effroi qu'ils ont jeté sur nos remparts. »

Et l'on rapporte qu'à l'issue de ce discours long et puissant, les esprits s'enflammèrent pour la guerre. En bref, les Romains vainquirent les Èques et les Volsques et récupérèrent bien plus que ce qu'ils avaient perdu.

Pour nous, le début de ce long discours du consul résume assez bien les droits que les plébéiens avaient su arracher aux patriciens. Et ce fut grâce à la conscience collective d'être un groupe politique face au parti des patriciens, puis à la conscience de leur poids militaire dans l'armée romaine qui leur permettait de menacer d'abandonner le combat si leurs droits n'étaient pas respectés, et enfin à la conscience de leur poids économique qui leur permettait, par le retrait sur la montagne, de paralyser la vie sociale, politique et économique de Rome. Ces trois leviers furent la clé de leur lutte pour la liberté. Comme le disait le consul, les patriciens étaient naturellement assoiffés de domination. Ainsi, les droits des plébéiens à Rome furent toujours conquis grâce à un rapport de force favorable, et jamais par la seule force des nobles principes.

À peine victorieuse sur le champ de bataille, la République fut mise à l'épreuve cette fois-ci dans un arbitrage entre deux alliés. Arbitrage où le parti pris pour l'injustice fut une insulte aux nobles principes de la liberté comme valeur universelle. Arbitrage indigne d'un peuple épris de justice mais trahi par un égoïsme qui n'a rien à envier à celui de son adversaire politique.

L'arbitrage arbitraire

Tite-Live dit que cette glorieuse victoire sur l'ennemi fut assombrie par un jugement injuste rendu par le peuple romain dans un différend territorial opposant les habitants d'Aricie et ceux d'Ardée, deux alliés de

Rome. Engagés dans des négociations au sujet d'une terre qui avait déjà provoqué plusieurs guerres entre eux, ils décidèrent de soumettre leur litige à l'arbitrage du peuple romain.

Après avoir entendu les témoignages, le peuple mit l'affaire aux voix. Tite Live omit ici de préciser quelle instance romaine fut consultée. Pour nous ça devait être le Sénat, sauf que dans suite l'auteur rapporte qu'il s'agissait plutôt des comices tributes qui furent exclusivement plébéiennes.

Il dit alors qu'un vieillard issu de la plèbe s'écria : «*Consuls, si vous m'autorisez à parler dans l'intérêt de l'État, je veux empêcher une erreur que le peuple romain s'apprête à commettre.*» Les consuls, le jugeant sans importance, refusèrent de l'écouter. Il cria alors à la trahison de l'intérêt public. Les licteurs (gardes des consuls) voulurent l'éloigner, mais il se tourna vers les tribuns de la plèbe pour implorer leur aide. Ceux-ci, plus soumis à la foule qu'aux principes, cédèrent à la pression populaire et le laissèrent parler.

Il déclara alors : «*J'ai quatre-vingt-trois ans. J'ai combattu sur cette terre même dont il est aujourd'hui question. Le temps a effacé bien des souvenirs, mais celui-ci reste gravé dans ma mémoire. Cette terre appartenait à la cité de Corioles. Lorsque cette ville fut prise au cours d'une guerre contre nous, la terre en question fut intégrée au domaine public romain. Je m'étonne que ces deux alliés, qui n'en réclamaient rien du temps où Corioles subsistait, veuillent aujourd'hui en dépouiller le peuple romain, son légitime propriétaire, tout en le prenant pour arbitre dans leur différend. Il ne me reste plus beaucoup d'années à vivre, mais il me reste la voix, et je ne peux me taire. Cette voix, qui est toute la force qu'il me reste, je l'élève pour demander la restitution de cette terre à la République, car j'ai combattu pour qu'elle en devienne la nôtre. Je conseille au peuple romain de ne pas se prononcer contre lui-même par un excès de complaisance déplacée*.»

Lorsque le discours du vieillard fut bien applaudi par la foule des plébéiens, les consuls dénoncèrent sa conduite méprisable et s'appuyèrent sur les patriciens pour obtenir gain de cause. Ils firent appel à chaque circonscription pour éviter que Rome ne devienne un modèle déshonorant, où un arbitre pourrait tirer profit du conflit qu'il est censé

arbitrer. Les dégâts seraient alors bien plus grands que le gain de la terre en litige. Cela risquait de briser la confiance des alliés de Rome et d'en faire la risée des autres peuples. Mais l'avidité du vieillard l'emporta. Les comices tributes votèrent pour l'annexion de la terre.

Pour nous, le vieillard avait un argument solide. Mais pourquoi donc les Romains auraient-ils abandonné une terre de leur domaine public ? Si la terre était sous contrôle romain, il n'y aurait pas pareil litige entre des alliés à arbitrer. La décision fut donc une insulte à la justice, et cela venait d'un peuple plébéien pourtant bien épris de justice.

Cependant, rien d'étonnant à cela, si l'on considère que le petit peuple raisonne toujours à court terme, prenant en compte uniquement les intérêts immédiats. En revanche, la haute société perçoit les enjeux sous un angle plus large, mesurant les conséquences à moyen et long terme, notamment sur le plan géopolitique. C'est pourquoi les affaires étrangères relevaient des compétences du Sénat depuis la fondation de Rome. d'abord comme conseil du roi, puis comme prérogative propre..

Ce conflit autour de la terre ne fut qu'un épisode parmi d'autres, révélateur de la méfiance persistante entre les deux ordres. Il montrait que, même lorsqu'ils partageaient un idéal de justice, patriciens et plébéiens n'en avaient ni la même conception, ni les mêmes moyens d'action. C'est dans ce climat de rivalité contenue que les tribuns de la plèbe décidèrent d'aller encore plus loin. Ils proposèrent deux réformes qui devaient bouleverser l'ordre établi, à savoir l'ouverture des mariages entre patriciens et plébéiens, jusqu'alors interdits par une Loi des Douze Tables, et surtout, l'accès des plébéiens au consulat, soit le cœur du pouvoir républicain.

Réquisitoire catonien contre abus tribuniciens

Tite-Live rapporte qu'en 445 av. J.-C., deux nouveaux consuls furent élus. Leur mandat fut immédiatement troublé, tant par des tensions internes que par des menaces extérieures. Dès les premiers jours, un tribun de la plèbe proposa une loi autorisant les mariages mixtes entre patriciens et plébéiens. Peu après, face à l'insistance des tribuns en faveur d'un partage équitable du consulat, neuf d'entre eux soumirent un projet de loi garantissant au peuple le droit sans discrimination d'élire librement les deux consuls, qu'ils soient patriciens ou plébéiens.

Aux yeux du patriciat, ces revendications étaient manifestement des provocations, chacune plus sacrilège que l'autre, de nature donc à attirer la colère des dieux. Le mariage mixte représentait pour eux une souillure du sang noble et une confusion dangereuse des statuts entre les ordres. Quant à l'accès des plébéiens au consulat, et plus encore à leur droit d'élire ces magistrats supérieurs, ils y voyaient non seulement un partage illégitime du pouvoir suprême, mais surtout son glissement non moins illégitime des mains des grands vers celles des petites gens.

C'est pourquoi ils accueillirent avec joie les nouvelles rapportant des actes d'agression de certains voisins contre les terres de Rome et celles de ses alliés. Ils préféraient l'amertume de la guerre extérieure à l'humiliation que leur infligeait la paix intérieure.

Ces nouvelles, amplifiées à dessein pour noyer les propositions des tribuns sous le tumulte de la guerre, furent suivies d'un ordre du Sénat aux consuls qui consistait à proclamer la mobilisation générale et accélérer les préparatifs militaires. Il fut expressément demandé que ces décisions soient appliquées sans délai, de peur que les tribuns de la plèbe ne s'en emparent pour faire pression sur les patriciens et négocient l'acceptation de leurs propositions comme condition à leur soutien à l'appel aux armes. Les deux consuls en vinrent donc à exciter le Sénat contre les tribuns de la plèbe, tandis que ces derniers excitaient la plèbe contre les consuls.

L'un des deux consuls déclarait dans son discours catonien : «*Il n'est plus possible de tolérer les excès des tribuns. Le temps est venu de dénouer ce nœud. Les ennemis les plus redoutables de Rome ne sont plus à ses frontières, mais en son sein. Pourtant, il ne convient d'accuser ni la plèbe, ni les patriciens, ni les consuls, ni même les tribuns eux-mêmes. Le véritable accusé, dans toute cité, ce sont ces maux insidieux qui se voient récompensés, et qui, nourris par ces récompenses, ne cessent de croître. C'est par eux que les hommes acquièrent renom, en temps de paix comme en temps de guerre. À Rome, c'est toujours la révolte qui reçoit les plus grands honneurs. Elle est devenue source de gloire tant pour les individus que pour les foules…*

…Souvenez-vous, Pères conscrits, de l'état dans lequel vous avez reçu ce Sénat que vous remettrez un jour à vos enfants. Vous ne pouvez

vous vanter, comme le fait la plèbe, d'avoir élevé l'héritage qu'on vous a transmis. Tant que les chefs de l'agitation se verront honorés à l'égal de la révolte elle-même, ne comptez pas en voir la fin…

…Avez-vous jamais entendu projet plus outrageux que celui de ces tribuns ? Par le mariage entre patriciens et plébéiens, ils veulent mêler les sangs, confondre les rites sacrés, publics et privés, jusqu'à ce qu'il ne reste plus rien de pur ni d'intègre. Une fois effacées les différences entre nous, plus rien ne permettra de savoir qui est qui, ni de quelle famille l'on est issu. Et quel sera, sinon, le sort de ces mariages, où plébéiens et patriciens se fondraient dans une seule maison, comme les bêtes ? Les enfants qui naîtront de telles unions ne sauront de quel sang ils sont faits, ni à quel ordre ils appartiennent. Ils seront des hybrides issus de deux races distinctes, sans unité, sans pureté d'identité…

… Et comme si cela ne suffisait pas, ces séditieux de la plèbe osent à présent porter leur main jusqu'à la magistrature consulaire. D'abord, ils se contentaient de revendiquer qu'un seul des deux consuls fût choisi parmi eux. Mais aujourd'hui, ils exigent le droit d'élire tous deux, soit parmi les leurs, soit parmi les patriciens. Soyez certains, Pères conscrits, qu'ils choisiront les plus entêtés et les plus factieux.

Que le grand et bienveillant Jupiter nous préserve de cette chute du rang et de la dignité du consulat. Quant à nous, nous préférerions mourir mille fois plutôt que de voir cette charge profanée par des hommes de la plèbe. Si nos ancêtres avaient prévu que céder une première fois aux exigences de la plèbe ne ferait que renforcer leur audace, leur opiniâtreté et leur convoitise pour des droits qui ne leur reviennent pas, ils auraient préféré risquer le combat plutôt que d'accepter l'humiliation de vivre sous le joug de leurs lois…

…Dès l'instant où nous leur avons reconnu le droit de représenter leur ordre, il a fallu se résigner à d'innombrables concessions. Et désormais, il n'est même plus possible à cette cité d'assurer une coexistence pacifique entre tribuns de la plèbe et patriciens. Il faut choisir : ou bien supprimer la plèbe, ou bien abolir la tribune…

…Si nous avons tardé à prendre cette décision, il vaut mieux tarder que persister à négliger le devoir de prévenir davantage d'audace et d'imprudence de leur part. Faut-il attendre qu'ils poussent leurs

provocations jusqu'à inciter nos voisins à nous faire la guerre ? Et ensuite nous empêcher de lever les armes pour nous défendre contre ceux qu'ils auront eux-mêmes excités ?...

...Ne voyez-vous pas qu'en provoquant le désordre, ils appellent l'ennemi, puis nous interdisent de recruter des troupes pour le combattre? Voici ce tribun qui ose aujourd'hui imposer ses conditions au Sénat, comme un vainqueur à ses vaincus, déclarant : "Si les patriciens n'acceptent pas nos lois, il interdira tout enrôlement." Que signifie cela, sinon livrer la patrie à ses ennemis ?...

...N'est-ce pas là non seulement une incitation au soulèvement populaire, mais encore une invitation faite aux ennemis de nous attaquer? Ces tribuns ne sont-ils pas les instruments que nos ennemis espèrent voir dépouiller les patriciens de leurs droits, de leur autorité et de leur courage ? Mais les consuls mèneront ces mêmes patriciens contre les criminels de l'intérieur avant de les mener contre l'ennemi. »

Tandis que le consul, fidèle à la tradition et à l'ordre établi, défendait la préservation des privilèges de l'aristocratie, le tribun Canuléius, en réponse, prit la parole devant la foule pour appeler à un redressement des valeurs fondamentales de la république. Face à l'arrogance des patriciens, il dénonça l'injustice et l'exclusion de la plèbe, rappelant que la véritable force de Rome réside dans l'unité de ses citoyens, quelle que soit leur origine sociale. Son discours pathétique mit en lumière la nécessité d'une réforme destinée à instaurer et affermir l'égalité et la dignité de tous les Romains, afin d'ancrer solidement les principes sur lesquels repose la liberté..

Plaidoyer pathétique pour l'égalité et la liberté

Tite-Live rapporte que, tandis que le consul s'exprimait au Sénat, le tribun Canuléius défendait devant la foule assemblée sur la place publique ses propositions de loi et excitait les esprits contre les consuls. Il s'exprimait ainsi : «*Romains, que de fois avez-vous vu les patriciens vous mépriser ! Ils vous ont déjà refusé l'honneur de partager avec eux les murs d'une même ville. Jamais pourtant leur mépris ne fut aussi manifeste qu'aujourd'hui, tant leur colère est grande contre mes propositions. Et pourtant, ces lois ne visent qu'à leur rappeler que nous*

sommes leurs concitoyens. Si nous ne possédons pas les mêmes richesses, nous appartenons cependant à la même patrie…

…En proposant la première loi, nous revendiquons simplement le droit au mariage mixte, ce droit dont jouissent les peuples voisins, et que même les étrangers établis à Rome ne se voient pas refuser. N'avons-nous pas, nous autres Romains, concédé la citoyenneté, privilège bien supérieur au mariage, à des ennemis vaincus ? L'interdiction des mariages mixtes entre plébéiens et patriciens, imposée récemment par ces décurions iniques, n'est-elle pas une insulte délibérée au peuple ? Quelle humiliation plus grande que d'être jugés indignes d'unir notre sang à celui des autres citoyens, comme si nous portions en nous une souillure? Cette loi revient à nous rejeter au cœur même de la cité.…

… Ils refusent de s'unir à nous, redoutent que leur sang se mêle au nôtre. Si ce mélange les effraie, qu'ils se souviennent que nombre d'entre eux descendent d'Albe ou des Sabins et ne doivent leur noblesse ni à la naissance ni au sang, mais au choix des rois, puis à la faveur du peuple. S'ils veulent préserver la pureté de leur lignée, qu'ils veillent à ne prendre femmes que dans leur propre rang, sans prétendre en faire une loi publique…

… Jamais un plébéien n'a enlevé une patricienne. Ces excès ont toujours été le fait des patriciens eux-mêmes. Jamais on n'a forcé un patricien à un mariage qu'il ne souhaitait pas. Mais interdire, par la loi, toute union entre plébéiens et patriciens est une offense au peuple. Et pourquoi ne pas interdire les mariages entre riches et pauvres ? Jusqu'à présent, chacun a pu choisir librement la maison où chercher une épouse ou un époux. Et voilà qu'ils veulent entraver cette liberté par une loi d'orgueil, une loi qui divise le peuple et fracture la cité. Pourquoi ne pas interdire aussi à un plébéien d'habiter près d'un patricien, de marcher à ses côtés, de partager sa table, ou même de se montrer en sa présence sur la place publique ? N'est-ce pas là le même esprit que celui qui interdit les mariages entre nos deux ordres ? Et qu'est-ce que cela changerait au regard du droit ? Les enfants suivent toujours la condition du père. Ce que nous demandons, ce n'est que d'être reconnus comme citoyens et comme hommes. S'ils s'y opposent, c'est qu'ils veulent nous maintenir dans la servitude et la misère…

...Quant à la seconde loi, elle n'introduit rien de nouveau. Elle ne réclame qu'un droit déjà reconnu au peuple, celui de conférer les honneurs publics à qui il juge digne. Est-ce là un crime si grand pour susciter tant de tempêtes, pour qu'on m'insulte, comme à l'instant au Sénat, et qu'on menace notre institution sacrée ? Qu'y a-t-il d'injuste à ce que le peuple romain choisisse librement qui il veut élever à la dignité consulaire ? Pourquoi les plébéiens capables seraient-ils exclus d'un vœu si légitime ? Sans eux, cette cité pourrait-elle même survivre ?...

...C'est assez de tyrannie, assez d'effroi agité comme un épouvantail pour nous détourner d'un consul plébéien, comme si l'on parlait d'un esclave ! Ne sentez-vous pas, Romains, l'humiliation que vous subissez ? Si les patriciens le pouvaient, ils vous interdiraient même la lumière du jour. Ils haïssent jusqu'à votre souffle, jusqu'à votre parole, jusqu'à votre visage d'humain. Ils vont jusqu'à déclarer, que les dieux m'en pardonnent, qu'un consul plébéien souillerait le sacré. Et j'en suis témoin...

...Puisque nous n'avons pas accès aux auspices ni aux livres sacrés, devrions-nous en ignorer plus que l'étranger ? N'est-ce pas pour remplacer les rois qu'ont été créés les consuls ? Et les consuls ne détiennent-ils pas la même autorité ? Ignorent-ils que Numa Pompilius, qui n'était ni patricien ni citoyen romain, fut appelé des terres sabines, sur avis du Sénat et par décision du peuple, pour régner sur Rome ? Que Lucius Tarquin, fils d'un Grec et venu de loin, régna après Ancus, et cela de son vivant même ? Que Servius Tullius, fils d'esclave, d'un père inconnu et d'une mère servante, fut roi par ses seuls mérites ? Faut-il parler de Titus Tatius, roi sabin, associé à Romulus lui-même ?...

...Ce n'est donc pas en fermant les portes aux mérites que Rome est devenue grande, mais en accueillant toutes les valeurs. Et vous, patriciens, vous refusez qu'un plébéien soit consul, alors que vos pères ont accepté des rois étrangers ? Même après la chute de la royauté, Rome n'a pas rejeté les talents venus d'ailleurs. Ne fit-elle pas entrer la gens Claudia, sabine, non seulement dans la cité, mais aussi dans l'ordre patricien ? Ainsi un étranger peut devenir patricien et consul, tandis qu'un plébéien, citoyen romain, en serait exclu ? Devons-nous renoncer à croire qu'un homme courageux, vertueux, habile à la guerre comme à la paix, puisse surgir de la plèbe ? Si un tel homme existe, pourquoi ne pas

lui confier la république ? Voudriez-vous que nos consuls soient, comme vos décemvirs, les plus vils des hommes, sous prétexte qu'ils sont patriciens, au lieu d'être les dignes héritiers des meilleurs rois, qui, eux, ne l'étaient pas ?...

...On vous dira qu'aucun plébéien n'a encore été consul. Et alors ? Est-ce un argument ? Faut-il interdire toute nouveauté ? Les peuples jeunes doivent inventer ce qui leur manque. Romulus n'avait ni prêtres ni augures ; ce fut Numa qui les institua. Il n'y avait pas de recensement ni de classes censitaires avant Servius Tullius. Il n'y avait pas de consulat avant la chute des rois. Nos pères ont inventé la dictature, les tribuns, les édiles, les questeurs. Nous avons créé la commission des décemvirs, puis l'avons abolie. Qui peut croire qu'une cité destinée à l'éternité puisse se passer de nouvelles lois, de cultes renouvelés, de règles modernes ?...

...Enfin, la souveraineté appartient-elle aux patriciens ou au peuple ? Les rois ont-ils été chassés pour que l'aristocratie règne à leur place ? Non ! C'était pour établir l'égalité. Le peuple doit pouvoir proposer et voter toute loi. Mais à chaque fois que nous soumettons un projet, ils sonnent l'alarme. Quand j'appelle les citoyens au vote, le consul enrôle de force les jeunes et les mène au combat, pour intimider le peuple. N'ont-ils pas vu par deux fois que leurs menaces échouent quand le peuple est uni ? S'ils ont évité le conflit, ce n'est pas par crainte, mais par sagesse. Mais cette fois, il n'y aura pas de violence, car ils chercheront à vous provoquer, sans oser tester votre force...

...Voilà, consuls, que la guerre soit réelle ou feinte, le peuple répondra à votre appel, mais à une condition : qu'on autorise les mariages mixtes et qu'on rende ainsi à Rome son unité ; qu'on laisse les plébéiens s'unir aux patriciens par des liens de famille ; qu'on cesse de leur refuser l'accès aux hautes fonctions. Nous vous suivrons, si vous permettez au peuple d'atteindre les honneurs de la république. Car si nous devons obéir, nous devons aussi pouvoir gouverner, à parts égales. Si vous refusez, parlez donc de guerre autant qu'il vous plaira : aucun de nous ne s'enrôlera, ne portera les armes, ni ne se battra pour des maîtres orgueilleux qui nous refusent l'honneur de partager avec eux le pouvoir, et méprisent jusqu'au mariage avec nous. »

On pourrait, une fois encore, s'étonner de l'éloquence, de la clarté et de la force du raisonnement que l'on retrouve dans les deux discours précédents, comme dans bien d'autres avant eux et après. Mais cet étonnement s'estompe rapidement lorsqu'on se souvient que Rome, à l'instar des grandes cités d'Italie et de Grèce, fourmillait d'écoles privées destinées aux enfants et aux jeunes gens, où l'on enseignait les savoirs et les arts, en particulier l'art oratoire, l'histoire et le droit. Il était difficile pour quiconque, fût-il hautement compétent, d'accéder aux plus hautes charges de l'État sans maîtriser la parole, la rhétorique, le raisonnement, et sans une solide connaissance de l'histoire et du droit dans un pays régi par le droit, où l'alternance au pouvoir comme le recours à la justice ne se décidaient pas par la force de l'épée, mais par celle des plaidoiries et de la persuasion.

L'enseignement, qui n'était pas un service gratuit comme aujourd'hui, suivait naturellement la hiérarchie des classes sociales, aussi bien chez les patriciens que chez les plébéiens. Ainsi, en plus des écoles privées installées sur la place publique, les enfants des familles aisées recevaient leurs leçons à domicile, dispensées par des maîtres et des professeurs rémunérés pour leurs services, ou encore par des esclaves bien instruits, captifs des guerres.

Ainsi se ferma cette joute oratoire où chaque camp, patricien comme plébéien, avait livré ses raisons, ses craintes et ses espoirs. Mais les mots seuls ne suffisaient plus. La cité était à la croisée des chemins : ou bien la guerre civile, ou bien l'invention d'un nouvel équilibre. Il fallait désormais passer de la parole au compromis. Et ce fut le début d'une transformation profonde du pouvoir romain. Il s'agissait de la nouvelle république ploutocratique mais qui s'ouvre au droit de la plèbe à l'accès à la magistrature suprême par la création du tribunat à pouvoir consulaire ouvert aux candidats mixtes patriciens et plébéiens à élire par les comices tributes exclusivement plébéiennes. Ce fut forme de gouvernement où le pouvoir reste entre les mains des plus riches, issus principalement de l'aristocratie patricienne, mais où les plébéiens les plus fortunés commencent à pénétrer les cercles dirigeants grâce à l'ouverture du tribunat militaire à tous les ordres, sans toutefois bouleverser l'équilibre des privilèges.

PLOUTOCRATIE ARISTOCRATIQUE REGULEE

Un nouveau régime politique émergea dans la République, que l'on peut qualifier de ***Ploutocratie aristocratique perméable*** : une forme de gouvernement où le pouvoir demeure entre les mains des plus riches, principalement des patriciens, tout en laissant progressivement accéder aux cercles dirigeants les plébéiens les plus fortunés grâce à l'ouverture du tribunat militaire à tous les ordres, sans pour autant remettre en cause l'équilibre des privilèges. Que s'y passait-il ? Tel est l'objet du chapitre suivant.

PLOUTOCRATIE ARISTOCRATIQUE **PERMEABLE**

Après les tribuns ce fut le tour des deux consuls de s'adresser à la foule sur la place publique. Il s'ensuivit une sorte d'altercation entre les deux partis adverses. Au plus fort de cette confrontation, un tribun interrogea les consuls sur les raisons pour lesquelles les plébéiens étaient exclus de la magistrature consulaire. La réponse fut directe : «*Parce qu'aucun plébéien n'a jamais eu le privilège de l'auspice. Et si les décemvirs ont interdit le mariage entre plébéiens et patriciens, c'était pour éviter toute confusion lors des auspices, à cause d'hommes* dont *l'origine ne serait pas irréprochable.* »

Mais que signifiait « *avoir le privilège de l'auspice* » ? C'était le droit de consulter les dieux avant toute décision majeure, surtout en temps de guerre. À Rome, seuls les patriciens prétendaient en être capables, car ils croyaient que leurs ancêtres devenaient des dieux familiers, seuls à même d'envoyer des signes que seuls eux savaient lire. Maîtres des rites et des chants sacrés, les chefs de familles patriciennes étaient aussi leurs prêtres. Les plébéiens, exclus de cette tradition, étaient jugés inaptes aux auspices. D'où l'objection finale du consul : *comment confier l'État à ceux qui ignorent la voix des dieux ?* Ce qui mit le feu aux poudres.

L'indignation des plébéiens atteignit son comble. Comment accepter que les patriciens leur interdisent l'accès aux auspices, comme si les dieux leur étaient hostiles ? Grâce à la fermeté du tribun Canuléius, les patriciens cédèrent finalement sur la loi du mariage mixte, espérant que les autres tribuns renonceraient en échange à revendiquer l'accès au consulat, ou au moins qu'ils repousseraient cette exigence jusqu'à la fin de la guerre.

Satisfaits, les plébéiens acceptèrent de se faire enrôler. Canuléius obtenait ainsi une victoire partielle, mais précieuse, soutenue par la majorité du peuple. Pourtant, la revendication d'un partage du consulat restait en suspens, paralysant la levée des troupes.

Ce succès attisa la rivalité entre les tribuns. Malgré la menace grandissante de la guerre, ils bloquaient toujours l'enrôlement et empêchaient les consuls de réunir le Sénat, qui dut siéger discrètement dans des maisons privées. Deux choix s'offraient : céder à l'ennemi, ou

céder aux plébéiens. «*Il faut affronter les tribuns par les armes* », proposa alors Caius Claudius. Mais deux membres de la gens Quinctia s'y opposèrent fermement : «*Verser le sang des tribuns, protégés par un pacte sacré entre le peuple et l'État, serait un crime*. »

Un compromis vit le jour ; créer des *tribuns militaires à pouvoir consulaire*, élus aussi bien parmi les patriciens que les plébéiens. L'élection des consuls, en revanche, restait un monopole patricien. Ce compromis fut accepté par tous, et les comices tributes furent convoqués pour élire trois tribuns militaires. Tite-Live ne précise pas les modalités exactes d'élection des tribuns à pouvoir consulaire, ni leur nombre, mais ils étaient élus par les comices tributes plébéienne, avec une candidature ouverte aux deux ordres plèbe et patriciat. Cependant une mise au point récapitulative s'avère ici bien nécessaire

À la fin de leur mandat, les deux consuls en exercice sont chargés de convoquer les comices centuriates afin d'organiser l'élection de leurs successeurs, avec le privilège de choisir eux-mêmes les candidats, exclusivement patriciens. Cette tâche leur revient naturellement tant que les institutions fonctionnent normalement.

En cas de danger grave pour l'État, c'est le Sénat qui décide de la nécessité de nommer un dictateur. Les consuls, suivant cette décision, choisissent et désignent alors le dictateur, lequel exerce seul l'autorité suprême pour une durée limitée, en principe six mois, ou jusqu'à la résolution de la crise. Cette procédure n'est pas soumise au vote populaire.

Concernant les tribuns à pouvoir consulaire (*tribuni militum consulari potestate*), leur élection intervient dans un cadre particulier. Chaque année, avant la tenue des élections, le Sénat délibère et propose soit d'élire des consuls exclusivement patriciens, soit des tribuns à pouvoir consulaire avec des candidats des deux ordres. Ce choix dépend des circonstances politiques, notamment des tensions entre patriciens et plébéiens ou des besoins militaires quand deux généraux à savoir les deux consuls ne suffisent pas. Lorsque l'élection de tribuns à pouvoir consulaire est décidée, elle se fait non par les *comices centuriates* à

majorité patricienne, mais par les *comices tributes*, assemblée exclusivement plébéienne.

À noter aussi que, bien avant la création du préteur en 367 av. J.-C., pour éviter que des litiges impliquant des patriciens soient jugés par d'éventuels tribuns plébéiens à pouvoir consulaire, le Sénat et les patriciens usaient de leur influence pour dissuader, bloquer ou annuler toute élection de tels tribuns, préférant l'élection de consuls ou de tribuns militaires exclusivement patriciens dès que possible. En attendant, en cas de litige délicat, la pression sociale et politique suffisait souvent à empêcher un plébéien, fait trop rare, d'exercer effectivement son pouvoir judiciaire contre un membre du patriciat.

Enfin, si un dictateur abdique avant l'expiration de son mandat, deux cas de figure se présentent. Si le mandat des consuls retirés n'est pas encore arrivé à terme, ils reprennent les rênes du pouvoir jusqu'à l'échéance prévue. Dans le cas contraire, il revient au Sénat de choisir, selon les besoins, entre l'élection d'un nouveau consulat ou celle de tribuns à pouvoir consulaire. Il est important de bien garder cette mise au point à l'esprit afin de bien comprendre la suite des événements.

La création de cette magistrature fut donc une avancée majeure pour la plèbe. Après avoir conquis le tribunat pour se défendre, elle obtenait maintenant le droit de gouverner à l'occasion. Les plébéiens pouvaient désormais briguer des fois la magistrature suprême face aux patriciens, élus par leurs comices tributes exclusivement plébéiennes. Mais nous verrons que ce ne fut pas aussi simple que cela.

Toutefois, le tableau suivant montre la différence entre les deux magistratures en matière de *candidature* et le *corps électoral* :

Candidature		**Corps électoral**	
Magistrature	**Ordre social des candidats**	**Comices électorales**	**Ordre social des électeurs**
Consulat	patriciat	Comices *centuriates*	Mixte *à majorité patriciat*
Tribunat à pouvoir consulaire	Mixte	Comices *tributes*	Plèbe

Les comices tributes étaient celles qui continuaient à élire les tribuns et à voter les lois concernant la plèbe. Elles étaient composées uniquement de plébéiens. Cependant, Tite-Live les désigne par l'expression *'les assemblées du peuple'*, comme si elles étaient mixtes, et non comme il conviendrait *'les assemblées des plébéiens'*. Elles n'étaient effectivement mixtes que dans le cadre des procès contre les hommes d'État et lors des élections des *tribuns à pouvoir consulaire*, avec une prédominance des plébéiens, car les patriciens pouvaient être majoritaires dans les quatre tribus de Rome, chacune ayant une voix. En revanche, à la campagne, le nombre de tribus était de dix-sept depuis l'époque du roi Servius. Presque tous les habitants de ces districts étaient des plébéiens, ce qui leur donnait, lors des élections, dix-sept voix contre quatre pour les tribus de Rome où les patriciens étaient majoritaires. Ainsi, le résultat de l'élection pouvait désigner des *tribuns à pouvoir consulaire*, soit tous issus des plébéiens, soit tous des patriciens, soit un mélange des deux.

La question qui se pose est de savoir si les plébéiens, comme on le voit dans le tableau, qui détiennent presque exclusivement le droit d'élire les *tribuns à pouvoir consulaire*, utiliseront ce droit pour élire des membres de leur propre ordre ? La réponse sera évidente et étonnante dès l'échéance suivante.

Tite-Live rapporte que Rome créa pour la première fois trois postes de tribuns militaires à pouvoir consulaire lorsque trois guerres éclatèrent simultanément, les deux consuls ne pouvant les mener toutes. À cette annonce, les candidats, vêtus de la toge blanche, lancèrent leur campagne. Parmi eux, d'anciens tribuns de la plèbe, connus pour leur éloquence et leur rôle dans les révoltes. Les patriciens, d'abord réticents à se présenter, redoutant l'hostilité populaire et le partage du pouvoir, finirent par entrer en lice pour ne pas paraître vaincus.

Mais, contre toute attente, les plébéiens élurent trois patriciens. Une telle modération collective étonne encore. Après avoir conquis une reconnaissance politique, la plèbe sut faire passer la compétence avant le parti pris pour l'origine sociale.

Pour la première fois, trois tribuns remplacèrent les consuls. La concorde intérieure assura une paix extérieure. Mais après trois mois, leur

mandat fut annulé pour vice religieux. L’augure, disait-on, avait mal été accompli. Le pouvoir vacant, un interroi fut désigné. Le Sénat voulut revenir aux consuls. Les plébéiens préféraient conserver les tribuns à pouvoir consulaire qui leur devaient le bénéfice d’être élus grâce à leur vote. Finalement, ces derniers cédèrent, puisque seuls des patriciens seraient élus, mieux valait le cadre des comices centuriates que celui, trompeur, des comices tributes. Deux consuls furent élus, et la paix se maintint.

Création de la censure

Tite-Live rapporte qu’en 443 av. J.-C., deux consuls furent élus, mais ne purent procéder au recensement, repoussé depuis plusieurs années en raison des guerres. Or, ce recensement permettait d’évaluer les fortunes des citoyens, de répartir l’impôt sur cinq ans, et d’actualiser les six classes censitaires, tant civiles que militaires.

Les consuls demandèrent alors au Sénat la création d’une nouvelle magistrature, confiée à deux hommes assistés d’aides, chargés de l’organisation du recensement et de la tenue des registres. C’est ainsi que naquit la censure.

D’abord peu prestigieuse, cette charge prit néanmoins de l’importance. Élus pour cinq ans par les comices centuriates, les censeurs veillaient aux mœurs, surveillaient les lieux publics, organisaient le recensement quinquennal et complétaient les rangs vacants du Sénat. Ce dernier pouvoir, auparavant réservé aux consuls, fut accaparé par les patriciens, qui s’en réjouirent. Les plébéiens n’y virent d’abord qu’une fonction technique, sans portée politique. Faute de candidats, les comices centuriates reconfirent provisoirement cette mission aux consuls, jusqu’à ce qu’un censeur fût enfin élu

La création de la censure, en institutionnalisant la hiérarchie des fortunes, semblait devoir garantir l’ordre intérieur et canaliser les ambitions. Et malgré la paix apparente, les tensions demeuraient sous la surface. Les frustrations des élites et de la plèbe persistaient, et certains, poussés par leurs ambitions, commencèrent à conspirer contre la République. Ainsi, dans ce climat fragile, éclata la seconde conspiration, menaçant une fois de plus l’ordre républicain.

Menace supposée contre la République

Selon les récits rapportés par Tite-Live, au début de l'année 440 av. J.-C., de nouveaux consuls furent élus. Après cette élection, la République connut de nombreux maux et dangers. Des rébellions, une famine et surtout le danger du despotisme, qui menaçait de s'y imposer à en séduisant la population affamée par la générosité et les intrigues des malfaiteurs. Les dieux seuls pouvaient à peine sauver Rome.

La famine, causée par une mauvaise récolte et la négligence des terres agricoles, ravageait la ville. Les patriciens accusaient le peuple de paresse, tandis que les tribuns critiquaient l'incompétence des consuls et proposèrent de nommer un consul responsable de l'approvisionnement, un poste qui fut accepté par le Sénat. Celui-ci réussit à alléger la famine, bien que des mesures internes de gestion du manque de céréales fussent nécessaires, telles que l'obligation de déclarer les stocks de grains.

En dépit de ces efforts, la situation se détériorait. Spurius Maelius, un riche cavalier, profita de la crise pour acheter d'énormes quantités de blé, qu'il distribua aux citoyens. Cela attira une foule autour de lui, nourrissant des soupçons sur ses ambitions politiques. Maelius semblait convoiter le consulat, mais ses projets paraissaient viser plus loin encore. On le soupçonnait de vouloir restaurer la monarchie et devenir lui même le roi. Mais les élections de 439 av. J.-C. mirent fin à ses prétendus projets.

Un consul ferme, Lanatus, fut élu aux côtés du consul sortant Minucius, nommé préfet de l'approvisionnement. Minucius, suspectant Maelius de nourrir des intentions hostiles, informa le Sénat qu’il rassemblait des armes chez lui. Le Sénat réagit vivement, et l’un des consuls suggéra de nommer à nouveau Quinctius en dictateur. Bien que réticent, Quinctius accepta finalement et, apparaissant sur la place publique, fit preuve de sa force face à la menace.

Maelius, pris de panique, se réfugia auprès de ses partisans. Mais lorsqu’il tenta de fuir, il fut capturé et tué. Le dictateur Quinctius expliqua alors aux citoyens que la mort de Maelius était justifiée, car il avait tenté de restaurer la royauté. Bien que le peuple, ignorant les détails, manifesta son mécontentement, Quinctius apaisa la situation en clarifiant la gravité

de la conspiration. Il ordonna la destruction de la maison de Maelius et la vente de ses biens, qui furent récupérés par l'État. Ainsi, bien que la République romaine eût été secouée, elle triompha de cette nouvelle menace.

Mais toutes les menaces contre la République ne portaient pas le glaive. Certaines, plus insidieuses, se présentaient sous les habits du droit, du vote, voire de la réforme. Car il est des moments où la liberté ne se défend plus seulement contre un tyran, mais contre les illusions du peuple lui-même. C'est ainsi que Rome, croyant ouvrir la voie à une participation plus large, mit sa propre liberté à l'épreuve du suffrage populaire.

La liberté à l'épreuve du suffrage populaire

Tite-Live rapporte que, lors d'une grave disette, trois tribuns du peuple dénoncèrent la nomination de l'ex-consul Minucius à la tête du ravitaillement, ainsi que le commandant Servilius, impliqué dans la mort de Maelius, accusé sans procès de viser la royauté. Par agitation, ces tribuns obtinrent que l'élection de deux consuls soit remplacée par celle de trois *tribuns à pouvoir consulaire*, magistrature théoriquement ouverte aux deux ordres. Les plébéiens croyaient alors accéder enfin au pouvoir.

Mais malgré cette ouverture et une majorité plébéienne dans le corps électoral, les trois élus furent encore des patriciens. Ce paradoxe soulève une question cruciale. Les plébéiens avaient-ils si peu confiance en eux-mêmes qu'ils refusèrent de porter au pouvoir des hommes de leur propre ordre ? Ou bien les patriciens, par leur habileté politique et leurs largesses, savaient-ils toujours s'attirer les voix populaires ?

La liberté politique ne tient donc pas à l'existence formelle d'un droit, mais à la capacité réelle d'un peuple à s'en saisir. Dans cette Rome ancienne, le peuple était enfin acteur du pouvoir, mais il restait encore captif d'habitudes, de hiérarchies et de discours qui le poussaient à se détourner de ses propres candidats. Ainsi, la conquête de la liberté ne se joue pas uniquement dans l'arène institutionnelle, mais aussi dans les esprits.

En 432 av. J.-C., une loi fut adoptée pour interdire les tentatives de corruption des électeurs pendant les campagnes électorales. Selon Tite-Live, les tribuns de la plèbe avaient protesté à plusieurs reprises contre l'élection de consuls exclusivement parmi les patriciens et avaient finalement obtenu, en 433 av. J.-C., le droit d'élire des tribuns à pouvoir consulaire parmi des candidats de deux ordres, plèbe et patriciat, par les comices tributes exclusivement plébéiens. Cependant, les résultats des élections ne donnaient que des magistrats patriciens, ce qui déçut les candidats plébéiens.

Afin de limiter les manipulations électorales, une nouvelle loi fut votée, interdisant aux candidats d'ajouter des signes distinctifs à leur tenue pendant les campagnes électorales. Cette loi visait à garantir que l'élection des tribuns à pouvoir consulaire ne soit pas influencée par la richesse et le pouvoir des élites. Bien que modeste, cette mesure marquait un progrès important pour la préservation de la liberté électorale face à la corruption des puissants.

Après avoir expérimenté l’efficience de la liberté acquise à travers le suffrage populaire, il fut crucial pour Rome républicaine de se pencher sur les dangers internes : l'excès de pouvoir. Un exemple notable de cette lutte contre l'accumulation de pouvoir est l'acte de Mamercus Aemilius, qui choisit de limiter la durée du mandat des censeurs, afin de protéger la liberté contre l'emprise des institutions.

Acte consulaire contre abus de pouvoir

En 434 av. J.-C., la menace d’une guerre contre les douze cités étrusques poussa le Sénat à nommer Mamercus Aemilius dictateur pour la seconde fois. Mais la guerre n’eut pas lieu. Les cités, divisées, abandonnèrent la cause de leurs alliées vaincues. Le péril écarté, Mamercus comprit alors qu’il ne laisserait pas son nom dans l’histoire par les armes. Il choisit alors un autre champ de bataille ; celui de la liberté.

Depuis dix ans, les censeurs disposaient d’un mandat exceptionnellement long de cinq ans. Cette magistrature nouvelle, chargée du recensement, de l’évaluation fiscale et de la surveillance morale des citoyens, concentrant pouvoir et durée, inquiétait. Mamercus

saisit l'occasion pour en réduire le mandat à un an et demi. « *Puisque les dieux protègent Rome au dehors,* dit-il au peuple*, il nous faut protéger la liberté à l'intérieur. Et rien ne menace plus cette liberté que la durée excessive d'un pouvoir. Tous les magistrats sont élus pour un an. Pourquoi laisserions-nous les censeurs régner cinq années sur nos vies ? Il est temps de briser cette exception.* »

Le peuple acclama la réforme et la loi fut adoptée à l'unanimité. Mamercus, fidèle à son propos, renonça aussitôt à sa dictature. Il s'effaça, laissant derrière lui un acte de liberté. Le peuple l'escortait jusqu'à sa maison, saluant un magistrat patricien qui n'avait pas craint de limiter le pouvoir d'une institution exclusivement patricienne.

Mais les censeurs, blessés dans leur orgueil, usèrent de leurs prérogatives pour se venger. Ils modifièrent l'adresse administrative de Mamercus. Mesure punitive que Tite Live n'a pas du tout expliquée. De plus, ils multiplièrent ses impôts par huit. Cette vengeance, injuste tant dans ses motifs que dans ses méthodes, mettait en lumière l'arbitraire d'une magistrature qui, bien qu'ayant été créée pour servir la république, était devenue un instrument de domination.

Tite-Live ne commente pas cette injustice. Pourtant, elle met en lumière un principe fondamental ; tout pouvoir, même légal, doit être limité dans le temps, car nul ne reste longtemps au sommet sans finir par y croire un droit naturel. Mamercus, en ramenant les censeurs à la mesure commune, rappelait à Rome que la liberté ne se protège pas seulement contre les rois déchus, mais aussi contre les travers des institutions installées.

Et après l'acte consulaire visant à limiter l'excès de pouvoir des censeurs, ce fut le tour des tribuns d'être appelés à venir au secours du Sénat face à l'insubordination des consuls.

Tribunat appelés au secours du sénat

Selon Tite-Live, les Volsques et les Èques attaquent les alliés de Rome, obligeant la République à lever deux armées. Le Sénat propose de nommer un dictateur pour faire face à cette menace, mais les deux

consuls, en désaccord sur presque tout, refusent de se conformer à cette décision.

Dans cette situation critique, un sénateur influent, au nom du Sénat, se tourne vers les tribuns de la plèbe et leur demande d'exercer leur pouvoir pour contraindre les consuls à accepter la nomination d'un dictateur. Les tribuns, voyant là une opportunité d'affermir leur autorité, menacent d'intervenir et de faire emprisonner les consuls s'ils persistent à ignorer l'ordre du Sénat. Bien que Tite-Live n'explique pas exactement comment une telle menace pouvait être mise à exécution, les consuls, sous cette pression, cèdent finalement et permettent au Sénat de nommer un dictateur.

Cet événement marque la deuxième fois que les tribuns de la plèbe utilisent leur pouvoir pour imposer des décisions contraires aux désirs de l'élite dirigeante. Il met en lumière l'importance croissante de la plèbe, qui, par ses luttes politiques et sociales, obtient de nouveaux droits au détriment de l'aristocratie, notamment grâce à son rôle crucial dans les guerres extérieures.

Mais conquérir un droit ne suffit pas. Encore faut-il savoir l'exercer. À peine la plèbe avait-elle obtenu la possibilité d'élire l'un des siens aux plus hautes charges, qu'elle révélait ses propres contradictions, hésitant à se libérer de l'emprise des anciens réflexes d'obéissance. Ce fut ce qu'il convient d'appeler la liberté mal assumée. .

Liberté mal assumée

Malgré l'égalité théorique des droits, les plébéiens n'élurent aucun des leurs aux fonctions suprêmes. En 438 av. J.-C., des tribuns de la plèbe dénoncèrent avec amertume ce paradoxe : bien que la majorité électorale leur appartînt, ils continuaient d'élire des patriciens par admiration pour leur prestige et leur faste. Cette soumission volontaire, disaient-ils, ne ferait que perpétuer leur exclusion.

Ils s'indignaient : «*Vous avez arraché le droit d'élire des représentants parmi vous, mais vous ne l'exercez pas. Qui risquera sa vie pour défendre vos intérêts, si vous ne donnez rien en retour ? Les grandes*

charges élèvent les âmes. Tant que vous mépriserez les vôtres, nul ne s'élèvera. »

Depuis 438 av. J.-C., les tribuns militaires à pouvoir consulaire, bien qu'élus par les comices tributes, étaient presque toujours des patriciens. En 421 av. J.-C., les tribuns de la plèbe saisirent l'occasion de l'augmentation du nombre des questeurs pour tenter de corriger ce travers.

Les questeurs, magistrats chargés sur les champs de bataille auprès des généraux des gérer les deniers publics, étaient au nombre de deux depuis leur création en 447 av. J.-C. par la loi Atilia, et exclusivement choisis parmi les patriciens. Cette année-là, les consuls proposèrent d'en ajouter deux, pour seconder dans les campagnes militaires. Le Sénat appuya la mesure, mais les tribuns de la plèbe s'y opposèrent, exigeant que les nouveaux postes soient ouverts aux seuls plébéiens.

Face à l'opposition patricienne, le Sénat proposa un compromis : les questeurs seraient élus comme les tribuns militaires à pouvoir consulaire, permettant ainsi au peuple de choisir librement parmi les patriciens ou les plébéiens. Mais lors de l'élection des deux nouveaux questeurs, malgré quelques candidats plébéiens, les patriciens furent une nouvelle fois choisis, ce qui provoqua la colère des plébéiens.

En réponse, les plébéiens attaquèrent un ancien consul, Sempronius, en raison de son opposition à la réforme agraire et de sa guerre contre les Volsques. Sempronius refusa de céder et défendit fermement la République, même si cela lui valut une amende.

Et puis en 416 av. J.-C., une nouvelle tentative de réforme agraire échoua. Les tribuns de la plèbe proposèrent de redistribuer équitablement les terres conquises à Labicum, jusque-là réservées aux patriciens. La mesure visait à corriger une injustice ancienne : seuls les nobles recevaient des terres, tandis que les simples soldats plébéiens ne touchaient que du butin éphémère. Mais la proposition fut abandonnée. Non sous la pression des armes, mais par trahison interne.

Le Sénat, guidé par le jeune Appius Claudius, fomenta la division. Il rallia six tribuns sur dix en jouant sur leur ambition et leur rivalité. Ceux-

ci, oubliant leur mandat, se retournèrent contre leurs collègues et dénoncèrent publiquement la réforme. Le Sénat, les couvrant d'éloges, affirma que la République avait été sauvée par leur loyauté.

On voit ici la majorité des tribuns de la plèbe rallier leurs adversaires patriciens, trahissant ainsi le mandat que leur avait confié le peuple. Ce dernier, d'ailleurs, n'est pas en reste : lors des élections aux tribuns consulaires, il préfère souvent porter au pouvoir des candidats issus de l'aristocratie plutôt que des hommes de son propre milieu. Cette liberté chèrement acquise n'est ni assumée par le peuple, ni défendue par ses représentants. Chacun abandonne l'autre, au profit de l'aristocratie. Est-ce là le sort politique immuable des petites gens face aux puissants ?

Certes oui et ce n'est pas si mal que ça. Qu'est-ce qui a vraiment changé depuis ? À bien y regarder, les peuples continuent de voter, mais ce sont les puissants qui gouvernent en coulisses. L'aristocrate ne se rend pas aux urnes, il finance les campagnes. Et l'élu, de droite comme de gauche, sert moins ceux qui l'ont soutenu par leurs voix que ceux qui l'ont porté par leurs deniers.

Faut-il alors parler de médiocratie ? Le mot semble trop indulgent. Aristo-démocratie conviendrait mieux. Il révèle l'alliance objective entre le suffrage universel et l'influence discrète des oligarchies. Ce n'est pas nécessairement un mal. Machiavel, dans son commentaire de Tite-Live, y voyait un équilibre préférable. Pendant que les élites œuvrent à leurs desseins à long terme ils rejoignent les intérêts stratégiques du pays. Et le peuple, rivé à ses intérêts immédiats, s'en trouve contenu dans ses passions. Cette dualité n'est donc pas sans vertu. Elle freine les emballements tout en préservant l'illusion démocratique, si précieuse à la stabilité.

Mais sans le contrepoids du suffrage, même symbolique, les élites finissent par écraser le petit peuple. L'exemple de Postumius, tué par ses propres soldats, illustre ce que peut provoquer une autorité sans retenue. L'épisode mérite qu'on s'y arrête.

Liberté bafouée versus justice sommaire

Tite-Live rapporte qu'un patricien, Marcus Postumius, fut élu en 414 av. J.-C., tribun à pouvoir consulaire par les comices tributes, plébéienne. Chargé de reprendre Bola aux Èques, il promit à ses soldats le partage du butin de guerre, mais une fois la ville conquise, il refusa le partage. Cette trahison, plus encore que l'absence réelle de richesses, fit naître une colère sourde dans les rangs de son armée.

Appelé à Rome pour s'opposer à une nouvelle réforme agraire et à l'envoi de colons plébéiens à Bola, il lança depuis la tribune des propos injurieux, menaçant ses propres soldats de représailles s'ils soutenaient les revendications populaires. Un tribun de la plèbe réagit aussitôt : *«Voilà le général que vous portez au pouvoir, un homme qui promet le malheur à ceux qui se battent pour lui. Et vous l'élirez encore, contre ceux qui défendent vos droits*. »

Le ressentiment gagna le camp. Lorsque Postumius envoya ses hommes pour réprimer les contestataires, un soldat fut condamné à mort de manière atroce. Ses camarades, horrifiés, protestèrent. Postumius, accouru et chercha à disperser la foule violemment. C'est alors que ses soldats, à bout de patience, le lapidèrent à mort. Ce patricien, élu pourtant par le peuple, mourut écrasé sous les pierres de ceux dont il avait trahi la confiance.

À Rome, les patriciens exigèrent une enquête. Les plébéiens s'y opposèrent. Redoutant que de nouveaux tribuns militaires issus de la plèbe ne bloquent les poursuites, le Sénat nomma un consul intérimaire en contournant l'élection populaire. La victoire institutionnelle fut patricienne, mais le peuple, lui, avait répondu au mépris par une justice sommaire.

En 413 av. J.-C., deux consuls furent élus par décision de l'interroi. À leur demande, le Sénat adopta un décret ordonnant aux tribuns de la plèbe de soumettre sans délai l'affaire du meurtre du général au jugement du *comitium*, laissant au peuple le soin de désigner les enquêteurs.

Tite-Live ne précise pas à quelle assemblée il fait référence sous le nom de *comitium*, mais tout laisse à penser qu'il s'agissait des comices

centuriates, à majorité patricienne. La décision rendue fut sage, reflet de la clairvoyance stratégique de la noblesse patricienne, en contraste avec la vision émotive et courte du petit peuple, pour qui ce jugement semblait cruel et inacceptable.

Certes, le général, lapidé à mort par ses propres soldats, avait abusé de son autorité. Mais dans un État de droit, nul n'a le droit de se faire justice lui-même. Il fallait l'arrêter légalement, non le tuer. Tolérer l'impunité pour le meurtre d'un simple citoyen affaiblit l'État ; la tolérer pour celui d'un chef militaire en sape les fondements mêmes. Que devient un peuple qui tue ses généraux dès qu'il s'en irrite ?

Patriciens et tribuns plébéiens s'accordèrent donc pour confier l'instruction aux consuls, qui parvinrent à clore l'affaire dans le calme. L'assemblée condamna certains soldats, que l'on disait déjà suicidés pour fuir la torture. Les consuls, malgré leur bonne volonté, ne purent empêcher que le peuple endurât ce verdict avec douleur.

Mais l'enrôlement pour défendre les alliés de Rome contre une agression extérieure fut, comme souvent, l'occasion pour un tribun de la plèbe de revendiquer la fameuse loi agraire qui consistait à accorder aux plébéiens leur juste part des terres conquises, terres que seuls les patriciens accaparaient, soit par donation, soit par achat au trésor public, soit encore par location. Un nouveau bras de fer s'engagea alors, tournant matériellement à l'avantage du patriciat, mais moralement au profit de la revendication plébéienne.

Nouveau bras de fer au sujet de la loi agraire

Tite-Live rapporte qu'en 410 av. J.-C. soit le premier centenaire de la République romaine fondée en 509 av. J.C. le peuple des Èques, appuyé par des mercenaires volontaires venus des Volsques, lança une attaque contre les terres des alliés de Rome. À l'annonce des premiers coups de tambour de cette guerre, le consul décida de lever une armée pour repousser l'agression. Mais il se heurta une fois de plus à l'opposition d'un tribun de la plèbe, Ménénius, instigateur du projet de loi agraire. Tous ceux qui refusaient de prêter le serment militaire trouvèrent refuge sous sa protection.

C'est alors que parvint la nouvelle de la prise d'une forteresse par l'ennemi, ce qui attisa la colère des patriciens contre Ménénius. Ceux de ses collègues qui avaient été poussés à s'opposer à son projet trouvèrent là une justification supplémentaire pour faire barrage à ses propositions.

Le conflit s'enlisant, les deux consuls prirent les dieux et les hommes à témoin pour dire : «*C'est Ménénius, en entravant la levée des troupes, qui porterait la responsabilité de tous les malheurs que l'ennemi infligerait au pays* ». Ménénius leur rétorqua avec vigueur : « *Le jour où ceux qui ont usurpé les terres publiques y renonceront, je n'entraverai plus la levée des troupes.* »

Face à l'impasse, un décret fut émis par les autres tribuns, mettant un terme au débat. Ils proclamèrent leur soutien total au consul dans toutes les mesures qu'il jugerait nécessaires pour combattre l'obstruction de leur collègue et punir ceux qui refusaient de servir. Fort de ce décret, le consul fit arrêter plusieurs réfractaires, jusque dans l'enceinte même où siégeaient les tribuns. Les autres, saisis de peur, se précipitèrent pour prêter serment.

Lorsque l'armée atteignit la forteresse occupée, les soldats combattirent avec bravoure, malgré la rancœur qu'ils nourrissaient à l'égard de leur commandant. Ils reprirent facilement la position et y trouvèrent des butins que l'ennemi avait accumulés puis abandonnés. Mais le consul ordonna aux intendants de vendre ces richesses aux enchères et d'en verser le produit au Trésor public, déclarant ouvertement que les soldats n'en recevraient leur part que le jour où ils se porteraient volontaires au service militaire.

Cela accrut encore la haine du peuple et de l'armée à son égard. Lorsque, sur décret du Sénat, furent célébrées les fêtes de la victoire, et que le consul entra en cortège dans le Forum, il fut accueilli par des chants satiriques tournant en dérision sa personne et la conscription, tandis que d'autres, à l'inverse, glorifiaient Ménénius et le louaient abondamment. Chaque fois que son nom était prononcé, les soldats scandaient des vivats. Le Sénat s'inquiéta davantage de ces acclamations que des railleries contre le consul, devenues monnaie courante. Il ne faisait plus aucun doute que Ménénius serait élu tribun militaire au

prochain scrutin. Pour prévenir cette issue jugée dangereuse, il fut décidé d'élire deux consuls pour l'année suivante.

Et puis, après la lutte autour du partage des terres conquises, le conflit reprit une fois de plus autour des élections, signe que la rivalité entre plébéiens et patriciens concernait autant le pouvoir politique que les richesses.

Autres bras de fer sur des sujets politiques divers.

Selon Tite-Live, en 409 av. J.-C., les deux consuls furent élus comme d'ordinaire par les comices centuriates, dominées par les patriciens. Ce ne fut pas du goût de la plèbe, frustrée de l'élection en lieu et place des tribuns à pouvoir consulaire par les comices tributes, exclusivement plébéiennes. Elle prit alors sa revanche lors de l'élection des questeurs.

Pour rappel, il avait été convenu que, comme pour le tribunat à pouvoir consulaire, la candidature à la *questure*, magistrature chargée de la gestion des deniers publics, serait ouverte aux deux ordres et décidée par les seules comices tributes, exclusivement plébéiennes. C'est ainsi que, pour la première fois, elles firent accéder à cette magistrature des candidats de son ordre. Trois plébéiens sur quatre accédèrent à cette charge, écartant les jeunes patriciens de renom. Ce succès fut largement favorisé par les tribuns de la famille des Icilia, adversaires résolus de l'aristocratie. Cet événement ouvrit aux plébéiens l'accès aux plus hautes magistratures, provoquant la colère des patriciens, qui ne parlaient plus de partage du pouvoir mais d'usurpation.

La tension monta encore lorsque les tribuns plébéiens bloquèrent l'enrôlement, au moment d'une attaque des Volsques et des Èques, pour contraindre le Sénat à organiser des élections de tribuns militaires à pouvoir consulaire. Ce fut accepté à condition toutefois d'en exclure temporairement la candidature des tribuns sortants, notamment les membres de la famille des Icilia.

Une fois encore, les périls extérieurs aidèrent les plébéiens à faire progresser leur cause et à forcer les patriciens à de nouvelles concessions en faveur d'un ordre sociopolitique plus équitable. Mais ce fut sans compter avec la ténacité patricienne.

Certes, les plébéiens avaient arraché au Sénat l'élection de tribuns à pouvoir consulaire, dans l'espoir d'en faire partie. Mais, par ruse, les patriciens firent élire uniquement des candidats issus de leur rang. Profitant de l'absence, convenue avec le Sénat, des tribuns de la plèbe parmi les candidats, ils présentèrent volontairement des plébéiens grossiers et indignes, détournant ainsi le vote populaire vers leurs propres candidats.

Lorsque survint une menace de guerre, le Sénat voulut imposer la nomination d'un dictateur. Deux tribuns militaires, pourtant patriciens, refusèrent, affirmant que l'honneur de conduire la guerre leur appartenait, car ils tenaient leur pouvoir du peuple. Ce refus provoqua une vive tension au sein de l'ordre patriciat.

Cherchant à forcer leur décision, le sénat sollicita une fois de plus le secours des tribuns de la plèbe, qui répondirent fièrement : "*Pas d'aide sans partage véritable du pouvoir et accès aux magistratures.*". Finalement, l'un deux, au nom du salut public, accepta de soumettre le tribunat militaire à la volonté du Sénat, permettant ainsi la nomination d'un dictateur. La guerre fut vite gagnée, mais cette crise montra combien la liberté restait fragile, tiraillée entre la résistance plébéienne et les manœuvres patriciennes.

Lors des élections suivantes, malgré une apparente ouverture, les patriciens reprirent tous les postes en trompant de nouveau le peuple, révélant combien l'accès effectif des plébéiens au pouvoir restait illusoire. Et le bras de fer ne s'arrêta pas là. Cette fois-ci, le patriciat affûta l'arme financière du trésor public pour affaiblir le pouvoir jugé exorbitant du tribunat.

Tite-Live rapporte qu'après la victoire contre les Volsques et le pillage d'Anxur, le Sénat, sans y être contraint, décida d'accorder une solde aux fantassins, jusque-là enrôlés à leurs frais. Le peuple exulta, saluant cette largesse comme une preuve de bienveillance patricienne. Il ne se doutait pas que derrière cette générosité se cachait un calcul politique.

En professionnalisant partiellement l'armée, les patriciens cherchaient à neutraliser l'un des principaux leviers des tribuns : la menace de boycotter la conscription pour arracher des concessions. Les

plus lucides dénoncèrent la manœuvre : « D’où viendra l’argent, sinon de nouveaux impôts que devront payer les mêmes soldats ? » Quelques citoyens commencèrent à s’en alarmer, mais les patriciens désarmèrent les critiques en comblant le trésor de dons spectaculaires, charrettes de cuivre en tête.

Machiavel, analysant cet épisode, y vit une ruse classique du pouvoir : anticiper une revendication pour éviter de céder sur l’essentiel. Le Sénat préférait acheter l’adhésion militaire plutôt que partager le pouvoir. Et s’il refusa de recourir aux mercenaires, comme l'observe Machiavel, ce fut par crainte qu'ils ne trahissent ou n'asservissent la République.

Ainsi, les patriciens surent transformer l’armée populaire en instrument de contrôle sans pour autant laisser aux plébéiens le vrai prix de leur obéissance à savoir l’égalité politique. Ainsi, sous les acclamations, se jouait une guerre silencieuse. La solde, présentée comme un bienfait, était en réalité une monnaie d’échange : la paix sociale plébéienne contre la perpétuation des privilèges patriciens.

Vers 401 av. J.-C., Rome, en paix sauf avec Véies, poursuivait une guerre acharnée. Pour y faire face, huit tribuns à pouvoir consulaires furent élus par la plèbe, comme d’habitude tous patriciens aux grands regrets de ses candidats plébéiens. Véies de son côté, lassée de l'instabilité des élections, élut un roi. Un acte qui aliénait les autres cités étrusques, refusant de soutenir un peuple ayant renoncé à sa liberté. Et à l’intérieur, toute contestation fut écrasée.

Forte de cette bonne nouvelle, les tribuns à pouvoir consulaires, tous patriciens décidèrent de mettre en place un blocus de la ville plutôt qu’un assaut direct. Ils construisirent pour leurs soldats des habitations destinées à l’hiver, comme jamais auparavant. À Rome, la nouvelle suscita la colère des tribuns de la plèbe, qui, après une longue période sans possibilité de protester, convoquèrent immédiatement l’assemblée pour inciter le peuple à se soulever contre les tribuns militaires.

Harangue des tribuns de la plèbe

Ils s’adressèrent ainsi au peuple : "*Voyez-vous, Romains, pourquoi le Sénat a décidé d’accorder des salaires aux soldats ? Nous savons que*

vous avez été dupés. Vous ignorez que ce que vous avez perdu, c'est votre liberté, en échange de ce 'cadeau' qui éloigne vos jeunes de la ville, les tenant prisonniers tout au long de l'hiver, sans possibilité de revenir chez eux, ni même de rendre visite à leur famille. Quelle justification pour cette mobilisation incessante ? ...

... La seule raison, c'est la crainte de ce jeune peuple, qui constitue votre véritable force, et qui travaille dans votre intérêt. Tandis que les habitants de Véies se protègent dans leurs maisons et leurs murs solides, vos soldats souffrent, endurant le froid et le travail sur la neige, dans des abris de fortune, privés de tout répit, même en hiver, une saison où les combats s'arrêtent normalement…

…Un tel fardeau militaire, infligé par l'orgueil de ces tribuns militaires tous patriciens, constitue un abus sans précédent. Jamais les consuls, même les plus arrogants, ni les dictateurs, n'ont agi de la sorte. Qu'auraient fait ces mêmes consuls ou dictateurs s'ils avaient eu l'occasion de faire souffrir ainsi le peuple romain ? Pourtant, ils ne sont que des magistrats temporaires...

...Mais vous, peuple, voyez-vous que vous mériteriez un tel traitement ? Huit tribuns militaires élus par vous-mêmes, mais aucun d'eux n'est de nos candidats. Jadis, vous n'accordiez aux patriciens que trois postes. Aujourd'hui, vous leur en confiez huit, sans qu'aucun des nôtres n'y soit élu par vous. Ces hommes de la plèbe, qui auraient pu réclamer au moins un peu de justice, n'ont eu même pas l'occasion de rappeler aux patriciens que ces soldats sont des hommes libres, non des esclaves, et qu'ils méritent de rentrer chez eux pendant l'hiver, de retrouver leurs familles et de pratiquer leurs droits civiques."

Cette prise de parole des tribuns de la plèbe ne se distingue pas seulement par la force de son argumentation et sa rhétorique, mais elle témoigne également de l'énorme poids politique que plèbe avait acquis aux yeux de ses gouvernants. Un poids qui découlait de son combat acharné pour ses droits, imposant à l'État de le respecter et de tenir compte de ses revendications. Un respect devenu indispensable à la gestion des affaires publiques, au point que les dirigeants ne pouvaient plus se permettre d'ignorer ou de transgresser ce que le peuple jugeait

essentiel à sa liberté, sous peine de se voir directement responsables devant lui.

Appius Claudius, fort de sa longue expérience en matière de lutte contre les plébéiens, se retrouva donc à l'avant-garde dans ce nouvel affrontement. Il était l'orateur parfait pour contrer les accusations et manipulations des tribuns de la plèbe. Sa prise de parole devant le peuple romain fut à la fois une défense stratégique des décisions des magistrats militaires et une attaque directe contre les ambitions des plébéiens, qu'il voyait comme un obstacle à l'unité et à la grandeur de la République. Appius n'hésita pas à rappeler au peuple que les tribuns agissaient avant tout pour leurs propres intérêts et non pour le bien commun, accusant ses adversaires d'encourager la division et la rébellion.

Riposte d'un grand chef patricien

Habitué des assemblées populaires, il monta en scène pour détruire les arguments de ses opposants en déclarant : "*Il est évident, ô Romains, que vos représentants plébéiens ont toujours agi dans leur propre intérêt. Mais cette année, vous avez enfin dissipé ce doute et j'en suis heureux. Vous avez renoncé à l'illusion persistante, particulièrement en cette époque où vos vies et vos intérêts prospèrent. Je me réjouis que vous, ainsi que la république, vous en soyez affranchis*."

Il poursuivit en exposant que la véritable menace pour la république venait de ceux qui s'opposaient à la solde des soldats, et que leurs actions ne visaient qu'à déstabiliser le peuple et affaiblir son pouvoir. Selon lui, ceux-ci, en tant qu'oisifs, désiraient que la république soit affaiblie pour pouvoir jouer de l'instabilité au profit de leurs intérêts égoïstes.

Appius Claudius se tourna ensuite vers les tribuns plébéiens et leur lança : "*Qu'êtes-vous donc ?défenseurs ou ennemis du peuple ? Vous fustigez toutes les actions des patriciens, qu'elles soient pour le bien ou contre le peuple. Vous cherchez à interdire toute relation entre le peuple et le Sénat, craignant que notre bienveillance ne séduise les citoyens et les conduise à suivre nos conseils*." Il fit valoir que le Sénat, en restant uni, aurait le pouvoir de mener Rome vers la grandeur, et que ceux qui s'opposaient à cela agissaient contre l'intérêt commun.

Puis, il aborda la question du siège de Véies, qu'il défendit comme non seulement juste, mais nécessaire. Il souligna l'importance de ne pas relâcher les efforts, citant l'exemple des Grecs qui, pendant dix ans, assiégèrent Troie pour une cause bien plus triviale. Il réfuta les critiques de ses opposants, rappelant que la guerre contre Véies était justifiée par les nombreuses attaques que cette ville avait menées contre Rome, et que l'intérêt des soldats devait être pris en compte dans le cadre de l'effort de guerre. Les soldats avaient accepté d'être rémunérés, et il était équitable qu'ils fassent un travail en retour. Si Rome voulait garantir la sécurité de son peuple et la grandeur de son armée, elle devait persévérer dans le siège de Véies.

Enfin, il souligna que l'objectif de la guerre n'était pas simplement de gagner un territoire, mais de maintenir la discipline et la moralité de l'armée. La persévérance était nécessaire, et les soldats devaient être prêts à endurer les difficultés de la guerre, même en hiver. La victoire, selon lui, viendrait avec le temps, car c'est le long siège qui briserait la résistance de l'ennemi.

Et il conclut en mettant en garde contre les conséquences d'un arrêt prématuré du siège. Un tel acte pourrait non seulement annuler tous les efforts fournis jusqu'ici, mais aussi ouvrir la voie à de nouvelles attaques contre Rome. Il souligna que, comme dans toute guerre, l'endurance et la persévérance étaient la clé de la victoire.

Ce discours, venant de ces temps révolus, est particulièrement frappant, surtout lorsque l'orateur déclare : « Dans le pays de l'ennemi, les esprits ne peuvent exprimer leur colère, car le premier à mener une protestation est immédiatement condamné à mort. Là-bas, personne n'a jamais le droit de dire ce qui se dit ici à Rome, sans crainte. » Il semble presque envier les puissants de ce pays ennemi, où le despotisme étouffe toute opposition et où le peuple est mené comme un troupeau, sans liberté de parole.

Puis Tite-Live raconte : Lorsque Appius s'adressait aux foules sur la place publique pour défendre le siège et attaquer les tribuns de la plèbe, une nouvelle inattendue parvint du front, semblant annoncer une

catastrophe militaire, mais en réalité, de manière incroyable, elle confirmait le point de vue d'Appius, car elle renforçait l'unité des deux classes du peuple romain et doublait l'enthousiasme et la détermination des soldats encerclés dans la ville ennemie.

Dans un moment de négligence de la part des gardes de nuit, après une journée fatigante, l'ennemi ouvrit une porte de sa ville assiégée et s'attaqua à l'armée romaine, lui infligeant d'énormes pertes en une heure. Lorsqu'on rapporta la nouvelle à Rome, elle sema la terreur, tant au sein du Sénat, qui redoutait l'incapacité de contenir la rébellion à Rome et dans le camp, que parmi les tribuns de la plèbe, qui craignaient que cet événement ne soit exploité par leurs opposants comme une victoire sur la république.

Cependant, de manière surprenante, des membres de la classe des chevaliers se présentèrent au Sénat, sollicitant l'autorisation de se préparer et de rejoindre le front pour renverser la situation. Chose bizarre, que Tite Live a omis d'éclaircir, car l'armée ne pouvait jamais être sans cavalerie sur le champ de bataille.

Le Sénat les remercia chaleureusement, et l'information se répandit rapidement dans la ville. Le peuple accourut au Sénat, et entendit dire par ses membres : "*Voici la classe des chevaliers qui prend l'initiative de servir la république sans attendre son tour, où que le Sénat l'envoie. Si le Sénat les envoie à la ville assiégée, ils promettent de n'en revenir que lorsque celle-ci sera conquise*." À ce moment-là, la joie du peuple fut presque incontrôlable. Patriciens et plébéiens s'unirent, partant volontaires pour venir en aide à leur armée, reconstruire les installations détruites sur le front et approvisionner continuellement le camp avec les ressources nécessaires.

En 402 av. J.-C., le siège continuait, et de nouveaux tribuns militaires furent élus. Mais avec la prolongation du siège, les dirigeants allèrent trop loin en accordant des permissions à leurs soldats et en permettant le commerce autour du camp et de la ville assiégée. Les habitants de la ville, accoutumés à cette situation, relâchèrent la garde de leurs portes, et leurs soldats sortirent pour s'occuper de leurs champs, faire des échanges commerciaux avec les villes voisines.

Dans cette négligence, l'armée romaine entra soudainement et prit la ville avec peu de pertes humaines. Mais la joie de cette victoire ne dura pas longtemps, car la guerre s'intensifia avec l'arrivée de renforts de deux peuples étrusques. La situation se compliqua encore à cause de dissensions entre deux généraux romains.

Trêve politique pour des raisons militaires.

Les Étrusques attaquèrent soudainement le camp, encerclant la ville par l'arrière, tandis que la population se rebellait contre les soldats romains à l'intérieur. Les troupes romaines se retrouvèrent à lutter sur deux fronts. Le général Verginius, commandant le camp principal, détestait son collègue Sergius, qui combattait sur les deux fronts. Il s'abstint alors d'intervenir, prétextant que son collègue ne lui avait pas demandé d'aide. De son côté, Sergius refusa toute aide pour ne pas partager la gloire. Résultat : les soldats furent pris en tenaille, et beaucoup abandonnèrent leurs positions pour fuir vers les murs de Rome.

Mis en accusation, les deux rivaux se présentèrent ensuite devant le Sénat, chacun défendant sa position. Sergius accusa son collègue Verginius. Les membres du Sénat se divisèrent sur les deux généraux, mais leurs débats furent dominés par des biais personnels, au détriment du bien commun. Cependant, les sages du Sénat suggérèrent de mettre fin à leurs mandats et de les remplacer par de nouveaux tribuns militaires. Cette proposition ne rencontra d'opposition que de la part des deux généraux responsables de la crise, qui considéraient le remplacement comme une humiliation. Ils n'étaient pas prêts à accepter ce sacrifice de leur honneur.

À ce moment, les tribuns de la plèbe retrouvèrent leur audace et menacèrent les deux généraux de prison s'ils refusaient d'obéir à la volonté du Sénat. L'un des principaux tribuns militaires patriciens prit alors la parole et dit : "*O tribuns de la plèbe, je soutiens votre appui au Sénat, car sa décision est juste. Cependant, cela ne vous donne pas le droit de faire des menaces. Cessez d'exploiter les divisions parmi nous, les patriciens, pour renforcer votre pouvoir. Quant à nos deux collègues, ils doivent se soumettre à la volonté du Sénat, sinon nous nommerons un dictateur pour les forcer à obéir*." Cette proposition fut largement

acceptée, d'autant plus qu'elle dispensait le Sénat de se voir obligé de faire appel aux tribuns de la plèbe.

Finalement, les deux généraux se soumirent et demandèrent aux comices tributes d'élire de nouveaux tribuns militaires avant la fin de leur mandat. Une fois l'élection réalisée, ils abandonnèrent leurs postes. Tite-Live omet cependant de préciser que, comme souvent, les candidats élus par la plèbe étaient encore des patriciens, au détriment des candidats plébéiens. Plus loin dans son récit, il soulignera d'ailleurs l'élection d'un premier plébéien au poste de tribun à pouvoir consulaire comme un événement exceptionnel.

Les nouveaux tribuns militaires, tous patriciens, prirent rapidement en main la situation après la défaite de Verginius et Sergius. Ils récupérèrent le camp perdu à Véies, y construisirent des fortifications et rétablirent l'ordre. En menant des raids contre les terres des Volsques, l'armée romaine sema la terreur, tout en encerclant la ville d'Anxur. Ce passage montre comment, même en période de crise, les tribuns patriciens jouaient un rôle clé dans la défense de la république, illustrant ainsi la lutte entre le patriciat et la plèbe, chacun œuvrant à sa manière pour la gloire de la république.

Reprise du conflit politique

Tite-Live rapporte que, sous les mêmes tribuns militaires, la situation se dégrada encore. Tandis que les fronts s'étendaient au nord et au sud, Rome, à l'intérieur, était secouée par le poids du recrutement, l'alourdissement des impôts, des élections irrégulières et des poursuites contre les généraux pour leur échec devant Véies.

Les exigences de la guerre imposèrent un recrutement massif, jusque chez ceux trop jeunes ou trop vieux pour servir. Tandis que tous les soldats recevaient désormais une solde, la charge fiscale s'alourdit sur les citoyens restés en ville, qui payaient ainsi de leur vie et de leurs biens.

Les tribuns de la plèbe saisirent cette occasion pour dire devant les ce qui reste foules en ville : «*Les patriciens n'ont instauré le paiement des soldats que pour accabler une partie du peuple par la guerre, et l'autre par les impôts. La guerre dure depuis trois ans et se prolonge volontairement par une série de fautes. À présent, quatre conflits se*

superposent, au point de recruter des jeunes de moins de seize ans et des vieillards de plus de cinquante. Plus de trêve entre l'été et l'hiver : on veut empêcher le peuple de respirer. Et les voilà accablés d'impôts. Lorsque les soldats rentreront, épuisés par les blessures et les années de guerre, ils retrouveront leurs biens ruinés et crouleront sous les dettes fiscales. Ce que les patriciens appellent "solde" n'est, en vérité, qu'un emprunt que la République leur réclamera, augmenté d'intérêts usuraires. ».

À la suite de ces vives protestations, les tribuns militaires tous patriciens et victorieux tentèrent d'apaiser les tensions promettant une distribution des terres conquise et la suspension de la collecte des impôts. Pourtant, ce geste intervint alors que Rome avait un besoin urgent de fonds pour payer plusieurs armées et qu'elle n'avait pas encore atteint ses objectifs militaires malgré ses victoires.

A noter que la promesse agraire visait à redistribuer des terres à la plèbe, une idée que les patriciens détestaient. Comment fut-ce possible qu'un tribun militaire patricien l'ait proposée de lui-même, sans pression ? Et quelles terres redistribuer en l'absence de nouvelles conquêtes ? Tite-Live n'en dit pourtant rien. Or ces zones d'ombre importent peu ici : il suffit de voir comment les rouages du pouvoir à Rome dans l'antiquité rappellent ceux des régimes modernes.

Election de tribuns contestée

Tite-Live rapporte qu'au milieu des protestations contre l'augmentation des impôts, l'élection des tribuns de la plèbe donna un résultat irrégulier. Le premier jour du scrutin, le nombre d'élus fut inférieur au minimum légal de dix. Violant la loi Trébonia qui imposait la poursuite du scrutin le jour suivant jusqu'à l'élection de tous les tribuns, les patriciens poussèrent les élus à compléter eux-mêmes leur nombre, en par coptation, quitte à choisir des patriciens. S'ils ne réussirent pas à imposer cette entorse flagrante à la loi, ils parvinrent néanmoins à faire élire des plébéiens acquis à leur influence.

Parmi les tribuns élus cette année-là figurait un héritier de la famille à l'origine de cette loi. Défendant l'honneur de ses ancêtres et le principe fondamental de l'élection populaire, il s'adressa au peuple en ces termes : «*Si nous avons repoussé l'assaut de ces patriciens contre nos droits, ils*

ont quand même achevé leur œuvre en contournant la loi. Les tribuns manquants n'ont pas malgré tout été élus par vous, mais cooptés par leurs pairs sous l'influence des patriciens. Si nous tolérons cet abus, bientôt il ne restera que des patriciens ou leurs acolytes parmi nous pour prétendre défendre la liberté du peuple. Détruire l'institution des tribuns, c'est anéantir les droits que nos ancêtres ont arrachés par leur retraite sur le mont Sacré.». Dans sa dénonciation, il n'épargna pas ses collègues complices, les accusant ouvertement de trahison honteuse et abjecte.

Par ce discours, la haine de la plèbe s'accrut non seulement contre les patriciens, mais aussi contre tous les tribuns de la plèbe qui avaient cédé à la tentation d'enfreindre la loi Trébonia ou qui avaient été élus sous leur influence. Pour masquer leur trahison et racheter leur faute, trois d'entre eux intentèrent un procès pour atteinte à la sûreté de l'État contre les deux généraux Verginius et Sergius, tenus pour responsables de l'échec du siège de Véies.

Par cette manœuvre, ils détournèrent la colère populaire sur d'autres têtes et apaisèrent la douleur du peuple, accablé par les lourds sacrifices d'un service militaire prolongé, la pression fiscale née de la multiplication des guerres, et les deuils causés par la perte d'un père, d'un fils, d'un frère ou d'un voisin lors du siège avorté.

Procès de deux généraux

En lançant cette accusation, ces tribuns véreux se présentèrent comme les seuls à avoir offert au peuple un moyen de venger toutes ses blessures, publiques et privées. Bien qu'ils sussent que les accusés n'étaient pas seuls responsables des malheurs survenus, ils insistèrent pour leur imputer des fautes plus lourdes que celles qu'ils reconnaissaient eux-mêmes. Leur condamnation fut aggravée par leur comportement mutuel : Verginius accusait Sergius de lâcheté, et Sergius l'accusait de trahison.

Pour ces tribuns accusateurs, ce spectacle d'accusations croisées ne pouvait s'expliquer que par l'idée d'une conspiration patricienne contre la plèbe, visant à prolonger indéfiniment la guerre. On savait que c'étaient les mêmes chefs qui, pour affaiblir Rome, avaient laissé l'ennemi ravager les installations autour de Véies, comme ils avaient jadis abandonné un

autre camp aux mains de l’ennemi. Leur but était d'épuiser la jeunesse plébéienne sur les fronts extérieurs et d’affaiblir ainsi, à Rome, le soutien populaire aux revendications de redistribution des terres et d'autres droits. Pour toutes ces raisons, l'issue du procès de Verginius et Sergius, accusés de défaillance militaire, était scellée d'avance : Sénat, peuple et collègues les avaient déjà condamnés.

Pourtant, malgré leur discrédit, ils eurent l’audace de se présenter devant la justice populaire, persuadés que leur renvoi forcé, deux mois plus tôt, avait suffi à solder leurs fautes. Ils ne comprirent pas que leur démission n’avait été qu'une mesure de sûreté, non une absolution. Quant au peuple romain, il n’avait pas oublié l'effroi de ce jour funeste où son armée, blessée et ensanglantée, fuyait aux portes de Rome. Ce jour-là, il n'accusa ni son destin ni les dieux, mais uniquement ces deux généraux debout devant lui. Ils furent lourdement condamnés à une amende, et dans le tumulte du procès, la violation tentée de la loi Trébonia sombra dans l’oubli.

Tite-Live, fidèle à son habitude, ne précise pas ce qu’il entendait par « *tribunal du peuple* ». S’agissait-il des *comices centuriates*, dominées par les riches patriciens, ou bien des *comices tributes*, expression plus directe de la plèbe ?

S’il s’agit d’un procès pour *atteinte à la sûreté de l’État* (perduellio), alors en principe, la juridiction ordinaire était celle des comices centuriates, où patriciens et riches dominaient le vote. Mais si c’est une accusation de *trahison militaire ordinaire*, liée à l’incompétence ou au manquement au commandement (imperitia ou negligentia), la compétence pouvait revenir aux comices tributes, exclusivement plébéiennes.

Or, ici, c’étaient des tribuns de la plèbe, eux-mêmes discrédités auprès du peuple, qui intentaient l’action. Leur objectif fut clair : regagner la faveur populaire en canalisant la colère du petit peuple contre les deux généraux. Cela nous laisse croire fortement qu’ils cherchèrent un tribunal où la plèbe était souveraine, c’est-à-dire les comices tributes, et non les centuriates contrôlées par les grands.

Cet événement marquait certes, une autre avancée symbolique, mais encore fragile, dans la conquête de la liberté politique par la plèbe.

Cependant, il ne faisait que mieux souligner combien l’accès réel au pouvoir demeurait verrouillé par l’aristocratie patricienne. À travers cette première brèche, c’est toute la lente et difficile marche vers l’égalité qui commence à se dessiner. Ainsi, en cette année 400 av. J.-C., un plébéien fut enfin élu tribun à pouvoir consulaire, pour la première fois depuis l’approbation de la loi en 444 av. J.-C.

Premiers plébéiens élus tribuns à pouvoir consulaire

Tite-Live rapporte qu’en l’an 400 av. J.-C., les tribuns militaires, tous patriciens, s’opposant à la perception des impôts, les généraux ne reçurent pas les soldes réclamées à grands cris par leurs troupes. Le mécontentement faillit gagner l’ensemble du camp.

Au milieu de ces troubles dirigés contre les patriciens, les représentants de la plèbe saisirent l’occasion pour réclamer, une fois de plus, un véritable partage du pouvoir : «*Il est temps, disaient-ils, d’affermir la liberté et de confier les charges laissées vacantes par la démission des deux généraux, Verginius et Sergius, à des hommes du peuple dignes de cet honneur.* »

Mais malgré leurs efforts, les comices tributes, pourtant exclusivement plébéiennes, n’élirent qu’un seul candidat issu du peuple au poste de tribun militaire à pouvoir consulaire. Et ce, pour la première fois, alors que la loi le permettant avait été votée depuis quarante-quatre ans. L’autre élu fut, comme toujours, un patricien.

Ce succès inattendu étonna autant le peuple que l’élu lui-même, un ancien sénateur plébéien, déjà âgé, qui n'avait jamais exercé auparavant aucune magistrature. Il ignorait pourquoi il avait été choisi, lui plutôt qu’un autre, pour être le premier plébéien à goûter aux débuts de cette haute dignité.

On racontait que cette élection était due au fait qu’il était le frère d’un tribun militaire qui, l’année précédente, avait triplé par trois fois la solde des cavaliers. D'autres disaient qu’il avait été choisi en reconnaissance de ses efforts passés pour réconcilier patriciens et plébéiens. Satisfaits de cette victoire, les représentants de la plèbe

cessèrent alors d'entraver la collecte des impôts et de s'opposer au fonctionnement de l'État[1].

Sauf qu'il y a là deux contradictions manifestes. Comment un homme issu de la plèbe pouvait-il être un ancien sénateur, alors que le Sénat était, jusqu'à cette époque, strictement réservé aux patriciens ? Et comment pouvait-il être le frère d'un tribun militaire, alors qu'aucun plébéien, comme on l'a vu plus haut, n'avait encore accédé à cette magistrature avant cette année-là ? Comment donc Tite-Live, si attaché à la rigueur du récit historique, a-t-il pu négliger de signaler de telles invraisemblances ? Ce n'est d'ailleurs pas la première fois que son silence face à des incohérences interroge. Mystère, donc !

Puis le même Tite-Live d'ajouter que le mandat du premier tribun militaire plébéien s'ouvrit et se conclut sans heurt. Il fut salué par les siens autant qu'il fut respecté par les patriciens. L'élection de cette année-là marqua les esprits. Un seul candidat patricien fut choisi, tous les autres tribuns élus étant issus de la plèbe. Ce succès renforça la légitimité du suffrage populaire et la confiance dans l'ouverture du pouvoir.

L'année fut marquée par un hiver rigoureux, qui paralysa les communications, mais Rome, bien préparée, évita l'augmentation des prix. En revanche, l'été apporta des épidémies dévastatrices. Face à cela, le Sénat décréta des festins sacrés pour apaiser les dieux, libérant les prisonniers comme signe de clémence divine, et proclamant la paix entre tous.

Profitant de la crise, Véies et ses alliées étrusques attaquèrent Rome. Grâce aux compétences des nouveaux tribuns militaires, presque tous plébéiens, la riposte romaine fut décisive. Pris de panique, les habitants de Véies fermèrent leurs portes aux fuyards, les abandonnant ainsi à la vengeance des Romains.

Mais cette victoire n'était que celle d'une bataille, et non de la guerre. Celle-ci ne fut véritablement remportée qu'avec la chute de Véies, prise sous le commandement d'un dictateur nommé par le Sénat. C'est alors qu'un autre débat éclata au Sénat autour du sort du butin de guerre.

---

[1] Tite Live [5,12] Bilan de l'année. Élection des tribuns militaires (400)

Sort d'un butin de guerre

Bien avant la victoire, le dictateur se croyait déjà maître de Véies sous son autorité, avec un butin surpassant tout ce que Rome avait conquis jusque-là. Craignant d'irriter les soldats par une répartition trop maigre ou les patriciens par une générosité excessive, il écrivit au Sénat : « *Par la grâce des dieux et les efforts de nos soldats, Véies tombera bientôt. Que veut votre assemblée que nous fassions du butin ?* »

Ce moment est, pour nous, l'un des plus éloquents de l'histoire romaine. Un dictateur aux pouvoirs presque absolus qui redoutait à l'avance le jugement du peuple après son mandat. Preuve de l'équilibre arraché entre plébéiens et patriciens au terme d'un long combat pour une répartition plus équitable du pouvoir et des richesses. Fait unique à Rome et à Athènes dans l'Antiquité.

Tite-Live rapporte ensuite que le Sénat se divisa en deux camps. Le premier proposait de publier un décret au nom de la République disant que quiconque souhaitait une part du butin attendu après la chute de Véies n'avait qu'à rejoindre le camp établi devant la ville. Le second camp s'opposait à cette générosité jugée inédite, injuste et dangereusement excessive.

Selon lui, si l'on estimait criminel de verser à l'État des sommes prélevées sur un ennemi, alors il fallait les consacrer au paiement des soldats. Ainsi, la pression fiscale sur les citoyens s'en trouverait allégée, et les bénéfices profiteraient équitablement à toutes les familles, sans que des mains oisives ou prédatrices ne s'emparent du dû des combattants ; ceux-là mêmes qui, souvent plus lents à piller, sont pourtant toujours prêts à répondre à l'appel lorsqu'il s'agit d'affronter la peine et le danger.

À cela, un opposant répondit : «*La répartition de ces richesses suscitera toujours soupçons et ressentiments, accusations et désordre. Il vaut mieux apaiser le peuple par une telle largesse, qui atténuera sa pauvreté et le fardeau fiscal qu'il endure depuis tant d'années. Peut-être y verra-t-il une récompense après tant d'épreuves, au terme d'une vie souvent vieillie dans la guerre…*

… Et en s'emparant eux-mêmes du butin, même modeste, ils en ressentiront plus de joie que s'ils recevaient davantage des mains d'un

autre. Le dictateur nous consulte pour ne pas en porter seul la responsabilité. Que le Sénat, lui aussi, s'en remette au peuple, et laisse chaque citoyen prendre sa part de ce que le sort des armes voudra bien lui accorder. »

Ce fut cette position qui l'emporta. le Sénat y voyant un moyen sûr de gagner en popularité. Il publia un décret autorisant tout citoyen désireux de participer au pillage de Véies à rejoindre le camp, sous le commandement du dictateur.

Tite-Live résume la chute de la ville de Véies en ces termes : « *Ce jour-là fut tout entier consacré à massacrer et déchirer l'ennemi, et à piller une ville plongée dans le luxe*. »

Le lendemain, le dictateur mit aux enchères les prisonniers de l'ennemi. Et le produit de cette vente fut le seul versé au trésor public. Ce qui provoqua la colère du peuple. Ainsi tomba entre les mains des Romains cette cité qui avait tenu dix étés et dix hivers de siège, et qui était la plus fastueuse de toutes les villes étrusques.

Et conformément à la loi qui régissait la fonction de dictateur, le général, une fois sa mission accomplie, renonça à sa charge et rentra à Rome en triomphateur, accueilli comme l'un de ces grands héros que Rome célèbre dans son histoire.

Ce fut alors que les Volsques et les Èques envoyèrent des émissaires pour demander la paix. Rome l'accepta, non parce que ces ennemis l'avaient méritée, mais parce qu'elle aspirait enfin au repos après tant d'années de guerre et d'alerte permanente.

Mais le sort du butin et de la terre ne fut pas le seul problème à résoudre. Le sort de Véies occupée elle-même continuait de hanter Rome, avec une loi du tribun de la plèbe Lucius Appuleius, qui proposait de partager le peuple entre Rome et Véies occupée. Projet d'une république à deux têtes, assez lourd de conséquences négatives politiques pour les patriciens.

La république à deux tête

Après la prise de Véies en 396 av. J.C. les troubles politiques à Rome ne cessèrent pas. Tite-Live note que, cette année encore, de

nouveaux tribuns militaires à pouvoir consulaire furent élus par les comices tributes exclusivement plébéiennes, étaient encore tous patriciens. Ils poursuivirent la guerre contre Capène et les Falisques, alliés traditionnels de Véies occupée. La première, dévastée, demanda la paix à Rome, acceptée à condition qu'elle paie pendant un an les soldes des troupes romaines. La guerre contre les Falisques, elle, continua. Mais pendant ce temps, à Rome, les tensions politiques s'aggravaient. Pour apaiser les tensions, les patriciens proposèrent d'installer trois mille citoyens dans le territoire volsque, chacun recevant trois arpents et demi de terre.

Mais ce geste, sous ses airs de générosité, fut vite perçu comme une manœuvre contre la liberté. Ce que le peuple réclamait, c'était l'égalité à Rome même ou tout près, et non pas une consolation trop loin de la République. On murmurait alors : «*Pourquoi envoyer des Romains en exil dans les Volsques, alors que Véies, belle, prospère et conquise depuis peu, s'offre à nous ?* » On ne calmera donc pas un peuple assoiffé de justice en l'envoyant labourer des terres si loin. Ce débat soulignait un enjeu fondamental. La liberté du peuple ne se mesure pas seulement à l'absence de chaînes, mais à sa capacité à vivre dignement là où il le souhaite.

Bientôt, une nouvelle idée fit son chemin. Et si l'on divisait Rome en deux ? Une moitié du peuple s'installerait à Véies, l'autre resterait dans la ville d'origine, formant ainsi une République à deux têtes. Ce fut l'objet de la proposition de loi du tribun de la plèbe Lucius Appuleius. Une proposition, qui fut relancée plus tard avec force après le sac de Rome par les Gaulois en 390 av. J.C. Elle fit frémir cette fois-ci les patriciens. Ils y virent une menace directe à leur pouvoir arstocratique, et refusèrent avec véhémence : «*Plutôt la mort que voir Rome partagée ! Mieux vaut un seul foyer de troubles qu'en créer deux. Qui, parmi nous, voudrait que Véies l'emporte sur Rome ?* » Ce rejet trahissait une peur plus grande encore : celle de voir le peuple romain se réapproprier sa liberté dans une nouvelle et assez riche cité, affranchie du poids des traditions aristocratiques.

Le débat faillit dégénérer. Si le sang ne coula pas, ce fut grâce à l'intervention de vieux sénateurs qui, au péril de leur vie, s'interposèrent entre les deux camps opposés. Leur autorité, leur âge, et le respect qu'ils

inspiraient suffisaient à retenir les coups. Mais cette paix fragile montrait bien à quel point la liberté de parole et de revendication restait vulnérable, menacée à chaque instant par le spectre de la discorde civile.

Au même moment, l'ancien dictateur, artisan de la conquête de Véies, s'insurgeait en s'écriant : «*La promesse faite aux dieux. Un dixième du butin, n'avait été tenue que sur la valeur des biens mobiliers. Rien n'avait été versé sur la valeur des terres et immeubles conquis. Comment s'étonner de la folie d'un peuple qui préfère tout à l'honneur de ses dettes sacrées ?* » Cette question, pourtant religieuse en apparence, révélait un autre pan de la liberté romaine : la tension entre la volonté populaire et les obligations morales imposées par les élites, souvent au nom des dieux. Manière peut être de détourner le débat par les patriciens sur la proposition de loi du tribun de la plèbe Lucius Appuleius.

Le Sénat, embarrassé, consulta le grand pontife, qui donna raison au dictateur : l'offrande aux dieux devait inclure l'or. Faute de fonds publics, les femmes romaines offrirent spontanément leurs bijoux. Ce geste, né de la piété plus que d'une ambition politique, frappa le Sénat. Dans cette république naissante, elles participaient aux devoirs civiques sans réclamer de droits, bien loin des revendications des suffragettes anglaises qui, près de deux millénaires plus tard, clameraient : « *Pas de vote, pas d'impôt.* »

Tite-Live rapporte qu'une fois les tensions religieuses apaisées, l'affaire n'échappa pas pour autant aux critiques des représentants de la plèbe, qui revinrent avec leur proposition de loi de leur tribun Lucius Appuleius, qui proposait de partager le peuple entre Rome et la très riche ville de Véies, occupée depuis peu.

Cet acte n'était pas simplement une proposition législative, mais une tentative pour le peuple d'affirmer une volonté politique propre, en dehors du contrôle des élites à Rome. Le débat se prolongea jusqu'à la fin de l'année, et le peuple choisit de reconduire les mêmes tribuns favorables à cette loi. Les patriciens, en réaction, soutinrent les mêmes opposants que l'année précédente, si bien que la composition des dix nouveaux tribuns militaires resta presque inchangée. Mais ils allèrent plus loin. Usant de leur influence, ils firent élire l'un des leurs, le même ex-dictateur Furius Camillus, surnommé ***Camille***.

Le recours à Camille n’était pas uniquement une question de compétence militaire, mais un moyen pour les patriciens de renforcer leur mainmise sur les affaires de Rome, en plaçant un opposant à la plèbe à un poste clé. Ce choix ne visait pas tant la guerre que le contrôle des décisions politique populaires. Les tribuns de la plèbe, conscients de cette manipulation, choisissent de se retirer de la scène, attendant que Camille quitte Rome pour mener campagne contre les Falisques.

Ce choix stratégique, dicté par le rapport de force, révèle la fragilité persistante de la liberté plébéienne à Rome : même les représentants du peuple étaient contraints de plier devant les décisions de l’élite militaire et politique, fût-ce au détriment de leur propre agenda.

Cette guerre contre les Falisques, pourtant, ne fit que renforcer le prestige de leur adversaire. L’ennemi, d’abord réfugié derrière les murs de sa cité, crut prudent d’attendre. Camille le força à sortir en ravageant ses terres et en incendiant ses récoltes. Il établit son camp non loin, dans un terrain escarpé que l’on croyait imprenable. Les soldats furent mécontents de voir le général verser tout le butin au trésor public, mais ils continuèrent malgré tout à lui témoigner un profond respect.

Quant à la suite, légendaire ou pas, elle est des plus remarquables et mérite d’être citée dans tous ses détails. Un épisode où la victoire sur Faléries résulta non d’un siège ou d’un assaut, mais de la trahison de son maître d’école.

Trahison d’un maître d’école

Tite-Live raconte qu’à *Faléries,* tous les enfants de la noblesse étaient confiés à un seul maître chargé de leur instruction, selon une tradition toujours vivante en Grèce c'est à dire jusqu’à son époque au début de l’ère chrétienne. En temps de paix, ce précepteur avait l’habitude de les emmener hors de la ville pour leurs jeux et leurs exercices. Même en temps de guerre, il continua, s’éloignant un jour jusqu’au camp romain, où il livra ses élèves au général Camille en déclarant : « *Je vous remets la ville de Faléries en vous livrant les enfants de ses principaux citoyens.* »

Camille, indigné, lui répondit : «*Tu ne trouveras ici ni peuple ni général assez lâche pour accepter un présent aussi vil. Nous n’avons*

aucun traité avec ton peuple, mais il existe entre nous des lois dictées par la nature. À la guerre comme en paix, il y a des règles : nous combattons des hommes armés, non des enfants. Toi, tu veux offrir la victoire par une infamie ; moi, je la veux comme un Romain, par le courage, l'effort et les armes. » Puis il fit lier le traître et le remit à ses élèves, qui le reconduisirent à Faléries en le fouettant.

Devant ce geste, les Falisques furent frappés de honte et d'admiration. Leur Sénat décida d'envoyer des ambassadeurs à Camille, puis à Rome. Devant le Sénat, ils déclarèrent : « *Pères conscrits, vous et votre général nous avez vaincus d'une manière digne des dieux. Nous préférons vivre sous vos lois que sous les nôtres. Envoyez prendre nos armes, nos otages et notre ville : jamais vous n'aurez à vous plaindre de notre fidélité.* »

Camille fut honoré à Rome. En signe de soumission, les Falisques payèrent la solde de l'armée pour toute l'année. La paix fut conclue, puis Camille repartit en guerre contre les Èques, qu'il vainquit entièrement.

On aimerait bien que l'épisode du *maître traître* et de la *réaction chevaleresque* de Camille soit vrai. Mais les historiens modernes tiennent à nous décevoir. Il n'y a pas unanimité, certes, mais un large consensus s'accorde pour y voir une fiction morale, voire une construction littéraire de Tite-Live. Destinée aux Romains de son époque impériale, cette histoire visait surtout à idéaliser et à exalter les valeurs d'une république perdue qu'il chérissait profondément.

Pourtant, il nous est difficile d'ignorer que toute la suite, la reddition de *Faléries* sans combat, les négociations diplomatiques avec le Sénat, l'acceptation du tribut, n'aurait pas eu lieu sans l'épisode de la trahison du maître d'école. Sur ce point, Tite-Live fut peut-être plus sage que nos historiens modernes quand il déclara ne rien affirmer ni démentir des faits remontant à ces temps reculés. Aujourd'hui, cet épisode paraît trop beau pour être vrai. Beaucoup peinent à croire qu'il ne fut pas cousu de fil blanc, et certains vont jusqu'à soupçonner Tite-Live lui-même de l'avoir inventé pour exalter une République qu'il regrettait profondément. Pourtant, force est de constater que, sans cet épisode, tout le reste s'écroule. Il nous paraît donc plausible, si ce n'est vrai, tant il est solidement enchâssé dans un enchaînement d'événements cohérents.

À peine la paix conclue avec Faléries mit-elle un terme à la campagne militaire de Camille que Rome replongea dans ses tensions internes. La proposition d'un tribun visant à installer une partie du peuple à Véies, récemment conquise et proche de Rome, refit surface, ravivant les divisions. Un procès fut intenté contre deux anciens tribuns de la plèbe, accusés de connivence avec les patriciens au détriment des intérêts politiques de leur propre ordre.

Procès de deux tribuns de la plèbe

Tite-Live rapporte que les dix tribuns de la plèbe étaient divisés : d'un côté, les partisans de la loi sur la migration vers Véies ; de l'autre, leurs collègues opposés à ce projet, en connivence avec les patriciens. N'ayant pas réussi à faire aboutir leur proposition durant leur mandat, les promoteurs du projet décidèrent de se représenter. En réaction, les patriciens mobilisèrent toutes leurs ressources pour faire élire les tribuns qui leur étaient favorables. Mais le vote tourna à l'avantage des plébéiens.

Pour se venger de ce revers électoral, les patriciens obtinrent du Sénat un décret ordonnant l'élection de deux consuls à la place de tribuns militaires. Ce furent deux figures détestées de la plèbe. Ils furent élus pour la première fois après quinze années consécutives de gouvernement par des tribuns militaires.

La nouvelle composition du collège des tribuns de la plèbe, désormais débarrassé de l'opposition favorable aux patriciens, se mit à revendiquer avec vigueur l'adoption de la loi sur la migration à Véies. Les deux consuls s'y opposèrent farouchement, ce qui attisa encore la colère populaire. Les tribuns saisirent l'occasion pour poursuivre deux anciens collègues devant l'assemblée du peuple, c'est à dire les comices tributes exclusivement plébéiennes, les accusant d'avoir trahi leur mandat en servant les intérêts du Sénat contre ceux de leur classe. Le Sénat intervint pour les défendre, en reconnaissance de leurs services. Mais la fureur populaire fut plus forte que la solidarité sénatoriale. Et quand bien même innocents, les deux accusés furent lourdement condamnés à une amende.

Ce jugement provoqua un profond ressentiment chez les patriciens. Camille, l'ancien dictateur, éclata de colère et dénonça ce qu'il appelait une injustice du peuple : «*En attaquant des hommes issus de leur propre*

rang, les plébéiens viennent de priver leurs représentants du droit à la contradiction. Ce faisant, ils sapent l'autorité de leur propre institution tribunitienne. Eux qui espéraient voir émerger une force capable de tenir tête aux patriciens, les voilà qui refusent toute voix discordante en leur sein. Or, si plus rien, parmi les tribuns, ne vient contenir leur excès, les patriciens trouveront d'autres moyens pour les réprimer. »

Il reprocha enfin aux consuls d'avoir gardé le silence face à la perte de confiance des citoyens envers ces deux tribuns de la plèbe qui avaient pourtant servi loyalement le Sénat. Mais son réquisitoire, bien au-delà des bornes de la réserve qu'exigeait sa position, ne fit qu'attiser davantage la colère du peuple contre lui et contre son ordre.

Face à l'ascension du pouvoir politique des plébéiens romains, la noblesse se retrouva contrainte de s'abaisser, pour les supplier au nom des dieux, les de larmes aux yeux baignés, pour qu'ils votent en comices tributes la loi proposée par leurs tribuns. La loi qui aurait conduit à la migration vers Véies du peuple occupé et à l'abandon de Rome le terre sacrée du peuple souverain, la terre natale qui avait offert à leurs ancêtres les droits dont ils jouissaient encore jusqu'à ce jour.

Quand la noblesse s'abaisse pour supplier les masses

Tite-Live rapporte que Camille, l'ancien dictateur, ne cessait d'exhorter le Sénat à rejeter ce projet porté par les tribuns de la plèbe. Il déclarait : «*Le jour où le peuple descendra en masse sur la place publique pour voter cette loi, il se souviendra qu'il s'y est jadis rassemblé pour défendre ses foyers, les temples de ses dieux et la terre même qui l'a vu naître. Quant à moi, si l'on me permet d'évoquer la gloire acquise lors de ces grandes campagnes pour la patrie, je serais fier, certes, de voir prospérer la ville de Véies, que j'ai conquise, et dont la prise demeure le signe éclatant de ma victoire. Mais je considère comme un crime de vouloir transférer le peuple romain dans une cité occupée, abandonnée par les dieux immortels. Ce serait échanger la terre d'une nation victorieuse contre celle d'un peuple vaincu*. »

Portés par l'enthousiasme suscité par les paroles de ce grand homme, les patriciens descendirent le jour du vote sur la place publique, rangés en files serrées, jeunes et vieux confondus. Ils se dispersèrent parmi les électeurs des vingt et une tribus, tous plébéiens, leur serrant la

main, les suppliant, les larmes aux yeux, en répétant : «*Ne tournez pas le dos à cette patrie que vous et vos pères avez défendue avec bravoure. »* Ils désignaient autour d'eux les temples, invoquant les divinités *: «Par votre pouvoir, ne condamnez pas le peuple romain à l'exil sur la terre d'un ennemi. Ne le poussez pas à regretter la conquête de Véies en abandonnant à Rome*. »

Puisqu'ils ne recouraient ni à la force ni à la menace, et qu'ils sollicitaient les électeurs par des prières et des appels au respect des cultes, ils parvinrent à éveiller chez la majorité la crainte du courroux divin. Le vote tourna alors à leur avantage. La majorité des tribus rejeta la loi. Les patriciens en furent comblés de joie.

Le lendemain, le Sénat fit publier un décret accordant à chaque citoyen romain sept arpents de terres à Véies. Cette distribution ne fut pas limitée aux seuls chefs de famille. Tout homme libre, dans chaque foyer, en bénéficia. L'espoir d'un enrichissement rapide par cette libéralité encouragea la croissance des familles.

Cependant, il y a vraiment lieu de s'étonner de cette soudaine générosité patricienne. Sauf que les tribuns, en proposant leur loi de migration, pourtant rejetée, ils ont obtenu, sans le redemander ni exercer de pression, ce qu'ils réclamaient depuis des décennies : une loi agraire et au meilleurs endroit tout près de Rome. Une loi qui permit enfin une répartition plus équitable des richesses entre plèbe et patriciat, et à terme, un partage plus juste du pouvoir politique, pourquoi pas ? Ainsi, le don des terres nouvellement conquises à l'ensemble du peuple valait, en réalité, bien mieux que le projet de transfert d'une partie du peuple à Véies qui avait tant inquiété les patriciens.

Mais alors que Rome semblait sur la voie d'un nouvel équilibre entre les classes, porté par la paix intérieure et le partage des terres, une menace extérieure inattendue surgit du nord. Les terribles Gaulois faisaient leur apparition sur la scène italienne.

Début des ennuis de Rome avec les Gaulois

Tite-Live raconte que grâce à la générosité des patriciens, deux consuls furent élus sans que le peuple ne s'y oppose, alors qu'il préférait

jusque-là les tribuns militaires. C'est à cette époque qu'un homme du peuple prétendit entendre une voix prophétisant une attaque gauloise imminente sur Rome. Mais, comme souvent, on ignora son avertissement, d'autant que le nom même de ce peuple « Gaulois » était inconnu aux Romains.

Et comme si les avertissements divins ne suffisaient pas, Rome exila Camille, le héros de Véies, ville prise après dix ans de siège, et que Falériés avait ensuite livrée d'elle-même, touchée par la noblesse du vainqueur. C'était pourtant le seul homme capable de sauver Rome de la menace annoncée.

Un tribun du peuple l'accusa de mauvaise gestion des butins de Véies. Ses partisans, en majorité plébéiens, lui dirent : «*Quelle que soit l'amende, nous la paierons pour toi. Mais nous ne pouvons témoigner de ton innocence.* » Camille s'exila alors, priant les dieux de faire regretter à sa patrie cette injustice. Il fut condamné par contumace à une lourde amende.

Quant à l'origine des Gaulois, inutile d'en rapporter tous les détails donnés par Tite-Live. Disons simplement qu'ils vinrent du nord de l'Europe, s'installèrent en Gaule, la France actuelle, et cherchèrent ensuite à s'étendre, franchissant les Alpes. Le dernier groupe entra en contact avec Rome après avoir vaincu les Étrusques au nord de Rome, et pris la ville de *Clusium*. C'est là que l'histoire nous rattrape.



Tite-Live dit que le peuple de *Clusium* fut effrayé par le nombre, la stature et l'équipement étrange des Gaulois, ainsi que par leur réputation de conquérants. Bien qu'ils n'aient aucun traité avec Rome, sinon le fait d'avoir refusé d'aider Véies, ses dignitaires envoyèrent des messagers à pour lui demander secours. Le Sénat refusa, mais envoya quand même des ambassadeurs pour adresser un message de paix. Il était sage de le préférer à la guerre et de ne pas attaquer un peuple qui ne lui avait causé aucun tort.

Mais ces ambassadeurs furent mal choisis. Ils étaient rudes, plus gaulois que romains par leur comportement. Quand ils exposèrent leur message, les Gaulois répondirent : «*Nous ne vous connaissions pas, Romains, mais nous admirons que vous soyez venus défendre vos amis. Si vous êtes pour la paix, alors vos alliés doivent céder une part de leurs terres. Sinon, nous les attaquerons devant vous.*» Les Romains répliquèrent : «*De quel droit exigez-vous les terres d'autrui sous menace ? Et que faites-vous en pays étrusque, vous les Gaulois ?* » La réponse fut claire : «*Notre droit, c'est notre épée. Tout appartient aux braves.* »

Pour nous, ce discours incarne la loi de la jungle, le règne de la force. L'histoire humaine en fut souvent le théâtre. Même Rome, pacifique sous Romulus et Numa, elle connut la guerre contre voisin à partir du règne de Tullus, moins par goût de conquête, que pour secouer les Romains de leur oisiveté.

Sous la République, le Sénat craignait les guerres car elles donnaient un pouvoir politique dangereux à la plèbe qui formait l'essentiel de l'armée. Ainsi, l'intérêt intérieur de Rome coïncidait avec le respect du territoire des voisins. Ses guerres furent défensives. Elle conclut des alliances au sud avec les Latins, à l'est avec les Sabins. Et si elle fonda des colonies, ce fut pour prévenir de futures attaques.

Tite-Live raconte ensuite que la réponse provocante des Gaulois enflamma les Étrusques, qui prirent les armes. Les trois ambassadeurs romains, violant leur devoir de neutralité, combattirent aux côtés des Étrusques, et l'un d'eux fut tué. Leur bravoure les trahit. Les Gaulois comprirent alors qui ils étaient. Indignés, ils interrompirent le combat contre *Clusium* pour porter plainte à Rome et exiger qu'on leur livre les ambassadeurs coupables.

Le Sénat, tout en reconnaissant la faute, refusa de livrer des hommes aussi estimés et laissa le peuple trancher. Par défi ou orgueil, celui-ci élut l'année suivante comme tribuns militaires les deux ambassadeurs fautifs. Les Gaulois y virent une provocation et jurèrent de marcher sur Rome.

L'on peut s'interroger sur cette attitude romaine, si ouvertement provocante envers les Gaulois. D'un côté, les Patriciens refusaient de sacrifier des hommes illustres, dont le prestige rejaillissait sur leur ordre. De l'autre, ils avaient probablement pris soin de rapporter au peuple les propos outrageants des Gaulois, qui justifiaient leur invasion par la seule force des armes, proclamant que tout revenait aux hommes courageux. C'était la loi de la jungle. Or, accepter cela en Italie revenait à légitimer toutes les guerres d'agression contre Rome. Restait à savoir si les Romains sauraient repousser ceux qui, venus du nord, prétendaient imposer leur droit par la force.

Quant au Sénat, il se déchargea habilement de toute responsabilité en laissant le peuple trancher. Et les comices tributes, à leur tour, rejetèrent le fardeau sur les coupables eux-mêmes, en les élisant tribuns militaires pour l'année suivante. Ainsi, chacun préservait son honneur… et ses intérêts. Mais les Gaulois, piqués au vif, ne se contentèrent pas de paroles. Ils mirent leur menace à exécution. Bientôt, Rome allait subir l'une des plus grandes humiliations de son histoire : le sac de la ville. Une catastrophe qui faillit mettre un terme définitif à l'aventure romaine. Et l'histoire, alors, n'aurait retenu de celle des Romains rien de plus que ce qu'elle a retenu de celles des Grecs et des Perses.

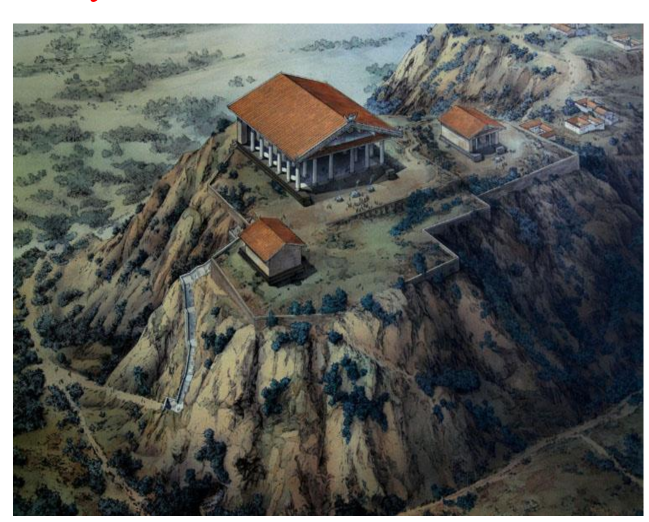
Le sac de Rome

Tite-Live rapporte qu'en présence d'un péril aussi imminent, Rome avait coutume de nommer un dictateur, comme elle l'avait fait à plusieurs reprises pour repousser les attaques de ses voisins. Mais cette fois, face à la menace d'un peuple étranger à l'Italie, elle ne prit ni cette mesure d'exception ni les dispositions nécessaires à sa défense. Les tribuns militaires élus, qui par leur imprudence avaient provoqué cette guerre, prenaient à la légère l'ennemi et se préparaient à l'affronter avec nonchalance, comme s'il s'agissait d'un conflit ordinaire. Les Gaulois comprirent que les Romains les méprisaient lorsque ceux-ci élurent pour commandants les ambassadeurs qu'ils avaient outragés. Alors leur colère

s'enflamma, et ils marchèrent, à la tête d'une armée immense et redoutée, vers ceux qui les avaient défiés. Sur leur passage, ils criaient aux villes terrifiées et aux fuyards : « *Nous allons à Rome*. »

Comme à l'accoutumée, nous vous épargnons le récit détaillé des tragiques événements longs fastidieux. Disons simplement que les Romains sortirent à la rencontre de l'ennemi, loin de Rome, mais non loin de Véies. Mais à la vue de l'ampleur des forces gauloises et de la faiblesse des leurs, la panique les gagna. Comprenant que la bataille était perdue d'avance et que se battre équivalait à se suicider, ils jetèrent presque tous leurs armes et prirent la fuite. Certains se réfugièrent à Véies, d'autres coururent se retrancher dans Rome. Ceux que la chance n'épargna pas périrent, déchiquetés ou noyés dans le Tibre.

Tite-Live poursuit pour dire qu'avant même que l'ennemi n'atteigne Rome, restée sans défense et dont les portes étaient grandes ouvertes, les patriciens sans la plèbe décidèrent de rassembler leurs jeunes, leurs femmes, leurs prêtres, leurs objets sacrés et leurs provisions nécessaires, pour se retrancher tous ensemble sur la colline du Capitole et dans la citadelle fortifiée.



Site de la colline du Capitole et de la citadelle fortifiée de Rome

Ce repli visait à préserver un noyau de vie et de liberté patriciennes dans l'espoir qu'un jour Rome renaisse, après l'occupation, grâce à ceux qui s'y étaient retranchés.

Dans la ville, ne restèrent comme patriciens que les vieillards, dont certains sénateurs, accompagnés de quelques femmes. Ceux-là préféraient se livrer à l'ennemi, voire mourir, plutôt que de survivre à la catastrophe imminente. Ils voulaient aussi éviter de peser sur les réserves alimentaires limitées du Capitole, ne sachant combien de temps durerait le siège. Quant à la plèbe, elle s'éparpilla en fuyant Rome, par groupes ou seuls, au gré du hasard. Ni elle ni ses jeunes ni ses femmes ne furent admis dans

les refuges fortifiés, comme si seuls les patriciens étaient les véritables citoyens et les autres des étrangers.

Quand les Gaulois entrèrent dans Rome, ils la trouvèrent presque vide, hormis ceux qui s'étaient barricadés sur le Capitole et dans la citadelle. Ils découvrirent ainsi les anciens patriciens, assis dans leurs fauteuils d'ivoire devant leurs maisons, parés de leurs plus beaux habits, défiant l'envahisseur avec un calme solennel.

Les Gaulois furent d'abord saisis d'étonnement et de respect. Jusqu'à ce qu'un soldat, passant la main sur la barbe d'un vieillard, qui les portaient longues, se voie frapper sur la tête avec le bâton du sénateur. Ce geste déclencha la fureur du soldat, qui le tua. Ce fut l'étincelle. Le massacre, le pillage, les destructions et les incendies s'ensuivirent.



Représentation d'un vieux patricien entouré de gaulois, dont l'un joue avec sa barbe.

Les Gaulois tentèrent ensuite de prendre le Capitole et la citadelle, mais essuyèrent une résistance acharnée. Beaucoup périrent. Ils se résolurent donc à assiéger les hauteurs. Mais là, ils commirent une grave erreur. En incendiant la ville, ils détruisirent toutes ses réserves de blé et de céréales. Et les campagnes alentours n'en contenaient plus. Dès lors, leur situation devint bien pire que celle des patriciens réfugiés dans les hauteurs fortifiées. Une partie de leur armée fut alors envoyée piller les villes et campagnes voisines pour y trouver de quoi se nourrir.

Alors que Rome sombrait sous l'occupation gauloise, c'est dans l'exil que se joua un épisode décisif du salut de la République. À Ardée, cité alliée du Latium, l'exilé Camille, injustement chassé par ses concitoyens, saisit l'occasion d'un retour en grâce.

Revanche de Camille le proscrit

Tite-Live rapporte qu'heureusement pour Rome, le destin dirigea les Gaulois affamés vers Ardée, où vivait Camille, le général en exil.

C'est lui qui avait fait tomber Véies après dix ans de siège, et c'est à lui que Falériess'était rendue, touchée par sa noblesse. Malgré ces hauts faits, le peuple romain l'avait condamné. Or, lorsque le conseil d'Ardée fut réuni pour débattre de la menace imminente, Camille, bouleversé par la chute de sa patrie, se précipita à l'assemblée et prit la parole pour dire : *« Anciens amis et nouveaux concitoyens, ne croyez pas que j'aie oublié ce que vous avez fait pour moi. Le danger qui nous menace commande à chacun de se dépasser. Comment vous montrer ma reconnaissance si je me tais ? Où pourrais-je mieux vous servir qu'à la guerre ? Je n'ai jamais été vaincu au combat. C'est dans la paix que j'ai été chassé par mon propre peuple…*

…Quant à vous, c'est l'heure de rendre à Rome ce que vous lui devez. Ces Gaulois sont hardis et puissants, mais indisciplinés. Ils effraient plus qu'ils ne combattent. Ils ont pris Rome sans lutte, mais le Capitole leur résiste encore. Aujourd'hui, las du siège, ils errent en groupes désordonnés, ivres, endormis à même le sol, sans garde ni précaution. Leurs victoires faciles les ont rendus négligents. Si vous aimez votre cité, vos terres, prenez vos armes cette nuit et suivez-moi. Je ne vous conduis pas à une bataille, mais à une exécution. Si je ne vous les livre pas comme des moutons prêts pour l'abattage, alors acceptez que je reçoive de vous le même sort que Rome m'a infligé. »

Tous savaient que Camille était le plus grand chef de guerre de son époque. Son appel fut entendu. À la nuit tombée, les hommes se rassemblèrent selon ses ordres. Non loin de la ville, ils surprirent les Gaulois endormis, sans défense. Ce ne fut pas un combat, mais une boucherie. Les Gaulois furent égorgés dans leur sommeil. Ceux qui s'éveillèrent prirent la fuite dans la panique, parfois vers leurs propres ennemis. D'autres, dispersés dans la campagne, tombèrent entre les mains des habitants venus les exterminer. Mais ce fut sans compter avec la vengeance inopinée des voisins étrusques.

Les Étrusques choisirent ce moment critique pour envahir les terres romaines et les piller, par pure malveillance, sans aucune pitié ni compassion. Pourtant, Rome avait été leur voisine durant près de quatre siècles, avant d'être envahie par un ennemi venu d'au-delà de l'Italie. Puis, sur le chemin du retour, chargé de butin, ils décidèrent d'attaquer

également la ville de Véies, où stationnait une garnison romaine représentant le dernier espoir de libérer Rome.

Du haut des remparts de Véies, les soldats romains observèrent la scène avec dégoût. Humiliés, ils laissèrent éclater leur colère et disaient : « *Voilà les Étrusques qui profitent de notre détresse pour se venger, alors que c'est par la témérité de nos ambassadeurs que nous avons détourné l'assaut des Gaulois de leurs terres vers notre propre cité.* » Ils étaient sur le point de sortir aussitôt pour riposter, mais leur commandant les convainquit de différer l'attaque jusqu'à la tombée de la nuit. Il ne leur manquait qu'un chef à la hauteur de Camille. Malgré cela, leur offensive obtint le même succès que celle que Camille avait menée à Ardée.

La nuit suivante, ils surprirent les survivants et les anéantirent, puis rentrèrent victorieux à Véies, auréolés de deux succès consécutifs. La force et le courage de cette garnison s'amplifièrent avec l'arrivée continue de Romains errants et d'alliés latins. Le moment était venu de libérer Rome. Toutefois, il manquait encore à cette armée un général pour la diriger. La ville elle-même leur rappela alors le nom de Camille.

Rappel de Camille au pouvoir à la rescousse de Rome

Là, s'étaient réunis bon nombre de soldats qu'il avait déjà menés à deux victoires éclatantes. Tous tombèrent d'accord pour le rappeler d'exil, depuis Ardée, mais seulement après avoir obtenu l'accord du Sénat, retranché sur le Capitole à Rome. Ce geste témoignait du profond attachement des Romains à la souveraineté du droit et à l'autorité des institutions, même dans les pires circonstances.

Un héros se glissa dans la ville en empruntant un conduit d'eau non gardé par les Gaulois assiégeant Rome. Le Sénat fut convoqué et réunit les trente curies patriciennes, les comices curiates, pour obtenir leur approbation du rappel de Camille et de sa nomination à la dictature.

Il faut noter que ce recours aux *comices curiates*, restées depuis longtemps exclusivement à caractère religieux, pour nommer Camille dictateur correspondait à la vieille procédure électorale en vigueur sous la royauté. Les Romains réactivèrent cette institution parce qu'elle conservait, selon eux, une valeur religieuse essentielle en des temps

exceptionnels, notamment en l'absence des autres organes constitutionnels mixtes unissant plèbe et patriciat.

Tite-Live rapporte que Camille fut ainsi nommé dictateur en son absence. Des envoyés furent dépêchés à Ardée pour le ramener à Véies, où il fut accueilli avec solennité, investi par le Sénat et les curies patriciennes comme chef suprême de tous les soldats romains qui s'y étaient regroupés.

À ce moment-là, les Gaulois, toujours à Rome, étaient exténués par la faim et décimés par les maladies, à tel point qu'ils brûlaient désormais leurs morts, las de les enterrer. Épuisés, ils se résignèrent à exiger une rançon en or pour lever le siège du Capitole. Mais les Romains assiégés n'étaient guère en meilleur état. Affamés à leur tour, ils feignaient la vigueur pour ne pas encourager l'ennemi à espérer leur reddition. Ils finirent toutefois par accepter l'offre de rançon, affirmant qu'ils le faisaient pour libérer leur ville, et non par faiblesse.

Un tribun militaire, mandaté par le Sénat, descendit alors négocier, puis revint avec l'or destiné à l'ennemi. Mais, s'apercevant d'une fraude sur la balance, il protesta. Le chef gaulois jeta alors son épée dans la balance pour l'alourdir, déclarant avec menace : *«Malheur aux vaincus*.» Ce fut alors qu'un retournement décisif se produisit.



Représentation du chef de l'armée gauloise plaçant son épée sur la balance pour fausser la pesée

C’est à cet instant que Camille arriva avec son armée. Il ordonna au tribun de reprendre l’or et enjoignit les Gaulois de regagner leurs positions pour livrer bataille. Face à leur objection, invoquant un accord conclu, il répondit que tout traité passé après sa nomination, et avec un magistrat de rang inférieur, était caduque selon les lois de Rome. Il les somma alors de se préparer au combat.

En résumé, Camille vainquit l’ennemi après une occupation de Rome qui dura sept mois. Il extermina les derniers survivants et libéra la ville. Il y fut accueilli comme jamais auparavant et reçut l’insigne honneur d’être proclamé second fondateur de Rome, après Romulus. Contre les usages et de façon exceptionnelle, le Sénat le pria alors de conserver la dictature en cette période critique, afin de pouvoir opposer son autorité nouvelle à l’ancien projet de migration à Véies, relancé à nouveau par les tribuns de la plèbe après l’incendie et la ruine de Rome. Et ce fut une fois de plus Camille qui entreprit une bataille politique cette fois-ci, à la rescousse de la ville éternelle, contre ses adversaires de l’intérieur.

Tite-Live rapporte que par crainte que les dieux, offensés une seconde fois, ne punissent Rome, le dictateur Camille obtint du Sénat un décret ordonnant la reconstruction des temples profanés par les Gaulois, la construction d’un temple en l’honneur de l’homme qui avait prophétisé leur attaque sans être écouté à cause de sa condition modeste, et la consécration de l’or prévu pour la rançon de la ville. Il institua pour cela un collège de prêtres chargé de veiller à l’exécution de ces décisions.

Certes, nous ne croyons pas aux superstitions païennes des Romains. Mais si nous les rapportons ici, c’est pour souligner combien la religion, aussi irrationnelle fût-elle, imprégnait leur vie sociale et politique de ces époques reculées. Nous reproduisons ci-dessous le discours de Camille, non pour son contenu religieux, mais pour la puissance rhétorique qui l’anime, une marque des peuples antiques comme les Romains et les Grecs.

Tite-Live poursuit pour dire qu’après avoir rempli ses devoirs religieux, Camille s’opposa fermement au projet des tribuns de transférer le peuple de Rome, qui venait d’être incendiée par les Gaulois, à Véies, cette ville ennemie récemment conquise. Il convoqua alors le peuple pour

l'en dissuader et lui déclara : «*Romains, vous ignorez combien il m'est pénible d'entrer à nouveau dans des querelles politiques. Mon exil à Ardée m'avait au moins épargné cela. Je ne suis revenu que sur l'appel du Sénat, sur votre appel, pour servir la patrie – non pour reprendre un poste, mais pour lui rendre sa place antique…*

...J'aimerais me taire, mais je dois à ma patrie la vérité. Quel sens cela aurait-il de libérer Rome pour ensuite l'abandonner ? Quand les Gaulois occupaient le Capitole, des dieux et des hommes y tenaient encore. Et maintenant que nous avons vaincu, devrions-nous partir ? Alors notre victoire aurait fait plus de mal que nos défaites...

...Même sans traditions religieuses anciennes, l'expérience récente suffirait à nous rappeler le poids des dieux dans nos affaires. Voyez nos succès : toujours liés à la piété. Et nos échecs toujours liés à la négligence du sacré. Qui donc peut nier que notre salut est venu de Jupiter, qui nous a rendu le courage, l'arme, et même la terreur dans le cœur de l'ennemi ? Et pourtant, vous oubliez déjà...

....Rome est une ville bâtie sur les présages, les serments et les rites. Chaque lieu est consacré, chaque sacrifice à son moment et son lieu. Allez-vous abandonner cela ? Des familles ont risqué la mort pour accomplir leurs rites en pleine guerre. Allez-vous, en temps de paix, trahir ce que même la guerre n'a pas fait renier ?...

...Certains disent : si nous allons à Véies, faisons-y nos rites. Mais il y a des choses qu'on ne fait que sur le Capitole. D'autres, fondées sur le lieu et le temps, garantissent la continuité de l'État. Peut-on les déplacer sans profanation ? Nos ancêtres ont conservé les rites d'Albe et Lavinium. Pourrions-nous installer les nôtres dans la cité d'un ancien ennemi ?...

...L'argument du confort, du "tout est prêt à Véies", ne tient pas. Ce projet de migration existait avant même l'attaque gauloise. Vous ne l'avez pas soutenu alors que Rome était intacte. Pourquoi le faire maintenant qu'elle est ruinée ? Hier, le départ eût été une option glorieuse. Aujourd'hui, ce serait un abandon honteux. On ne dira pas : "les Romains ont conquis Véies", mais : "les Gaulois les ont chassés de Rome"...

...Et quand nos ennemis reviendront, car ils reviendront, ils s'installeront librement dans une ville que nous leur aurons livrée. Peut-on accepter que les Volsques ou les Èques deviennent les Romains d'aujourd'hui, et que vous deveniez les Véientes ?...

...Nous avons pour refuge ce qui fut le berceau de notre État : la hutte de notre fondateur. Pourquoi, nous qui sommes paysans et bergers comme nos ancêtres, ne rebâtirions-nous pas nos maisons au lieu d'exiler notre nation ? Eux ont fondé Rome au milieu des bois et des marécages. Nous, il ne nous resterait qu'à réparer ce qui a brûlé, car le Capitole, la citadelle, et les temples sont encore debout...

...Et si demain un incendie ravageait Véies, irions-nous ailleurs encore ? Alors Rome ne serait plus une terre, une patrie, mais un assemblage de murs. Or moi, en exil, ce n'était pas le forum qui me manquait, mais ses collines, ses plaines, le Tibre, et ce ciel même où j'ai vu le jour...

...Ce lieu n'a pas été choisi au hasard. Il est sain, il est stratégique : près de la mer mais pas vulnérable à ses flottes. Il ouvre vers le monde tout en offrant la sécurité. Les dieux et les hommes ont choisi cet endroit. Ce serait folie que de les trahir. »

L'on touche ici et une fois de plus un point central de l'historiographie antique. Ce discours attribué à Camille frappe par sa puissance rhétorique, presque théâtrale. Ce qui subjugue le lecteur moderne, c'est de voir que, dans une Rome encore convalescente, où tout semblait perdu, le verbe pouvait encore porter la nation, que l'éloquence, à elle seule, pouvait empêcher le transfert d'un peuple entier de sa patrie en ruine à une ville très riche et récemment occupée. On y entend une Rome qui se relève elle même par la parole de l'un de ses illustres citoyen.

Mais cette grandeur soulève inévitablement et comme toujours une question : est-ce bien un discours authentique ou encore un artifice littéraire de Tite-Live ? Comme souvent chez lui, selon les historiens modernes pour qui les faits sont trop impressionnent et les discours trop beaux, la frontière entre l'histoire et la mise en scène morale est floue. Il n'était pas témoin des faits et écrivait bien plus tard, en pleine transition républicano-impériale. Il voyait dans Camille une figure presque

fondatrice, un second Romulus. Ce discours sert peut être pour lui à glorifier Rome en lui prêtant une résistance morale digne de sa grandeur.

Mais, même si ce discours n'a probablement pas été prononcé tel quel, sa puissance réside précisément dans l'idéal qu'il incarne : celui d'un homme qui, au milieu des ruines de Rome, oppose non pas une armée, mais un plaidoyer solide et assez convaincant à l'exil de son peuple de chère et sacrée patrie vers Véies ville de l'ennemi occupée.

Puis Tite-Live rapporte que les discours de Camille, nourris de motifs religieux, émurent la foule. Et un signe du ciel dissipa les doutes. Alors que le Sénat délibérait, un officier romain cria à ses soldats en traversant le Forum : « *Porte-enseigne, plante ton étendard ici, nous ne trouverons pas de lieu meilleur*. » Le Sénat y vit un présage divin, l'accepta, et le peuple l'approuva d'une seule voix. Le projet d'abandon de Rome fut ainsi rejeté, et la reconstruction débuta aussitôt.

Camille face à la critique moderne

Certains historiens modernes ont encore la tendance de juger les récits antiques trop beaux pour être vrais. Ainsi, Camille entre autres, héros de la chute de Véies après un siège de dix ans, son bannissement injuste, son retour triomphal, sa victoire contre les Gaulois, son opposition aux déménagements vers Cérès, et son rôle dans la reconstruction de Rome, sont souvent considérés comme une construction patriotique, trop héroïque pour être authentique. Cependant, faute de preuves contraires, cette critique repose sur des conjectures. Elle ne fait que projeter un soupçon moderne sur un récit ancien. Ces historiens semblent suggérer que ce qui a séduit Tite-Live ne nous séduit plus, simplement parce que c'est trop beau pour être vrai. Mais Tite-Live, lui, fait preuve de plus de prudence et de sagesse, reconnaissant que ces récits sont tellement anciens qu'il lui est impossible de vérifier leur historicité, et qu'il les rapporte sans les confirmer ni les renier.

Néanmoins, bien que des doutes existent, il n'y a pas de preuves irréfutables pour renier aussi l'historicité du sac de Rome par les Gaulois, et l'événement est largement accepté comme ayant eu lieu, même si ses détails restent sujet à débat. Toute fois ce sac de Rome n'entraîna pas la fin de la République, mais il en mit à jour les failles profondes. Alors que le peuple se relevait du traumatisme, une nouvelle élite émergeait

lentement mais sûrement, issue à la fois de l'ancien patriciat et des plébéiens enrichis. Cette nouvelle classe dirigeante s'imposa grâce à ses ressources financières et sa capacité à gouverner où l'aristocratie de naissance céda alors peu à peu la place à une aristocratie de fortune. Ce fut sous ce nouveau jour que renaquit la république romaine.

Renaissance de la république

Tite Live rapporte que 'État distribua tuiles et matériaux, à condition que les travaux s'achèvent en un an. Chacun bâtit sa maison là où il le pouvait, sans plan d'ensemble. On négligea l'alignement des rues et des places. Les anciens égouts se retrouvèrent ainsi sous des maisons. La ville, rebâtie dans l'urgence, perdit son ordre et sa beauté.

Ainsi les anciens auteurs, suivis par Tite-Live, témoignèrent de leur attachement au raffinement de l'urbanisme romain, dès l'époque royale. Mais la grandeur d'une civilisation ne se mesure pas à ses monuments. Si Rome n'avait été qu'un village de cabanes, mais animé d'un combat pour la justice entre riches et pauvres, elle aurait valu mieux que bien des empires aux fastes ostentatoires et aux peuples traités comme du bétail.

Rome renaît donc des ses cendres dans le désordre, mais avec une détermination intacte. Car l'essentiel n'était pas dans l'alignement de ses rues, mais dans la fidélité de son peuple à sa terre, à ses lieux sacrés, et à son idéal de liberté partagée. Ce fut une victoire morale sur la tentation du renoncement à la terre mère, la preuve que l'attachement à la patrie peut triompher même dans les ruines.

En guise d'introduction à cette nouvelle ère de l'histoire de Rome, Tit Livie à résumé l'évolution politique de la cité. Après avoir relaté la fondation de Rome, sa conquête par les Gaulois et sa libération par le dictateur Camille, il décrit les principales phases de la république : l'ère des rois, remplacée par celle des consuls élus annuellement, puis les dictateurs en période exceptionnelle. Par la suite, les commissaires se substituèrent à ces magistrats, avant que le système républicain ne réintègre les institutions consulaires et dictatoriales, tout en introduisant une nouvelle magistrature militaire, dotée de pouvoirs consulaires. Cependant, ce système de gouvernance se répartit entre différentes fonctions, ne partageant pas un même pouvoir au sein d'une seule

magistrature. Les événements furent marqués par des guerres extérieures et des luttes internes entre les plébéiens et les patriciens.

Malgré cette évolution, l'histoire de Rome demeurait obscure, en raison du manque de sources écrites et de la destruction causée par l'incendie provoqué par les Gaulois, qui anéantit les archives publiques et privées. Tite-Live entend néanmoins rapporter, avec plus de clarté, les événements de cette "seconde naissance" de Rome, lorsque la cité, renaissant de ses cendres, reprit vie en veillant désormais à mieux préserver ses archives.

Il poursuit en expliquant que, après l'aide précieuse de Camille pour redresser la république, celle-ci refusa de lui permettre de quitter son poste de dictateur avant la fin de l'année, comme l'exigeait la loi. Par la suite, les Romains mirent en place des "interrois", chargés d'organiser les élections des nouveaux magistrats.

Pendant ce temps, un tribun de la plèbe accusa Q. Fabius, un des ex-ambassadeurs élu ensuite tribuns militaires, de provoquer les Gaulois et d'avoir causé leur invasion de Rome. Fabius, bien qu'ayant trahi ses ennemis pour s'allier avec les Étrusques, mourut avant de pouvoir se présenter devant le tribunal, et certains soupçonnèrent même un suicide.

Une fois le mandat des "interrois" terminé, les nouveaux tribuns militaires commencèrent leur tâche en recherchant les lois romaines et les archives des rites religieux, endommagées lors de l'incendie. Bien que certaines lois, comme les Douze Tables, soient rendues publiques, les rites religieux furent maintenus secrets, réservés aux prêtres patriciens, renforçant ainsi le lien de dépendance des plébéiens envers la classe dirigeante à travers la religion. De plus, ils fixèrent les dates des fêtes religieuses où le travail, tant privé que public, était interdit, y compris celles des sessions judiciaires.

Mais alors que la République pansait à peine ses plaies et réorganisait ses fondements religieux et civiques, de nouvelles guerres éclatèrent, cette fois de toutes parts, contraignant Rome à rappeler Camille à la dictature.

De retour à Rome après ses victoires contre les Volsques, les Èques et les Étrusques, pour défendre la République menacée de toutes parts, Camille vendit les prisonniers, transforma leur valeur en or, et en fit don aux temples, en remerciement aux dieux. Il accorda la citoyenneté romaine à tous les volontaires issus des cités étrusques désormais soumises à Rome, leur attribua des terres, et fit créer pour eux quatre nouvelles tribus, portant le total à vingt-cinq.

Mais cette mesure soulève bien des questions. Tite-Live ne dit pas si ces nouveaux citoyens furent intégrés parmi les patriciens ou les plébéiens. Sous la monarchie, certains étrangers devinrent patriciens, voire rois, mais sous la République, les inégalités entre les deux ordres rendaient un tel accueil improbable : ils furent sans doute rangés parmi les plébéiens.

La création de nouvelles tribus avait un impact politique considérable. Les patriciens n'étaient majoritaires que dans quatre tribus sur vingt-et-une, soit un cinquième du corps civique. Avec vingt-cinq tribus, ce poids tombe à un huitième. Comment expliquer que les patriciens aient accepté un tel recul d'influence ?

Autre énigme : d'où provenaient les terres distribuées ? Les campagnes romaines n'étaient pas vides ; il fallut donc, sans doute, exproprier des patriciens. Pourquoi acceptèrent-ils pour ces nouveaux venus ce qu'ils avaient toujours refusé aux plébéiens ? Mystère.

Enfin, un décret sénatorial ordonna le retour à Rome des citoyens installés à Véies. Ils protestèrent, mais durent obéir. La reconstruction de la ville fut menée à bien avant la fin de l'année, avec des édifices plus majestueux qu'auparavant, dont le Capitole, rebâti depuis ses fondations.

Alors que Rome était en pleine reconstruction, les tribuns de la plèbe tentèrent de mobiliser les foules sur la place publique pour relancer l'exigence d'un partage équitable des richesses entre les deux ordres, à travers l'adoption de lois agraires. Ils désignaient les terres devenues propriété de l'État, après leur conquête sur les Volsques par le dictateur Camille. Ils dénonçaient la forte présence patricienne sur ces terres, devenue plus importante encore que celle des Volsques avant leur expulsion. Ils disaient : «*L'ennemi s'y était jadis installé par la force des*

armes, mais les patriciens, eux, s'y étendaient aujourd'hui par une usurpation pure et simple du domaine public. Si les tribuns n'intervenaient pas pour réclamer un partage équitable, les patriciens finiraient par s'approprier la totalité de ces terres et il n'en resterait rien pour la plèbe ».

Mais ce discours ne suffit pas à séduire les foules ni à les faire venir sur la place. Accaparées par les nombreux travaux de reconstruction, les masses s'en tenaient à l'écart. Épuisées par le poids des dépenses que ces travaux exigeaient, elles n'avaient ni l'énergie ni les moyens d'exploiter les terres qu'on leur promettait.

C'est alors que réapparut dans le récit de Tite Live un dignitaire patricien qui prit le relais pour défendre cette même plèbe. Elle l'apprécia, certes, mais sans que cela n'aboutisse à autre chose qu'à la perte de sa tête. Qu'un plébéien, tribun ou simple citoyen, défende les siens, cela allait de soi. Et même s'il s'avérait complice des patriciens, il ne risquait souvent rien. Mais qu'un patricien se mette à défendre les plébéiens, voilà ce qui devenait dangereux. Manlius Capitolinus fit pourtant ce choix risqué. Avide de reconnaissance après son exploit contre les Gaulois sur le Capitole, exploit qu'il jugeait égal à ceux de Camille mais que les Romains oublièrent bien vite, il s'engagea dans ce combat. Il y perdit tout. Il y perdit la vie.

L'affaire Capitolinus

Tite-Live rapporte qu'en 385 av. J.C. furent élus six tribuns militaires, tous comme à l'accoutumée d'origine patricienne. Aux difficultés extérieures dues aux alliés latins et herniques s'ajouta une crise intérieure, survenue de là où nul ne l'attendait : un soulèvement né d'un patricien célèbre, auréolé d'une gloire ancienne. Déjà consul en 392 av. J. et Surnommé Capitolinus en souvenir de sa bravoure, il s'était illustré la nuit où il sauva le Capitole de la prise par les Gaulois, lors de l'occupation de Rome en 390 av. J.-C. quand les Romains se retranchent dans la citadelle du Capitole.

Une nuit, les assaillants ont escaladé silencieusement la falaise et atteignirent le sommet sans alerter personne. Mais les oies sacrées de Junon, épargnées malgré la famine, donnèrent l'alerte en poussant des cris stridents. Marcus Manlius, commandant de garnison, s'éveilla alors,

cria pour réveiller ses hommes, et frappa de son bouclier le premier Gaulois à atteindre le sommet. L'ennemi chute, entraînant les autres dans sa dégringolade. Et avec si peu, Manlius devient dès lors un héros républicain.

Hautain et méprisant envers ses pairs, il dirigeait désormais toute sa rancune contre un seul d'entre eux, Camille, héros célèbre pour ses victoires et ses vertus. Il enviait la répétition de ses magistratures suprêmes et de ses commandements militaires. Il reprochait aux Romains d'en faire trop à son sujet. Il refusait même de considérer comme ses collègues ceux qui étaient jadis élus en même temps que lui, les traitant plutôt comme des subalternes.

À ses yeux, Camille n'aurait jamais pu libérer Rome du siège gaulois si lui-même n'avait auparavant sauvé le Capitole. Pour discréditer davantage son rival, il prétendait que Camille n'avait osé affronter les Gaulois qu'en voyant l'or de la rançon prêt à être livré. Espérant s'en emparer, il aurait alors galvanisé ses troupes, plus attirées par le butin que par l'honneur du combat. Quant à lui, il avait affronté les ennemis en armes depuis les hauteurs du Capitole, les précipitant de ses propres mains dans la mort. À la différence de Camille, dont la gloire était partagée avec l'ensemble de son armée, lui n'avait dû sa victoire à personne. Pour prendre sa revanche il prit parti pour les plébéiens contre les siens.

Parti pris pour la plèbe

Gonflé de ces pensées et d'un tempérament enclin à la colère et à la violence, il jugeait que les patriciens ne l'avaient jamais élevé à la place qu'il méritait. Il fut ainsi le premier patricien à rompre avec son ordre, se mettant à dialoguer avec les tribuns de la plèbe et à soutenir leurs causes. Il attaquait le Sénat et cherchait à gagner la sympathie des foules misérables. La passion populaire l'emporta sur la raison, et sa notoriété grandit sans qu'il en soit vraiment digne, selon ce que rapporte Tite Live.

Il n'hésita pas à adopter les lois agraires proposées par les tribuns de la plèbe, qui étaient leur principal instrument de contestation, et il s'attaqua à la confiance des citoyens envers les institutions publiques. Il leur rappelait le poids accablant des dettes, qui menaçait les Romains non seulement de misère et d'humiliation, mais aussi de chaînes et

d'esclavage, fléaux insupportables pour tout homme libre. Ces dettes, immenses et multiples à cause des travaux publics, pesaient même sur les plus riches.

Dans ce climat de tensions internes, la guerre contre les Volsques et la défection des alliés latins et herniques fournissaient un prétexte pour instaurer une autorité forte. Mais c'est surtout la révolte de Capitolinus qui poussa le Sénat à nommer Cornelius Cossus dictateur pour affronter cette situation critique de la République. Celui-ci redoutait plus les troubles internes que la guerre extérieure, mais il préféra d'abord affronter les Volsques, soit par urgence militaire, soit dans l'espoir qu'une victoire extérieure renforcerait son autorité pour régler les problèmes domestiques.

À peine achevée la campagne contre les Volsques et leurs alliés, le dictateur fut rappelé par le Sénat pour faire face à l'agitation intérieure croissante, menée désormais par Capitolinus passé à l'action. Un ancien centurion, connu pour sa bravoure, avait été condamné à l'esclavage pour dettes. Son créancier l'avait emmené en servitude. Capitolinus accourut alors au milieu du Forum avec ses partisans, libéra l'homme des mains de son maître et prononça un discours virulent contre l'orgueil des patriciens et la cruauté des usuriers. Il déplora la misère du peuple et la disgrâce de ce valeureux soldat. Il s'écria : « *Ai-je sauvé le Capitole de mes propres mains pour voir un camarade d'armes traîné sous mes yeux vers l'esclavage, comme un ennemi capturé ?* » Il paya la dette de l'homme et l'affranchit.

Le soldat s'en alla en invoquant les dieux et les hommes comme témoins de la générosité de Capitolinus, qu'il priait de récompenser comme un véritable père du peuple. Il montra alors aux foules les cicatrices de ses combats, disant : « *Pour la République, j'ai déjà payé mille fois ce que je devais, mais l'usure m'a écrasé. Si je suis encore vivant aujourd'hui, c'est grâce à Capitolinus, à qui je dois désormais tout. Je lui offre mes forces, ma vie, mon sang. Désormais, mon attachement n'est plus à la patrie ni aux dieux, mais à cet homme seul*. »

Touchée par ces paroles, la plèbe transféra toute sa fidélité à Capitolinus. Celui-ci, pour renforcer encore son emprise sur elle, décida de vendre ses biens. Il possédait à Véies une terre précieuse, qu'il mit aux

enchères en déclarant : « *Ceci et le reste de mes biens sont à vendre pour vous, Romains, afin que nul d'entre vous ne soit réduit à la dette et aux chaînes.* » Les esprits s'enflammèrent, prêts à suivre un défenseur de la liberté en tout et partout, quelle que soit la voie qu'il emprunterait.

Comme les tribuns de la plèbe, il multipliait les accusations contre le Sénat. Sans en être certain lui-même, il affirma que les Gaulois avaient laissé des trésors d'or, dérobés ensuite par les sénateurs. Il disait aux pauvres : « *Les sénateurs ne se sont pas contentés d'envahir les terres publiques. Ils ont aussi volé le trésor de la République. Si nous le récupérons, il suffira à effacer vos dettes.* » L'espoir d'un tel butin séduisit les foules, qui virent dans l'appropriation de cet or une trahison. Car cet or devait servir à la rançon versée pour la libération de Rome, et chaque citoyen avait contribué à sa collecte. Naquis alors l'affaire de l'or public prétendu volé par le patriciat.

Affaire de l'or public

La foule mit alors la pression sur Capitolinus pour qu'il révèle la cachette de ce supposé trésor. Il répondit qu'il la leur montrerait en temps voulu. Mais les esprits n'avaient déjà plus d'autre obsession que ce trésor, et la crédibilité de Capitolinus en dépendait entièrement désormais.

Lorsque le dictateur fut rappelé à Rome par le Sénat à son retour de campagne, les esprits étaient suspendus à l'espoir de voir enfin révélé le trésor tant annoncé. Il convoqua les sénateurs autour de lui et leur ordonna de le suivre jusqu'au siège du gouvernement, sur la place publique, où une foule les attendait. Là, il chargea un officier du tribunal de faire comparaître Capitolinus. Celui-ci obtempéra, mais arriva entouré d'une foule acquise à sa cause et prête à l'affrontement. Le spectacle qui s'offrit alors aux Romains fut celui de deux camps opposés, sénateurs d'un côté, peuple de l'autre, chacun derrière son chef, comme deux armées sur un champ de bataille.

Le dictateur imposa le silence, puis s'adressa à Capitolinus, le meneur de la contestation, en ces termes : « *Je prends les dieux à témoin que les patriciens romains sont capables de s'entendre avec le peuple à ton sujet et sur la question que je vais te poser. Tu as laissé croire aux foules que les trésors des envahisseurs, cachés selon toi par les grands patriciens, suffiraient à rembourser leurs dettes. Je ne te traiterai pas de*

menteur, ni ne mettrai en doute ta sincérité. Bien au contraire, je t'encourage à libérer le peuple romain du poids de ses dettes, à dénoncer et faire tomber ceux qui siègent sur ces fonds publics détournés. Mais si tu ne le fais pas, c'est soit parce que tu as part au butin, soit parce que tes allégations sont mensongères. Et dans ce cas, je te ferai enchaîner, car je ne tolérerai pas plus longtemps que tu enflammes les masses par de vains espoirs. »

Capitolinus répondit à la foule : « *Je ne me suis pas trompé lorsque je vous ai dit que le Sénat n'avait pas désigné un dictateur pour combattre l'ennemi, mais pour me combattre moi, et vous avec moi. Le voici, abandonnant une guerre prétendue pour m'attaquer personnellement. Et voilà qu'il avoue être le chef des créanciers usuriers contre le peuple. Il voudrait faire de la sympathie que vous me portez un crime, pour se débarrasser de moi. Mais ce qui l'irrite, lui et ceux qui siègent avec lui au Sénat, c'est de vous voir rassemblés autour de moi. Qu'ils vous arrachent donc à moi non par la violence, mais par leur bienveillance. Qu'ils intercèdent pour vous, qu'ils vous épargnent le fouet, qu'ils vous protègent de l'infamie et de l'esclavage. Qu'ils soulagent la misère des autres par la richesse qu'ils possèdent. Où faut-il les pousser à faire un effort ? Qu'ils acceptent de ne réclamer qu'une partie déterminée des dettes dues, et qu'ils déduisent de leurs créances tout ce qu'ils ont déjà perçu en intérêts…*

… Vous me demandez pourquoi je suis le seul à défendre les opprimés ? Je vous répondrai comme si vous me demandiez pourquoi j'ai été le seul à sauver le Capitole des ennemis. Alors, j'ai agi pour tous. Aujourd'hui, j'agis pour chacun. Quant au trésor des Gaulois, il existe bien. Mais vous me demandez où il se trouve, et c'est ce qui complique les choses. Pourquoi me poser cette question, alors que vous en connaissez la réponse ? Pourquoi m'ordonner de révéler ce que vous cachez vous-même sous votre toge ? Si rien n'a été détourné, produisez-le vous-même ici. Ce n'est pas à moi de dévoiler ce que vous avez volé, mais à vous de le restituer au grand jour. »

Pour nous, il convient ici de marquer l'exceptionnalité d'un tel événement dans un monde ancien où la norme était le pouvoir absolu. Voici un ancien dignitaire devenu simple citoyen, accusé de semer le trouble dans la cité, et que l'on n'arrête ni ne jette en prison sans qu'il soit

publiquement interrogé par l'autorité suprême du pays, en pleine place publique, devant l'assemblée du peuple. Il parle librement, sans être interrompu, et va jusqu'à accuser d'abus celui-là même qui l'interroge, sans subir de violence. Dans les régimes despotiques, il suffit que le tyran se fâche, même contre un proche, pour le punir à sa guise, voire l'écraser comme un insecte. Cela n'empêchait que Capitolinus fut emprisonné.

Capitolinus emprisonné puis libéré

Tite-Live poursuit pour dire que le dictateur enjoignit Capitolinus de cesser ses détours et ses insinuations. Il exigea une preuve de ses dires ou un aveu de sa faute et de son mensonge à l'encontre du Sénat. Mais Capitolinus refusa de répondre selon les termes de son accusateur. Le dictateur ordonna alors qu'on l'arrête et qu'on l'enferme. Et dès que l'agent judiciaire le saisit, Capitolinus se mit à crier : « *Ô grand et bienveillant Jupiter, et vous, dieux du Capitole, est-il juste d'abandonner ainsi un soldat qui vous a défendus seul contre l'ennemi ? Vous satisfait-il de voir ces mains enchaînées, elles qui repoussèrent les Gaulois loin de vos temples ?* » Aucun des démunis présents ne pouvait entendre ces paroles ni voir cette humiliation sans un profond sentiment de peine rapporte Tite Live. Et cela a suffit pour le revoir libre.

Tite-Live rapporte qu'aucun tribun de la plèbe, ni aucun citoyen, n'osa s'opposer ouvertement au dictateur, ni même lever les yeux vers lui ou ouvrir la bouche. Toute la ville semblait s'être inclinée devant l'autorité légitime, surtout depuis que Capitolinus avait refusé de révéler l'emplacement du trésor supposé. Mais ce silence n'effaça pas les soupçons persistants à l'égard des grands patriciens, accusés d'avoir détourné l'or. Capitolinus n'avait pas perdu l'espoir de voir perdurer la sympathie des faibles à son égard, d'autant qu'il avait publiquement dénoncé les dettes accablant les démunis. On dit, rapporte Tite Live, qu'une grande partie du peuple, par tristesse, cessa de changer de vêtements ou de les laver. Certains citoyens laissèrent pousser leur barbe et négligèrent leur apparence en signe de deuil, et passaient chaque jour devant l'entrée du cachot où il était enfermé.

Au lieu de récolter la gloire que lui valait sa victoire militaire, le dictateur attira la haine à cause de l'arrestation de Capitolinus. Dans Rome, il n'avait pas vaincu un ennemi par les armes mais écrasé un

citoyen au nom de la loi. On disait alors de lui qu'il ne manquait à l'orgueil du dictateur qu'une seule joie, celle de traîner Capitolinus captif devant son char de triomphe. L'insurrection était proche, et seul un décret du Sénat permit de l'éviter. Il annonçait la fondation d'une colonie sur le territoire latin, dont les terres seraient partagées entre deux mille citoyens, chacun recevant deux arpents et demi. Ce geste généreux, décidé sans qu'aucune demande n'ait été formulée, fut cependant très mal interprété. Le peuple y vit un pot-de-vin offert en échange de son silence sur le sort de son héros emprisonné. Le remède que croyait apporter le Sénat devint ainsi un ferment de révolte.

Lorsque le dictateur abandonna sa charge, comme l'exigeait la loi, la crainte qu'il inspirait disparut avec lui et les voix commencèrent à se libérer. On entendit alors dénoncer cette habitude du peuple romain à honorer ceux qui le défendaient, pour ensuite les abandonner dans l'épreuve, comme s'il les avait engraissés pour mieux les livrer à l'abattoir. Les foules ne quittaient plus les abords de la prison où était enfermé Capitolinus, et veillaient même de nuit. Elles menaçaient d'enfoncer les portes si leur volonté n'était pas exaucée. C'est alors que le Sénat émit un décret ordonnant la libération du détenu. Mais cette décision ne mit pas fin aux troubles. Elle donna au contraire à la foule un chef patricien.

Il ne faut pas croire que cette libération ait constitué une grâce accordée à un homme reconnu coupable. Capitolinus n'avait encore été jugé par personne. Il était simplement en détention provisoire. Et puisque la loi romaine exigeait un accusateur pour qu'un procès ait lieu, la démission du dictateur, suivie du silence des magistrats, signifiait en réalité la disparition même de l'accusation. Capitolinus cessait d'être un prévenu.

Tite-Live ajoute enfin que des ambassadeurs venus des colonies et alliés latins se présentèrent peu après. Leurs jeunes gens avaient, quelques années plus tôt, pris les armes aux côtés des Volsques contre Rome. Ils vinrent présenter leurs excuses et demander que leurs compatriotes capturés leur soient livrés pour être jugés selon leurs propres lois. Mais ils reçurent une réponse sèche du Sénat. On leur ordonna de quitter la ville immédiatement et de se soustraire au regard des Romains, faute de quoi ils ne bénéficieraient plus de l'immunité accordée aux ambassadeurs

étrangers. Car, étant citoyens de colonies romaines, ils n’étaient plus considérés comme étrangers.

Tite-Live rapporte qu’au cours de cette année furent élus des tribuns militaires, tous, comme à l’accoutumée, d’origine patricienne. La paix régnant à l’extérieur permit aux plébéiens de concentrer leurs efforts sur leur lutte intérieure contre l’usure, sous la direction énergique de Capitolinus, adopté volontiers par la plèbe comme son chef.

Incitation à la révolte

Fort du souvenir de l’indignation populaire qui avait conduit à sa libération lorsqu’il fut emprisonné, sa hardiesse s’accrut autant que sa haine envers les grands de sa propre classe. Il recommença à exciter les foules contre les patriciens, rassemblant chez lui, sur la colline du Capitole, les démunis et les accablés par les dettes, à qui il tenait ces propos : « *Jusqu’à quand ignorerez-vous votre force ? Même les bêtes que la nature a privées de raison n’ignorent pas leur puissance. Comptez-vous, et comptez vos ennemis. S’il fallait se battre un contre un, vous lutteriez pour votre liberté avec bien plus de résolution que ceux-là ne se battent pour vous dominer. Montrez-leur simplement que vous êtes prêts à la guerre, et vous obtiendrez la paix. Dès qu’ils vous sauront décidés à employer la force, ils reconnaîtront d’eux-mêmes vos droits…*

…Jusqu’à quand continuerez-vous à ne compter que sur moi ? Certes, je ne vous abandonnerai pas. Priez seulement pour que le destin ne m’abandonne pas. Je suis votre vengeur. Mais s’ils trouvent un moyen de m’arrêter, que pourrai-je faire pour vous ? Vous avez vu enchaîner celui-là même qui voulait vous libérer. Que me resterait-il s’ils allaient plus loin ? Attendrez-vous qu’il m’arrive ce qui est arrivé à d’autres avant moi ? Vous avez raison de rejeter ce mauvais présage. Et sans doute les dieux l’empêcheront-ils. Mais ils ne descendront pas du ciel pour me secourir. Invoquons-les seulement pour qu’ils vous inspirent le courage de me défendre, comme ils m’ont inspiré la force, d’abord en soldat, puis en civil, pour vous défendre contre ces concitoyens cruels et arrogants…

…Ce peuple immense aurait-il un cœur étroit au point qu’il se contente toujours d’un seul homme pour le défendre ? Ne savez-vous donc pas résister par vous-mêmes aux patriciens, alors que vous avez

tant combattu pour leur remettre le pouvoir ? Ce n'est pas la nature, mais l'habitude seule qui vous paralyse. Pourquoi vous sentez-vous en droit de dominer l'étranger et jamais ceux qui vous oppriment chez vous ? Simplement parce que vous avez pris l'habitude de combattre l'un, et non les autres. Il est temps que vous tentiez la même chose ici, pour la liberté, au lieu de la mendier…

…Jusqu'à présent, tous les droits que vous avez arrachés, petits ou grands, l'ont été soit par la force, soit par un heureux hasard. Le moment est venu de viser des conquêtes plus hautes encore. Tentez votre chance. Tentez-moi qui espère que vous n'avez pas regretté de m'avoir mis à l'épreuve. Aujourd'hui, il vous serait plus facile d'imposer un maître issu de votre choix pour résister à ceux qui régnent. Il faut en finir avec la dictature et le consulat, pour que le peuple puisse enfin relever la tête. Montrez-vous, et empêchez qu'on poursuive et condamne les débiteurs insolvables. Moi, je me déclare chef du peuple. Et c'est de ce titre que je tirerai ma force et ma foi en notre cause commune. Donnez à votre chef un titre qui exprime toute l'autorité de sa fonction et l'élévation de sa mission, et vous trouverez en lui votre meilleur appui pour conquérir tout ce que vous désirez. »

De ce jour, conclut Tite Live, il commença, dit-on, à tendre vers la royauté. Avec qui, et jusqu'où parvinrent ses efforts, c'est ce que nulle tradition n'explique bien clairement. Pour nous, avec ce genre de formules prudentes, l'auteur manifeste une volonté de ne pas trancher là où la tradition reste floue ou conflictuelle. L'on voit ici donc qu'il rapporte ce que l'on dit, mais refuse d'appuyer ou de rejeter l'accusation de royauté, pourtant capitale dans le récit romain de la liberté.

Sa neutralité se retrouve aussi et surtout dans sa manière de présenter les discours opposés. À plusieurs reprises, notamment lors des grandes luttes entre patriciens et plébéiens, il rapporte la parole des deux camps sans édulcorer ni les griefs du peuple ni les mises en garde de l'aristocratie[1]. Il restitue avec soin les discours des tribuns comme ceux

[1] cf. Ab Urbe Condita, II, 23 pour les plaintes du tribun Gaius Terentilius Harsa, ou III, 39 pour les tensions autour du pouvoir des décemvirs

des consuls ou sénateurs, souvent sous forme de discours indirecte ou directe, sans les détourner ni les caricaturer.

C'est cette fidélité au débat, plus qu'une objectivité absolue, qui témoigne de la rigueur de son entreprise historique. Si son admiration pour les vertus anciennes transparaît çà et là et si sa sensibilité penche parfois vers les grands hommes issus de la nobilitas, il n'en altère pas pour autant la force des arguments populaires ou le caractère tragique des abus commis au nom de l'ordre établi. Et le lecteur chez Tite-Live, reste à notre avis souverain de son jugement.

Et Tite-Live poursuit pour dire que le Sénat fut pris d'une vive inquiétude à la suite du rassemblement d'un groupe de citoyens dans une demeure privée, située précisément sur la citadelle. La crainte s'installa. Capitolinus, en excitant ces foules, menaçait la liberté à Rome. Plusieurs sénateurs murmuraient alors : «*Il nous faudrait un dictateur à même d'éliminer le séditieux et étouffer la discorde sans avoir à l'enfermer, ce qui demeure encore une source de troubles*.» Pourtant, la décision adoptée fut moins brutale, mais tout aussi résolue. On recommanda aux magistrats de faire preuve de vigilance afin d'éviter que les agissements de Capitolinus ne portent atteinte à la République.

Les tribuns militaires et ceux de la plèbe, réalisant qu'une menace contre la République était aussi une menace contre la liberté et donc contre leur propre autorité. Ils se rangèrent unanimement du côté du Sénat. Ils entamèrent alors des consultations sur les mesures à prendre. D'abord, ils envisagèrent l'usage de la force ou même l'assassinat. Le spectre d'un affrontement sanglant se profilait.

Deux tribuns de la plèbe déclarèrent alors : « *Pourquoi transformer l'opposition entre un citoyen et la cité en guerre civile entre patriciens et plébéiens ? Pourquoi heurter le peuple en attaquant l'homme qu'il soutient ? Ne vaut-il pas mieux le livrer au jugement du peuple lui-même, pour qu'il le châtie avec le poids même de la puissance qu'il avait su rallier à sa cause ? Il faut le traduire devant le peuple et quoi de plus odieux à ses yeux que la royauté ! Quand il comprendra que nous ne l'agressons pas, mais que nous l'invitons à juger, que les plébéiens sont les accusateurs, que l'accusé est un patricien, et que le crime est une*

tentative de restauration monarchique, alors il verra dans la défense de la République le gage de sa propre liberté. »

Pour nous, Arrivé à ce stade de son affaire, on pourrait se demander pourquoi le dictateur n'a pas agit plus tôt contre Capitolinus, permettant à Rome de s'en débarrasser. Il faut alors se rappeler que, lors de sa précédente action, ce dernier ne portait encore aucune atteinte ouverte à la République, ni ne plaidait pour le retour de la royauté. Il se contentait d'accuser les grands patriciens d'avoir dissimulé un trésor d'or, exigeant qu'il soit utilisé pour libérer les débiteurs accablés de dettes.

Et Tite-Live poursuit pour dire que la proposition des deux tribuns recueillit l'adhésion unanime. Une accusation fut portée contre Capitolinus devant le tribunal populaire, pour tentative de rétablissement de la monarchie et mise en péril de la République et de la liberté. S'ouvrit alors son procès.

Procès de Capitolinus

Lors du procès, le peuple fut d'abord ému en voyant l'accusé comparaître en haillons, seul, sans le moindre appui patricien, ni sénateur, ni père, ni frère. C'était chose inédite. Les patriciens, même en cas de conflit ou de désaccord, avaient toujours soutenu les leurs, coupables ou innocents, en prenant le deuil avec eux. Mais cette fois, aucun d'entre eux ne montra le moindre signe de solidarité. Tous se réjouissaient de voir chuter l'un des leurs qui, en se ralliant à la plèbe, avait conquis une popularité qui menaçait leur propre pouvoir.

Le jour du procès, la foule s'assembla au Champ de Mars hors des remparts de Rome, pour rendre justice. Les tribuns accusateurs durent présenter les preuves montrant que Capitolinus voulait restaurer la monarchie. Aucun accusateur ne mentionne de preuves formelles. On ne trouve qu'un acte d'accusation général : réunions secrètes, discours séditieux, largesses suspectes, accusations infondées de détournements de fonds publics. Des charges graves. Pourtant, le peuple hésita non à cause du fond de l'affaire, mais à cause du lieu du procès, juste en face du Capitole. Ainsi les hommes apprennent que les plus hautes vertus peuvent devenir suspectes lorsqu'elles s'accompagnent d'une ambition démesurée pour le pouvoir suprême.

Pour nous, l'auteur veut sans doute parler ici des exploits passés de Capitolinus. Il avait sauvé le Capitole lors d'un siège ennemi, et racheté des débiteurs pour les délivrer de l'esclavage, des actes qu'il avait ensuite retournés en sa faveur pour séduire le peuple et menacer la République. Cela transparaît dans la suite de son discours de défense.

Tite-Live raconte que Capitolinus amena à son procès 400 citoyens dont il avait acquitté les dettes, les délivrant ainsi de la servitude sans rien exiger en retour. Pour sa défense, il ne se contenta pas de rappeler ses exploits militaires, mais les étaya de témoignages et de preuves tangibles. Il découvrit sa poitrine pour montrer les blessures reçues au combat. De temps à autre, il levait les yeux vers le Capitole, implorant Jupiter et les autres dieux de le sauver de son sort funeste. Il suppliait que le peuple ressente pour lui la même compassion qu'au jour où il avait sauvé la colline sacrée et ses habitants. Il conjurait les juges collectivement et individuellement de tourner leur regard vers le Capitole et les dieux éternels au moment de rendre leur verdict. Mais comme le procès se tenait au Champ de Mars, et que Capitolinus y implorait non seulement les hommes mais aussi les dieux en tendant les bras vers le Capitole, les accusateurs jugèrent qu'il fallait éloigner les juges de ce lieu trop chargé de souvenirs glorieux. Ils reportèrent donc la sentence et déplacèrent le lieu du jugement.

Lorsque le nouveau jour du jugement arriva, le peuple vota en faveur de l'accusation. Le verdict fut d'une sévérité extrême, à tel point qu'il en troubla même ceux qui l'avaient prononcé. Certains auteurs, dit Tite Live, rapportent que des commissaires furent nommés pour déterminer la peine appropriée à un crime contre la sûreté de l'État. Et ils décidèrent de précipiter l'accusé du haut de cette même colline qu'il avait autrefois défendue. Le lieu de sa gloire devint celui de sa perte.

Deux châtiments supplémentaires vinrent renforcer la condamnation. Le premier, collectif, un temple fut construit à l'endroit même où se trouvait sa maison et il fut désormais interdit à tout patricien d'habiter la citadelle ou le Capitole. Le second, familial, sa descendance fut à jamais privée du droit de porter son nom.

Ainsi finit la vie d'un homme qui, s'il n'était né dans une république, aurait peut-être été compté parmi les grands hommes,

comment Tite Live. Une fois disparu, comme il ne représentait plus une menace, on ne se souvenait plus que de ses vertus. Et nombreux furent ceux qui regrettèrent son exécution. Peu après, la ville fut frappée par la peste, puis par la famine. Beaucoup y virent le châtiment des dieux pour le sang versé de celui qui avait défendu leurs temples. On disait : « *Le Capitole a été souillé par le sang de celui qui l'a sauvé. Les dieux n'ont pas supporté que l'on exécute, sous leurs yeux, celui qui les avait autrefois protégés.* »

Enfin, conclut l'auteur, la mémoire de Capitolinus ne s'éteignit qu'avec l'enchaînement des guerres. Pendant trois années, Rome fut plongée dans des conflits contre les Volsques et les Èques, ses ennemis traditionnels, et dut faire face à la trahison de ses alliés latins et herniques. La République connut des victoires, des revers, mais aucune défaite décisive, jusqu'à ce que Camille, malgré son grand âge, soit une nouvelle fois élu tribun militaire et remporte la victoire finale. Nous faisons ici le choix de ne pas nous attarder sur le récit long et répétitif de ces campagnes car ce ne sont ni les exploits militaires, ni la tactique, qui nous intéressent, mais bien les dimensions politique, sociale et économique de l'histoire de la république

La mort de Capitolinus apaisa un temps les tensions, mais les causes profondes du malaise demeuraient. Très vite, les tribuns de la plèbe se heurtèrent à une réalité plus tenace que les hommes : le retour de l'asservissement des débiteurs insolvables.

Retour de l'asservissement des débiteurs insolvables.

Tite-Live rapporte qu'après l'élection des tribuns militaires pour l'année 380 av. J.-C., il devint nécessaire de désigner de nouveaux censeurs pour superviser un recensement anticipé, en raison des débats croissants autour du poids écrasant des dettes qui accablaient les plus démunis. Tandis que les tribuns de la plèbe dénonçaient bruyamment les effets dévastateurs de ces dettes, d'autres, soucieux de préserver leurs intérêts, tentaient d'en minimiser l'impact, affirmant que la faute incombait aux débiteurs eux-mêmes, accusés de mauvaise foi plutôt que d'incapacité à rembourser.

On peut alors s'interroger sur le lien entre la fiscalité la politique d'une part et la nécessité d'un nouveau recensement d'autre part. Ce lien

apparaît nettement lorsqu'on se souvient que l'une des principales fonctions des censeurs consistait à organiser, tous les cinq ans, un recensement général de la population romaine, fondé sur l'évaluation du patrimoine de chaque citoyen, qu'il fût modeste ou considérable.

Les résultats de ce recensement étaient consignés dans des registres officiels et servaient plusieurs finalités. Sur le plan civil, les citoyens étaient répartis en cinq classes, selon un ordre décroissant de fortune. Sur le plan militaire, l'armée reprenait cette même hiérarchie pour structurer ses effectifs. Sur le plan politique, seuls les membres de la classe supérieure pouvaient briguer les magistratures les plus élevées, comme la censure ou le consulat, et conservaient, dans les comices centuriates, un quasi-monopole du vote décisif. Enfin, sur le plan fiscal, chaque citoyen était soumis à un impôt proportionnel à la richesse qu'il avait déclarée.

D'un point de vue fiscal, tout retard dans le recensement favorisait ceux dont la richesse avait augmenté, en majorité des patriciens, car ils continuaient à être imposés selon une base ancienne et inférieure à leur fortune actuelle. À l'inverse, ce retard était profondément injuste envers ceux qui avaient vu leur patrimoine diminuer, voire disparaître, en général des plébéiens, qui demeuraient taxés selon un niveau de fortune qu'ils ne possédaient plus. Leur situation empirait davantage du fait de la nécessité d'emprunter à nouveau, parfois simplement pour payer ces impôts iniques, à moins d'être acculés à la ruine, perdant jusqu'à leur liberté et devenant esclaves. Ainsi, les riches s'enrichissaient non seulement en accaparant les biens des plus faibles, mais aussi en réduisant leur personne même en esclavage. C'est cette réalité que les tribuns de la plèbe résumèrent par cette formule : « *Une partie du peuple dévore l'autre.* »

Encore une fois, les patriciens tiraient profit de la crise, même sur le plan politique, car une grande partie des citoyens ruinés et réduits à l'esclavage étaient des plébéiens, désormais privés de leurs droits politiques. Ils ne pouvaient plus élire les tribuns de la plèbe, ni les tribuns militaires, ni voter les lois, ni participer aux procès publics.

Ce qui peut surprendre, c'est le silence de la plèbe. Comment expliquer leur résignation, eux qui s'étaient déjà soulevés à deux reprises en se retirant sur le mont Sacré contre des injustices peut-être moindres que celles qu'ils subissaient alors ? Ils s'étaient révoltés une première fois sous la conduite d'un chef, et une seconde fois de manière collective, sans chef. Mais cette fois, ni chef ni mouvement. Pourquoi ? Mystère ! Et l'auteur n'en dit mot. Il rapporte pourtant des tentatives de recensement ratées soulevant un nouveau bras de fer entre plèbe et patriciat.

Nouveau bras de fer entre plèbe et patriciat

Tite Live rapporte que deux censeurs furent élus, mais à peine avaient-ils commencé leur mission que l'un d'eux mourut. Le peuple y vit un mauvais présage et son collègue démissionna aussitôt. Deux autres censeurs furent élus, mais empêchés d'entrer en fonction pour vice religieux, un motif que seuls les prêtres étaient autorisés à constater. Ceux-ci refusaient d'en révéler les détails, conservant pour eux seuls le monopole de ces secrets qu'ils manipulaient à des fins politiques. Face à cela, l'opinion s'inquiéta d'un nouveau scrutin, comme si les dieux eux-mêmes refusaient toute tentative de nomination de censeurs pour cette année-là.

Les tribuns de la plèbe s'élevèrent alors contre ce report. Ils déclaraient : « *C'est une farce insupportable. Le Sénat veut empêcher la mise à jour des registres, ceux qui révèlent la fortune réelle de chaque citoyen et donc l'impôt qu'il doit. Il cherche à cacher l'ampleur des dettes qui écrasent les plus pauvres, à dissimuler le fait qu'une partie du peuple dévore l'autre. Il veut la guerre à tout prix, pour envoyer des légions aux quatre coins du monde et ainsi se débarrasser des protestations. Tous les voisins de Rome vivent désormais sous la menace de son glaive. Le Sénat invente des guerres sans agression extérieure, uniquement par haine du citoyen romain, pour l'exterminer sur les champs de bataille. Il espère ainsi empêcher quiconque de relever la tête, de penser à la liberté, de participer à la vie politique ou d'entendre la voix des tribuns qui réclament une limitation de l'endettement et la fin de tant d'humiliations. Si le peuple était encore habité par les valeurs de ses ancêtres, il n'aurait jamais toléré que l'un de ses membres devienne esclave pour cause de dettes. Il aurait refusé tout enrôlement avant qu'une réforme des dettes ne soit décidée, avant que chacun sache*

exactement ce qu'il possède ou non, et s'il est encore libre ou menacé d'esclavage. »

Les patriciens répondirent cette dénonciation par des mesures de rétorsion, ce qui raviva l'agitation. D'un côté, les tribuns militaires, tous patriciens, décidèrent de condamner certains débiteurs insolvables à l'esclavage. De l'autre, le Sénat décréta la levée de troupes face à une menace extérieure. Ces deux mesures suscitèrent une vive opposition des tribuns de la plèbe et de tout le peuple. On empêcha l'arrestation des citoyens endettés et l'enrôlement fut bloqué. Mais le Sénat tenait davantage à la mobilisation qu'au sort des débiteurs, car l'ennemi approchait des portes de Rome. Et en effet, voyant les jeunes Romains refuser le service militaire, l'absence de général et les divisions internes, l'ennemi en profita pour piller les campagnes et avancer jusqu'aux murailles de la ville.

Le péril devint si pressant que la guerre s'imposa comme une urgence, renforçant la position du Sénat au détriment de celle du peuple, qui dut mettre fin à sa révolte. Patriciens et plébéiens oublièrent leurs différends et s'unirent pour prendre les armes et défendre les murailles. Le Sénat nomma un dictateur. La nouvelle fit rapidement le tour de la ville et les jeunes affluèrent pour s'enrôler. L'ennemi, inquiet, battit en retraite et établit son camp plus loin. Le dictateur mena alors une série de campagnes victorieuses, détruisit deux camps ennemis, prit neuf villes, puis rentra à Rome en triomphateur, avant de se démettre de ses fonctions vingt jours après sa nomination.

Mais au début de 378 av. J.C. éclatèrent de nouveaux troubles, causés une fois de plus par la crise des dettes qui accablait les plus démunis. Pour en démêler les causes, deux censeurs furent élus, mais la guerre interrompit aussitôt leurs travaux.

On comprend aisément pourquoi quand on se rappelle que comme mentionné ci-haut, un nouveau recensement des citoyens était nécessaire afin d'évaluer les biens de chacun, pour en déduire ses droits et ses devoirs politiques, militaires et fiscaux. Cela supposait la présence physique de tous les citoyens sur le Champ de Mars, car quiconque ne se présentait pas y perdait ses droits politiques pour cinq ans, jusqu'au prochain recensement. Or cette présence devenait impossible tant que la

plupart des citoyens étaient mobilisés sur les champs de bataille. Et comme à l'accoutumée, les tribuns de la plèbe refusèrent d'autoriser le recrutement tant que la question des dettes n'était pas réglée.

En réponse, le Sénat dut alors promulguer un décret suspendant, pour toute la durée de la guerre, la levée des impôts dus par les soldats ainsi que les poursuites à l'encontre des débiteurs insolvables. Cette trêve permit au peuple de souffler, et nombreux furent ceux qui se pressèrent alors de répondre à l'appel d'enrôlement.

Et dans l'attente d'un nouveau recensement le poids de ces mêmes dettes devint l'occasion, pour les tribuns de la plèbe, de proposer de nouvelles lois. Le peuple en vint à penser que le seul moyen d'allèger ce fardeau était de faire élire des hommes issus de ses rangs aux plus hautes charges de l'État. Ce but devenait désormais une nécessité. Par leur persévérance, les plébéiens avaient déjà fait un grand pas en avant, en accédant aux fonctions de tribuns de la plèbe et de tribuns militaires. Il ne leur restait plus que quelques pas à franchir pour atteindre une égalité politique complète avec les patriciens, à la mesure de leurs mérites réels. Les nouveaux tribuns de la plèbe proposèrent donc plusieurs lois favorables aux plus modestes. Elles heurtaient naturellement les intérêts de la riche aristocratie.

La première loi visait à rééchelonner les dettes en déduisant du capital l'ensemble des intérêts déjà versés, le reste devant être remboursé en trois annuités égales. La deuxième proposait de limiter la propriété foncière à cinq cents jugères[1] par citoyen. La troisième proposait de supprimer la fonction de tribun militaire, pour revenir à deux consuls, dont l'un serait patricien et l'autre plébéien. C'étaient là des projets audacieux, qui ne pouvaient aboutir sans affrontements violents. Ils attaquaient ce que l'avidité humaine chérit le plus : la richesse et le pouvoir.

Après de nombreuses réunions publiques et privées, les patriciens, saisis de panique, n'eurent d'autre recours que de rejouer une stratégie déjà éprouvée : opposer aux tribuns du peuple d'autres tribuns, acquis à leur cause. Ces derniers, le jour du vote, empêchèrent la lecture des

[1] Le *jugère* est une unité de surface romaine équivalente à environ **2 500 m²**, soit un peu moins qu'un quart d'hectare.

propositions et bloquèrent toutes les formalités nécessaires à un vote valide. Cela se produisit à plusieurs reprises et eut à chaque fois le même effet : les lois furent écartées.

L'un des tribuns auteurs des propositions déclara alors : « *Très bien. Puisque nos opposants viennent de nos propres rangs, nous utiliserons les mêmes armes pour défendre le peuple. Allez donc, patriciens, organisez l'élection des tribuns militaires. Cette fois, je m'assurerai que vous ne goûterez plus au plaisir d'entendre ces mots : 'je m'y oppose', qui vous réjouissaient tant lorsqu'ils sortaient de la bouche de nos collègues contre nos projets.* »

Ces menaces n'étaient pas vaines. Aucune élection ne put se tenir, à l'exception de celle des tribuns de la plèbe et des édiles urbains. Rome resta ainsi pendant cinq années sans magistrats suprêmes, administrée à leur place par des interrois désignés par le Sénat. Cette vacance prolongée du pouvoir, confiée à des figures provisoires désignées par le Sénat, révéla à la plèbe l'étendue de son exclusion politique. Elle fut le prélude à une nouvelle phase de confrontation : la conquête du droit d'accès à la magistrature suprême, le consulat.

Droit d'accès à la magistrature suprême

Tite-Live rapporte que Rome eut la chance de ne pas connaître la guerre pendant les cinq années durant lesquelles le siège du pouvoir suprême resta sans magistrats élus, remplacés par des intendants provisoires. Certains peuples voisins, croyant que la République n'avait plus d'armée, attaquèrent quelques-unes de ses colonies. Cette agression indigna aussi bien les plébéiens que les patriciens. L'opposition des tribuns s'atténua, ce qui permit à l'intendant de saisir l'occasion pour la première fois depuis cinq ans, et convoqua des élections en vue de désigner de nouveaux tribuns militaires à pouvoir consulaire, sans préciser s'ils étaient une fois de plus tous patriciens.

Ceux-ci menèrent la campagne contre les assaillants et libérèrent les colonies attaquées, à l'exception d'une seule, toujours assiégée par l'ennemi. Mais de vives tensions politiques resurgirent à Rome. Elles furent provoquées par deux tribuns de la plèbe, auteurs de lois réformatrices, réélus huit fois de suite.

Un tribun militaire patricien se joignit à eux en soutien à ces lois. Sur les dix tribuns de la plèbe, seuls cinq restèrent opposés aux réformes, alors qu'ils étaient auparavant huit à se montrer conciliants envers l'aristocratie. Désormais en position délicate, comme ceux qui trahissent la cause de leur groupe, ils n'osèrent plus s'opposer frontalement et se contentèrent de réclamer un report du vote jusqu'au retour de l'armée, pour que le peuple tout entier puisse exprimer sa volonté.

En attendant ce retour, les deux tribuns chevronnés, rompus à l'art d'émouvoir les foules, accablèrent les patriciens de questions sur les lois à venir. Ils leur lançaient, devant l'assemblée : « *Osez-vous encore revendiquer plus de cinq cents arpents de terre, quand chaque plébéien ne reçoit que deux arpents à peine ? Comment peut-il être juste que l'un d'entre vous possède autant qu'en possèdent trois cents citoyens ? Est-il admissible que les plus modestes ne possèdent qu'un lopin à peine suffisant pour bâtir une maison ou creuser une tombe ? Trouvez-vous acceptable que le peuple soit écrasé par les intérêts de la dette, réduit à l'esclavage et aux coups de fouet, alors qu'il suffirait du remboursement du capital pour qu'il conserve sa liberté ? Vous plaît-il de voir d'anciens citoyens traînés enchaînés depuis la place publique pour être vendus comme esclaves ? Approuvez-vous que vos demeures soient pleines d'esclaves venus du peuple, transformées en prisons pour des Romains libres ?* »

Devant une foule saisie d'angoisse, plus indignée encore que ses représentants, les deux tribuns poursuivirent leur dénonciation. Selon eux, sans l'élection d'un plébéien au consulat, les patriciens continueraient d'accaparer les biens du peuple et de l'opprimer par les dettes.

Or, ce projet de loi accordant aux plébéiens l'accès au consulat n'était pas nouveau. Quarante ans auparavant, en 445 av. J.-C., cinq tribuns de la plèbe sur dix l'avaient déjà proposé. Le débat fut alors d'une rare violence, mais la tentative échoua. Cette idée restait, depuis la fondation de la République et même de Rome, la plus intolérable pour l'orgueil patricien. Un consul plébéien, en temps de paix, pouvait en effet siéger en tant que juge devant lequel les patriciens devaient comparaître. En temps de guerre, il commanderait l'armée, y compris des officiers et anciens magistrats issus du patriciat, contraints de lui obéir. Les plébéiens étaient libres, non des esclaves, mais aux yeux des patriciens, une telle

égalité équivalait à une confusion entre maîtres et serviteurs. Voilà pourquoi l'aristocratie rejeta encore une fois ce projet avec autant d'hostilité qu'en 445. Deux tribuns montèrent à la tribune pour défendre le droit des plébéiens d'accès à cette magistrature suprême.

Plaidoyer du tribunat

Tite-Live rapporte à ce sujet les propos des deux tribuns qui dirent : « *Aujourd'hui, on se moque des tribuns de la plèbe. Leur pouvoir a été neutralisé de l'intérieur. L'égalité entre citoyens restera illusoire tant que les patriciens conserveront le monopole du consulat, laissant aux plébéiens leurs seuls tribuns, aux prérogatives limitées. Le peuple n'obtiendra sa juste part du pouvoir qu'en accédant à la magistrature suprême, paritaire : un consul patricien, un consul plébéien. Nous ne nous contenterons pas d'élire des consuls toujours issus du patriciat. Si le peuple n'impose pas aujourd'hui un consul plébéien, il n'en aura jamais. A-t-on oublié qu'aucun plébéien n'a été élu tribun militaire en quarante-quatre ans, depuis l'instauration de cette magistrature, pourtant ouverte à tous ? …*

… Comment croire que les patriciens accepteraient de partager le consulat, eux qui se réservent jusqu'à huit sièges lors de l'élection des tribuns militaires ? Comment croire qu'ils laisseront un plébéien accéder au consulat, alors même qu'ils manipulent les tribuns par des alliés qu'ils ont fait élire parmi eux ? Il faut une loi. Une loi pour garantir ce que la seule confiance dans le peuple n'a pas suffi à accomplir. Une loi pour arracher aux patriciens le droit des plébéiens à se porter candidats, et ainsi leur ouvrir enfin la porte du consulat. Sinon, le poste restera à jamais patricien…

…Et qu'ils ne prétendent plus qu'aucun plébéien n'est digne d'occuper une haute magistrature. La République a-t-elle été mieux dirigée ces dernières années sous des tribuns militaires exclusivement patriciens ? Non. Certains d'entre eux ont même été condamnés après leur mandat. Aucun homme d'État plébéien n'a jamais connu pareil opprobre. Parmi les questeurs, on compte des plébéiens, et jamais le peuple n'a regretté leur élection. Il ne manque au peuple que l'accès au consulat. Ce poste est le dernier rempart entre lui et la liberté. Lorsqu'un plébéien y accèdera, Rome saura qu'elle a banni la royauté à jamais et

que la liberté est enfin assurée. Ce jour-là, les plébéiens jouiront des mêmes privilèges que les patriciens : pouvoir, magistratures, prestige militaire, noblesse des origines et honneur des familles, autant d'avantages transmis ensuite à leurs enfants. »

Voyant le succès de leurs discours, les deux tribuns proposèrent une autre loi, cette fois pour un partage égal des fonctions religieuses entre plébéiens et patriciens. Le vote fut différé jusqu'au retour de l'armée. L'année s'acheva avant son retour. Les lois furent donc reportées à l'année suivante, et le peuple réélut les mêmes tribuns de la plèbe, en particulier les auteurs des projets.

Et dès les premiers jours du mandat suivant l'élection des nouveaux tribuns militaires, le conflit politique autour des projets de lois portés par les représentants de la plèbe reprit de plus belle. Alors que ces derniers s'apprêtaient à convoquer le peuple pour les soumettre au vote, les patriciens, saisis de panique, recoururent à l'ultime remède : la nomination d'un dictateur. Ils élurent à ce poste suprême, pour la quatrième fois, Camille, patricien et héros célèbre.

Camille à la rescousse du patriciat

Face à cette manœuvre, les tribuns porteurs des lois firent preuve d'un grand courage. Ils rassemblèrent la plèbe et convoquèrent les vingt-cinq tribus aux comices tributes afin de procéder au vote. Bien qu'une opposition subsistât au sein même du collège des tribuns, elle ne résista ni à la sincérité des propositions ni à la force de persuasion de leurs auteurs. Dès que les premières tribus se prononcèrent en faveur des lois, Camille fit irruption sur la place publique, escorté de patriciens, dans une colère noire.

Rappelons que le droit d'intercession, acquis jadis par la plèbe au bénéfice de ses tribuns, interdisait de soumettre une loi au vote sans l'accord unanime des membres du collège qui la proposait. Or, en l'occurrence, cet accord faisait défaut : certains tribuns favorables aux patriciens s'y opposaient. Mais ils furent mis en échec par la fermeté de leurs collègues et le soutien massif de la foule. En dépit de cette infraction manifeste au droit d'intercession, le vote fut lancé. C'est sur ce fondement que Camille décida d'intervenir et de s'y opposer.

Il clamait : "*Aujourd'hui, Romains, les caprices de quelques tribuns priment sur la légalité. Ce que vous faites en ce moment, c'est anéantir par votre propre main ce droit d'intercession arraché par vos pères lorsqu'ils s'étaient réfugiés sur le mont Sacré. Pour la République et pour vous-mêmes, je me tiens, en tant que dictateur, aux côtés des opposants au sein du collège des tribuns, afin de protéger leur droit à l'opposition, qui est aussi le vôtre, même si vous le piétinez. Si les deux tribuns à l'origine de ces lois cèdent à leurs collègues, je ne m'y opposerai plus. Mais s'ils persistent, s'ils veulent imposer leur volonté comme en terre conquise, j'interviendrai pour empêcher que l'institution des tribuns de la plèbe ne s'auto-détruise*."

Malgré cette menace, les deux tribuns poursuivirent avec ardeur la procédure de vote. Camille entra alors dans une rage extrême. Il ordonna à ses gardes de disperser la foule encore absorbée par le scrutin, et menaça de décréter la levée en masse de tous les jeunes hommes pour une expédition militaire immédiate hors de Rome. Le peuple fut saisi d'effroi. Mais cette menace, loin d'abattre les chefs plébéiens, aviva leur détermination.

Avant qu'un camp ne l'emportât sur l'autre, Camille finit par abdiquer sa dictature. Selon certains auteurs, dit Tite Live, ce retrait serait dû à une irrégularité dans les rites de sa nomination. D'autres affirment que les plébéiens, sous l'impulsion de leurs tribuns, le menacèrent de poursuites et d'une lourde amende une fois son mandat achevé, s'il mettait ses menaces à exécution. Mais ce qui me paraît le plus probable, ajoute Tite Live, c'est qu'il renonça surtout par crainte d'un funeste présage. C'est ce que me fait penser sa nature superstitieuse autant que la nomination immédiate d'un autre dictateur pour le remplacer. Et tout s'interrompit alors.

Dans l'intervalle entre la démission du dictateur et l'entrée en fonction de son successeur, les tribuns de la plèbe saisirent l'occasion pour convoquer de nouveau le peuple. Cette fois, l'objectif était de déterminer quelles lois, parmi toutes celles proposées, bénéficiaient de sa préférence. Il apparut que les citoyens soutenaient en priorité la loi de rééchelonnement des dettes et celle limitant la propriété foncière, tandis qu'ils rejetaient la proposition visant à instaurer une répartition égalitaire du consulat entre plébéiens et patriciens. Le peuple était résolu à voter

séparément sur ces mesures, mais les tribuns s'y opposèrent et exigèrent un vote global, les présentant comme un tout indivisible. S'instaura alors un houleux débat politique à ce sujet.

Débat houleux entre les deux ordres

Dans un geste inhabituel visant à se concilier les faveurs du peuple, le nouveau dictateur nomma un plébéien à la tête de la cavalerie. Le Sénat en fut contrarié, mais le dictateur sut le rassurer en déclarant que cette charge ne relevait pas des magistratures majeures traditionnellement réservées aux patriciens.

Lorsque l'échéance du renouvellement des tribuns de la plèbe arriva, les deux auteurs des lois controversées feignirent ne pas être intéressés par un dixième mandat, bien qu'ils y aspirassent en secret. Ils s'adressèrent alors aux citoyens en ces termes : "*Depuis neuf ans, nous luttons aux côtés du peuple contre les patriciens, exposés aux risques les plus grands, sans que cela n'ait servi véritablement la République. Le temps a usé nos forces comme il a vieilli nos propositions de lois. Les patriciens ont d'abord combattu nos projets en soudoyant nos collègues, ensuite en envoyant les jeunes à la guerre pour les éloigner du vote, et enfin en invoquant contre nous l'arme de la dictature…*

... Aujourd'hui que ni nos collègues dissidents ni la guerre ne font obstacle à nos réformes, et qu'un dictateur lui-même s'est montré favorable à l'accès des plébéiens au consulat en nommant un des nôtres à la tête de la cavalerie, il ne reste plus que vous, peuple, pour vous nuire à vous-mêmes et trahir vos propres intérêts. Il suffirait d'un instant, si vous le vouliez, pour débarrasser Rome de ses créanciers impitoyables et restituer les terres accaparées à leurs justes propriétaires. Mais comment pourriez-vous, peuple, estimer à sa juste valeur ce que vous avez préféré sacrifier, en choisissant parmi toutes les lois celles qui ne servent que vos intérêts immédiats, et en refusant toute possibilité que nous accédions au consulat, nous qui les avons portées ?...

…Vous n'avez pas hésité à faire vôtre une loi qui allégera vos dettes, ni une autre qui vous promet une part des terres injustement possédées, mais vous avez rejeté celle qui accorderait à vos anciens défenseurs l'accès aux magistratures suprêmes. Qu'il vous soit permis d'exprimer votre volonté, puis de laisser vos électeurs libres de la

réaliser. Si vous décidez de voter pour l'ensemble des lois, vous pouvez nous réélire pour continuer à les défendre. Si au contraire vous choisissez de ne retenir que ce qui vous avantage personnellement, ne nous renouvelez pas votre confiance. Nous n'avons que faire d'un mandat que personne ne désire plus, ni de vous, ni de vos lois."

Tandis que ces tribuns s'enorgueillissaient d'un discours rendu possible par la stupeur silencieuse du Sénat, Appius Claudius, un éminent patricien et petit-fils de l'ancien décemvir, se leva pour leur répondre, le cœur empli de haine et de colère. Il déclara : "*Rien de ce que j'ai entendu aujourd'hui de la part des tribuns de la plèbe ne m'a surpris. Depuis toujours, ils accusent ma famille de vouloir réserver aux patriciens l'exclusivité des hautes magistratures et de s'opposer aux intérêts du peuple. Je ne renie pas la première accusation, et je ne la conteste même pas. Depuis que notre famille a été élevée au rang des patriciens, nous avons œuvré pour en être dignes, au point qu'on puisse dire que, grâce à nous, la considération accordée à toutes les familles nobles en a été rehaussée…*

… Quant à l'accusation d'hostilité envers le peuple, j'ose affirmer, au nom des miens et des ancêtres de ma lignée, que jamais nous n'avons, en tant que citoyens ou hommes d'État, sciemment nui au peuple, à moins qu'il ne considère comme nuisibles à ses intérêts ce qui sert en réalité la République, comme s'il vivait hors d'elle. Aucun acte ni aucune parole ne pourra être cité contre nous, si ce n'est ce qui contredit les caprices populaires…

…Et quand bien même je ne serais pas de cette noble lignée, ni de sang patricien, mais un simple citoyen né de père et de mère libres, dans une ville libre, devrais-je rester muet face à ces deux hommes qui, par votre fait, se sont incrustés depuis neuf ans dans la charge tribunitienne au point d'y devenir immortels, et qui prétendent aujourd'hui limiter votre liberté d'électeurs et de législateurs ? Les voilà qui vous disent : 'Réélisez-nous, mais à nos conditions'. Que signifie cette exigence, sinon que tout ce qui vient des autres est méprisable, dès lors qu'ils n'en retirent rien pour eux-mêmes ? Mais à quel prix faudrait-il les reconduire dans leur mandat ? Pour cela, vous devriez voter leurs lois en bloc, que vous les approuviez ou non, qu'elles servent vos intérêts ou qu'elles s'y opposent…

…Je vous en conjure, vous deux tribuns imbus de vous-mêmes, imaginez que je sois un citoyen parmi la foule, qui vous crie : 'Permettez-nous de choisir ce qui nous est utile parmi vos lois et de rejeter le reste'. Vous répondrez : 'Non, ce n'est pas possible. Tu devras voter pour la loi sur les dettes et celle sur les terres, parce qu'elles nous avantagent, mais jamais tu ne verras l'un de nous accéder au consulat si tu nous détestes'. C'est comme offrir à un affamé le choix entre mourir de faim ou manger du pain mêlé de poison. Si cette cité était libre, elle vous crierait de partir, vous et vos lois. Craignons-nous donc tant votre départ ? Si vous refusez d'introduire des lois utiles au peuple, d'autres les proposeront. Et vous, peuple, si un patricien de ma famille venait vous dire : 'Accepte tout ou tu n'auras rien', qui d'entre vous supporterait pareille arrogance ? N'est-il pas de votre intérêt de placer ce qui vous est bénéfique au-dessus des hommes ?...

…Et que penser de cette loi dont ces tribuns se plaignent qu'elle ait été rejetée, celle qui prétend vous ôter le droit de choisir librement vos consuls ? Car enfin, n'est-ce pas ce qu'ils tentent d'imposer, en exigeant que l'un des deux consuls soit nécessairement plébéien, sans vous laisser la possibilité de choisir deux patriciens ? Imaginez une guerre soudaine, et que ces deux hommes se présentent au consulat. Faudrait-il élire l'un d'eux à la place d'un Camille, par exemple ? Est-ce cela, le partage équitable du pouvoir ? Deux plébéiens consuls, mais jamais deux patriciens ? L'obligation d'avoir toujours un plébéien, même si aucun n'est digne ? Ce n'est pas là un partage, mais une exclusion. Vous réclamez un droit que vous n'avez jamais eu, puis vous voudriez tout accaparer. Si les patriciens pouvaient être élus tribuns, auriez-vous jamais confié cette fonction à un plébéien ? Le sens réel de cette loi, c'est que, puisque vous ne choisissez pas les incompétents de votre propre chef, on vous y contraindra…

…Quel résultat attendre de cette loi, si deux patriciens et un plébéien se présentent au consulat ? Vous choisirez l'un des patriciens, et le plébéien vous sera imposé. Il pourra alors vous dire : 'Je ne vous dois rien, je tiens ma charge de la loi, non de vos suffrages'. Ces tribuns veulent le pouvoir, mais sans le mériter, sans même vous être redevables. Ils préfèrent l'arracher par la loi que l'obtenir par élection libre. Ils craignent d'être jugés sur leurs compétences. Est-il juste qu'un plébéien

soit assuré d'une magistrature à laquelle d'autres doivent se mesurer ? Celui qui veut se libérer de votre jugement veut vous dominer. Celui qui veut vous écarter du choix veut usurper."

Pour nous, ce discours d'Appius Claudius, bien que brillant dans la forme, révèle surtout l'art de travestir la réalité. Il prétend défendre la liberté de choix du peuple, tout en s'opposant frontalement à l'égalité d'accès aux magistratures suprêmes. En vérité, il craint que les plébéiens puissent obtenir par le mérite ce que les patriciens considéraient comme leur monopole naturel. Son raisonnement, habilement construit, ne résiste pas à l'analyse : il confond l'exclusion volontaire d'un ordre avec la juste revendication d'un autre, et tente de faire passer une exigence d'équité pour une injustice. C'est là un exemple manifeste d'argumentation fallacieuse, non pas destinée à éclairer le peuple, mais à l'intimider, en vain, ou plutôt avec un effet contraire. La loi fut votée, et le premier consul plébéien élu en 366 av. J.-C.

Premier plébéien élu consul

Tite-Live raconte que le discours du patricien Appius ne parvint qu'à retarder l'adoption des lois en question. Mais lorsque les deux tribuns à l'origine de ces propositions furent réélus pour la dixième fois consécutive, ils réussirent enfin à faire voter ces lois par le peuple. Parmi elles, se trouvait même celle qui ouvrait aux plébéiens l'accès au collège des prêtres chargés des rites religieux. Cinq d'entre eux furent élus, aux côtés de cinq patriciens. C'était là un pas décisif dans l'ascension de la plèbe vers les plus hautes charges, et notamment vers le consulat.

Tant leur joie fut grande, le peuple, en guise de reconnaissance, fit cette année-là une concession : il accepta de renoncer temporairement à l'élection d'un consul plébéien et valida, aux côtés des patriciens, la nomination de tribuns militaires à la place.

Mais Rome fut soudainement surprise par le retour des Gaulois. Ils revinrent en force, à la tête de milliers de soldats. Le Sénat nomma Camille dictateur pour la cinquième fois. Il écrasa l'ennemi, en tua la plupart, et força les survivants à se réfugier dans les montagnes. Le vieux dictateur revint ensuite triomphalement à Rome, où il reçut les honneurs dus à sa gloire et à sa victoire.

À peine la guerre achevée, de violentes tensions internes éclatèrent. Après de vifs débats, Camille et le Sénat durent céder aux revendications des tribuns. Les élections consulaires furent enfin ouvertes. Pour la première fois, un plébéien fut élu consul aux côtés d'un patricien, conformément aux lois récemment adoptées par le peuple. Ce fut *Sextius*, l'un des deux tribuns porteurs des lois victorieuses, qui entra dans l'histoire comme le premier plébéien à accéder à cette haute magistrature.

Or Tite-Live omet de rappeler un point essentiel : l'élection des consuls, même après l'admission des plébéiens, restait entre les mains des comices centuriates, dominés par les classes les plus riches à forte majorité patricienne. Les candidats étaient désignés à l'avance par les consuls sortants, issus de l'élite, et donc soigneusement choisis. En principe, seuls des hommes « sûrs », capables de coopérer avec le patriciat, pouvaient espérer accéder au consulat.

Or, l'élection de Sextius Lateranus, farouche adversaire des patriciens et co-auteur de la loi imposant l'accès des plébéiens au consulat, échappe à cette logique. Comment cela fut-il possible ? Là non plus, Tite-Live garde le silence. Ce n'est pas un modéré qui fut élu, mais un symbole. Écarter sa candidature aurait vidé la réforme de tout contenu. Il semble que les patriciens, épuisés par une crise prolongée et inquiets de ses conséquences, se soient résignés à céder. En contrepartie, ils firent voter la création de nouvelles magistratures exclusivement patriciennes, telle celle du préteur. Ce ne fut donc pas une concession franche, mais un repli tactique destiné à sauvegarder l'essentiel de leur autorité.

Or le conflit entre les deux ordres ne s'arrêta pas là. Les patriciens qui ne furent pas mêlé au compromis refusèrent de reconnaître les résultats de l'élection qui avait porté un plébéien au consulat. Le peuple menaça alors de se retirer à nouveau sur le mont Sacré, après avoir brandi la menace d'une guerre civile. Le dictateur intervint pour proposer un compromis destiné à atténuer les tensions. Les patriciens reconnaîtraient le consul élu parmi les plébéiens, tandis que les plébéiens accepteraient la création à Rome d'une nouvelle magistrature judiciaire confiée à deux préteurs élus chaque année, mais exclusivement choisis parmi les patriciens.

Et l'on peut dire qu'ainsi, peu à peu, au fil de l'expansion de Rome et des rivalités politiques, les compétences des consuls se virent réduite par la création de nouvelles charges spécialisées. Des magistratures furent créées pour alléger la charge des consuls dans les domaines de la ville et de la voirie. Quant à la justice ordinaire, son transfert à deux préteurs patriciens constitua une concession faite aux patriciens, en échange de l'acceptation d'un consul plébéien. Ce que Tite-Live ne dit pas, mais qui semble raisonnable, c'est que les patriciens voulaient ainsi éviter de se retrouver jugés par plébéien exerçant la justice en tant que consul.

Tite-Live ajoute que les tensions cessèrent et que la paix fut rétablie entre les deux ordres. Pour célébrer cet apaisement, le Sénat proposa d'organiser des jeux annuels, en ajoutant une journée aux trois jours qui leur étaient initialement consacrés. Les édiles plébéiens, pourtant chargés de cette mission, déclinèrent l'offre. Un groupe de jeunes patriciens se porta alors volontaire pour organiser les jeux en l'honneur des dieux, demandant au Sénat de les instituer comme magistrats urbains. Le Sénat loua leur initiative et ordonna au dictateur de créer une nouvelle magistrature urbaine confiée à deux patriciens. Cela fut fait, et toutes les élections furent validées.

Cependant, un vent d'inquiétude soufflait sur Rome. On apprenait que les Gaulois, dispersés depuis quelque temps, recommençaient à se rassembler. Les alliés henriques semblaient aussi nourrir l'intention de se soulever contre Rome. Malgré cela, le Sénat retarda toute prise de décision, dans le but manifeste de priver le consul plébéien de la possibilité de commander l'armée. Il incita même les prêtres à déclarer des jours fériés chaque fois que ce consul devait paraître en fonction, afin d'entraver l'exercice de sa magistrature.

Les tribuns de la plèbe dénoncèrent hautement le fait que les patriciens s'étaient octroyé deux magistratures souveraines de plus en créant celle des préteurs, en compensation d'un seul consulat concédé à la plèbe. Toutefois, une épidémie de peste frappa Rome, ce qui atténua les querelles politiques et favorisa l'acceptation de cette nouveauté institutionnelle. Mais le fléau coûta de nombreuses vies, y compris celles de magistrats, tel un édile, un des deux nouveaux magistrats urbains, et trois tribuns de la plèbe.

Ce que les Romains retinrent surtout de cette épreuve, ce fut la mort du héros Camille, sauveur de Rome face aux Gaulois, rappelé de son exil pour la défendre, nommé dictateur à cinq reprises, et rappelé même dans sa vieillesse comme commandant militaire. C'est pour tout cela que Camille fut honoré comme le second fondateur de Rome, après son fondateur légendaire, le roi Romulus.

Le droit reconnu aux plébéiens d'accéder au consulat en 367 av. J.-C. constitue un tournant majeur dans l'évolution politique de la République romaine, après celui de leur admissibilité au tribunat militaire en 444 av. J.-C. Il s'agit d'un progrès décisif dans l'intégration de la plèbe aux institutions, même si l'élite patricienne conservait l'essentiel du pouvoir. Cette étape ouvre un nouveau chapitre que l'on pourrait qualifier de **"*Ploutocratie aristocratique paritaire*"** : un régime où le pouvoir reste concentré entre les mains des plus riches (ploutocratie), issus pour l'essentiel de la noblesse (aristocratie), mais où les deux ordres accèdent de manière équilibrée aux magistratures suprêmes (paritarisme)..

PLOUTOCRATIE ARISTOCRATIQUE PARITAIRE

Tite-Live raconte que, quatre ans après l'élection du premier consul issu de la plèbe, le Sénat décida de réagir à la révolte des alliés hénriques. Des ambassadeurs furent envoyés pour tenter d'éteindre le conflit, mais leurs efforts restèrent vains. Le Sénat consulta alors le peuple pour obtenir son aval à la déclaration de guerre. Lors d'une assemblée générale, celui-ci donna son accord. Il fallut donc désigner l'un des deux consuls nouvellement élus pour diriger les opérations militaires. Le sort attribua cette responsabilité au consul plébéien, premier général de la plèbe à prendre la tête de l'armée romaine.

Ici Tite Live a omis encore de préciser qui des deux comices il entend par peuple. Pour nous, ça devaient être, pour le choix entre la paix ou la guerre, les comices centuriates à majorité patricienne et non pas tributes exclusivement plébéiennes.

Pour les patriciens, dit Tite Live, ce moment fut perçu comme une épreuve infligée aux Romains, une manière de tester s'ils avaient eu raison d'accorder aux plébéiens l'accès à la magistrature suprême. Le destin voulut que ce général, animé d'un zèle impétueux, cherche à engager le combat trop vite. Il tomba dans une embuscade. Ses troupes, surprises et prises de panique, se dispersèrent, et l'ennemi s'acharna sur elles. Le consul fut tué, sans que l'on sache sur le moment qui il était.

Et l'on comprend donc pourquoi Tite Live a passé sous silence les quatre premiers mandats consulaires paritaires. Ces premiers mandats, plus « équilibrés », auraient, peut-être, pu apparaître moins dramatiques ou moins significatifs dans le cadre de son récit, dont l'enjeu est de souligner les tensions et les conflits politiques majeurs entre les deux ordres. Les patriciens qui se réjouissaient de la défaite et la mort du premier consul plébéien tué au combat.

Joie patricienne de la mort du consul plébéien au combat

Lorsque la nouvelle parvint à Rome, les patriciens exprimèrent plus de joie à cause de l'échec du plébéien, qu'ils attribuaient à son manque d'expérience, qu'ils n'éprouvèrent de chagrin pour la République. Ils ironisaient aux quatre coins de la ville : « *Allez, donnez les consulats aux plébéiens. Confiez même les rites d'auspices à ceux qui ne sont pas de*

noble naissance. Vous avez arraché par vote au patriciat le monopole du commandement et de l'interprétation des signes divins. Et maintenant, les dieux vous ont-ils approuvés ? Non, ils se sont vengés. Dès que ces hautes fonctions sont passées entre des mains indignes, l'armée et son chef ont été anéantis. »

Partout dans les cercles patriciens et sur la place publique, on répétait ce discours. On se rappelait alors les mises en garde d'Appius Claudius, qui avait prédit une telle issue en s'opposant jadis à la loi autorisant les plébéiens à briguer le consulat. À l'unanimité, les patriciens poussèrent le second consul à nommer Appius dictateur pour tenter de sauver la situation. Celui-ci proclama la mobilisation générale et suspendit toute activité judiciaire par le *justitium*[1]. Puis il prit personnellement le commandement de l'armée, mena la guerre contre les Hénriques et remporta la victoire au prix de combats sanglants, qui coûtèrent à Rome un quart de ses soldats ainsi que de nombreux officiers de cavalerie.

Mais à peine cette mort avait-elle réjoui les patriciens qu'un autre affrontement, moins sanglant mais tout aussi décisif, s'annonçait sur le terrain des lois : la question des intérêts sur les dettes et celle, plus grave encore, du lieu du vote populaire.

Vote de deux nouvelles lois populaires

Tite-Live raconte qu'en 357 av. J.C. les patriciens virent d'un mauvais œil la proposition de loi des tribuns de la plèbe visant à fixer le taux d'intérêt des prêts à un pour cent. Le peuple, en revanche, s'en réjouit vivement et la loi fut adoptée avec enthousiasme. Pendant les cinq années suivantes, Rome mena plusieurs guerres sur ses frontières nord et sud, ainsi que contre les Gaulois. Elle en sortit globalement victorieuse, malgré quelques défaites et de lourdes pertes humaines.

Cette même année-là, l'armée fut scindée en deux corps pour affronter l'ennemi sur deux fronts. L'un des consuls remporta un franc succès militaire, tandis que son collègue, privé de combat notable, se distingua d'une autre manière. Dans son camp, il convoqua ses soldats, les répartit selon leurs tribus urbaines et rurales, et organisa un vote sur

[1] Le justitium est un concept du droit romain antique, qui équivaut à la déclaration de l'état d'urgence.

une loi attribuant vingt pour cent des rançons versées par l'ennemi pour libérer ses prisonniers à la trésorerie romaine. La majorité des tribus rassemblées au camp vota en faveur de cette mesure, qui apporta un soulagement bienvenu aux finances publiques. Le Sénat valida ensuite cette procédure.

Là, Tite Live a omis de préciser l'ordre auquel appartient chacun des deux consuls, ainsi que l'intérêt pour le peuple pour que cette autre loi soit votée par les comices tributes, peu importe hors de Rome ou pas. Sans ces précisions, l'information semble dénuée d'intérêt.

Cependant, les tribuns de la plèbe ne furent pas tant inquiétés par le contenu de la loi que par les conditions dans lesquelles elle avait été votée. Redoutant que ce mode d'approbation en dehors de Rome ne fasse école, ils firent adopter à leur tour une loi sanctionnant de mort quiconque organiserait une assemblée électorale hors des murs de la cité. Car s'ils laissaient libre cours aux initiatives patriciennes, ils pouvaient savoir quelles nouvelles prérogatives s'octroieraient encore, en obtenant à la faveur du serment de loyauté militaire l'adhésion de soldats éloignés de Rome et privés de la contradiction politique des tribuns.

La même année, un tribun de la plèbe porta plainte contre ce consul pour avoir enfreint la loi qu'il avait lui-même fait adopter dans son camp, et le fit condamner à une lourde amende. Encore Tite Live omis de préciser comment cette loi fut violée par ce consul.

Après le vote de deux lois populaires, un tournant majeur survint avec la nomination du premier dictateur de la plèbe. Ce choix marquait le renforcement d'une ploutocratie paritaire, rééquilibrant le pouvoir entre patriciens et plébéiens.

Premier dictateur plébéien et revanche du peuple

Tite-Live raconte qu'en 356 av. J.C. Rome entra en guerre contre l'un des peuples étrusques. Celui-ci engagea la bataille avec tous ses prêtres et gardiens de temples, portant avec eux leurs symboles religieux. Ainsi, leur combat contre les Romains était perçu comme une guerre sacrée par les autres peuples étrusques. Cependant, ils la perdirent et mobilisèrent tous les étrusques pour venger leurs dieux offensés. Face à la gravité de la situation, Rome nomma un dictateur, pour la première fois issu de la plèbe. Ce dernier choisit, pour la première fois également, un

commandant de cavalerie provenant de la plèbe. Les patriciens furent scandalisés par l'accès des plébéiens à la dictature, après avoir déjà pénétré la magistrature consulaire depuis un certain temps.

Les patriciens s'opposèrent vigoureusement à toutes les mesures prises par ce nouveau dictateur en préparation de la guerre contre les peuples étrusques. Mais le reste du peuple suivit avec enthousiasme tous ses ordres et souhaits. Il partit en guerre, remporta une victoire éclatante et revint triomphant à Rome. Malgré l'opposition du Sénat, le peuple lui organisa une fête en l'honneur de ses accomplissements militaires.

Mais une énigme subsiste dans le récit de Tite-Live. Comment expliquer que ce même Sénat exclusivement patricien ait nommé un dictateur plébéien, contre le gré de son ordre patriciat ? Le geste paraît suspect et l'auteur n'en dit mot. Pour en percer le secret l'on ne peut qu'émettre des conjectures. Peut-être s'agissait-il d'un calcul machiavéliques en vue de discréditer une fois de plus le mérite de la magistrature plébéienne, en pariant sur un autre échec militaire à rattraper in extremis par un dictateur patricien, comme ce fut le cas après la mort d'un consul plébéien tombé au combat. Dans ce cas, il faut dire que ce pari a lamentablement échoué. Car en triomphant, ce dictateur plébéien, non seulement déjoua la manœuvre ourdie, mais il renforça la légitimité d'une ploutocratie paritaire, pleine et entière.

Cependant, cette victoire du peuple ne marqua qu'une pause dans la lutte pour la magistrature suprême. Le patriciat, bien décidé à reprendre l'ascendant, relança le conflit. Sous prétexte d'un vide institutionnel, il fit élire deux consuls patriciens, en violation manifeste de la loi Licinia. L'événement, rapporté par Tite-Live (*VII, 24*), montre à quel point l'ordre dominant était prêt à tordre la légalité pour préserver ses privilèges.

Elections illégales de consuls uniquement patriciens

Tite-Live rapporte que comme le patriciat refusait qu'un plébéien, fût-il dictateur ou consul, préside les élections consulaires, et que le consul patricien encore en fonction était retenu par la guerre, le sénat eut recours à un interrègne. Plusieurs patriciens se succédèrent alors comme interrois. Lors du mandat du second d'entre eux, une vive controverse éclata sur la possibilité d'élire deux consuls patriciens, en violation de la loi Licinia. Les tribuns de la plèbe s'y opposèrent, mais l'interroi soutint

qu'une loi des Douze Tables rendait toute décision finale du peuple légitime, y compris les élections. L'opposition tribunicienne ne put qu'en retarder l'issue. Deux patriciens furent élus consuls et prirent leurs fonctions immédiatement.

Ainsi après quatre siècles depuis la fondation de Rome, trente-cinq ans après sa libération de l'occupation gauloise et onze ans après l'entrée des plébéiens dans le consulat, dit Tite Live, Rome retourna à l'élection de deux consuls patriciens, sous la supervision et à l'initiative d'un interroi. Les deux consuls eurent à affronter une lutte assez rude contre le peuple et contre les tribuns de la plèbe. Ils étaient fermement convaincus que l'héritage de leur classe et l'intégrité de leur consulat étaient en jeu. Pour eux, le consulat ne devait en aucun cas être partagé avec le peuple. Selon leur vision, ce consulat, comme il avait été transmis de leurs ancêtres, devait leur revenir dans sa totalité..

Le peuple, de son côté, se révoltait. "*Pourquoi continuer à vivre sous le fardeau de la citoyenneté si, après avoir acquis ce droit avec tant de courage, nous ne pouvons même pas le conserver ? Il vaudrait mieux accepter n'importe quelle forme de domination, même la plus odieuse, plutôt que de voir deux patriciens exercer seuls ce pouvoir*." Les tribuns, instigateurs des troubles, se trouvèrent en première ligne de cette insurrection, mais les responsables se distinguaient à peine dans cette agitation.

Malgré plusieurs tentatives de résistance sur le Champ de Mars et de longs jours de comices perturbés par les séditions, les consuls ne fléchirent pas. Finalement, accablés par une douleur croissante, les tribuns proclamèrent : "*C'en est fait de la liberté, il faut abandonner et le Champ de Mars, et la ville elle-même, qui est désormais sous la domination des patriciens*." Après avoir été abandonnés par une grande partie de la population, les consuls poursuivirent néanmoins le processus électoral. Les élections furent maintenues, et deux nouveaux consuls patriciens furent élus, marquant ainsi la continuité de leur domination sans compromis.

Pour consoler le peuple aigri les taux d'intérêt furent réduites à un pour cent, mais le fardeau de la dette écrasait encore les pauvres, les transformant en esclaves des créanciers. C'était là ce qui préoccupait le

plus les plébéiens, bien plus que les conflits politiques ou les débats d'intérêts généraux. Ainsi, le consulat dura une autre année, exclusivement patricienne, sans problèmes notables. Une nouvelle guerre contre les voisins détournait les deux factions de leurs querelles politiques. Mais, comme d'habitude, dès que la guerre prit fin par une victoire, les mêmes conflits politiques réapparurent, notamment autour des dettes et de leurs intérêts qui pesaient toujours sur les plus vulnérables. Et le peuple resta triste partout où il se trouvait, que ce soit dans la ville ou dans les camps.

Mais qu'à cela ne tienne : les tribuns de la plèbe, d'autant plus résolus, s'attachèrent à rétablir la légalité institutionnelle. Par leur ténacité, ils finirent par obtenir gain de cause.

Retour à la légalité

Tite-Live rapporte que, lorsque vint le moment d'élire les nouveaux consuls, les débats et luttes politiques se ravivèrent autour de cette haute magistrature que les patriciens voulaient garder pour eux seuls. Les tribuns de la plèbe s'opposèrent alors à la tenue des élections, cherchant à les bloquer tant qu'on ne reviendrait pas à la loi Licinia imposant l'élection d'un consul plébéien et d'un consul patricien.

Mais le dictateur, auréolé de ses récentes victoires militaires et chargé d'organiser les élections avant de quitter ses fonctions, jurait qu'il préférerait voir cette magistrature suprême supprimée plutôt que de la partager avec les plébéiens. Ayant renoncé à son pouvoir sans procéder à l'élection des consuls, il fut remplacé, comme c'était l'usage, par un interroi chargé d'assurer la continuité du pouvoir.

Le report des élections se prolongea, chaque interroi se heurtant à un peuple de plus en plus exaspéré par l'attitude des patriciens. Ce conflit persista jusqu'au onzième interroi, les tribuns maintenant fermement leur exigence du respect de la loi sur le partage du consulat entre les deux ordres. Le peuple, quant à lui, souffrait toujours sous le poids croissant des dettes. Toutes ces tensions éclatèrent au grand jour dans les débats publics.

Épuisé par les divisions et désireux de rétablir la paix sociale, le Sénat ordonna finalement à l'interroi de se conformer à la loi Licinia du

partage du consulat, et de procéder à l'élection de deux consuls, l'un plébéien, l'autre patricien.

Mais ce ne fut pas le souci majeur des masses. Après un premier retour des esprits vers la concorde, les nouveaux consuls entreprirent d'alléger le fardeau des dettes, devenu un obstacle majeur à l'unité retrouvée.

Allègement du fardeau des dettes

La liquidation de ces dettes fut prise en charge par l'État, qui confia la mission à cinq commissaires. Leur impartialité et leur dévouement leur valurent d'être mentionnés avec honneur dans les annales. Et leur mission de répartition pécuniaire valut le nom de "*banquiers*", précise Tite Live.

La mention par Tite Live ici du terme « *banquiers* » à cette époque, pourrait paraitre surprenante. Cependant, la banque est une profession très ancienne, apparue en Mésopotamie il y a plus de deux millénaires avant notre ère. Encadrée par le roi Hammurabi, elle reposait sur l'échange, le dépôt et le prêt de métaux précieux avant l'apparition de la monnaie. Dès le VIIe siècle av. J.-C., avec l'essor du commerce, les banquiers offraient des services d'échange de devises, de dépôt et de prêt contre gage. Le concept moderne de la banque n'apparaît qu'au XVe siècle à Venise.

À l'époque romaine, les banquiers étaient des commerçants de monnaie, mais sans institutions bancaires. Les cinq commissaires romains exerçaient ce métier au nom du Trésor public, rachetant les dettes des débiteurs en défaut et les réglant de manière équitable.

Tite Live poursuit pour dire que l'opération était pourtant périlleuse, dit Tite Live, car elle risquait de mécontenter les deux camps, et presque toujours l'un d'eux. Pourtant, grâce à leur sens de la mesure, et par le biais d'avances plutôt que d'abandons de fonds publics, ils parvinrent à un équilibre satisfaisant.

Dans de nombreux cas, les retards de paiement provenaient davantage de négligence que de réelle insolvabilité. Des comptoirs furent installés sur le Forum, où l'État intervenait en remboursant, après avoir pris les garanties nécessaires. Sinon, une estimation équitable et une cession permettaient au débiteur d'être libéré. Ainsi, un nombre

considérable de dettes fut réglé sans injustice et sans provoquer la moindre plainte. Pas assez claire certes, mais passons.

Malgré un nouveau mea culpa des patriciens concernant l'application de la loi Licinia, les tribuns de la plèbe réussirent non seulement à rétablir la légalité institutionnelle, mais aussi à aller plus loin encore : après avoir conquis l'accès à la dictature, ils se lancèrent à l'assaut d'une autre magistrature jusque-là réservée aux patriciens, le prétoire. Ce fut ainsi qu'un plébéien fut élu préteur pour la première fois.

Premier plébéien élu préteur

Tite-Live rapporte qu'une coalition ennemie menaçait Rome. Le Sénat nomma un dictateur, mais celui-ci, ne trouvant aucun adversaire sur le terrain, se contenta de ravager le territoire du voisin le plus proche. Cette démonstration força les ennemis à demander la paix, et le Sénat accorda une trêve de quarante ans.

Avant de quitter ses fonctions, le dictateur tenta d'imposer deux consuls patriciens, contre la règle du partage. Les tribuns de la plèbe bloquèrent l'élection, et un interroi fut nommé. Grâce à l'apaisement des tensions sur les dettes, il parvint à faire élire deux patriciens.

Mais la restructuration des dettes ayant bouleversé la répartition des richesses, un nouveau recensement était nécessaire. L'ancien dictateur plébéien annonça alors sa candidature au cens, suscitant l'opposition des consuls patriciens. Malgré cela, soutenu par les tribuns, il fut élu aux côtés d'un patricien, devenant le premier censeur plébéien.

Ce succès surprend, puisque l'électorat, dominé par la première classe censitaire, était en majorité patricien. Rien n'obligeait donc légalement à élire un plébéien, contrairement au consulat. Les raisons de ce choix nous échappent.

La même année, un plébéien fut élu consul, malgré les craintes des patriciens. Et il s'illustra : seul à pouvoir commander l'armée, il repoussa une offensive gauloise et revint triomphant. Blessé, il dut se retirer. Le Sénat nomma un dictateur patricien, qui profita de la vacance pour restituer le consulat aux siens. Il se fit élire lui-même, déclenchant l'indignation du peuple : on voyait en lui le complice des patriciens,

récompensé pour avoir violé la loi de partage. Sa manœuvre fut perçue comme une insulte à la République.

Tite-Live rapporte qu'en cette année 349 av. J.C. assez mouvementée, les Gaulois descendirent des Alpes pour fuir le froid, tandis que des pirates grecs, chassés par les guerres civiles, arrivèrent sur les côtes. Les deux groupes pillèrent les terres, mais évitèrent de s'affronter : les Gaulois regagnèrent leurs campements, les pirates leurs navires.

Face à cette double menace, Rome demanda des renforts à ses alliés latins, qui refusèrent, invoquant leur propre insécurité. Elle dut alors mobiliser seule ses citoyens, en ville comme à la campagne. La mort du consul plébéien laissa seul en fonction le patricien fils de Camille. Le Sénat, confiant en sa valeur et son nom, refusa de nommer un dictateur. Sa victoire contre les Gaulois fit fuir les pirates grecs. Ce n'est qu'ensuite qu'un dictateur fut désigné pour organiser les élections. Le jeune patricien, vainqueur des Gaulois, fut élu consul à vingt-trois ans, aux côtés d'un consul plébéien, selon la loi. Rome conclut alors un traité d'amitié avec Carthage.

Tite-Live rapporte que l'année 348 av. J.C. se distingua par le calme, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. Il fut décidé de réduire le taux d'intérêt des dettes de 1 % à 0,5 %, et de répartir le remboursement du montant total en quatre versements égaux : le premier payable immédiatement, les trois autres à échéance annuelle. Malgré cela, la mesure demeura contraignante pour une large part des débiteurs. Mais pour le Sénat, la confiance dans l'État importait davantage que le mécontentement de quelques individus. Ce qui soulagea davantage les citoyens fut le report de la perception des impôts et des levées militaires.

Encouragés par leurs voisins, les Volsques se préparèrent de nouveau à harceler Rome. Mais leur ardeur à semer le trouble dépassait leur aptitude à faire la guerre : ils furent vaincus, et quatre mille soldats se rendirent aux Romains, en plus d'une foule de civils. Leur ville fut incendiée, et le général romain distribua le butin à ses troupes. Quant à ceux qui ne s'étaient pas rendus, ils furent capturés, enchaînés et conduits à Rome, où ils furent vendus comme esclaves aux enchères ; le produit de

la vente fut versé au Trésor public. Il fut dit que ceux qui avaient été vendus étaient tous des esclaves, car tous les soldats s'étaient rendus.

EPILOGUE

Tite-Live annonce qu'à partir de cette phase de l'histoire de la république, il traitera de guerres plus importantes, par leur durée, par la puissance des ennemis affrontés et par la distance qui les séparait de Rome. En 343 av. J.-C. débuta ainsi la première guerre contre les Samnites, peuple redoutable par ses richesses et sa force militaire. Puis vinrent Pyrrhus, roi d'Épire, et Carthage, adversaire acharné. Ce sont là les entreprises colossales et les périls immenses que Rome dut affronter pour atteindre la grandeur qui fut la sienne : celle d'une république élevée au rang d'empire. Grandeur dont elle ploie sous le poids, à l'époque même de Tite-Live.

Mais pour nous, comme nous l'avons vu, toutes les guerres ne furent pas étrangères à la vie politique intérieure. Certaines ont favorisé l'essor de la liberté populaire et la remise en cause de l'arbitraire patricien. Ce qui nous importe ici, dans ces conflits lointains, c'est le rôle décisif que joua cette même liberté romaine dans les victoires militaires et dans l'expansion de la République jusqu'aux confins du monde méditerranéen, de Tanger à l'Espagne, de l'Égypte à la Syrie, en passant par la Grèce, la Gaule et la Germanie.

Nous ne nous attarderons sur aucune de ces guerres. Ce qui nous intéresse, ce sont les secousses politiques qu'elles provoquèrent à l'intérieur. Celles-ci commencent à se faire sentir à partir de 287 av. J.-C., avec la loi Hortensia. Les décisions votées par les comices tributes, acquièrent force de loi pour tous les citoyens, sans validation du Sénat. Cette réforme marque un tournant dans l'histoire de la république. Le peuple, représenté par les tribuns, détient désormais un levier législatif indépendant, consacrant une avancée décisive dans l'équilibre de la ***ploutocratie paritaire***.

S'ensuivit une période de relative stabilité institutionnelle, où la liberté populaire s'exerçait à travers des magistratures partagées entre patriciens et plébéiens. Les tribuns de la plèbe y jouaient un rôle central. Leur droit de veto et leur capacité d'initiative législative deviennaient des

contrepoids essentiels au pouvoir sénatorial. Mais cette liberté reste fragile et sujette à des tensions constantes avec l'oligarchie sénatoriale.

Au IIe siècle av. J.-C., deux figures majeures, *Tiberius* (133) et *Caius Gracchus* (121), tentaient de renforcer la justice sociale et de restituer au peuple une part de sa dignité politique à travers des réformes agraires et citoyennes. Leur sort tragique, tous deux assassinés, révéla les limites de la liberté face à une aristocratie qui, sous couvert de république, verrouille le pouvoir.

Après leur mort, la République entra dans une longue crise. Le tribunat fut instrumentalisé par des ambitieux, le Sénat affaibli, et la loi céda le pas à la violence. Sylla (années 80) imposa une dictature et réforma la constitution pour brider le pouvoir populaire, notamment en réduisant celui des tribuns.

Mais la République ne s'en relèva pas. Dans un climat de guerres civiles et de concentration des pouvoirs, Jules César devint l'ultime fossoyeur des institutions républicaines. En 44 av. J.-C., sa mort clôt un long processus d'érosion de la liberté. Ce ne fut plus une république gouvernée par des lois et des hommes libres, mais un régime d'exception annonçant l'Empire.

Ainsi s'acheva, dans le tumulte et la dépossession politique, l'expérience d'une liberté bâtie lentement, et ruinée en quelques décennies par l'avidité des puissants.

La liberté dans la République romaine fut conquise de haute lutte, par étapes, souvent au prix du sang. Mais elle n'a jamais été définitivement assurée. Elle a vacillé chaque fois que le pouvoir s'est concentré entre les mains de quelques-uns, ou d'un seul. Ce que Rome nous enseigne, c'est que la liberté politique n'est jamais un acquis. Elle naît du conflit, se maintient par la vigilance, et meurt dans l'indifférence ou l'abus de force. Ce fut le sort de la République : née du rejet des rois, grandie par l'équilibre des institutions, elle s'effondra lorsque les ambitions personnelles triomphèrent des lois.

FIN DE L'OUVRAGE